

Bibliothèque numérique

medic@

**Chirac, Pierre. Dissertations et
consultations médicinales**

Paris, Durand, 1744 - 1755.

Cote : 38956



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?38956x02>

DISSERTATIONS
ET
CONSULTATIONS
MEDICINALES,

*De Messieurs CHIRAC, Con-
seiller d'Etat, & Premier Mé-
decin du Roi, & SILVA,
Médecin Consultant du Roi,
& Premier Médecin de S. A.
S. Monseigneur le Duc.*

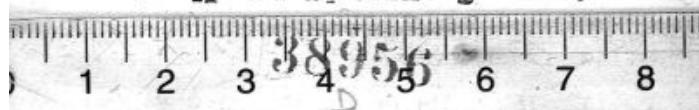
TOME SECONDA

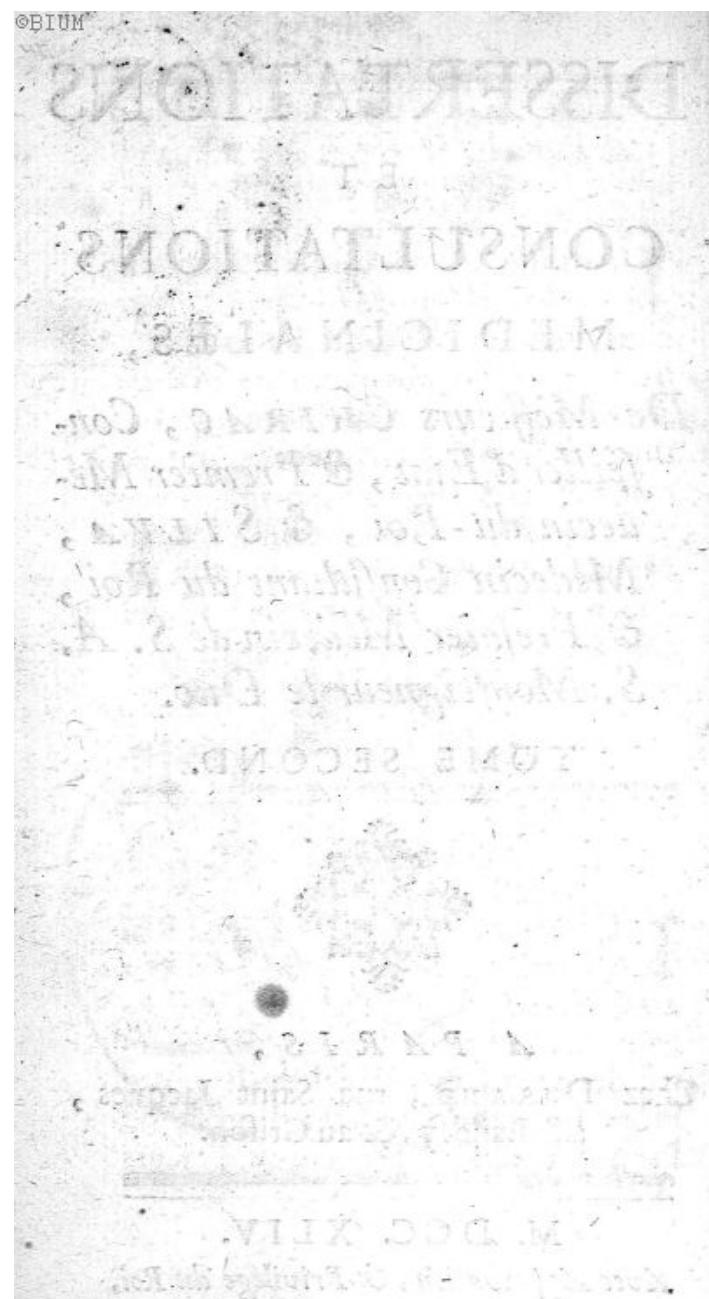


*A P A R I S ,
Chez DURAND , rue Saint Jacques ,
à S. Landry , & au Grifon.*

M. DCC. XLIV.

Avec Approbation , & Privilege du Roi.





APPROBATION

du Censeur Royal

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit contenant une collection de plusieurs *Dissertations, Observations, & Consultations de Médecine*, tant Françoises que Latinas de différens Auteurs, qui ne peuvent être reçues que très-favorablement, sortant d'aussi grands Maîtres que ceux dont on yerra les noms dans le cours de l'Ouvrage. Fait à Paris le 7 Février 1743.

BOYER, *Médecin ordinaire du Roi.*

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France, & de Navarre : A nos amés & fœux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs

Lieutenans Civils , & autres nos Jus-
ticiers qu'il appartiendra : SALUT.
Notre bien amé le Sieur BRUHIER;
Nous a fait expofer qu'il desireroit
faire imprimer , & donner au Public
deux Ouvrages de sa composition
qui ont pour titres , *Dissertations , &*
Consultations Médicinales ; Dissertations
sur l'incertitude des signes de la mort , &
sur l'abus des enterremens , & embaume-
mens précipités , s'il nous plaisoit de
lui accorder nos Lettres de Privilege
pour ce nécessaires : A CES CAUSES ,
voulant favorablement traiter l'Expo-
fant , nous lui avons permis , & per-
mettons par ces Présentes de faire
imprimer lesdits Ouvrages en un , ou
plusieurs Volumes , & autant de fois
que bon lui semblera , & de les faire
vendre , & débiter par tout notre
Royaume pendant le tems de douze
années consécutives , à compter du
jour de la datte des Présentes : Fai-
sons défenses à toutes sortes de per-
sonnes de quelque qualité & con-
dition qu'elles soient d'en introduire
d'impression étrangere dans aucun
lieu de notre obéissance , comme
aussi à tous Libraires , Imprimeurs ,

423

& autres , d'imprimer , faire imprimer , vendre , faire vendre , ni contrefaire lesdits Ouvrages , ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte qua ce soit , d'augmentation , correction , ou autres , sans la permission expressé , & par écrit , dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui , à peine de confiscation des Exemplaires contrefaçons , & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans , dont un tiers à Nous , un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris , & l'autre tiers audit Exposant , & de tous dépens , dommages & intérêts ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume , & non ailleurs , en bon papier & beaux caractères , conformément à la feuille imprimée attachée pour modèle sous le contre-scel desdites Présentes ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglements de la Librairie , & notamment à celui du 10 Avril 1725 , & qu'avant

424

que de les exposer en vente , les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits Ouvrages , seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée , ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesseau Chancelier de France , Commandeur de nos Ordres , & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesseau Chancelier de France , le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant , ou ses ayant cause , pleinement & paisiblement , sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la copie desdites Présentes , qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages , soit tenue pour dûement signifiée , & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers & Secrétaires , foi soit ajoutée comme à l'ori-

ginal : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires , sans demander autre permission , & nonobstant clamour de Haro , Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNE à Paris le neuvième jour de Mars l'an de grace mil sept cent quarante-trois, & de notre Regne le vingt-huitième. Par le Roi en son Conseil.

SAINSON.

Registré sur le Registre onze de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires de Paris , N°. 182. fol. 153. conformément au Réglement de 1723. qui fait défense article 4. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient , autres que les Libraires & Imprimeurs , de vendre , débiter , & faire afficher aucun Livres pour les vendre en leurs noms , soit qu'ils s'en disent les Auteurs , ou autrement , & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris , huit exemplaires de chacun prescrits par l'article 108. du même Réglement. A Paris , le 10 May 1743.

SAUGRAIN , Syndic.

DISSERTATION

S U R

LE COCHEMART,

Où l'on examine si la rouille
de fer convient dans
cette maladie.

*Par M. PIERRE CHIRAC,
Conseiller & Médecin du
Roy, & Professeur Royal
dans l'Université de Mont-
pellier.*

Tome II.

A



DISSERTATION

SUR

LE COCHEMART,

Où l'on examine si la rouille de fer convient dans cette Maladie.

SECTION I.

Ce que c'est que le Cochemart, & quelles sont ses causes.



E Cochemart, que les Latins ont nommé *Incubus*, & les Grecs *Ephialtes*, d'autres un *Asthme nocturne*, n'est autre chose qu'un embarras dans la poitrine, & une difficulté de respirer qui attaque ceux qui dorment, surtout pendant la nuit, & est accompagnée d'un rêve fatigant qui

A ij

4 DISSERTATION

peint à l'âme quelque chose qui comprime la poitrine.

Cette maladie est ordinairement de peu de conséquence, mais, quand elle est devenue ordinaire, & presque habituelle, comme il arrive à quelques sujets, elle acquiert une si grande violence qu'elle demande sans contredit le secours de la Médecine. En effet les malades sont attaqués d'une si grande pesanteur de poitrine, & d'une si grande difficulté de respirer, qu'ils courrent risque d'être suffoqués; & quand ils ont le bonheur d'échapper à ce danger, ils s'éveillent avec une extrême inquiétude de tout le corps, un frisson subit, & même des mouvements convulsifs de diverses parties, palpitation de cœur, & abattement total des forces. Il arrive même que les fréquens retours de ces accès attaquent jusqu'aux facultés de l'âme, qui tombe dans une espèce de délire, qui, à la moindre pesanteur qu'on ressent dans la poitrine, même en veillant, produit la ridicule pensée de phantômes qui resserrent & compriment la poitrine. Il convient donc à un Médecin Praticien de connoître

SUR LE COCHÉMART. 5
 à fond la nature & les remèdes de
 cette maladie.

Mais quand je fais une attention sérieuse, & que je réfléchis sur l'union étroite qui se trouve entre l'ame & le corps; quand je considere la puissance des mouvemens de l'ame pour altérer le corps, & combien l'ame à son tour est sensible aux plus legets mouvemens qui se font dans le corps; à peine entrevois-je une cause certaine de cette étonnante maladie. Croirai-je qu' le resserrement de la poitrine est causé par le rêve, & l'agitation que cause à l'ame l'idée qui se présente à elle pendant le sommeil d'un lutin, ou de quelque autre phantôme effraient ? M'en prendrai-je de la difficulté de respirer, au rêve même, à la fraieur dont il est accompagné ? Car on s'imagine bien que je n'adopterai pas les ridicules superstitions des Paiens, superstitions qui se sont transmises jusqu'aux peuples de ces tems-ci, qui attribuoient ces phantômes désagréables, & ces inquiétudes de la poitrine, aux Incubes, aux Lemures, au Dieu Pan, ou aux Faunes. Et même quand je croirois

A iij

6 DISSERTATION

avec quelques Théologiens que les Démons prennent quelquefois la figure humaine pour donner à ceux de notre espece une image phantastique des plaisirs de l'amour , en faisant le rôle de femmes avec les hommes , & celui d'hommes avec les femmes , je n'aurois pas la moindre disposition à mettre au nombre des passions démoniaques une affection dont on peut trouver des causes physiques. Mais , pour parvenir à la résolution d'un Problème aussi étrangement compliqué , & composé ;

Je commence par demander d'entrée , qu'on m'accorde quelques propositions ; & d'abord , qu'il ne se fait aucune perception des corps , si elle n'est précédée d'un mouvement certain & déterminé du cerveau ;

2°. Que tout mouvement du cerveau qui détermine notre ame à appercevoir les objets corporels doit être attribué aux esprits animaux dont toute la masse du cerveau est naturellement remplie ;

3°. Que le mouvement des esprits qui tendent les fibres du cerveau , quelque détermination qu'il reçoive ,

SUR LE COCHÉMART. 7

est incapable d'exciter dans l'ame l'idée des corps , à moins que les corps n'aient précédemment affecté nos sens , ou , pour mieux dire , les organes de nos sens , & que par le moyen des nerfs & des esprits ils n'aient transmis jusqu'au cerveau une sorte d'image qui les represente , & que le mouvement communiqué aux nerfs & aux esprits n'ait gravé dans le cerveau quelque trace. Car si le mouvement imprimé naturellement aux esprits qui parcourent les différentes parties du cerveau , pour se distribuer à celles qu'ils doivent animer , leur fairoit affecter & secouer la substance médullaire de la même maniere que le feroient les corps qui agiroient sur les organes des sens , il n'y auroit rien de plus inutile , & de plus superflu que cet appareil merveilleux d'organes disposés pour produire le sentiment , ou pour sentir les impressions des corps étrangers ; l'ame feroit par elle-même en état de se former des idées de tous les corps , sans le concours des organes des sens ; & enfin les aveugles & sourds de naissance pourroient avoir la perception des objets

A iiij

8 DISSERTATION

colorés, & sonores : or c'est ce qu'aucun homme de bon sens n'accordera jamais.

Je conclus de ce principe que l'âme ne peut jamais avoir aucune idée des objets corporels, sans en avoir obligation aux sens, ou au reflux des esprits des organes des sens jusqu'au cerveau. Mais comme ce reflux n'est pas continu, & même que quand les organes sont dans le plus parfait repos, il arrive souvent que les idées des objets dont on a eu la perception se renouvellent, & que cependant les esprits qui sont dans le cerveau sont insuffisants, comme nous l'avons remarqué, pour exciter d'eux-mêmes & par leur seul mouvement, les idées des corps, il s'ensuit que la cause de la mémoire, ou ce qui revient au même, du renouvellement des idées, n'est autre que la disposition du cerveau précédemment remué à l'occasion du mouvement communiqué aux organes des sens externes, c'est-à-dire, le changement arrivé à ce viscere par les divers reflux d'esprits ; changement qui consiste dans un gonflement, un écartement, ou bien un

SUR LE COCHEMART. 9

fillonnement, tel qu'on voudra l'imaginer, des différentes parties de ce viscere qui répondent aux nerfs qui se distribuent aux organes des sens. En effet si les esprits résidens dans le cerveau, incapables par eux-mêmes de former les idées des corps, viennent à être poussés en vertu des loix du mouvement naturel dans les parties du cerveau qui ont été ci-devant fléchies, ou sillonnées, de certaine manière; par la force du reflux des esprits repoussés des organes, rien n'empêche, vû la disposition actuelle du cerveau, qu'ils n'écartent, & ne sillonnent, les mêmes fibrés de la manière dont elles l'ont déjà été, & par conséquent qu'ils ne rafraîchissent les idées des objets des perceptions précédentes. C'est pourquoi se ressouvenir des objets corporels, est presque la même chose qu'en avoir le sentiment actuel; ou bien la mémoire suppose absolument la même inflexion des fibres du cerveau, ou la même modification de mouvement de ces mêmes fibres, que les sensations qui l'ont précédée. Maintenant si l'on veut appeler avec nous *trace des ob-*

10 DISSERTATION

jets, ou *modele d'idées*, la disposition que les objets précédemment appercus ont communiquée au cerveau, on nous fera sans contredit plaisir.

4^o. Et enfin, je demande qu'on me passe encore un principe. Quoiqu'on se ressouvienne aisément de l'impression des corps qui ont été précédemment appercus, & surtout de ceux qui n'ont causé sur les organes qu'une impression légère, & douce, c'est avec la plus grande peine, & ce n'est seulement que dans un extrême mouvement, ou désordre, des esprits, que peut se renouveler la perception des objets qui ont excité un sentiment de douleur. Car l'expérience fait foi qu'il est impossible à ceux qui se portent bien de réveiller dans leur mémoire la perception d'une brûlure, ou d'une picqure douloureuse.

Ces principes posés, voici comme j'explique ce que c'est que le Cochemart. Puisque ceux qui en sont attaqués se ressouviennent pendant le sommeil d'un lutin, ou d'une masse quelconque appliquée sur la poitrine, il faut nécessairement que les traces d'un étouffement senti précédemment

SUR LE COCHEMART. 11

se renouvellent, & se rafraîchissent; sans quoi ils ne pourroient réver que leur poitrine est ainsi chargée. Or leurs esprits ne peuvent absolument retracer dans le cerveau les idées des sensations douloureuses. En effet puisqu'ils se ressentent d'un extrême abattement, & qu'ils font des efforts inutiles pour écarter le poids qui est appliqué sur leur poitrine, il s'ensuit qu'il n'y a point une assez grande quantité tant des esprits dont la distribution se fait en conséquence de la disposition méchanique du corps, que de ceux que les impressions de la volonté obligent de se porter dans les muscles, pour que ces parties puissent se mettre en mouvement, & par conséquent que l'influx des esprits qui se distribuent dans les différentes parties du cerveau ne peut être que languissant, & correspondant à leur volume, ou à leur quantité. Mais nous avons déjà observé que les perceptions douloureuses, ou les traces des douleurs, ne peuvent se renouveler qu'au moyen d'un mouvement violent des esprits; on ne peut donc s'en prendre au mouvement propre des esprits qui

12 DISSERTATION

parcourent les fibres du cerveau, comme cause du rêve d'un poids qui presse la poitrine, puisque ce mouvement est trop languissant ; il faut par conséquent en accuser un mouvement étranger, c'est-à-dire, un changement arrivé au corps, & principalement aux poumons. Et, de grace, par quelle raison les personnes attaquées du Cochemart se plaindroient-elles plutôt du mal de poitrine, que de toute autre partie du corps, si la poitrine n'étoit réellement attaquée, & si sa mauvaise disposition n'étoit cause de leur sensation douloureuse ?

On ajoutera peut-être qu'il se fait dans les esprits de ceux qui sont attaqués du Cochemart pendant le sommeil, un mélange de quelques parties hétérogènes, qui leur cause une fermentation contre nature, & les met en état non-seulement de renouveler les impressions des objets qu'ils ont déjà apperçus, mais de rafraîchir les traces des sensations douloureuses ?

Mais s'il se fait une telle fermentation dans les esprits, quelle peut être la cause de l'abattement total de leurs forces, abattement tel que les malades

SUR LE COCHEMART. 13

des ne vivent plus qu'à demi, soit que la maladie les attaque dormans, ou éveillés? Par quelle raison leur imagination leur représente-t-elle plutôt l'idée d'un corps qui comprime leur poitrine, & qui leur cause une suffocation, ou, pour rendre le raisonnement plus général, pourquoi rappelle-telle plutôt l'idée d'un sentiment douloureux, plutôt que celle d'un corps quelconque qui affecteroit fortement les organes? Ce raisonnement sera encore bien plus concluant si nous supposons que ces personnes n'ont jamais été attaquées de difficulté de respirer, & qu'elles ont reçu une éducation libre des préjugés que traçent dans une imagination tendre les menaces qu'on fait communément aux enfans pour les épouvanter; qu'elles ne sont point naturellement peureuses, & qu'elles ne craignent ni les lutins, ni les esprits, ni les autres chimères qui doivent leur naissance à la superstition, & à la crédulité, de nos peres. Par quelle raison presque tous ceux qui ont souffert trop largement, & se couchent sur le dos, sont-ils attaqués du Cochemart, même dans

14 DISSERTATION

une santé parfaite d'ailleurs ? Enfin comment le Cochemart a-t'il pu être une maladie épidémique , comme on l'a vu pendant toute une année à Rome , au rapport de Lisimaque , si une maladie , une pesanteur épidémique des poumons , n'a fait sentir les mêmes accidens à chaque malade ? Il faut donc convenir que le Cochemart n'est pas le simple rêve d'un lutin qui comprime la poitrine , mais que c'est une vraie maladie de cette partie , à l'occasion de laquelle naît le sentiment incommode de suffocation , & de pesanteur , & le jugement faux de l'ame qui se figure quelque chose qui cause à l'extérieur une compression.

Je conviens pourtant que suivant le différent caractere de l'objet que les personnes attaquées du Cochemart s'imaginent comprimer leur poitrine , surtout lorsqu'ils se le représentent hideux , & effroiable , il peut fort bien augmenter , & même considérablement , la pesanteur de poitrine , principalement aux mélancholiques , & aux peureux. Car ceux qui sont frappés d'une grande fraieur , se plaignent ordinairement de la palpitation du

SUR LE COCHEMART. 15

cœur , & de la difficulté de respirer. Cependant nous n'estimons pas que ce soit la principale cause de la suffocation.

A quoi donc nous en prendrons-nous ? Sera-ce à l'obstruction des nerfs qui se distribuent aux muscles qui servent à la respiration ? Mais tous les muscles de la poitrine font des contractions plus violentes , ou du moins de plus violens efforts pour se contracter , que dans l'état naturel ; de sorte que le coffre de la poitrine dans le Cochemart , est agité avec la même violence que dans l'asthme , à qui quelques Auteurs rapportent le Cochemart avec assez de raison. Il y a plus : si les nerfs de la respiration sont obstrués dans les personnes attaquées du Cochemart , comment est-il possible que l'obstruction se lève si aisément , & que les esprits recomencent à couler à point nommé , comme dans l'état naturel , dans les muscles inspirateurs & exspirateurs , au moment même du réveil ?

Nous n'accuserons pas encore de la suffocation qui accompagne le Cochemart , le relâchement , ou la compres-

46 DISSERTATION

sion des nerfs pneumoniques , produite par l'écoulement d'une sérosité abondante dans le quatrième ventricule du cerveau , causés par la facilité que la situation d'une personne couchée sur le dos lui donne pour y descendre des ventricules supérieurs. Car il ne paroît pas que cet épanchement soit la vraie cause de la pesanteur de poitrine. En effet outre que le Cochemart attaque aussi ceux qui se couchent sur le côté , chez qui par conséquent la sérosité qui pourroit s'être amassée dans les ventricules du cerveau s'écouleroit par une pente naturelle dans les antérieurs ; les mélancholiques en sont attaqués debout , & bien éveillés , comme on le raconte du Médecin Massarias. Ajoutons que dans cette hypothèse le mouvement des muscles intercostaux & du diaphragme devroit être languissant ; ce qui est contre l'expérience. Et de fait puisque la souche des nerfs qui se distribuent aux poumons est la même que celle des nerfs qui vont aux muscles intercostaux , & au diaphragme , ou du moins que l'origine de ces nerfs est extrêmement voisine ; puisque

d'ailleurs

d'ailleurs ils suivent la même route pour se rendre à leur destination, c'est-à-dire qu'ils coulent le long des côtés de la moëlle allongée, qui est couchée sous le cervelet, & son ventricule; il est presque impossible que les nerfs qui vont au poumon soient endommagés, comprimés, ou relâchés, sans que leurs voisins qui vont aux muscles respirateurs ne se ressentent des mêmes affections. Que dis-je? Cette disposition doit non-seulement causer une pesanteur de poitrine, mais même celle de tout le corps. Car qu'est-ce qui l'empêcheroit, puisque les nerfs de toutes les parties, soit qu'ils viennent du cerveau, ou du cervelet, passent par la moëlle allongée, qui est sous le cerveau, & qui en porte tout le poids, comme par un grand chemin, pour se rendre à leur destination?

Accuserons-nous avec plus de fondement d'être auteurs de la suffocation compagne du Cochemart des vapeurs sorties de l'estomac, & qui, transmises à travers le diaphragme, ont pénétré dans la cavité de la poitrine?

Tome II.

B

Mais la structure même du ventricule , l'épaisseur des fibres du diaphragme , la direction embarrassée des pores , empêchent les vapeurs , même les plus tenues qui peuvent sortir du ventricule , comme je ne doute pas qu'il n'en sorte , de se faire jour dans la cavité de la poitrine. De plus est-ce que les vapeurs qu'exhale le diaphragme même ne repousseroient pas celles de l'estomac qui se présenteroient pour entrer ? Mais quand elles pourroient le faire , quand ces vapeurs même auroient de l'épaisseur , pourront - elles s'amasser dans la cavité de la poitrine , & empêcher la libre dilatation des poumons ? Pourquoi ne passeront-elles pas avec la même facilité à travers le tissu flasque & poreux des vésicules pulmonaires , pour se rendre dans les bronches , & être rejetées pendant l'expiration ? Mais il est inutile de nous arrêter plus long-tems à combattre une chimere que le souffle seul est en état de dissiper ; il vaut beaucoup mieux tourner nos recherches vers des objets plus intéressans.

Puis donc que nous ne pouvons

regarder le vice des muscles de la respiration, & l'obstruction des nerfs pneumoniques, comme la cause de la suffocation qui accompagne le Cochemart, & qu'on ne peut soupçonner une compression causée par quelque corps extérieur, il ne nous reste plus de ressource que dans le sang même, dont l'altération survenue pendant le sommeil peut causer tout le mal. Et de fait je ne vois pas qu'on puisse imaginer une autre cause de l'embarras, & de la difficulté de la respiration. Car le peu de constance de cette affection, & le dérèglement de ses accès, empêchent qu'on ne puisse supposer un vice permanent dans le tissu des poumons, ou des obstructions, ou des tubercules. Le but de nos recherches doit donc être la manière dont le sang que le cœur distribue dans toute la substance des poumons intercepte jusqu'à un certain point la respiration dans le Cochemart.

La découverte de la cause de cette maladie ne paroîtra point si difficile à ceux qui connaissent la disposition intérieure de ce viscere. L'assemblage

Bij

20 DISSERTATION

des vésicules pulmonaires faisant un tout flasque & mol , il cede sans peine à la dilatation des arteres , aux liqueurs qu'elles y introduisent ; de maniere que , quand l'occasion s'en présente , les vésicules peuvent être comprimées , réduites à l'étroit , & empêcher l'entrée de l'air qui fait effort pour descendre dans les bronches.

Je remarque encore que le sang ne peut gonfler & dilater plus que de coutume les arteres , & les canaux qui rampent sur la surface des vésicules pulmonaires , & en conséquence rétrécir leurs cavités , s'il ne lui survient une rarefaction , ou une fermentation , considérable , ou à moins que son épaisseur, ou sa viscidité, n'empêchent son mouvement progressif dans les extrémités capillaires des arteres. D'où je conclus qu'il faut regarder la rarefaction du sang , ou sa fermentation contre nature , ou son épaissement , comme la cause prochaine de la compression des vésicules pulmonaires , & de la pesanteur de poitrine qu'on remarque dans le Cochemart.

Mais on ne voit dans les personnes

qui en sont attaquées aucun signe d'une fermentation violente ; au contraire ils ont les parties extérieutes froides ; ordinairement ils degoutent d'une sueur froide ; leur pouls est foible & petit ; d'ailleurs ils ne se plaignent d'aucune chaleur interné ; il faut donc conclure que l'épaisseur , ou , si l'on aime mieux , l'épaississement , du sang est la vraie cause de la suffocation , & de la pesanteur qu'on observe dans le Cochemart.

Il n'est pas aussi aisément de connoître ce qui produit pendant la nuit l'épaississement du sang dans cette maladie. Je remarque pourtant que le Cochemart attaque principalement les personnes qui dorment , celles qui ont eu faim , qui sont voraces , ou même les personnes vigoureuses & très-bien constituées , quand elles ont trop mangé au souper , ou qu'elles ont usé d'alimens difficiles à digérer ; d'où il suit qu'il faut s'en prendre à l'estomac de la consistance vicieuse qu'acquiert pendant la nuit le sang des personnes attaquées du Cochemart , ou plutôt à la mauvaise digestion qui s'est faite des alimens. Mais comme la digestion

peut pécher de plusieurs différentes manières, & que chacune d'elles peut causer une espece particulière d'altération au sang , il faut commencer par rechercher quel est le vice de coction qui donne au sang des personnes enlevées dans le sommeil , & qui doivent être attaquées du Cochemart , la consistance propre à produire l'accès.

Or cette découverte ne nous coûtera pas beaucoup de peine. Car l'action de presque tous les corps sur le sang dépendant de leurs parties salines , & l'expérience ayant fait connoître une infinité de fois que les acides volatils sulphureux ou dépouillés de souffre , les sels alcalis fixes ou volatils, ou enfin les salés acides de quelque nature qu'ils soient , augmentent le mouvement du sang , qu'au contraire les acides purs , ou les salés acides , soit qu'ils forment un tout austere , ou acerbe , ou de quelque autre qualité que ce soit , rabbattent le mouvement du sang , & par conséquent augmentent sa consistance ; il est évident que le seul vice de digestion des alimens qui les convertit

en un suc crud , c'est-à-dire de nature acide fixe, salée acide , austere , acerbe , &c. donnera de la consistance au sang.

Mais comment cette aigreur du chyle extrait des alimens , cette crudité s'engendra-t'elle plutôt la nuit que le jour ; & par conséquent la pestanteur de poitrine se fera plutôt sentir la nuit que le jour ? Le voici. On remarque que la digestion se fait communément mieux dans le tems de la veille , que dans celui du sommeil ; & la raison de cette différence n'est pas difficile à deviner. Car le mouvement continual des membres des personnes éveillées augmente beaucoup le mouvement progressif , & le mouvement fermentatif du sang , & par conséquent exalte de plus en plus les principes ; d'où il suit qu'il se fait une sécrétion plus abondante des reçremens de diverses especes qui doivent se philtrer dans les différens couloirs , & par conséquent que l'estomac doit non-seulement recevoir plus d'esprits animaux , mais une plus grande quantité d'un ferment plus énergique. Or n'y eut-il que cette

24 DISSERTATION

raison, elle est plus que suffisante, si d'ailleurs rien ne s'y oppose, pour faire exécuter la digestion plus aisément pendant la veille.

Puis donc qu'il se répand dans toutes les parties de ceux qui s'endorment une mollesse, & une tranquillité, & que tout mouvement musculaire cesse chez eux, il est indubitable que les mouvemens progressif & fermentatif du sang, & des liqueurs, doivent devenir beaucoup plus lents, & par conséquent que les recremens doivent s'embarrasser de plus en plus dans les parties épaisses de la masse des liqueurs. Or qu'en arrivera-t'il? C'est que non - seulement les nerfs qui se distribuent à l'estomac y porteront moins des esprits nécessaires à mettre en mouvement le ferment qui opere la digestion, mais que le ferment même qui s'y portera sera plus foible. Ajoutons à ces vices celui qui peut être particulier au ferment en conséquence de la mauvaise disposition du sang, comme il arrive aux mélancholiques, & aux personnes voraces, qui ont le ferment de l'estomac altéré par le mélange

lange d'un salé acide trop fixe ; ou joignons à ces vices l'usage excessif d'une trop grande quantité d'alimens, ou quelque froid auquel on se sera exposé ; il faut que les alimens se digèrent mal, & qu'en conséquence des loix de la fermentation ils se résolvent en un suc crud, acide, austere. Car, puisque presque tous les alimens contiennent beaucoup de sel acide, à moins qu'ils ne soient divisés, & fermentés, dans leurs plus petites molécules par les salés âcres qui entrent dans la composition du ferment stomachal, ils se convertissent aisément en un suc qui tire à l'acide.

Or puisque les loix de l'œconomie animale obligent ce suc crud, & acide, qui a été extrait des alimens, de passer en forme de chyle par les veines lactées, & le canal de Pecquet, pour se mêler au sang de la veine sousclavière, & qu'il y fige ses parties lymphatiques, ou, pour mieux dire, ses parties sulphureuses, par ses pointes acides, il est nécessaire que le sang, bien qu'il passe aisément de la sousclavière dans le ventricule droit du cœur, ayant perdu sa fluidité ac-

Tome II.

C

26 DISSERTATION

coutumée , ait de la peine à traverser les filières des vaisseaux des poumons , & par conséquent qu'il forme des stagnations dans différens endroits , & dès le moment des obstructions , & des dilatations des vaisseaux capillaires .

Le sommeil même pris sur le dos , & commencé immédiatement après le repas , ne contribue pas peu à la consistance vicieuse que prend le sang , & à sa stagnation dans les vaisseaux des poumons . Car comme l'estomac chargé d'alimens , le foie , la rate , & tout le volume des intestins , pèsent sur le diaphragme , lorsqu'on est couché sur le dos , ils empêchent tellement la liberté de son mouvement qu'ils lui laissent à peine celle de se contracter .

Or la libre contraction du diaphragme ne peut être empêchée sans que la cavité de la poitrine , & les poumons qu'elle renferme , ne soient gênés dans leur extension . D'où il suit en premier lieu qu'il entrera dans la trachée artère , & les vésicules du poumon une quantité d'air beaucoup moindre qu'il ne le faut naturellement , & en second lieu , que le sang

circulera avec plus de peine dans ce viscere. En effet comme le sang ne peut aller son chemin droit dans les vaisseaux arteriels, qui sont repliés, & courbés de différentes manieres, il est obligé de heurter dès sa sortie du cœur de presque toute sa force contre les paroits des vaisseaux, & la quantité de réflexions qu'il sera obligé d'essuier dans son cours sera cause que quand il sera arrivé aux extrémités capillaires son mouvement sera tellement ralenti, qu'à peine lui restera-t'il de la force pour passer dans les racines des veines. Or la liberté de la respiration ne peut être gênée sans que la consistance du sang, déjà épais-
si, n'augmente encore. Car comme c'est l'air que nous respirons qui fait passer dans nos liqueurs le ferment vital, s'il est permis de hazarder cette expression, ou, pour parler plus clairement, comme c'est le mélange de son nitre qui pénètre par les pores des vaisseaux qui anime le mouvement des liqueurs, il faut que le mouvement de fluidité du sang diminue, & que son épaisseur augmente en même proportion que manque le nitre

Cij.

28 DISSERTATION

aérien que chaque inspiration devroit faire entrer dans le sang , & par conséquent qu'il tombe en stagnation.

Mais comme la stagnation du sang ne peut durer long-tems dans la substance vésiculaire du poumon que l'arrêt de quelques grumeaux épars ça & là dans les extrémités capillaires des vaisseaux , n'empêche dans ces mêmes vaisseaux le mouvement de circulation qui doit se faire à travers la substance des poumons , pour que le sang passe du ventricule droit au gauche , il arrivera que comme toute la quantité du sang n'est pas expri- mée par le ventricule droit , ni par conséquent poussée dans les veines pulmonaires , il s'en dégorgera une moindre quantité dans l'aorte dont les rameaux seront moins tendus , & dilatés. En conséquence le pouls de viendra petit , & foible.

Et comme le sang se distribue dans tout le corps en même proportion qu'il est poussé dans l'aorte , il est évi- dent que chaque pulsation du cœur n'en fera entrer qu'une petite quan- tité dans les parties internes , & exter- nes ; ce qui produira cet assemblage

SUR LE COCHÉMART. 29

de symptômes que traînent ordinai-
rement à leur suite la faiblesse du
pouls, & la diminution de la quantité
du sang dans chaque partie, comme
sont la froideur & la pâleur des par-
ties externes du corps, le défaut de
sécrétion du fluide nerveux dans les
glandes de la substance corticale du
cerveau, l'abattement subit des for-
ces, & bien d'autres accidens dont
nous ferons l'énumération par la suite.

D'ailleurs comme le sang poussé du
ventricule droit du cœur dans le pou-
mon n'est pas capable de lever les
obstacles qu'il apporte lui-même à sa
circulation au moyen des grumeaux
épars là & là dans les vaisseaux, &
même qu'il emploie toute la force
que lui donne le ventricule droit à
heurter contre ces obstacles, les bran-
ches arterielles où ils se trouveront
en seront tellement gonflées que le
ressort avec lequel les artères dilatées
se restituent naturellement en sera
considérablement augmenté, & que
le sang qui y est renfermé, & qui ne
trouve pas son passage libre dans les
veines, sera repoussé vers le ventri-
cule droit avec plus de force qu'il

Ciij

30 DISSERTATION

n'en a été exprimé ; ce qui fera rejailir le sang contre le cœur , & obligera ce muscle de heurter sans ordre contre les côtes , ou, ce qui revient au même , causera une palpitation.

Enfin comme les concretions des parties du sang qui bouchent les pores des vésicules pulmonaires , non-seulement causent une dilatation violente aux artères , mais à tous les petits canaux qui s'ouvrent dans les vésicules des poumons , il arrivera nécessairement que l'excessive dilatation des artères , ou le trop grand écartement des leur pores , aplatira tellement les vésicules qu'elles ne pourront recevoir qu'une petite quantité de l'air qu'y apporte la trachée artère ; d'où il suit que le sang qui parcourt la substance du poumon étant privé endifférens endroits de l'aiguillon qu'il emprunte de l'air , ne fera que s'arrêter de plus en plus , étendre , & appesantir , presque toute la substance des poumons. Et comme ils ne peuvent devenir plus pesans , sans que leurs nerfs ne soient grièvement affaiblis , & qu'ils ne souffrent en divers endroits une divulsion , ou extension

SUR LE COCHEMART. 31

violente , ils transmettront au cerveau l'impression qu'ils auront reçue. Or le mouvement de reflux des esprits repoussés des parties du poumon qui souffrent une compression , ou une espece de divulsion , ne peut être que violent ; il faut donc 1°. Que lorsqu'ils sont parvenus au cerveau , & qu'ils heurtent contre sa substance solide , ils se réflechissent , & se détournent vers les canaux qui leur donnent plus de facilité pour continuer le mouvement qui leur a été imprimé. Et comme la pente est toute naturelle de l'embouchure des nerfs pneumoniques à celles des nerfs intercostaux , & phréniques , il arrivera que dans le moment même du reflux ils seront déterminés à couler dans ces derniers nerfs , qui servent à l'inspiration , & que , comme cette détermination est plus violente qu'elle ne l'est naturellement dans le sommeil , & même pendant la veille , ils produiront une inspiration plus forte , ou , pour mieux dire , un plus grand effort pour inspirer ; & telle est la cause de cette respiration forcée des personnes attaquées du Coche-

C iiij

32 DISSERTATION

mart, respiration telle que celle des Asthmatiques au dernier degré.

Il s'ensuit en second lieu, qu'il naîtra dans l'ame un sentiment incommode, ou, ce qui revient au même, un sentiment de pesanteur, & de suffocation, & qu'elle formera le jugement faux de quelque corps qui pese sur la poitrine. Mais comme on ne voit pas du premier coup d'œil clairement, & distinctement, la relation qui se trouve entre le sentiment incommode que les poumons produisent, & le faux jugement dont il est l'occasion, nous allons tâcher de la rendre sensible. Mais, pour éviter l'erreur, ou la confusion, dans nos recherches, il faut commencer par diviser la question en ses parties.

Nous examinerons donc en premier lieu comment il arrive que, bien que la totalité du poumon soit attaquée de la pesanteur, & produise dans l'ame l'impression de ce sentiment incommode, on ne la leur rapporte pas dans le Cochemart, mais à ce qui les renferme extérieurement, c'est-à-dire, aux muscles de la respiration qui revêtent l'extérieur de la poitrine.

SUR LE COCHÉMART. 33

ne ; question aussi difficile que curieuse à résoudre. Car les poumons ayant, comme les autres parties, des nerfs qui leur sont propres, & qui transmettent au cerveau les impressions qu'ils ont reçues, on trouvera sans doute fort étonnant que la perception des mouvements qui se font dans le milieu des poumons soit aussi confuse, & que les mouvements qui s'y produisent soient rapportés aux parties extérieures. Mais l'étonnement cesserá pour peu qu'on veuille faire attention à l'usage auquel les sens sont destinés.

En effet la nature nous a accordé le sentiment pour être en état d'éviter les chocs violens des corps entre lesquels nous vivons, qui pourroient causer la ruine de notre corps, & pour rechercher le contact favorable de ceux qui nous sont utiles ; en un mot pour éviter ce qui pourroit nous être nuisible, & aller au-devant de ce qui ne l'est pas. D'où il suit que les parties internes, au nombre desquelles sont le cerveau, le cœur, le poumon, le foie, le ventricule, les intestins, les reins, &c. ont beau être

34. DISSERTATION

affectionnées désagréablement par des causes internes , avant qu'elles puissent occasionner une perception distincte , ou , pour mieux dire , faire un rapport des sensations à ces mêmes parties. En effet outre qu'il est nécessaire que les parties extérieures qui servent de rempart à celles du dedans soient affectées par les corps environnans avant que leur mouvement se communique aux parties intérieures , & que par conséquent il a été suffisamment pourvû à leur conservation par l'établissement des sens ; il est sans difficulté que l'ame ne peut avoir aucune perception distincte à moins qu'elle n'ait aussi une idée distincte des parties qui ont reçu le mouvement qui l'occasionne. Car , je vous prie , lorsque quelque corps heurte assez violemment notre corps pour occasionner le sentiment de la douleur , comment l'ame pourra-t'elle le rapporter à une partie qu'elle ne connaît pas ? Comment , pour me servir d'un exemple , un enfant nouveau né , ou même encore renfermé dans le sein maternel , rapportera-t'il une blessure qu'il aura reçue , & la dou-

leur qui en est l'effet, au pied, à la main, ou à quelque autre partie, qu'il ne connoît pas ? Or tous tant que nous sommes, nous sommes par rapport à nos parties internes dans le cas de l'enfant dont nous venons de parler par rapport aux externes ; nous les ignorons parfaitement ; nous ne connoissons ni leur nature, ni leur situation, ni leur connexion. Comment donc pourrions-nous leur rapporter les impressions intérieures agréables, ou fâcheuses ? La nature n'a-t-elle pas mieux pourvu à la sûreté de notre corps en le disposant de manière que nous rapportions aux parties extérieures, que nous connoissons, & qui peuvent donner du soulagement aux intérieures, & en écarter la cause de leurs maux, les sensations mêmes que l'affection des parties internes occasionne ? N'est-ce pas les parties qui occupent la circonférence du corps, qui, comme des gardes avancées, soutiennent les premières attaques des ennemis extérieurs, & sur le champ donnent avis à l'âme par le moyen des nerfs qui leur font propres des dangers qui mena-

36 DISSERTATION

cent le corps, & qui sont les plus propres à l'avertir des insultes dont les parties internes sont menacées ? Il n'a donc point fallu détourner l'attention que l'ame devoit donner aux mouvemens des corps extérieurs , pour lui faire appercevoir, ou sentir, les divers mouvemens qui se font dans les différentes parties nerveuses de l'intérieur du corps., & il étoit de l'intérêt du tout que le rapport se fit aux parties externes du voisinage , ou du moins à celles qui concourent à l'exercice des mêmes fonctions. Aussi voit-on tous les jours rapporter une douleur de colique , ou de néphretique , à raison de la situation des parties qui ressentent la douleur , aux parties externes du bas ventre & des lombes , & une inflammation douloureuse des poumons , au côté , ou aux parties de la surface du corps. On en peut dire autant des membranes du cerveau. D'où je concluds en passant que la sensation ne se fait pas dans la partie affectée , mais plutôt dans le cerveau ; autrement l'ame rapporteroit constamment, & nécessairement, tous les mouvemens qui sont imprimés au

corps, & les sensations qui en sont les suites, aux parties qui sont affectées de ces mouvements ; ce qui est contraire à l'expérience.

Mais approfondissons davantage la matière ; dévoilons, s'il est possible, la mécanique singulière qui détermine notre ame à rapporter aux parties extérieures & superficielles du corps les mouvements étrangers aux parties internes. Cette découverte n'est pas impossible, bien qu'hérissée de difficultés ; car nous tirerons peut-être quelque lumière de la manière dont les nerfs sont distribués. Mais on ne peut éclaircir parfaitement cette difficulté, à moins que de s'être formé une idée claire des choses qui concourent à produire dans l'ame une sensation distincte des objets, & qui la disposent, ou la déterminent à rapporter le sentiment, ou l'occasion de sa sensation, à une partie plutôt qu'à une autre.

Je remarque donc que bien des choses concourent, & surtout de la part du corps un nerf, je dis un nerf distingué, & entièrement séparé des autres, à commencer à sa racine jus-

38 DISSERTATION

qu'à son extrémité qui aboutit à la partie à laquelle il est destiné ; en second lieu un endroit particulier , propre , & déterminé , du corps calleux , qui répond entièrement à un nerf , & non à plusieurs branches ; en troisième lieu un mouvement doux & réglé des esprits dans le cerveau ; & enfin une tension tant des nerfs , que des parties solides. De la part de l'objet , ou du corps sensible , je vois qu'il lui faut une force capable de surmonter l'impulsion qui détermine les esprits à couler du cerveau dans les parties. Si toutes ces choses concourent , il est nécessaire qu'il se fasse une sensation claire & distincte , & qu'elle se rapporte à la partie qui a reçu l'impression du corps sensible. Car comment pourroit-il en être autrement , puisque le mouvement imprimé aux parties est communiqué sans confusion à un endroit particulier du cerveau , où les autres nerfs n'atteignent pas , & que les esprits qui refluent des parties conservent leur détermination jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à une partie déterminée du cerveau où tout est dans la paix , &

la tranquillité ? Est-il possible qu'il n'en résulte pas une sensation entièrement distincte ? Et dès que les nerfs qui se distribuent à diverses parties sont exactement séparés les uns des autres , l'ame pourra t'elle faire autrement que de rapporter l'impression , & la sensation qui en est la suite , à la partie où aboutit le nerf qui a reçu l'impression de l'objet extérieur , & l'a transmise à son siège , c'est à-dire , à la substance medullaire du cerveau ?

Cela posé , j'estime qu'il n'est pas difficile de pénétrer la raison des sensations confuses qui se font dans les parties internes , ou , pour mieux dire , du rapport confus qui se fait de ces sensations aux parties extérieures , ou à la surface du corps. En effet tout le reste a beau s'accorder dans l'intérieur du corps pour que l'ame puisse avoir un sentiment distinct , & rapporter ses sensations aux parties intérieures qui ont été ébranlées ; bien encore que les nerfs des parties internes soient séparés entre eux , & de ceux des autres depuis leur racine jusqu'à leur extrémité , &

40 DISSERTATION

qu'ils soient également tendus & gonflés par le fluide spiritueux ; si les esprits en refluant des parties internes n'ébranlent pas une partie déterminée du cerveau , & qu'au contraire ils en ébranlent une également destinée à recevoir les impressions qui viennent des parties extérieures ; il faut qu'il ne se fasse qu'une perception confuse des impressions causées par les parties internes , ou du moins qu'il ne se fasse aux parties internes qu'un rapport confus de la sensation, ou de l'impression qui a été reçue , & même que le rapport se fasse aux parties extérieures , dont les nerfs ont une origine commune avec ceux qui se distribuent aux parties intérieures ; & par conséquent , bien que tous les nerfs des parties internes & externes soient séparés depuis leurs racines jusqu'à leurs extrémités , il en résultera par rapport à l'ame le même effet que s'ils aboutissoient à un même tronc qui suivit le canal de la moelle épiniere.

Or comme il seroit nécessaire qu'il ne se fit que des impressions confuses des objets sensibles , ou , pour mieux

SUR LE COCHÉMART. 41

meilleur dire, qu'il se fit un rapport confus, & équivoque, du mouvement communiqué à quelque branche de nerfs, si ceux qui se distribuent à des parties différentes sortoient d'un tronc commun, comme autant de rameaux, il est également nécessaire qu'il se fasse une sensation confuse, & un rapport équivoque aux parties internes; puisque le mouvement des parties internes est transmis par les nerfs qui s'y distribuent à la partie même du cerveau qui répond à l'origine de ceux qui se répandent dans les parties extérieures. Car de la même manière qu'il se feroit dans l'âme une confusion des sentimens, ou des rapports, par la réunion des nerfs de différentes parties en un même tronc, il faut que la même confusion se rencontre lorsque les racines des nerfs seront tellement voisines, ou prochaines, qu'elles transmettront à une partie fixe, & déterminée, du cerveau le mouvement qui leur aura été imprimé par les objets sensibles.

En effet puisqu'il ne faut pour produire une confusion des sensations, & des rapports, que la réunion des nerfs

Tome II.

D

42. DISSERTATION

de différentes parties en un même tronc qui transmette au cerveau par un seul & même canal toutes les différentes impressions qui se font dans différentes parties , parce qu'alors l'ame n'a aucun moyen de distinguer si le mouvement transmis au cerveau a été imprimé à une partie , ou à une autre ; il est également nécessaire qu'il se fasse une confusion des sensations , & des rapports , parce que les mouvements imprimés aux différentes extrémités des nerfs , dont les racines sortent presque du même tronc , tant elles sont voisines , se communiquent à la même partie du cerveau ; d'où il suit qu'il n'y a point de raison qui détermine l'ame à rapporter la sensation , ou plutôt sa cause , à une partie plutôt qu'à une autre ; à la partie interne plutôt qu'à l'externe. Car il n'y a point de différence entre l'opération de l'ame pour connoître dans le cerveau les différens mouvements imprimés aux parties inférieures , c'est-à-dire , en d'autres termes , pour sentir , & son opération pour distinguer les divers mouvements dont les corps sensibles affectent quelquefois

en particulier les organes des sens. Car comme il n'est pas possible lorsque nous bouchons avec le doigt *A* l'orifice *B* d'un tuyau qui se partage en deux branches *C D*, de connoître au tact, ou de distinguer le principe du mouvement du fluide que l'on y peut injecter par l'une des deux branches, parce que soit que le doigt soit frappé par le fluide injecté dans la branche *C*, ou par celui qu'on injecte dans la branche *D*, il est affecté de la même maniere, & que le fluide ne reçoit aucune modification differente par quelque branche qu'il aborde tronc commun *B*; d'où il résulte que nous ne pouvons rapporter la cause du mouvement imprimé à notre doigt à l'une des deux branches plutôt qu'à l'autre; de même l'ame excitée à sentir ne peut distinguer si c'est une partie ou une autre, une partie interne ou externe, qui lui communique les impressions apportées par les nerfs de differentes parties qui sont si voisins à leur origine.

Mais, me dira-t'on sans doute, puisque les nerfs des parties internes & externes, des poumons, par exem-

Dij

44 DISSERTATION

ple, & de la peau qui recouvre la poitrine sont tellement ajustés à leur origine que les esprits qui refluent des nerfs intercostaux, & des pneumoniques, affectent presque la même partie du cerveau, comment l'ame rapportera-t'elle plutôt aux parties externes qu'aux poumons mêmes les mouvements imprimés aux poumons, & les sensations qui en sont les suites?

Je réponds qu'il y a de bonnes raisons pour que l'ame rapporte aux parties extérieures de la poitrine les impressions qui se font dans le centre même des poumons. Car comme elle connaît mieux les parties extérieures de la poitrine que celles qui sont renfermées dans sa cavité, dont elle n'a pas même une idée obscure dans bien des sujets, & que d'ailleurs les parties extérieures sont continuellement exposées à l'action des corps environnans qui agissent sans cesse sur le système des nerfs, il n'y a rien d'étonnant que l'habitude lui fasse rapporter à l'enveloppe extérieure de la poitrine, qui excite des sensations plusieurs fois chaque jour, tous les mouvements

que reçoivent les poumons qu'elle ne connoît pas.

Il nous reste encore une difficulté à éclaircir, comment il arrive un rêve, ou, ce qui revient au même, le jugement faux de quelque chose qui comprime la poitrine à l'extérieur, à l'occasion de la pesanteur des poumons que l'ame rapporte faussement, comme nous l'avons dit, & par une nécessité méchanique, aux parties extérieures de la poitrine. Mais, pour résoudre ce Problème, il est à propos de donner une idée des rêves.

Il faut donc commencer par examiner comment les idées des objets précédemment appercus se rafraîchissent sans ordre, & se marient d'une maniere bizarre, & ridicule, & cela sans aucune cause évidente, dans les personnes ensevelies dans le sommeil; état où le cerveau, & toutes les parties, dépourvues d'esprits, sont dans le relâchement. Mais je ne vois aucune apparence de donner des idées nettes de ces perceptions, si nous ne commençons par examiner ce qui concourt à produire un sommeil naturel, paisible, & libre des trou-

46 DISSERTATION

bles que causent les différens rêves,

Et d'abord il est constant que la quantité d'esprits qui se philtrent naturellement dans le cerveau est considérablement diminuée pendant le sommeil. C'est ce dont il n'y a pas lieu de douter, si l'on fait attention à la flaccidité de tous les membres, & à la privation du mouvement, & du sentiment, qu'on remarque pendant le sommeil.

Il est encore constant que les esprits considérablement diminués quant à la quantité ont un mouvement progressif beaucoup plus lent dans les différentes régions du cerveau des personnes ensevelies dans le sommeil. C'est ce qui résulte suffisamment de la flaccidité de tous les membres, & de la privation du mouvement, & du sentiment, des personnes qui sont dans cet état. Il est encore hors de tout doute que la quantité des esprits étant considérablement diminuée, ils auront un mouvement progressif beaucoup plus lent dans ceux qui dorment d'un sommeil naturel, que dans ceux qui sont éveillés. En effet dès que la cause du mouvement progressif des esprits

dans la substance médullaire du cerveau n'est autre que l'impulsion que donnent ceux qui abordent aux glandes à ceux qui se présentent aux orifices de leurs vaisseaux excrétoires ; il est clair que si la sécretion diminue dans les glandes, l'impulsion y diminuera en même proportion, & par conséquent que leur mouvement progressif sera proportionnellement ralenti. Il est encore clair que le cerveau s'affaîssoit, & tombera sur lui-même, à proportion que les esprits diminueront pendant le sommeil. Car le cerveau étant flasque, & mollassé, par sa nature, & de lui-même, & ne tenant la tension qu'il a pendant la veille que de l'écoulement continu des esprits qui parcourent l'intérieur de sa substance, il s'ensuit d'abord que dès qu'il ne se trouvera pas la quantité ordinaire d'esprits, les canaux & les pores de la substance corticale & médullaire du cerveau ne pourront se dilater, & qu'il arrivera nécessairement une espece d'affaîssement de toute sa substance.

Cette théorie donne une idée fort naturelle du sommeil paisible, & dé-

48 DISSERTATION

gagé de l'embarras des rêves. Car puisque dans les personnes livrées à un sommeil doux & paisible , il se sépare peu d'esprits , & que ce peu ne coule que lentement & pesamment dans la substance du cerveau , non-seulement ils sont incapables de creuser, & de fléchir , les fibres de la substance médullaire de la même maniere qu'elles l'ont été précédemment par les objets sensibles qui ont fait impression sur les organes des sens , mais ils sont insuffisans pour les remplir , & les gonfler , de la même maniere qu'elles sont naturellement remplies, & gonflées , dans l'état de la veille. Il ne faut donc point s'étonner qu'il ne se renouvelle pas d'impression des objets précédemment apperçus , & que les sens internes soient dans une inaction parfaite.

Dans cet état s'il s'excite dans le sang d'une personne qui dort tranquillement un mouvement fermentatif inusité; ou que ce sang acquere une consistance contre nature , qui l'empêche de passer librement des artères dans les veines ; ou que quelque humeur salée irrite quelque partie ;

ou

SUR LE COCHÉMART. 49

ou enfin que les liqueurs qui se séparent dans les glandes prennent dans leurs grains vésiculaires & vasculeux, ou autres réservoirs, un mouvement étranger qui puisse irriter les nerfs qui viennent y aboutir, il faut qu'en peu de tems le sommeil, ci-devant tranquille, soit troublé par divers phantômes. En effet puisqu'une plus grande fermentation du sang, bien qu'elle ne soit pas fébrile, ni même vraiment maladie, dilate pour lors les arteres plus que de coutume, & augmente leur pulsation, il faut qu'en différens endroits elles secouent, ou compriment, les nerfs qui les accompagnent, ou qui sont dans leur voisinage, & en conséquence qu'elles repoussent d'endroits très - différens vers la substance médullaire les esprits qui y reposoient tranquillement. Et comme les esprits réflechis par les extrimités des nerfs en reçoivent un nouveau degré de mouvement, & des déterminations différentes, il arrive que, lorsqu'ils parviennent au centre du cerveau, les déterminations désordonnées qu'ils ont reçues les font se heurter de différens côtés, se ré-

Tome II.

E

50 DISSERTATION

flechir ça & là de différentes manières , & enfin entrer dans les différentes parties du cerveau où les idées des objets précédemment appercus ont été gravées , & que le mouvement qu'ils donnent aux fibres , réveille en même tems la mémoire de différens objets , & mémoire d'autant plus confuse , & plus mal assortie , que les esprits se choquent , & se réflechissent , avec plus ou moins d'ordre dans le cerveau .

De même si le sang pendant le sommeil acquiert plus de consistance que de coutume , de maniere qu'il ait de la peine à franchir les détroits qui s'opposent à son passage des artères dans les veines , il s'ensuit nécessairement que les nouvelles liqueurs qui surviennent dilatent notablement les parties & les artères , & par conséquent que les nerfs qui y aboutissent sont tiraillés , secoués , comprimés ; & ainsi que les esprits seront nécessairement repoussés de tous côtés avec violence vers leur source , c'est-à-dire , vers la substance médullaire du cerveau . De plus , comme des molécules salines ramassées dans

SUR LE COCHEMART. 51

les vaisseaux , ou même dans les cavités , molécules roides , & inflexibles de leur nature , heurtent les nerfs avec beaucoup de force , & de violence , & leur causent des irritations , elles exciteront aussi de différens côtés un reflux des esprits vers le cerveau , & representeront à l'esprit un assemblage ridicule d'idées ; comme on le voit arriver aux personnes attaquées de douleurs , qui tombent souvent dans le délire , & la fureur. Or de la même manière que les excréments , ou les recrémens , en conséquence de l'augmentation de leur acrimonie , ou de leur mouvement , irritent les nerfs de leurs propres réservoirs , & repoussent avec plus de véhémence vers le cerveau les esprits qu'ils contiennent , ils renouveleront dans ceux qui dorment les idées des différens objets. Et de là vient le désir fatiguant de rendre l'urine , dont sont attaquées beaucoup de personnes endormies dont l'urine est trop acide ; de-là les songes lascifs de ceux qui ont une trop grande abondance de semence dans les vésicules séminales ; de-là enfin une infinité de son-

E ij

52 DISSERTATION

ges de diverse nature qui font des impressions si différentes, & tantôt sont accompagnées d'un sentiment agréable, tantôt d'un sentiment fâcheux.

D'où il suit que bien que les rêves causent une espece de désordre pendant le sommeil, ils ne se présentent pas toujours à l'imagination par un pur hazard. Car tous les rêves qui agitent pendant le sommeil, ont toujours un objet déterminé, ou quelque maniere déterminée de représenter cet objet. De plus ils supposent dans le corps des mouvemens déterminés des parties dont ils tirent leur origine, & auxquelles ils se rapportent; comme il est évident par l'exemple de ceux dont la semence bouillonne, ou qui ont la vessie picotée par une urine acré, chez qui l'esprit n'est agité que de la pensée de dégager la vessie du poids qui l'incommode, ou des endroits propres à se décharger de ce fardeau; ou bien de la demangeaison des parties génitales, & des tendres embrassemens de leur maîtresse. C'est par cette raison qu'une personne qui trouva à son réveil sa

jambe paralytique , révoit qu'elle étoit changée en pierre.

Si les esprits réfléchis vers le cerveau des parties qui ont été agitées ne doivent pas produire une sensation distincte , mais seulement un défordre dans le fluide spiritueux qui séjourne dans la substance medullaire , il est nécessaire qu'ils réveillent les idées de bien des choses dont les traces sont profondément gravées dans les fibres du cerveau , ou de celles ausquelles l'esprit s'est plus accoutumé pendant la veille. Ainsi si quelqu'un pendant ce tems a médité assiduement sur une offense qu'il a reçue , & sur la vengeance qu'il en doit tirer , il ne songera à autre chose pendant le sommeil qu'à son ennemi , & aux moyens de s'en vanger. Il en est de même d'une infinité d'autres objets , agréables , ou fâcheux , qui font illusion à l'esprit des personnes éveillées , ou endormies. En effet lorsque les esprits ont conçu un mouvement désordonné dans leur réservoir , c'est-à-dire , dans le corps calieux du cerveau , ils parcourent sans cesse , remuent , ou fléchissent , les en-

E iii

34 DISSERTATION

droits par lesquels ils trouvent plus de facilité à continuer leur mouvement , & qui résistent moins à leur abord ; or ce sont sans contredit les fibres mêmes que des sensations , ou des méditations, réitérées ont plus ouvertes , dilatées , & fléchies ; & c'est la raison pourquoi les personnes en délire sont continuellement occupées des objets qui ont fixé leur attention dans l'état de santé , & que les derniers mots qu'ils articulent en mourant sont ceux ausquels ils étoient habitués pendant leur vie ; ce qui a donné occasion au proverbe , *telle vie, telle mort.*

Ces principes posés , nous n'aurons pas beaucoup de peine à trouver la cause du rêve qui accompagne le Cochemart. Car de ce que les poumons sont fort appesantis dans cette maladie , & qu'il s'en ensuit une difficulté de respirer incommode , & douloureuse , il est impossible qu'il ne s'excite pas dans l'âme une sensation de même nature. Car l'engorgement des poumons cause une telle divulsion , ou compression , à leurs nerfs , qu'il est nécessaire que les ef-

SUR LE COCHÉMART. 55

prits en reflux avec violence vers la substance médullaire ; qu'ils secouent, flétrissent, & creusent, les parties qu'ils rencontrent, & produisent par conséquent le sentiment incommodé de pesanteur, & le rapport de ce sentiment aux parties extérieures du corps. Et comme les esprits qui refluxent des poumons engorgés vers le cerveau ne communiquent point à ses parties solides la totalité de leur mouvement, mais qu'ils se détournent plutôt dans les diverses sinuosités du centre du cerveau, ou de la substance médullaire, il arrive que ceux qui étoient paisibles dans tout le voisinage sont mis en mouvement, & poussés suivant les loix du mouvement dans les routes du cerveau les plus ouvertes, celles par conséquent par lesquelles ils peuvent plus aisément continuer le mouvement qui leur a été communiqué ; d'où il suit que les images de bien des choses se doivent renouveler, & surtout celles qui font plus d'impression sur l'âme par l'habitude qu'elle s'est faite de s'y attacher pendant la veille. Mais comme chacune des idées qui se pré-

E iiiij

56 DISSERTATION

sente à l'ame mue par une sensation incommode occasionnée par l'embarras de la poitrine ne s'accorde pas avec l'idée de pesanteur , & ne peut se rapporter naturellement à la poitrine , l'ame attentive à la cause de cette pesanteur , & inquiète de ce qui la produit , choisit les objets , qui , appliqués sur la poitrine , peuvent produire un sentiment de pesanteur , & causer la difficulté de respirer ; & de - là vient l'étonnante variété des idées qui se présentent à l'esprit des personnes attaquées du Cochemart ; dont les unes attribuent la cause de leur mal à un ennemi qui se jette sur eux avec violence , qui leur presse la poitrine , & leur serre le gosier ; d'autres à la chute d'une maison ; quelquefois à leur amant , ou à leur maîtresse , qui les serre entre les bras de maniere à les étouffer ; quelquefois à des follets , des sorcieres , & autres choses de même nature , que l'habitude a mise en possession de les frapper plus vivement , en conséquence de l'éducation qu'ils ont reçu , ou de leur maniere de vivre.

D'où je conclus qu'on peut met-

SUR LE COCHEMART. 37

tre dans la classe des rêves qui appartiennent à l'Incube, ou au Cochemart, toute difficulté de respirer suivie d'un rêve qui représente quelque objet capable d'empêcher la respiration, bien qu'on ne se le représente pas comme comprimant la poitrine, ou même qu'on ne le rapporte pas à cette partie. Tels sont, par exemple, les rêves de ceux qui s'imaginent fuir, & éviter précipitamment, un ennemi, ou faire des efforts considérables pour grimper sur des endroits escarpés, ou passer avec beaucoup de peine dans des endroits fort étroits, ou tomber de haut, & ainsi d'une infinité d'autres idées folles qui s'ensuivent de la difficulté de respirer qu'on ressent pendant la nuit.

Cependant l'espèce de rêve qui appartient proprement au Cochemart est ordinaire aux mélancholiques, aux méditatifs, aux personnes crantives, & surtout aux crédules, qui ont profondément gravées dans l'esprit les courses nocturnes des lutins, des follets, des sorcier, & qui regardent ces contes de vieilles comme articles de foi. Car comme les

38 DISSERTATION

personnes de ce caractere , ou de ce tempéramment , sont naturellement pensives , & qu'elles sont long-tems occupées des objets gracieux , ou dé-sagréables , qui se présentent à leur esprit , & qu'elles s'attachent par pré-férence à ce qui est capable de leur causer de l'admiration , ou de leur inspirer de la terreur , comme sont les courses nocturnes des follets , &c ; il arrive , comme par une nécessité mé-chanique , que le resserrement de la poitrine venant à les incommoder pendant la nuit , à faire refluer les esprits au cerveau , & produire un sentiment de pesanteur , il se présente sur le champ à leur imagination l'idée de follets , de sorcieres , &c , qui leur pressent la poitrine ; tant les parties du cerveau , dans lesquelles les traces de ces objets se conservent , sont ou-vertes , & aiséees à mettre en mou-vement ; & tant elles ont de disposi-tion à obéir aux plus legers mouve-ments des esprits que le tiraillement , ou la compression quelconque , des nerfs du poumon leur communique ! Il y a plus : car si le Cochemart de-vient malheureusement habituel , ou

SUR LE COCHEMART. 39

même revient toutes les nuits , il arrivera que la moindre pesanteur de poitrine renouvellera , même pendant le jour , les idées des follets , ou des sorcieries ; & qu'étant bien éveillés , les malades rapporteront la pesanteur qu'ils sentent dans la poitrine à ces mêmes phantômes , qu'ils croiront fermement avoir devant les yeux , & seront très-scandalisés des risées , & des mocqueries des assistans. La maladie peut même prendre des accroissemens tels que le Cochemart , qui est une espece d'affection hypochondriaque , dégénérera en mélancolie.

SECTION II.

Des symptômes qui accompagnent le Cochemart.

IL est tems de dénouer la Tragédie du Cochemart , & de donner une explication approfondie des accidens qui accompagnent ses accès. Il nous faut donc rechercher d'où

60 DISSERTATION

viennent ces désirs stériles de se plaindre, d'appeler du secours, d'éloigner avec les pieds, & les mains, l'objet qui cause la compression, & les efforts infructueux pour parvenir à ces buts; pourquoi le sommeil finit, & qu'au réveil tout le corps tremble, & frissonne; comment on est attaqué d'une grande palpitation de cœur, de froid des extrémités, de défaillance, & quelquefois même de syncope.

Or le seul but de la nature en construisant les organes de nos sens, & nous accordant la faculté de sentir, a été de mettre l'âme en état de garantir le corps, & de le défendre des assauts des corps qui pourroient lui nuire par le dehors; d'aller au-devant de ce qui peut lui être avantageux, & d'éviter tout ce qui pourroit lui être préjudiciable. D'où il suit en conséquence des loix de l'union de l'âme avec le corps, qu'elle n'est pas plutôt affectée du sentiment de pesanteur sur la poitrine, & qu'elle n'a pas plutôt fait le rapport de ce sentiment incommodé à quelque corps qui la comprime extérieure-

SUR LE COCHEMART. 61

ment , qu'elle doit être muë , & excitée , à écarter , & repousser , ce corps dont la compression menace de suffocation ; & comme la disposition mécanique du corps est telle que toutes ses parties concourent réciproquement à la conservation du corps , & que le mouvement des voisines vient au secours de celles du voisinage , l'âme mettra en mouvement , par coutume , & par habitude , les muscles des bras & des mains , parties les plus propres pour saisir , & repousser , les corps extérieurs , ou du moins s'efforcera de le faire. Mais comme , suivant ce que nous avons dit , il n'y a pas une quantité d'esprits suffisante pour envoier aux muscles , y en ayant moins dans le Cochemart que dans le sommeil naturel , il faut que ces membres restent lâches , & sans mouvement , & par conséquent l'âme ne fera que des efforts infructueux pour mouvoir les bras , & écarter ce qu'elle s'imagine peser sur l'extérieur de la poitrine. Alors , viant cette foiblesse des membres , & l'impuissance où elle se trouve d'écarter le corps qui l'incommode , & s'imagi-

62 DISSERTATION

nant qu'elle ne peut trouver dans ses propres forces de ressource contre son mal , elle s'abandonnera au chagrin & à la tristesse , & se disposera aux plaintes , & aux cris , seule consolation de ceux qui ressentent des douleurs violentes , ou tâchera d'appeler à son secours ses amis que le hazard fera trouver présens dans les circonstances. Mais comme il ne suffit pas pour articuler des paroles , ou pousser des plaintes , que les muscles de la respiration prennent un mouvement violent , & qu'il faut encore qu'il y ait dans le poumon de l'air qu'on puisse faire sortir par la trachée artére , & le larynx , on fera des efforts stériles pour jeter des cris , & pousser des plaintes. Car l'engorgement du poumon est tel , ou , ce qui revient au même , la compression des vésicules est si grande , que l'air n'a point la liberté d'y entrer. Il n'y a donc rien de surprenant que l'âme fasse des efforts inutiles pour pousser des plaintes ; ou du moins , s'il y a dans le poumon quelque quantité d'air , comme elle est très-petite , ceux qui sont attaqués du Coche-

SUR LE COCHEMART. 63

mart ne pourront alors pousser que des sons enroués, & tels que ceux d'une personne qu'on étouffe.

Maintenant si quelqu'un aime mieux attribuer à la disposition mécanique du corps le mouvement qui détermine l'ame à se plaindre dans l'accès du Cochemart, ou de quelque autre espece de douleur, & qu'il veuille que les mouvements douloureux qui repoussent violemment les esprits vers les parties où réside le sentiment dérangent toute l'oeconomie de celui des esprits, que ce dérangement se communique au cervelet, & aux nerfs destinés à la respiration, qu'en conséquence les esprits entrent comme par secousses avec plus de vitesse, & en plus grande quantité dans les muscles inspirateurs, & expirateurs, & que les contractions déreglées du diaphragme produisent des soupirs, & des sons plaintifs, au moyen de la contraction qui se fait aussi par secousses des muscles expirateurs, en un mot que la volonté de l'ame qui la porte aux soupirs & aux plaintes, est plutôt une suite de ces mouvements corporels, qu'elle n'en est la

64 DISSERTATION

cause , il peut compter que je ne le contredirai pas.

Passons maintenant au réveil , dont voici la raison. Le long séjour du sang dans les poumons étant une cause qu'il s'y amasse en plus grande quantité , & qu'il gonfle excessivement les vaisseaux , & comprime la substance vésiculaire de ce viscere , produit à la fin une pesanteur excessive , & insupportable , & cause nécessairement le réveil des personnes attaquées du Cochemart. Car l'extrême appesantissement des poumons , donnant un mouvement très-violent aux esprits qui y sont portés , & les faisant refluer avec violence vers le cerveau , il est nécessaire que ces reflux réitérés des poumons communiquent tout ce mouvement aux esprits qui séjournent dans la substance médullaire , qui , bien qu'en moindre quantité , sont en état de secouer toutes les fibres du cerveau , & de s'élancer impétueusement dans toutes les parties du corps , par les entrées qu'ils trouvent libres. Or l'influx des esprits dans les parties inférieures au cerveau ne peut être accéléré , & augmenté ,

menté , sans que le mouvement intestin du sang ne devienne plus fort , que la circulation des liqueurs qui languissoit ne soit plus vive , sans qu'en conséquence il ne s'en porte une plus grande quantité aux glandes corticales du cerveau , que le fluide spiritueux ne se sépare en plus grande abondance , que les nerfs ne reçoivent une augmentation de tension qui se communique aux parties où ils se distribuent , & par conséquent qu'ils ne deviennent propres aux fonctions du sentiment. Or qu'est-ce que cet état des parties si ce n'est celui de la veille ?

Mais comme ce réveil est l'effet du mouvement déréglé des esprits , & qu'ils regorgent sur les orifices des nerfs , toujours dans le même désordre , causé par les allées & venues continues ausquelles ils sont assujettis dans les pores extrêmement embarrassés de la substance médullaire , & qu'ils coulent avec tant d'inégalité dans les muscles de tout le corps , il faut que les membres en soient tirailés , & agités sans ordre , ou tombent en convulsion. Or le frisson-

Tome II.

F

ment , &c l'irritation des parties sensibles, ne contribuent pas peu au tremblement , & aux soubresauts des muscles. Car un suc acide fourni par les premières voies ne se mêle pas plutôt au sang , qu'il fige ses parties sulphureuses & lymphatiques , & l'oblige , lorsque les loix de la circulation le font distribuer par tout le corps , de laisser échapper de son tissu une sérosité hérissée de parties acides , séparation qui est l'effet nécessaire du retardement qui s'ensuit de la viscidité qu'il a acquise ; & comme cette sérosité séparée des autres parties du sang picque les membranes de presque toutes les parties , au moyen des pointes acides dont elle est armée , il s'excitera nécessairement le sentiment d'un pointillement accompagné de froid , & s'ensuivra un reflux vers le cerveau des esprits répandus dans toutes les parties irritées , & picquées , &c même en conséquence un influx déréglé dans les nerfs qui servent au mouvement des muscles. C'est pourquoi il est nécessaire que les parties frissonnent , ou , ce qui revient au même , qu'elles soient attaquées

de soubresauts, & même de mouvements convulsifs.

Or comme ces regorgemens, & agitations, du fluide spiritueux, & ces mouvements violens des muscles, ne font qu'aiguillonner de plus en plus le mouvement fermentatif des liqueurs languissant depuis long-tems, & qu'elles sont poussées avec beaucoup de force des interstices, & des petits vaisseaux, des parties musculeuses dans les grandes branches des veines, il s'ensuit qu'elles doivent être rapportées en plus grande quantité, & plus promptement, au ventricule droit du cœur, & par conséquent qu'il doit s'exciter un mouvement violent de palpitation. Car le ventricule droit, étant plus rempli de sang qu'il ne faut à cause de l'embarras, & de l'obstruction, qui se trouve encore dans les poumons à plusieurs endroits, a beaucoup plus de peine à se décharger, ou à pousser les liqueurs qu'il contient, & à les faire passer par les artères pulmonaires dans le ventricule gauche, que pendant le sommeil des personnes attaquées de Cochemart, pendant lequel, si le sang

F ij

se meut languissamment dans les vaisseaux, il revient par conséquent plus lentement vers le cœur. Il est donc palpable que le sang que le ventricule droit exprime dans l'artère pulmonaire ne pouvant encore surmonter les obstacles qu'il trouve dans son cours, & se faire jour par les extrémités de l'artère pulmonaire dans la veine du même nom, sera réflechi contre les paroits du ventricule droit avec une augmentation de force proportionnée à l'augmentation de quantité qui y est apportée dans l'état de la veille de ceux qui sont attaqués du Cochemart. Il n'est donc point étonnant que ces malades à leur réveil soient attaqués d'une palpitation de cœur plus violente, & qu'ils tombent même quelquefois non-seulement en défaillance, mais en syncope.

En effet l'augmentation de violence de la palpitation du cœur, ou, pour mieux dire, la constance de l'engorgement des poumons, & la continuité du regorgement du sang, gonflant, & étendant outre mesure les paroits du ventricule gauche, ils

SUR LE COCHEMART. 69

auront beaucoup de peine à se contracter comme de coutume ; & par conséquent à raison de la résistance du sang qu'il faut vaincre , ou , ce qui revient au même , de la divulgation des fibres du cœur , de l'amas du sang , & de l'embarras des vaisseaux , ou bien il ne se fera qu'une contraction très-foible , ou même il ne s'en fera point du tout , ou du moins elle sera insensible. Or le sang ne peut manquer de mouvement sans cesser de se distribuer dans les parties ; donc il ne se séparera point d'esprits , ou il ne s'en séparera que peu , & les personnes attaquées du Cochemart seront livrées à un abbattement subit des forces ; avec froid de tout le corps , & tomberont dans la défaillance , ou la syncope.



SECTION III.

Quels sont les signes diagnostiques du Cochemart, & quel est son événement.

ON n'a pas beaucoup de peine à reconnoître cette affection, même par le seul récit des malades. Car ils se plaignent que quelque chose qui les suffoque presque, s'appuie, ou se couche, sur eux pendant le sommeil, de sorte qu'ils ne peuvent en aucune maniere crier, ni remuer, ni fuir, & qu'enfin les efforts qu'ils font les réveillent. Il y a même de ces malades, surtout les mélancholiques, & ceux qui sont livrés à une tristesse habituelle, lesquels ne reprennent pas sur le champ toute leur présence d'esprit, qui assurent opiniâtrement, étant bien éveillés, qu'ils ont vu un homme, ou un démon, qu'ils lui ont parlé, & qu'enfin il s'est enfui dans le tems qu'ils faisoient des efforts pour le saisir, ou pour l'écartier.

Au reste cette espece d'asthme

SUR LE COCHEMART. 71

nocturne attaque souvent les enfans à cause de leur gourmandise , ou les adultes qui sont sujets au même deffaut. Cependant ce mal n'a communément rien de redoutable , surtout si ses accès sont rares , ou légers. Mais s'il ne reconnoît pas une cause externe , comme sont les excès du vin , le froid externe , l'usage immodéré des alimens , &c ; si la cause est interne , & que ces accès reprennent plusieurs fois chaque nuit , il n'est pas entierement exempt de danger. Car Coelius Aurelianus rapporte qu'un Cochemart contagieux , & épidémique , ravagea autrefois la ville de Rome , & qu'il fit périr beaucoup de personnes , comme si c'eut été la peste. En effet le Cochemart produit par une cause interne , quand il est opiniâtre , & presque habituel , menace d'apoplexie , de syncope , ou d'épilepsie , ceux surtout qui sont avancés en âge , & gras ; tellement qu'on les trouve souvent étouffés dans leur lit. En quoi il n'y a rien de surprenant. Car cette maladie devenue habituelle étant une preuve d'un vice constant , & de la foiblesse

72 D I S S E R T A T I O N

du ferment de l'estomac , à quoi peut-on s'attendre qu'à la production continue de crudités acides , qui le jour , & la nuit , se communiquent au sang : quelles peuvent être les suites du mélange des crudités acides dans le sang qu'une augmentation successive de consistance , & de viscidité , dans les liqueurs , & la séparation facile de la féroïté d'avec les autres parties du sang ? Or de-là s'ensuivent d'abord des obstructions , & des embarras de presque toutes les parties glanduleuses du corps , puis le relâchement , & l'atonie d'un grand nombre d'elles , & enfin les maux sans nombre , & les accidens cruels , qui accompagnent ordinairement l'affection hypochondriaque , dont le Cochemart est limitrophe. Il est pourtant vrai que le plus ordinaire est de voir à la suite du Cochemart , la syncope , l'épilepsie , & l'apoplexie. Car l'épaississement du sang produisant dans le Cochemart opiniâtre & habituel un engorgement des glandes du poumon , & un gonflement de ces parties par une humeur visqueuse , il arrivera par le laps du temps

que

SUR LE COCHEMART. 75

que le sang aura tant de peine à passer dans le poumon au retour d'un accès, qu'il sera obligé de s'arrêter absolument dans les vaisseaux, & le ventricule droit du cœur. Mais comme le sang ainsi arrêté dans le cœur empêche son mouvement, il s'en suivra un arrêt subit de toutes les fonctions animales, ou, ce qui revient au même, une syncope, & une apoplexie syncopale.

Mais ce n'est pas seulement à ces titres que le Cochemart cause l'apoplexie. Car s'il y a des obstructions opiniâtres dans le poumons, il faut qu'au retour d'un accès, ou même sans qu'il reprenne, pourvû seulement qu'il se forme dans l'estomac une plus grande quantité d'acides qu'à l'ordinaire, la circulation du sang dans le poumon s'embarrasse de maniere que, bien que le mouvement du cœur ne s'arrête pas entièrement, il en passe une si petite quantité au ventricule gauche, qu'elle est absolument insuffisante pour réparer les pertes d'esprits qui se font continuellement, ce qui fait que leur défaut subit cause tout-à-coup l'affaissement

Tome II.

G

74 DISSERTATION

de toute la masse du cerveau , & l'interruption de toutes les fonctions animales.

Mais quand même les crudités acides des premières voies ne donneroient point au sang assez d'épaisseur pour l'obliger de circuler lentement dans les poumons , & qu'il passeroit assez librement au ventricule gauche, comme il est toujours plus épais que de coutume , il aura de la peine à passer par les glandes corticales du cerveau , & laissera , à cause de ce retardement , échapper sa sérosité au travers des pores des vaisseaux , & ainsi produira peu à peu dans les glandes corticales du cerveau , & sa substance medullaire un tel relâchement, que la perte de sa tension naturelle causera l'affaissement entier du cerveau ; ce qui sera suivi d'une privation totale du sentiment , & du mouvement volontaire , & par conséquent d'une apoplexie.

Il arrivera encore en conséquence de la mauvaise disposition du sang , & de sa stagnation dans les glandes corticales du cerveau , & enfin du relâchement de ces parties , que le Co-

chemart changera de nature , & se transformera en vraie épilepsie. Car si les crudités acides , que les premières voies fournissent au sang de tems à autre , deviennent de plus en plus fermentatives , de maniere que le mêlant au sang , elles le rarefient considérablement malgré son épaisseur , il faut que sur le champ le sang ainsi rarefié se porte avec violence au cerveau , & que son abundance & son volume y causent d'abord une legere compression , puis que la force du mouvement fermentatif fasse entrer beaucoup de parties héterogenes dans les couloirs des esprits relâchés depuis long-tems ; ce qui sera suivi d'un tumulte , & de différentes especes de fermentations , dans le fluide spiritueux , & d'un influx déreglé de ce fluide dans les divers muscles du corps , & par conséquent il naîtra dans tout le corps une infinité de mouvemens convulsifs , avec perte du sentiment , tant à cause de la compression qu'éprouve le cerveau , qu'à cause de la violence avec laquelle les esprits se précipitent dans les parties .

Au reste le Cochemart qui attaque

Gij

76 DISSERTATION

indifféremment pendant le sommeil ; & pendant la veille , est plus dangereux que celui dont les accès ne viennent que pendant le sommeil. Car c'est la preuve d'un vice beaucoup plus considérable du ferment stomachal , que le mouvement & l'exercice de la personne éveillée n'est point en état de corriger ; ce qui le fait en peu de tems se transformer dans les maladies dont nous avons parlé.

Enfin le Cochemart qui est suivi au moment du réveil de tremblement du cœur , de vertige , de sueur froide , & de syncope , est plus redoutable que celui qui est exempt de ces accidens.

En effet le tremblement du cœur est une marque de la disette du fluide qui meut ce muscle , & que ce fluide est extrêmement embarrassé dans les parties épaisses , & visqueuses du sang ; ce qui donne tout sujet de craindre qu'il ne dégenere en intermission parfaite du pouls , & en une syncope mortelle. Il donne encore lieu de craindre , eu égard à la crudité , & à la concentration de tous les principes des fluides , que le

mouvement fermentatif du sang ne s'arrête entierement.

La sueur froide, & le vertige, n'ont pas un prognostic moins effraient. Car soit que le vertige soit accompagné d'une perte totale de la vue, ou qu'il ne le soit pas, il est toujours la preuve d'une extrême disette d'esprits dans le cerveau, à l'occasion de laquelle, ne pouvant se porter en droite ligne dans les orifices des nerfs, ils se meuvent confusément, & sans ordre, & d'un mouvement de tourbillon dans la substance medullaire.

Quant à la sueur froide, elle ne coule jamais, que parce que la disette d'esprits, auxquels est dûe la tension de toutes les parties fibreuses du corps, est suivie du relâchement du tissu de la peau, de ses glandes miliaires, & des sphincters de leurs vaisseaux excrétoires. Ce qui fait que la sérosité qui devroit en y abordant se dissiper en vapeurs, trouvant beaucoup de facilité à y entrer, & à en sortir, est obligée de s'écouler en forme de sueur. Au reste la sueur des personnes attaquées du Cochemart

G iiij

sera d'autant plus menaçante, qu'elle s'éloignera davantage de la douce moiteur de ceux qui fuient naturellement, ou qu'elle produira le sentiment d'un plus grand froid. Car c'est non-seulement la marque d'une extrême disette d'esprits, mais d'une diminution extrême du mouvement fermentatif du sang, d'où dépend la chaleur de toutes les parties, tant fluides que solides du corps; deux vices qui donnent tout sujet d'apprehender que toute la machine du corps ne s'affaïsse, & ne se détruise. Mais c'est assez s'arrêter au prognostic; passons à la cure.

SECTION IV.

Comment il faut traiter le Cochemart.

UNE maladie qui produit des accidens aussi terribles que la syncope, l'apoplexie, l'épilepsie, &c. mérite certainement l'attention d'un Praticien. Il est bien vrai toutefois que le Cochemart produit par l'excès

du vin , ou du manger , ne demande pas le ministere du Medecin ; car il se guérit aisément par la diète , & le jeûne ; mais celui qui provient d'une cause interne , & qui est entretenu par le vice du sang , & du ferment de l'estomac , & qui est devenu comme habituel , mérite certainement toute l'attention des Médecins. C'est donc une pure rêverie que de s'imaginer , comme quelques-uns le veulent , que le Cochemart n'est autre chose qu'un rêve , & ne demande pas le ministere des Medecins.

Puis donc que nous avons établi plus haut pour cause prochaine de l'accès de cette maladie , la foiblesse du ferment de l'estomac , & les crudités acides qui en sont les suites , & que le ferment de l'estomac ne peut s'affaiblir que par le vice du sang , le premier soin doit être de rendre au sang sa vigueur , & son état primitif.

Mais , pour y parvenir , il faut commencer par découvrir le vice du sang qui cause son appauvrissement , & lui faire fournir un ferment stoma-chal incapable de dissoudre , & de digérer , les alimens. Et d'abord il faut

G iiiij

30 DISSERTATION

poser comme un principe certain, & confirmé par l'observation, & par une infinité d'expériences, que les alimens dont on fait usage ne peuvent se convertir en un chyle acide tant que le ferment stomachal est de nature salée âcre. Car un ferment ainsi disposé brise, & dissout, tellement les aiguillons acides que les alimens renferment dans leur substance, que, se mariant avec les parties terreuses ou alcalines, ils forment aisément un salé-âcre, tantôt sensible, tantôt caché; & par conséquent toutes les fois qu'il arrivera aux acides cachés dans les alimens de se rendre sensibles, ou de s'exalter, de maniere que le chyle en contracte une acidité, ou une disposition salée-acide, on sera forcé de s'en prendre au caractere du ferment de l'estomac éloigné du salé-âcre.

Quelle sera donc la disposition du ferment de l'estomac? Mais nous savons qu'il n'y a non-seulement dans notre corps, mais dans les autres, que le sel purement âcre, ou salé-âcre, ou le purement acide, ou le salé-acide. D'où il suit que si le ferment de l'estomac n'est ni âcre ni

SUR LE COCHEMART. 81

salé-acré , il est nécessaire qu'il soit acide ou salé-acide , manifeste , ou caché , ou , ce qui revient au même , développé , ou enveloppé , & par conséquent il faudra accuser de la foibleffe du ferment dont nous voulons découvrir la cause , & qui change les alimens en crudités acides , il faudra , dis-je , en accuser un acide , ou un salé-acide , enveloppé , ou développé.

Or nous prendrons d'autant plus volontiers le parti de nous en prendre à cette cause que les mélancholiques surtout , & les hypochondriaques sont principalement tourmentés de cet acide ennemi du chyle , ou de cette disposition salée-acide. En effet leur ferment stomachal , & tout le reste de leur liqueurs , ont continuellement le goût aigre. Et nous remarquons que ceux qu'attaque le Cochemart habituel , sont des mélancholiques , & des hypochondriaques. Et comme il n'est pas possible que le ferment de l'estomac soit acide , ou salé-acide , si le sang dont il se sépare n'a les mêmes qualités , il faut en conclure que dans le Cochemart le

82 DISSERTATION

sang est crud , & chargé de parties acides , ou salées-acides. Or , comme telle est la nature des acides , ou des salés-acides fixes , qu'elle cause constamment la viscidité des parties sulphureuses , & lymphatiques du sang , on doit être persuadé que la viscidité maladive de la partie sulphureuse & lymphatique du sang , & son épaississeur dans le Cochemart , est alliée à une acidité vicieuse , ou à une disposition salée-acide.

C'est pourquoi tout l'objet qu'on se doit proposer dans la cure du Cochemart est de briser , de broyer , l'acide fixe , ou le salé-acide du sang , & de lui donner quelque volatilité ; de corriger la trop grande viscidité de sa partie sulphureuse & lymphatique ; & en conséquence de rendre aux humeurs comme engourdis leur fermentation , & leur fluidité originales. Or , il ne faut pas se flatter que ces différens changemens puissent s'opérer par le secours d'un seul & même remède. Heureux encore si cette maladie opiniâtre cede à plusieurs qu'on fera succéder !

Après avoir donc mis en usage les

remedes généraux , il faut commencer par avoir recours aux délaians , & aux incisifs , puis on viendra aux absorbans , & à ceux qui brisent les acides. Voici l'ordre à peu près qu'il est à propos de suivre dans l'administration des remedes.

Bien qu'il n'y ait communément aucune plénitude dans les vaisseaux des personnes attaquées du Cochemart , & qu'il n'y ait pas plus de gonflement dans leur sang , comme il y a engorgement en différens endroits des viscères , & qu'en conséquence le sang n'y circule pas librement ; & encore comme l'effet des incisifs , & des apéritifs , est de causer à la masse du sang un assez grand mouvement , & d'augmenter sa fermentation ; de peur que son agitation & sa rarefaction ne causent quelque désordre , ne crèvent les vaisseaux obstrués , & ne produisent un épanchement dangereux de cette liqueur , j'estime qu'il est indispensable de commencer la cure du Cochemart par la saignée , & qu'il faut la réitérer au besoin pendant sa durée.

Après ce préliminaire , il faut pas-

84 DISSERTATION

fer aux purgatifs , tant pour faire sortir par les selles le limon fermentatif qui s'est ramassé dans le ventricule , & les intestins , que pour purifier , autant qu'il est possible , la masse du sang des acides , ou salses-acides , les plus développés , & les plus disposés à obéir aux purgatifs. Mais il ne faut pas s'imaginer que ces fels obéissent aisément aux purgatifs. Ils sont même retifs aux plus énergiques , si l'on n'a commencé par les briser au moyen des remedes alterans , & si par ce moyen ils n'ont été disposés à l'excrétion. C'est pourquoi ceux qui s'imaginent surmonter le Cochemart , & l'affection hypochondriaque , avec les seuls purgatifs , non-seulement sont bien éloignés du but , mais agrissent plutôt le mal qu'ils ne le soulagent. Car l'humeur mélancholique , ou les humeurs acides , obéissent difficilement aux purgatifs , comme les Anciens mêmes l'ont remarqué , & les purgatifs ne faisant sortir du sang des mélancholiques qu'une pure sérosité , presque entièrement dépourvûe de parties salines , leur seul effet est de dépouiller la masse du sang , qui n'est

déjà que trop épaisse, & trop visqueuse, d'un véhicule qui lui est nécessaire, d'empêcher en conséquence sa fermentation de se faire aussi bien, & de lui donner une consistence qui devient un nouvel obstacle à sa circulation, & à sa distribution dans toutes les parties. Ce qui ne fera sans doute qu'augmenter le mal.

Après donc avoir passé un purgatif de la classe de ceux qui agissent doucement, ayant que de recommencer, ou d'employer les absorbans, & les remèdes qui brisent l'acide, il faut employer les délaïans, & les incisifs. On pourra les choisir dans la classe des apéritifs, des incisifs, & des humectans, & en ordonner l'usage en forme de botillon, ou de simple décoction, pendant dix, douze, ou même quinze jours, jusqu'à ce que leurs acides volatils, ou leurs salés-acides, aient relâché le tissu trop tenace, ou trop serré, de la partie sulphureuse, & lymphatique, de la masse du sang, & aient développé, & débarrassé, l'acide concentré, & enveloppé dans son tissu. On pourra aussi avoir recours, pour produire le

86 DISSERTATION

même effet aux eaux minérales chaudes, & froides; & sur le champ passer aux absorbans, & aux remèdes capables de briser les acides fixes. Car le tissu du sang étant relâché par les incisifs, & les apéritifs, les absorbans, qui, pour ainsi dire, n'auroient fait qu'en effleurer la surface, trouvent un ingrès facile jusques dans l'intérieur de ses molécules. En effet la nature de ces médicaments étant fixe & terreuse, & les altérations qu'ils produisent étant plutôt un effet passif de leur part qu'actif, ils ne pourroient point causer de grands changemens dans le sang, ni être conduits par leur mouvement propre aux parties acides, ou salées-acides, concentrées, ni les absorber, ou les briser, ils ne pourroient même s'y mêler aisément, encore moins intimement, si la masse du sang n'avoit d'abord acquis une fluidité suffisante.

Le tissu du sang étant donc ouvert au moyen des incisifs, & des délaians, on pourra faire raisonnablement usages des absorbans terreux, tels que sont tous les testacés, les ieux d'écrevisses de rivière, & le corail, au-

quels on pourra joindre les sels fixes tirés des plantes par la calcination. Cependant l'acier , & le fer , & tous les médicamens qui en sont préparés, pourront tenir lieu de tous les autres.

Mais, pour faire plus aisément comprendre cette vérité, il faut approfondir la nature du fer , & examiner attentivement combien il est propre par le tissu de ses parties à absorber , & atténuer les pointes acides fixes , & par conséquent à rendre à tout le sang sa fluidité naturelle. Il est bien vrai que la nature , & la conformati-
on intérieure des métaux est abstruse , & cachée ; mais nous avons pourtant des conjectures assez fortes pour nous conduire dans les recherches qui tendent à découvrir le tissu qui rend le fer propre à produire certains effets , soit dans les ouvrages mécha-
niques , soit dans la cure des mal-
adies ; & il ne nous en faut pas davan-
tage pour nous guider dans ces épaiss-
ses ténèbres. Car il ne nous est pas
permis de pénétrer jusqu'au cœur ,
pour ainsi dire , des ouvrages de la
nature , & d'analyser les parties inté-

38 DISSERTATION

grantes de la masse des corps que nous avons sous la main.

Pour revenir au fer, nous scavons qu'il s'engendre dans les entrailles de la terre, qu'à force de l'exposer au feu il se change entièrement en scories, & que ces scories par une longue calcination se résolvent en une vraie tête morte. D'où l'on doit conclure que le fer contient beaucoup de parties terreuses. Nous scavons encore qu'il se forme au milieu des mines de souffre minéral, & qu'étant tiré, & fondu, soit dans sa forme naturelle, on en forme de pierres que les ouvriers qui travaillent aux mines appellent marcassites, il exhale également une odeur très-violente de souffre; d'où l'on peut conjecturer que le fer n'est pas dépourvu de souffre minéral. Cette conjecture est encore favorisée par sa ductilité, & sa solidité. Car nous observons que les corps sont d'autant plus ductiles, & flexibles, qu'ils renferment une plus grande quantité du principe sulphureux, & qu'ils sont fragiles, & incapables de plier quand ils contiennent beaucoup

beaucoup de parties terrestres, & salines, & peu de sulphureuses. Nous voyons un exemple des premiers dans les cornes des animaux, & dans les bois de la nature du sapin, qui se plient aisément sans s'éclater, & des derniers dans les dents des animaux, & entre les bois, dans le buis, qui sautent plutôt en éclat lorsqu'on les plie, qu'ils n'obéissent à la force qui les veut plier. Notre conjecture est encore confirmée par la solidité du fer; car les molécules terreuses du fer étant naturellement anguleuses, & extrêmement inégales, ne pourroient jamais former un corps solide, & si durable, si elles n'étoient affermies entre elles par des parties sulphureuses qui font l'office d'autant de liens.

Mais aussi comme le souffre minéral n'est pas pur, & qu'il est empreint d'esprits acides, comme il paroît par son analyse chimique, il y a lieu de soupçonner qu'il entre beaucoup de parties acides dans la composition du fer. Et l'on ne s'éloignera pas de notre façon de penser, si l'on fait attention que le fer mis dans la bouche, & retourné avec la langue, y laisse

Tome II.

H

un goût vitriolique, goût qui est une marque assez certaine de l'existence d'un sel acide.

Maintenant comment l'eau de limeille de fer prend-t'elle si aisément le goût ferrugineux, si j'ose ainsi parler, si le fer ne contient beaucoup de parties salines, qui, dissoutes par l'eau, entraînent quelques-unes des parties métalliques dans lesquelles elles sont enfoncées, en les écartant du contact des autres parties? Car l'eau ne peut jamais dissoudre les mixtes, sans commencer par agir sur leurs parties salines. En effet s'il n'y en a point dans les mixtes, ou qu'elles y soient tellement embarrassées qu'elles évitent le contact de l'eau, c'est en vain qu'on espère, je ne dis pas de le dissoudre, mais d'y apporter le plus léger changement, ou d'en faire quelque extrait. Or, si l'on reconnoît dans le fer l'existence de parties salines, il est sans contredit qu'on les doit regarder comme acides, puisque le goût ferrugineux communiqué à l'eau affecte la langue de la même manière que le vitriolique, soit qu'il soit produit par le vi-

triol martial naturel , ou factice , que personne ne balance à mettre au nombre des acides. Il y a plus : l'eau dans laquelle la limaille de fer a infusé pendant plusieurs jours donne une couleur noirâtre à la décoction de noix de galle , presque de même que la solution de vitriol de mars. Or , d'où vient la couleur communiquée à la décoction de noix de galle si ce n'est d'un acide vitriolique fixe ?

Il ne faut point aussi passer sous silence la purification du fer , & son changement en acier. Car il résulte de ces opérations des preuves suffisantes de l'existence d'un esprit acide dans le fer. Or , voici la maniere de convertir le fer en acier. On le réduit en lames minces , & on l'expose à un feu de reverbere très - violent après l'avoir stratifié avec la poudre de cornes d'animaux , & le limon d'urine ; & cette coction lui donne une dureté & une solidité beaucoup plus grandes que celle du fer ordinaire ; ce qui est l'effet de la seule extraction des acides. Car quel besoin auroit-on de poudre de cornes , & d'urine , & quel changement ces matieres appor-

Hij

92 DISSERTATION

teroient-elles aux lames de fer avec lesquelles on les reverbere , si ce n'est que leur sel volatil débarrassé par la force du feu , emporte , & absorbe, les parties acides qui sont fecouées dans le fer qui rougit , & même entraînées par le mouvement du feu ? Or , l'enlevement des pointes acides rend les molécules du fer moins irrégulieres, fait qu'elles sont propres à se toucher plus exactement, qu'elles laissent entre elles des ouvertures , & des pores,beaucoup moins considérables, & enfin leur fait former un corps très-solide , & très ferme. Je conclus de tous ces raisonnemens que le fer est un corps solide , & ductile, composé de beaucoup de terre , & d'une plus petite quantité de souffre , & de sel acide.

Voions maintenant si cette structure du fer est propre à briser les liqueurs acides , & à diviser les liqueurs contenues dans notre corps. Or , je trouve que non-seulement les parties élémentaires du fer le sont extrêmement , mais que le fer entier n'est pas moins. Car s'il est question d'absorber , & de briser , les acides ,

je trouve les pores que laissent entre elles ses parties terreuses, & irrégulières, lesquels sont disposés de manière à recevoir les acides de quelque espèce qu'ils soient. S'agit-il de dissoudre un fluide gluant, & plus visqueux qu'il ne faut? Vous trouverez ces mêmes parties terreuses & irrégulières du fer, hérissées de pointes acides, qui, roulant au milieu des liqueurs, écharpissent, & désunissent, les filets sulphureux trop intimement liés ensemble, qui sont la cause principale de la viscidité, & de la tenacité, des corps gluans. Enfin voulez-vous que les seules molécules intégrantes du fer, sans aucun égard à son tissu intérieur, servent à corriger la viscidité des fluides, & à leur rendre leur fluidité naturelle? Elles ne refuseront pas de rendre ce service. Car pourvu qu'elles soient mises en mouvement, on doit attendre des molécules intégrantes du fer, ou du fer divisé en molécules insensibles, le même effet sur les liqueurs tenaces, que des grains de plomb battus avec le blanc d'œuf. Or, de la même manière que le mouvement qu'on don-

ne aux grains de plomb , les obligeant de s'agiter en divers sens , d'aller & de venir , leur fait , à l'aide du poids & de la solidité qui leur sont naturels , déchirer le tissu sulphureux du blanc d'œuf , & changer cette humidité visqueuse en un corps entièrement fluide , de même , & par une semblable méchanique , les molécules du fer par leur mélange au sang , & aux autres fluides , leur donneront une égale fluidité.

Mais il ne faut point esperer que le fer produise dans notre corps les effets que nous souhaitons , si l'on ne l'a résolu en très-petites molécules , en atomes , pour ainsi dire. Car bien qu'on puisse avaler la limaille de fer sous bien des formes différentes , bien qu'en quelque forme que ce soit , elle soit propre à émousser les crudités acides des premières voies , & à liquéfier les impuretés visqueuses , cependant elle ne produira pas de grandes altérations dans la masse du sang , parce que son volume & sa pesanteur sont des obstacles qui l'empêchent presque entièrement d'entrer dans les orifices des vaisseaux lactés ,

seule voie cependant qui conduise des intestins aux vaisseaux sanguins. Il faut donc ouvrir le tissu du fer, & le résoudre dans les plus petites parties possibles, si l'on veut qu'il devienne un remède salutaire, & qu'il entraîne l'aigre fixe des premières voies, & de la masse du sang, & qu'il le corrige. Mais comme la lime & le porphire ne sont pas capables d'amener le fer au degré de division que je demande, il faut y employer des coins plus délicats, & d'autres procédés.

A quoi donc aurons-nous recours ? Sera-ce aux esprits acides qui ne sont pas seulement propres à mettre le fer en liqueur, mais à dissoudre les autres corps durs ? Mais outre que ces menstrues détruisent le tissu poreux qui rend le fer propre à boire les acides, de quelque manière qu'on précipite le fer ainsi dissout, le menstrue y reste si opiniâtrement attaché, qu'il en résulte plutôt un précipité de mars corrosif, qu'une éponge capable de se faouler paisiblement des crudités acides. Ferons-nous usage, pour dissoudre le fer, des esprits acides les plus doux, comme ceux

96 DISSERTATION

de vitriol , de souffre , le suc de limes , de pommes , la crème de tartre , ou autres semblables , & formerons-nous par leur moyen des sels , des saffrants , des extraits , ou des teintures martiales ? Mais tous les remèdes ainsi préparés , bien qu'incapables de faire le moindre tort aux parties solides de notre corps , & d'y faire des érosions , ne produiront pas dans les circonstances les effets que nous désirons. Car les molécules du fer , étant plus chargées d'acides qu'il ne faudroit , ne seront guères en état de se charger de ceux de l'estomac , ou du sang , ce qu'on avoit pourtant intention de faire , de les briser , & de rendre aux liqueurs la fluidité désirée. Que dis-je ? La quantité d'acides qu'ils tiennent des menstrues employés à leur préparation , loin de donner de la fluidité aux liqueurs venues trop épaisses , ne fera plutôt que les épaissir de plus en plus , & les rendre plus tenaces. C'est surtout ce qu'on remarque dans l'usage du sel de mars ordinaire , ou du tartre martial , qui causent bien une abondante sécretion de l'urine , sans cependant

SUR LE COCHEMART. 97

pendant dissoudre les plus visqueuses du sang , & lever les obstructions qui empêchent la libre circulation des liqueurs. Ce qui rend ces deux remedes diuretiques , c'est que lorsqu'après s'être dissouts dans les premières voies , ils passent dans la masse du sang , ils fixent tellement , coagulent , & resserrent , par la force des acides fixes dont les molécules du mars sont chargées , les filets lymphatiques & sulphureux du sang , qu'ils sont contraints d'exprimer , & chasser de leurs locules en abondance les parties de sérosité qui y étoient nichées , ce qui l'oblige de se porter en plus grande quantité vers les couloirs des reins destinés à la sécretion de cette liqueur. Et voilà la source des erreurs des Praticiens dans l'administration , & le choix des martiaux. Car la plûpart ne faisant aucune distinction entre les diuretiques , & les apéritifs , & s'imaginant que les remedes qui excitent l'écoulement de l'urine dissolvent la masse du sang , il est arrivé que l'abondante excretion de l'urine qui s'ensuit de l'usage du sel de mars , ou du tartre mar-

Tome II.

I

98 DISSERTATION

tial, & des autres remèdes de même nature, leur ont fait prendre ces préparations de mars pour des apéritifs, & des résolutifs spécifiques, au lieu qu'ils devoient les regarder comme des incrassans, & des diuretiques froids.

Où prendre donc un menstrue capable de diviser les molécules du fer fans cependant boucher ses pores, & les remplir? Nous savons que toutes les especes de sels alcalis, c'est-à-dire, les menstrues qui en sont préparés, sont entierement incapables de mordre sur le fer; ainsi si l'on rejette les acides simples, il faudra avoir recours aux sales-âcres; ou, si l'on est dans la disposition de recourir aux acides, il faudra donner la préférence à celui qui a la force de séparer, & de dissoudre les molécules du fer, sans pouvoir s'y fixer, ni s'y attacher.

Cette recherche ne nous coûtera pas beaucoup de peine; car soit qu'on demande un menstrue salé-âcre, ou acide volatil, on trouvera les premières qualités réunies dans le sel ammoniac, & les seconde dans le nitre

SUR LE COCHÉMART. 99

aérien. Le premier convertira le fer en fleurs martiales, qui se dissolvent aisément dans les liqueurs aqueuses, & le second le convertira en rouille, c'est à dire, en une poudre très-déliée, que rien n'empêche d'appeler safran de mars, puisqu'elle en a la couleur. Or, de quelqu'une de ces méthodes que nous nous servions pour dissoudre le fer, il deviendra également propre à l'usage que nous avons dessin d'en faire. Et de fait quoique la limaille du fer, lequel, soit dit en passant, mérite la préférence sur l'acier à raison de sa tissure plus lâche, & plus poreuse, quoique la limaille du fer, dis-je, dans le tems, qu'on la sublimé pour en faire les fleurs martiales, soit exposée à l'action des acides, de ceux bien entendu du sel marin qui entre dans la composition du sel ammoniac, & par conséquent produit le même inconvénient qui a fait rejeter l'usage des menstrues purement acides, comme les molécules ferrugineuses dissoutes par l'acide du sel marin entraînent en s'élevant des fels volatils de l'urine, & de la suie, qui corrigent parfaite-

1ij

100 DISSERTATION

ment les acides qui sont mêlés avec le fer , & qui ont pénétré sa substance , il arrive que le tissu du mars n'en est point corrompu , ou ne l'est que peu , & qu'il reste toujours propre à boire l'acide , & à dissoudre les parties visqueuses. Que dis-je ? L'association de parties salines volatiles de l'urine augmente considérablement son énergie.

Quant au nitre aérien qui dissout par ses chocs continuels les molécules du fer qui sont exposées à son action , bien qu'il participe de la nature acide , comme il est extrêmement volatile , & qu'à raison de son extrême petitesse il s'arrête très-difficilement dans les molécules du fer séparé , & divisé en forme de rouille , il ne fera point de changement notable dans son tissu ; de sorte que la rouille s'imbibera des pointes acides du sang , & les brisera de la même manière que le fer non préparé.

Cependant comme les parties de la masse du sang dans le Cochemart , & les autres affections mélancholiques , sont très-fixes , il ne faut pas employer d'entrée des remèdes qui

SUR LE COCHEMART. 101

puissent briser les pointes acides avec trop de violence ; il vaut mieux opérer ce changement peu à peu , & la prudence demande qu'on mette d'abord en œuvre les remèdes les plus doux. Il est donc plus à propos de commencer par la simple rouille de fer que d'aller tout d'un coup aux fleurs martiales , lesquelles , à raison des fels volatils dont elles sont animées , exciteroient dans le sang un trop grand mouvement. D'où je conclus avec raison que *la rouille de fer convient dans le Cochemart.*

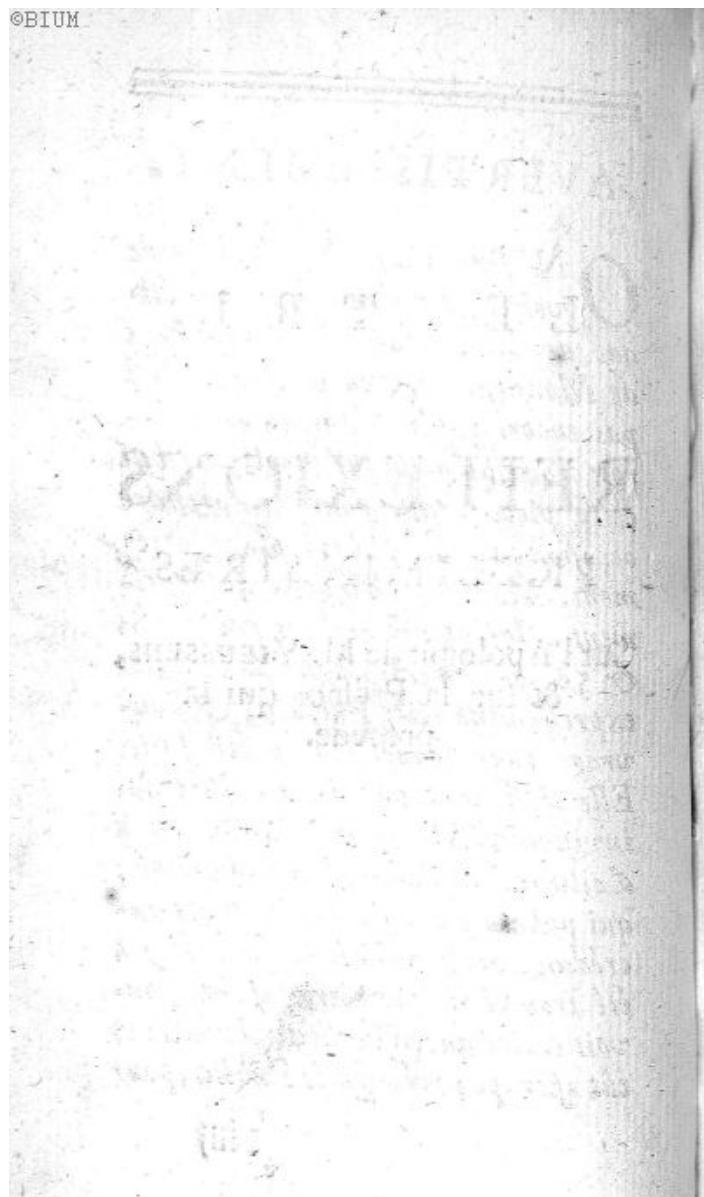




LETTRE,
OU
REFLEXIONS
PRÉLIMINAIRES

Sur l'Apologie de M. VIEUSSENS,
& sur la Préface qui la
précède.

I iiiij



AVERTISSEMENT.

ON sera peut - être surpris de voir ici & ailleurs la critique de la Préface d'un Ouvrage de Monsieur Vieussens , qui n'est pas encore public. Quelqu'un pourroit croire qu'on ne lui auroit attribué cette piece , que pour en prendre occasion de le railler plus fortement. Mais on changera de sentiment , lorsqu'on lira les pages 18. & 58. de son Apologie , où il cite expressément cette Préface , & l'ouvrage pour lequel elle a été faite. Elle n'est donc pas de la nature des invisibles. Monsieur Chirac en a d'ailleurs un Exemplaire imprimé , qui pourra convaincre les plus incrédules de la vérité du fait. Il y a été trompé le premier. Il ne pouvoit croire que Monsieur Vieussens eût assez peu ménagé le Public , pour

vouloir lui faire acheter plus de douze cahiers d'invectives, sans le dédommager par quelques pages de bonne Doctrine. C'est dans cette pensée que Monsieur Chirac répondant à cette *Apologie*, a commencé de critiquer la Doctrine par les réflexions qu'il a fait sur la Préface des dissertations que Monsieur Vieussens & son gendre ont composées sur l'acide, & sur les proportions des principes du sang. Monsieur Vieussens a eu de bonnes raisons pour ne pas joindre cet Ouvrage à son *Apologie*; la différence du style de ces pieces auroit sauté aux yeux de tout le monde: & s'il n'impose aux gens qui le connaissent de plus près, & qui ont conversé avec lui, il trouvera du moins quelque étranger qui lui donnera la gloire d'avoir fait lui-même une *Apologie* qu'on pourra prendre désormais comme un formulaire général d'invectives, & d'injures des

*mieux assaisonnées. Pour Monsieur Chirac , il a eu aussi ses raisons , pour ne pas attendre la naissance de cette Préface , & de ces dissertations. Monsieur Vieussens n'en sera pas fâché : il pourra ou les supprimer , s'il le trouve bon , ou les remettre à la fonte du Pere C*** , ou enfin ne pas les laisser courir sans un bon passeport , je veux dire , sans un petit mot de réponse. Le faiseur ne lui conte rien. Au reste , comme Monsieur Vieussens prétend que la vieillesse est un des meilleurs titres , qu'on puisse avoir pour s'établir un vrai mérite dans le monde , pour profiter du reste de ce papier , on proposera ici un Problème ; Sçavoir , qui des deux de Monsieur Chirac , ou de Monsieur Vieussens est le plus jeune ? Si le dessein que Monsieur Vieussens a formé de répondre à ce jeune Professeur , dont il parle dans sa Préface , ne l'a pas fait décheoir de son droit d'ancien-*

neté ? S'il n'en a pas rajeuni pour le moins de 20 ans ? Parnasse décidez ? Il paroît dans cette affaire, qu'il y a beaucoup de jeunesse de part & d'autre ? Oui sans doute. Mais encore n'y en scauroit-il avoir au même degré. Monsieur Chirac n'a que 42 ans, il s'en trouve 20 de trop. Monsieur Vieussens en a 52. & n'en a pas assez. Critiques prononcés.





LETTRE,
OU
REFLEXIONS
PRÉLIMINAIRES

Sur l'Apologie de M. VIEUSSENS,
& sur la Préface qui la
précéde.



MONSIEUR,

Si j'avois cru que vous duffiez être aussi sensible à la raillerie qu'il paroît que vous l'avez été dans la déclamation du R. P. C***, je me serois opposé plus fortement que je n'ai fait à la publication de la Lettre de Monsieur *Julien*. Malgré tous

110 I. L E T T R E

vos mauvais procedés , & l'aigreur de nos contestations , je sens que j'aurrois voulu vous épargner le chagrin que vous en avez reçu. Mais qui se feroit avisé qu'un homme de votre âge , a cinquante-deux ans , qu'un homme , qui souffrit autrefois avec une patience si héroïque , la mortification que lui donna Monsieur *Bayle* , en reclamant son Traité manuscrit de la Fermentation imprimé sous votre nom ; qu'un homme , qui se sent si bien de l'éducation qu'il reçut autrefois dans une profession si différente de celle de Médecin ; qui avoit donné à tous ses Confrères des exemples de la charité la plus humiliante , non pas dans un Hôtel - Dieu , où son amour propre auroit été plus à couvert , mais dans les lieux les plus exposés à la vûe du grand monde ; qui se feroit , dis-je , avisé , qu'un homme qui devroit être endurci à toute sorte d'insultes , fut devenu tout à coup si délicat pour les railleries les plus froides ; qu'il dût faire attention aux faillies d'un jeune homme , aux minuties , & aux impertinences , que Monsieur *Julien* a répandues dans sa

I. LETTRE. 111

Lettre ! Je vous l'avoue , Monsieur ,
je ne vous connois plus ; un chan-
gement si inopiné m'a entierement
déconcerté , & m'a fait penser bien
sérieusement sur l'inconstance de nos
résolutions. Que j'ai de chagrin ,
Monsieur , que les écarts d'un jeune
homme vous aient fait perdre en un
moment le mérite de tant d'actes de
mortification , & d'humilité ? Il me
semble pourtant que les traits de
Monsieur *Julien* n'étoient pas assez pi-
quans pour aller vous blesser jusques
au fond du cœur , & pour y exciter
des orages , qui y avoient été jus-
qu'alors tout - à - fait inconnus. Je
croiois aussi que les quatre mots que
je vous avois dits dans mes deux Let-
tres pouvoient tout au plus m'attirer
quelque légère correction , & telle
qu'un homme vénérable comme vous
est en droit de la faire à un jeune
homme comme *Chirac*. Je m'imagi-
nois enfin , que quand vous m'auriez
cru capable de vous dire toutes les
pauvretés , & toutes les impertinen-
ces de la Lettre de Monsieur *Julien* ,
la précaution de la faire paroître sous
le nom emprunté d'un jeune Doc-

112 I. LETTRE

teur, vous devoit être un bon garant de l'estime que je faisois de vos qualités personnelles. Quelle apparence que je voulusse éterniser la mémoire de vos défauts, puisqu'ils ne paroissoient dans cette Lettre, que sous l'enveloppe des figures, & qu'on ne pouvoit vous les imputer, qu'en tirant maligement le voile qui les cache, & en donnant aux expressions toute autre signification, que celle qui se présentoit naturellement à l'esprit ? Ne deviez-vous pas comprendre, qu'une pièce de si mauvais aloi, frappée au coin de Monsieur *Julien*, nouveau venu dans la république des Lettres, seroit bientôt au billon, & que n'ayant pas été souscrite par un homme de quelque caractère, elle deviendroit bientôt le rebut des Libraires ? Toutes ces réflexions ne devoient-elles pas vous faire changer, sinon le dessein de m'accabler d'injures grossières, du moins celui de les autoriser par votre souscription ? Le nom de quelque personne un peu plus mal élevée que vous n'auroit-il pas mieux été à la tête de l'outrageante déclamation du R. P. C* * * ? Quand

ON

I. L E T T R E. 113

on y verra ce nom illustre ; qu'on saura que Monsieur *Vieuſſens*, souverain Dictateur de la Médecine de Montpellier, grand Auteur *In folio*, & *In quarto*, Pensionnaire du Roi pour faire des découvertes, ci-devant Médecin de S. A. R. feu Mademoiselle, Médecin né de tous les Malades de Montpellier, Pensionnaire de la Ville pour l'Hôtel-Dieu, à condition de n'en voir jamais les Malades, Professeur *In Voto* depuis si long-tems, Intendant des Bains de Balaruc, Inventeur Titulaire de toutes les découvertes de la République des Lettres ; quand on saura, dis-je, qu'un tel homme a avoué une piece aussi désavantageuse pour moi que l'est celle du R. P. C***, ne lui donnera-t'on pas toute créance, & sur ce pied là ne serai-je pas regardé par la postérité comme une tête verte, comme un franc jeune homme, fougueux & emporté jusqu'à la rage, jaloux & envieux par excès, petit dans ses ouvrages, compilateur & plagiaire jusqu'à l'impudence ? Le nom d'un Auteur de cette trempe à la tête de cette exterminante déclamation, ne lui

Tome II.

K.

114 I. LETTERE

sera-t'il pas comme un rempart impénétrable aux mites, insectes si dangereux pour les bons Livres? Enfin cette pièce peut-elle périr en compagnie d'un amas de tant de belles découvertes qui feront l'admiration de nos jours, & celle des siècles à venir? En bonne conscience, Monsieur, l'avez vous pu faire? Avez vous pu former, & exécuter autant qu'il a dépendu de vous, le dessein de me perdre de réputation dans toute l'Europe? Est-ce par un mouvement de cette charité, qui a été violée en votre personne, que vous me donnez au public comme le plus emporté, le plus envieux, & le plus impertinent de tous les mortels? Osériez-vous rapporter à quelque inspiration d'en haut la terrible pensée de me dénigrer dans le monde? Et Monsieur *Julien* pour n'avoir pas suivi les loix rigoureuses de la charité chrétienne, ou plutôt ce jeune Professeur avec ses pauvretés, avec ses minuties, ses impertinences, étoit-il pour un homme si près de la caducité, un exemple à suivre, & à lui faire oublier les règles qu'il étoit en possession de pratiquer

I. L E T T R E. 115

depuis si long-tems ? Tout ce que je puis bien vous assurer , c'est qu'une personne de votre âge , que j'honore dans le fonds à travers toutes nos disputes , & à la conduite duquel je voudrois me conformer en toute autre occasion , ne m'autorisera pas à lui rendre coup pour coup , injure pour injure. Il ne tiendra pas aussi à moi , que Monsieur *Julien* qui a été fort mal traité en ma personne n'en demeure comme moi dans les termes de la modération la plus exacte , qu'il n'abandonne cette mauvaise déclamation du R. P. C *** à son mauvais sort , qu'il ne la méprise autant qu'elle le mérite.

Mais si je vous quitte la partie du côté des injures ; si je vous regarde vous & votre Avocat comme plus habiles en l'art d'en vomir des plus grossières ; si vous scavez mieux que moi traiter à crad un homme d'impertinent , de fou , d'enragé , d'en-vieux , d'orgueilleux , de petit esprit ; il faut me dédommager sur quelque autre chose ; il faut me permettre de vous dire fort naturellement mes pen-sées sur la Préface qui précéde ces Kij

beaux vers à ma louange , que le R, P. C * * * a pris la peine de composer ; il faut me laisser la liberté de vous dire la vérité sur vos prétendues découvertes , & sur les miennes ; que je vous aide à rendre méprisables mes Incubes , mes Cheveux , & tout ce que j'ai écrit jusques ici ; il faut entendre patiemment mes raisons ; il faut me laisser badiner à mon aise , & ne pas se choquer de mes pauvretés. *Je ne mordrai que petitement.* Au reste je n'aurai garde de toucher à votre conscience ; je vous le promets ; je la connois trop délicate pour la raillerie. S'il m'en échappe quelqu'une, ajoutez à toutes mes autres qualités celle de menteur insigne.

Ce n'est pas qu'il ne se présente d'abord une belle occasion de faire valoir votre modestie aux premières lignes de votre Préface , où vous apprenez de nouveau au Public que vous êtes Pensionnaire du Roi pour faire des découvertes en Médecine. Monsieur *Julien* ne manqueroit pas de relever , qu'il n'y a que cinq mois que vous l'avez signifié à toute l'Europe. Mais il se ravisera sans doute , lors-

qu'il lira la page 14. de la défense du R. P. C***. où il dit qu'à la vérité, quand vous êtes content de vos études, vous le témoignez dans l'occasion à vos amis sans conséquence ; que vous avez du plaisir lorsque vous recevez des Lettres d'approbation, que vous en faites part à vos amis. En effet, pourquoi ne témoigneriez-vous pas aussi votre contentement sur votre pension, & puisque c'est pour vous un plaisir de faire part à vos amis des Lettres d'approbation qui vous viennent de toutes parts ? pourquoi n'en prendriez-vous pas à dire à tout le monde que vous êtes pensionnaire du Roi ? Peut-on taxer de vanité, une conduite qui n'est animée que par le seul motif de se donner du plaisir, & de flatter son amour propre ? Quelle apparence ?

Mais brisons-là, & faisons quelques légères réflexions sur ce que vous dites dans la suite de votre Préface, en attendant à répondre à loisir à toutes vos récriminations, & à vos deux sc̄avantes Dissertations. Vous me portez trop de coups pour les rabattre tous à la fois ; mon esprit a besoin de tems pour cela ; il est lourd & pesant ;

118 I. L E T T R E

il faut beaucoup le secouer , pour le mettre en action. Trop heureux , si l'on en tiroit quelque chose de souffrable , & s'il n'enfantoit après tout cela des impertinences ! Mais que faire ? Tout le monde n'est pas également bien partagé de ce côté - là. Je suis cinq mois à vous attaquer , & vous vous défendez en trois semaines. Tout coule de source chez vous ; chez moi il faut creuser dans des rochers arides pour y trouver quelque veine perdue. Prenez-moi comme je suis , puisque vous pouvez me rendre meilleur. Je vous plains d'avoir à faire à un homme lent , & paresseux ; il vous ennuiera d'exercer de nouveau votre style contre mes pauvretés , quelques protestations que vous fassiez de ne vouloir plus y revenir : mais il faut bien que vous preniez quelque relâche après une victoire qui vous a couté si cher : elle est d'une nature à mériter que vous en goûtiez le plaisir sans distraction. Le tems que vous emploieriez à écrire vous l'emploieriez à recevoir les congratulations qui vous reviendront de toutes parts ; à répandre votre cœur avec vos amis ; à

partager votre joie avec ceux qui ont partagé avec vous les peines & les fatigues du combat ; ou , si vous le jugez à propos , à finir cette prodigieuse histoire de maladies dont j'ai malheureusement interrompu la composition , & après laquelle je soupire avec autant , & plus d'ardeur , que les autres ; ou même , si vous y sentez plus d'attrait , à ramasser les éloges que tant d'habiles gens vous ont donnés à l'envi , pour en faire un corps , & les consacrer par l'impression à la postérité. Je vous conseille au reste de vous en tenir à ce dernier parti , pour soutenir toujours votre caractère , & faire valoir le talent particulier que vous avez reçû de faire des Livres sans vous donner la peine d'y travailler.

Souffrirez-vous donc , Monsieur , qu'un jeune Professeur ose vous dire deux mots sans s'écartez du respect qu'il doit à votre vénérable décrépitude ? Les petits *Incubes* , les petits *Cheveux* , avec leur méprisable figure d'*in-douze* , oseroient - ils aborder la très - indécrottable Seigneurie de vos *In folio* ? Car enfin , un Auteur de vo-

120 L E T T R E

tre corpulence est un terrible animal , & il n'appartient pas à tout reptile de l'aborder sans précaution. Si je le puis faire sans risque , je vous avouerai ingénûment ma surprise lorsque j'ai lû l'endroit de votre Préface , où vous exposez encore une fois sans vous en lasser , par quelle occasion vous êtes venu à chercher la nature des parties qui composent le sang. *Cet Ouvrage* , dites-vous , parlant de cette prodigieuse histoire des maladies , étant fort avancé , & en état d'être fini , je l'examinai si jeusement il y a trois ans , que j'y reconnus plusieurs fautes très-considerables qui me parurent provenir pour la plupart du peu de connoissance que j'avois de la nature & des propriétés du sang. Mon défaut d'expérience en ce point fit , &c. Cet aveu me paroît singulier. Quoi , Monsieur , un Médecin , un Auteur de votre âge a pû se résoudre à travailler à une histoire des maladies , & en déduire les causes , & les symptômes , sans aucune connoissance de la nature du sang ! Cet homme qui veut être vieux malgré la nature , qui regarde la jeunesse comme un vice à reprocher , redéviendra enfant ! Il se résoudra à jeter

I. L E T T R E. 127

jetter de nouveaux fondemens de ce prodigieux édifice, dont il régale les ieux de tant d'habiles gens ! Toutes ces causes des maladies, toutes ces belles raisons méchaniques n'auront été que des songes creux, & il faudra rebâtrir de neuf tout ce qu'il a fait jusques ici ! Cette Peripneumonie, dont on nous étourdit depuis six ans, sera encore remise sur le métier, & nous aurons le chagrin de la voir aller, ainsi que toutes les autres pieces de ce corps monstrueux, fumée ! Il faut faire jouer à la place de tant de faux raisonnemens, ces proportions si heureusement découvertes. Il faut que cet acide inconnu à tous les siecles précédens joue son rôle. Il faut en déduire les bons & les mauvais effets dans le corps, & faire regner cela dans toutes les maladies. Ce n'est pas une petite affaire, lorsqu'on n'a devant soi personne qu'on puisse suivre. Mais dans le fonds nous n'avons pas tant à nous plaindre du malheur que vous avez eu de bâtrir sur le sable : cette grande facilité de génie a de quoi nous consoler. Il est à croire qu'un bâtimenit, que vous aviez élé-

Tome II.

L

122 I. L E T T R E.

né sans fondemens , & qu'il falloit épauler tous les jours croîtra à vue d'œil , après en avoir jetté d'inébranlables.

Qui ne seroit aussi surpris , Monsieur , qu'un homme qui n'a eu qu'une connoissance très-médiocre de la nature du sang , ait pu faire depuis trente ans des cures si extraordinaires , & se rendre si recommandable dans la pratique de la Médecine ? Que sera - ce quand il connoîtra le sang & ses parties avec toute l'exactitude dont il les connoît aujourd'hui ? Que sera - ce quand il viendra la balance à la main chez les Malades , qu'il suppléera ce qui manque aux principes jusqu'à un quart de grain , qu'il en ôtera le superflu ? Que vous allez nous faire voir de païs , Monsieur , à tous tant que nous sommes qui nous mêlons de Médecine ! Quelle surprise pour nous de voir entrer des Cornues & des Alembics dans la chambre des malades , d'y voir distiller leur sang , d'en voir tirer les principes , de les voir calculer jusqu'à un quart de grain , enfin de voir réduire toutes les loix établies pour la guéri-

I. L E T T R E. 123

son des malades , aux seules regles de l'addition , & de la soustraction Arithmétique !

Et toutes ces importantes découvertes ne sont que le fruit du travail d'une année ! Et vous avez pu penser , & trouver , cela depuis le mois de Novembre de l'année dernière jusqu'au mois de Mars suivant ! Quelle facilité de génie ! Et les deux années précédentes que vous avez employées à la seule distillation du sang ne vous ont-elles rien produit ? N'auriez-vous travaillé , que pour n'en retirer que les quatre principes ordinaires ? Trois jours suffisent pour cela , surtout à un homme consommé en Chimie. Où sont donc ces belles découvertes que vous avez faites sur la nature , & les propriétés , des principes du sang ? Voudriez-vous en priver le public ? Et toutes vos observations se réduiront-elles au mélange des parties du sang avec différens corps ; à leur faire verdir le Syrop Violat , & ma teinture de Mauves ; à précipiter la dissolution du Sublimé corrosif ; à les faire fermenter avec des acides ? Voilà qui est sans doute bien

Lij

124 I. L E T T R E.

grand, & fort nouveau ! Car qui s'avis a jamais de mettre les principes du sang à de telles épreuves ? Qui fut plus babile que vous à réjouir les ieux par le bizarre changement des couleurs ? Mais enfin deux années n'ont pas été employées à ce petit manege ? Il n'est pas que vous n'ayez fait des observations plus considérables sur la nature, & les propriétés, des parties élémentaires du sang ? Que je suis curieux de les sçavoir ! Je sçai bien que vous ne me devez pas cette satisfaction : mais enfin voudriez-vous priver le public, pour lequel vous travaillez si utilement, de tout ce que vous avez découvert de nouveau ? Je vois bien que cela n'est pas encore mûr, & que ce sont des diamans, qui ne doivent briller, que dans cette très - désirée Histoire des Maladies. Sans mentir il y aura plaisir d'y voir jouer ce sel qui verdit la teinture de Mauves, & qui précipite le Sublimé corrosif ; cette huile inflammable de la couleur & de la consistance de la bile, d'y voir fermenter ces âcres avec cet acide tiré par le bol. Quel malheur pour moi de n'avoir pas

I. L E T T R E. 125

l'honneur de vos bonnes graces , & le même avantage que mon Eleve , & tant d'autres habiles gens , pour qui sans doute tous ces trésors ne sont pas cachés , & qui vont sous vos auspices se signaler dans la guérison des maladies ! C'est un vilain meuble qu'une grande jeunesse , & une tête comme la mienne n'est guére propre à faire fortune dans le monde : elle est un peu trop alerte. Je comprens qu'un peu de retenue fied bien à un jeune homme , & que j'aurois mieux fait de baisser pavillon devant cet Inventeur de nouveaux mondes. Les plus courtes folies sont les meilleures.

Mais il faut que jeunesse passe. La pierre est jettée : il n'y a pas moyen de reculer : l'écart que nous avons fait est trop grand pour mériter que vous nous le pardonniez. Continuons donc nos réflexions , & prenant un ton sérieux , disons que Monsieur *Vieuſſens* répond bien mal à l'honneur que notre Corps lui fait d'affiſter à ses expériences , qu'il en parle peu honnêtement , & peu conformément à la vérité. Quoi , Monsieur , vous regardez à part vos expériences comme

L iiij

126 I. L E T T R E.

peu certaines, & vous faites ce tort à une Compagnie si éclairée de croire qu'elles les a approuvées ! Vous allez jusques à le publier ! Vous n'aurez eu d'autre dessein que de surprendre son approbation, que de lui faire illusion, & vous y aurez réussi ! Tant de beaux génies qui connoissent si bien la nature auront donné dans le piège que Monsieur *Vieussens* leur aura tendu ! Cela n'est pas croiable. Vous ne l'avez pas crû, & vous ne le croiez pas encore vous même. Mais vous avez voulu le faire croire au public, & vous donner du relief aux dépens de vos maîtres, en faisant un parallelle odieux de l'esprit & du discernement d'une célèbre Compagnie qui approuve, & qui admire vos expériences, avec le vôtre qui les désapprouve en secret. En vérité, Monsieur, c'est vous donner des airs qui ne vous conviennent pas trop. Rentrez en vous - même, Monsieur, vous scavez à qui vous devez ce que vous êtes ; reconnoissez & reverez toujours cette source, & si vous ne pouvez y rien faire remonter, ne creusez point de canaux souterrains pour détourner furtivement sur vos terres une partie de ses

Eaux ; car ce seroit là une étrange reconnaissance de votre part. Mais pour revenir , de quel front osez-vous avancer à la face de toute une Ville pleinement instruite des faits , que vos expériences ont été généralement approuvées dans cette fameuse assemblée dont vous parlez ? Vos meilleurs amis ne les ont-ils pas trouvées peu exactes. Monsieur *Bezac* , n'a-t'il pas formé des difficultés sur la plupart de vos expériences ? Ne vous en ai-je pas fait moi-même ? M'avez vous fait l'honneur d'y répondre ? Ne vous ai-je pas objecté diverses choses sur votre esprit naturel & artificiel , sur votre huile , & sur vos proportions ? Et le refus outrageant que vous me faites de répondre à mes objections , ne combla-t'il pas la mesure des mécontentemens que vous m'aviez donnez ? Ne m'obligea-t'il pas à reclamer en présence de cette grande assemblée , la pitoiable invention de tirer l'acide du sel fixe du sang , que je n'avois aucun dessein de vous disputer lorsque j'y entrai ? D'où vient que vous omettez toutes ces circonstances ? Me sera-t'il permis de faire des jugemens ?

L iiiij

128 I. L E T T R E

(Vous n'êtes pas assez stupide pour ne comprendre pas que notre Compagnie n'a pu approuver vos expériences , sans commettre sa dignité.) Ne feroit ce pas pour vous venger du juste refus qu'elle vous a fait de cette approbation , que vous vous êtes vanté de l'avoir obtenue ? Si cela est je ne reconnois plus Monsieur *Vieuſſens* dans le portrait que Monsieur *Julien* nous en a donné. Comment en effet ajuster cette grande délicatesſe de conscience , qu'il vous attribue , avec le procedé d'un homme qui se venge , & qui , pour se venger , flétrit un Corps illustre , en lui faisant autoriser des pauvretés ? Si cela n'est pas , expliquez - nous donc les véritables motifs de votre mauvaife-foi , & de votre peur de sincérité. Mais c'est trop vous en demander , il y a de l'indiscretion à prétendre que vous nous dévoiliez des mysteres si propres à vous faire rougir. Dites-nous seulement s'il vous paroît qu'il soit permis de cacher ainsi la vérité. Mais c'en est trop , & je vous avois promis de ne pas vous mettre de nouveaux scrupules sur la conscience.

I. L E T T R E. 129

Puisque nous sommes sur ce chapitre, vous aurez, s'il vous plaît, la patience d'essuier ici un petit reproche. Vous vous plaignez de ce que j'écris de gaieté de cœur des lettres injurieuses contre vous. Que n'instruisez-vous auparavant le public de vos manières peu honnêtes à mon égard? Du refus outrageant que vous me faites de répondre aux objections que je vous proposoîs honnêtement, & que vous distinguâtes un Professeur en place dans une Compagnie très-célèbre, par un feint mépris, tandis que vous répondiez gracieusement au moindre écolier? Que n'expliquez-vous bien à tout le monde qu'un défaut aussi désobligeant que le vôtre me fit éclater, & m'obligea de reclamer une invention sur laquelle vous fondiez tous les applaudissements qui devoient vous revenir de votre burlesque démonstration? Que n'ajoutez-vous à tout cela les divers tours que vous m'aviez joués avant cet outrageant refus? pourquoi cachez-vous les diverses démarches que j'ai faites long-tems auparavant pour

130 I. L E T T R E

n'en pas venir à une rupture ouverte avec vous ? Pourquoi taire les instances que je vous fis faire par votre gendre de ne rien écrite sur l'extraction de l'acide du sang ; qu'après ce qui s'étoit passé dans l'amphithéâtre, je ne pourrois en honneur vous voir débiter dans le monde pour l'Inventeur de cette maniere de le tirer , sans prendre les armes contre vous ? Pourquoi avez-vous méprisé ces avis ? Pourquoi avez-vous couvert vos marches , & fait rouler clandestinement dans toute l'Europe une Lettre manuscrite , dans laquelle vous vous donnez l'honneur de ma découverte ? Ai-je pû moins faire que de reclamer mon bien injustement usurpé ? Et si dans les deux Lettres que j'ai écrites pour justifier mon droit , j'ai parlé naturellement de votre invasion , si je vous ai traité de Plagiaire , & de Plagiaire d'habitude , ne m'en avez - vous pas donné sujet ? Peut-on pousser la jalousie plus loin que que vous l'avez poussée à mon égard ? Il faudra enfin par force dévoiler toutes vos manœuvres , & déclarer

I. L E T T R E. 131

nettement les véritables raisons qui m'ont obligé d'en user avec vous comme j'ai fait. Otez - vous de l'esprit une fois pour toutes , que ce soit pour vous croiser dans le chemin de la gloire. Outre que je ne suis pas capable de sentimens si bas ; ce n'étoit pas ici la peine de vous croiser. Il est visible qu'une découverte aussi frivole que celle dont il s'agit , ne pouvoit vous faire aucun honneur. Je vous le dis , Monsieur , avec tout ce qu'il y a d'habiles gens , cet esprit acide que vous avez tiré du fel fixe du sang , est un beau rien , n'a pas même les apparences de quelque chose d'utile. Et si vous n'aviez prouvé la solidité de votre génie qu'en donnant cours à des nouveautés si méprisables , vous mériteriez à juste titre d'être regardé comme un jeune homme , & tel que vous voudriez me faire passer dans l'esprit du monde. Je pourrois vous ceder la gloire de cette invention sans prétendre que vous m'en eussiez grande obligation : vous voiez le peu de cas que j'en ai fait , quoique j'aie pris à tâche de

132 I. L E T T R E.

vous prouver qu'elle m'appartenoit ; & que cela me mit, ce semble, dans un intérêt réel de la faire valoir au de-là de son juste prix. Ce n'a été donc ici qu'une occasion que j'ai prise pour vous faire sentir votre mauvais procédé, & vous faire comprendre que ce jeune Professeur, c'est ainsi que vous m'appellez, est un homme qui, pour n'avoir pas l'honneur de vous plaire, n'en mérite pas moins d'être ménagé, & d'être traité avec tous les égards qui sont dûs à un homme qui avec des talens fort médiocres n'a pas laissé de s'acquerir quelque nom ; & quelque estime parmi les honnêtes gens. Mais ce n'est pas encore ici le lieu d'exposer toutes les raisons que j'ai eu de vous déclarer la guerre.

Changeons de note, & finissons cette Lettre par ces mots de votre Préface. *Je n'eus pas plutôt fait part, dites-vous, de mon travail sur cette liqueur aux Scavans, qu'il plût à un jeune Professeur de Médecine de cette Ville, de prendre de-là occasion de marquer sa mauvaise humeur envers moi. Il a écrit, & fait imprimer trois Lettres contre moi les plus outre-*

I. L E T T R E. 133

geantes qu'on puisse écrire contre homme qui est Auteur comme on sçait que je le suis, &c. Ce jeune Professeur n'a-t'il pas grand tort de se récrier contre Monsieur *Vieuſſens* ! n'est-il pas bien incivil de reclamer ainsi son bien usurpé, & de le poursuivre devant les Tribunaux de la République des Lettres ! Quoi les petits *Incubes*, les petits *Cheveux*, sauter ainsi au colet de ces formidables *In Folio* ; les déchirer à belles dents sans aucun respect pour leur antique figure ! Un jeune Professeur écrire contre un vieux Auteur *Per omnes casus*, *In Folio*, *In Quarto* & nouvellement *In Octavo* ; enfin écrire contre un Auteur ! O tems ! O mœurs ! Violer ainsi le sacré caractère d'Auteur ! N'est-ce pas la plus haute de toutes les témérités ! Se peut-il qu'un Professeur pleinement instruit de toutes les pratiques de la République des Lettres, ose s'élever contre l'Inventeur de la *Neurographie* de Messieurs *Sylvestre & Chirac*, des *Principes prochains & éloignés des mixtes* de Monsieur *Regis* ; contre l'Inventeur du *Traité de la Fermentation* de Monsieur

134 I. LETTRE

Bayle, de la Proportion de quantité des principes du Sang de Messieurs Fabre & Malfac ; enfin de la maniere de tirer l'Acide du sel fixe du Sang de Monsieur Chirac ! Oser toucher à ces sacrés dépôts du temple de Mémoire ! Portez des mains sacriléges sur les oblations du Parnasse ! Oser écrire encore une fois contre un Auteur ; lui dire ses vérités ; l'accuser de Plagiarisme ! Où fut le jeune hemme qui forma jamais une pareille résolution ! Il n'y avoit qu'un jeune Professeur, qu'un Chirac qui pût l'entreprendre.

Quelles pauvretés, Monsieur, peut on écrire qui égalent les vôtres ! Vous n'êtes pas un si dangereux ennemi que vous voudriez nous le faire croire. A ce que je vois vous ne voulez pas nous tuer. Ces quatre mots que vous avez mis là, m'ont agréablement défraié de la fatigue que m'a donnée la composition de cette lettre. Je m'en suis, je vous l'assure, bien diverti. Votre esprit ne se fera pas sans doute épuisé à cette Préface, J'espere que vous m'aurez ménagé dans la suite quelques traits, aussi

réjouissant que celui-là. Je vous en suis, par avance, très-obligé. En attendant à vous entretenir sur vos récriminations, je suis avec tout le respect que mérite un Auteur qualifié,

MONSIEUR,

Votre très-humble,
& très-obéissant
serviteur,
CHIRAC.

*A Montpellier ce
Décembre 1698,*



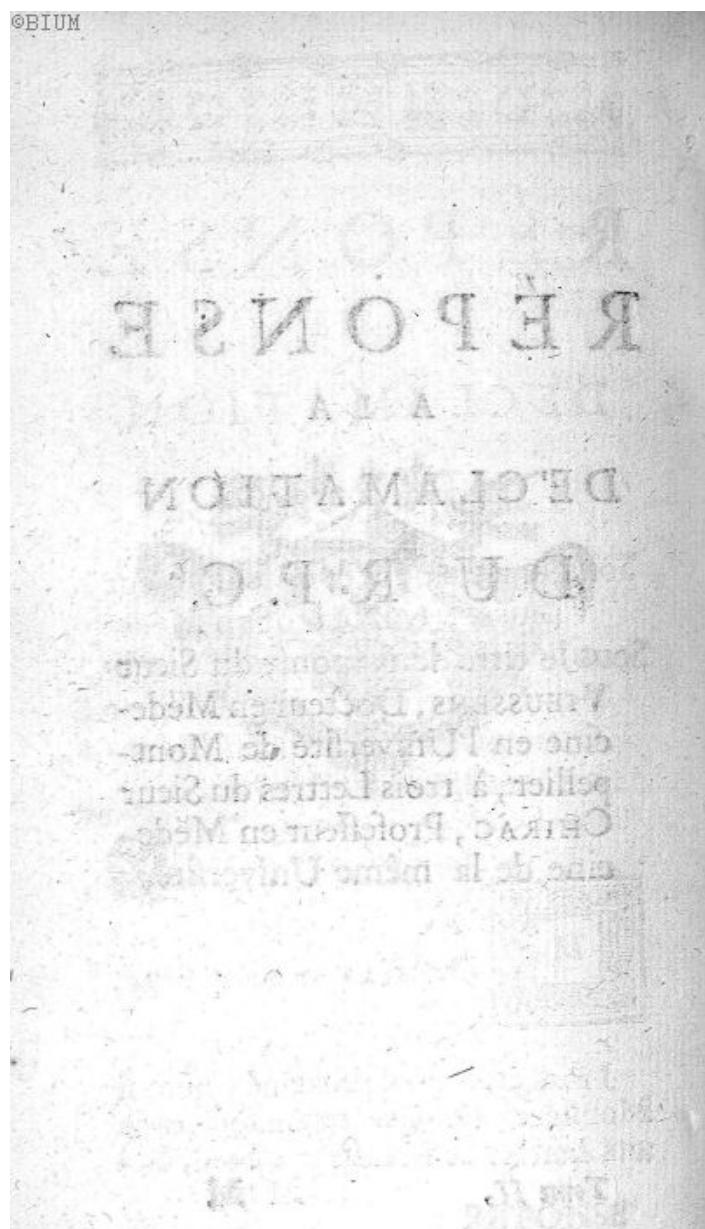
RE'PONSE

RE PONSE
RÉ PONSE
A L A
DECLAMATION
D U R. P. C.

Sous le titre de Réponse du Sieur
VIEUSSENS, Docteur en Méde-
cine en l'Université de Mont-
pellier, à trois Lettres du Sieur
CHIRAC, Professeur en Méde-
cine de la même Université.

Tome II.

M





RÉPONSE
A LA
DÉCLAMATION
DU R. P. C.

Sous le titre de Réponse du Sieur
VIEUSSENS, Docteur en Méde-
cine en l'Université de Mont-
pellier, à trois Lettres du Sieur
CHIRAC, Professeur en Méde-
cine de la même Université.



ON REVEREND PERE,

JE m'étois bien imaginé, que, si
Monsieur *Vieussens* répondoit enfin
aux Lettres de Monsieur *Chirac*, & à
M ij

140 II. LETTRE.

la mienne, on verroit une réponse qui ne seroit pas de sa façon; mais je n'aurois jamais pensé qu'elle dût être de la vôtre. En vérité vous avez été mal conseillés tous deux. On n'aprouvera jamais dans le monde, qu'un homme de votre caractère, & de votre profession, soit entré dans une querelle pour l'aigrir davantage, en portant à l'une des parties de nouveaux coups, qu'elle voudra repousser: vous n'y deviez entrer que pour tacher de l'affouir. Monsieur *Vieuf-sens* perd'encore plus que vous à cette affaire. Voici qui va achever de le décrier dans la République des Lettres, & votre Apologie devient une de nos meilleures pieces pour lui prouver son habitude à se parer des productions d'autrui. C'est inutilement qu'il proteste par votre organe, que c'est ici son françois. Déjà le soin qu'il a de prendre les devans contre une accusation qu'il craint, est tout propre à faire soupçonner quelque chose: il n'est pas ordinaire à un homme qui fait lui-même un Ouvrage, de craindre qu'on ne l'accuse de ne l'avoir pas fait. Mais enfin s'il faut croi-

II. LETTRE 141

re que c'est ici le françois de Monsieur *Vieussens*, de qui est donc le françois de la Préface, & des Dissertations qui l'accompagnent? si le françois de la Préface est de lui, de qui est le françois de la Lettre? Je reconnois Monsieur *Vieussens* dans la Préface à son style plat, & barbare; mais je ne le connois plus dans sa prétendue réponse, parce qu'elle est écrite avec assez de politesse. Le méchant voisin que votre déclamation pour la Préface & les Dissertations de Monsieur *Vieussens*! Vous deviez lui faire la charité toute entière, en dressant la Préface & les Dissertations, comme vous avez dressé son Apologie. Mais n'auroit-il pas mieux défendu sa cause avec son gasconisme perpétuel, s'il avoit pu d'ailleurs marcher à l'ombre des preuves, qu'avec cette bruiante déclamation? Tel est le sort d'un homme qui a pris quelque mauvais parti; toutes les démarches qu'il fait sont autant de pas qui l'avancent vers le précipice. Laissons-là Monsieur *Vieussens*, il ne s'en parlera que trop dans la suite. Il est juste de s'a-

142 II. LETTRE.

dresser à vous, puisque vous avez pris
si hautement sa défense.

Il paroît bien que vous vous sen-
tez encore de votre ancienne profes-
sion par ces airs de maître que vous
vous donnez dès le commencement
de votre déclamation. *Ne vous avisez
pas, &c.* dites-vous fierement, & dé-
daigneusement, à Monsieur *Chirac*.
Croiez-moi, mon R. P. ne le prenez
pas sur ce ton avec un homme de ce
caractere. En satire comme en tout au-
tre genre d'écrire, l'on doit garder les
bienfiances, & parler toujours sans
perdre de vue le rang que nous te-
nons dans le monde. Vous vous pi-
quez de connoître les bienfiances, mon
R. P. vous avez la bonté de nous en
marquer les loix; vous accusez Mon-
sieur *Chirac* de les avoir mal obser-
vées, vous promettez de ne vous en
point écarter. Trompé par ce début
spécieux, *Parlons peu, parlons sagement*,
je me prépare à voir régner dans vo-
tre réponse cette modération, cette
retenue, cette sagesse, cette honnêté,
dont on ne peut se départir,
sans violer les règles que vous éta-
blissez: mais je n'y trouve rien moins

que cela. Vous tombez dans les vices que vous reprochez aux autres. Vous n'observez pas ce que vous leur prescrivez : vous ne tenez pas ce que vous avez promis. Quel portrait ne faites vous point de Monsieur *Chirac* ! Ce n'est, à vous entendre parler, qu'un homme emporté, fougueux, qui s'abandonne tout entier à la colère la plus violente : c'est un enragé, un fou, un orgueilleux, le plus envieux de tous les hommes. Si c'étoit Monsieur *Vieußens*, qui déchargeât ainsi sa bile, on le lui pardonneroit. Ce seroit être indiscret, que d'interdire à un Auteur, qui se croit mal-traité, le triste rafraîchissement de se répan dre en injures ; mais le peut-on pardonner au Pere C. . . ? ne s'est-il pas ôté lui-même cette liberté, en trouvant mauvais que les autres l'aient prise, ainsi qu'il le suppose, & en promettant solemnellement qu'il n'aura garde de les imiter en cela. C'au roit donc été bien mieux, M. R. P. d'employer ce commencement de votre déclamation à justifier ce que vous alliez faire, qu'à promettre ce que vous n'avez pas fait ; à montrer qu'il

144 II. LETTERE.

est permis de rendre injure pour injure , qu'à condamner ceux que vous accusez injustement d'avoir écrit d'un stile outrageant , & injurieux. Peut-être avez-vous eu dessein par-là , d'écartier loin de vous le soupçon qu'on pourroit avoir que vous ne fussiez l'Auteur de l'Apologie de Monsieur *Vieuſſens*. Mais il falloit faire plus , pour nous dépaſſer ; il falloit jettter de la barbarie dans votre stile , en retrancher les expressions trop recherchées , qui viennent à tout propos , & que Monsieur *Vieuſſens* n'a jamais connues , ces manieres , ces tours , qui sentent si fort l'étude ; enfin ces endroits qui réveillent dans l'esprit de certaines gens des idées , qu'ils se souviennent d'avoir puſées dans les discours que nous vous avons entendu prononcer. C'est donc inutilement que vous affectez de dire des injures à Monsieur *Chirat*. Mais après tout je ne crois pas qu'il y ait en cela ni de l'affectation , ni du dessein. Vous vous êtes laissé aller à la pente naturelle que nous avons tous à déchirer le prochain. Je me sentirois assez de disposition à vous le pardonner. Je

ſcas

II. LETTRE. 145

Sc̄ai que pour être engagé dans une profession sainte, on n'en a pas toujours si entièrement dépouillé le vieil homme, que l'on ne soit mêlé par quelque endroit dans les foiblesse humaines. Mais vous vous êtes ôté toute sorte d'excuse en nous préchant mal à propos une modération que vous n'observez pas. Pratiquez les règles que vous nous prescrivez, M. R. P. préchez ensuite : ou, si vous n'êtes pas dans l'intention de nous lier vous-même en nous les prescrivant, ne nous les prescrivez pas, ne préchez pas.

Pour dire ici quelque chose de plus précis, j'ai accusé Monsieur *Vieussens* d'avoir volé à Monsieur *Chirac* la manière de tirer l'acide du sel fixe du sang, & vous prétendez que je l'ai donné au public comme un homme rempli de défauts. Il falloit donc s'appliquer à le rétablir en possession de la gloire d'une invention qu'on voulloit lui ravir, &, puisque vous l'aviez pris si sérieusement, le justifier sur les défauts qu'on lui avoit imputés. Voilà précisément ce que vous aviez à faire. Pourquoi ne vous en êtes-vous pas tenu là ? D'où vient que contre

Tome II.

N

146 II. L E T T R E.

les promesses que vous veniez de faire , de parler sagement , & de si bien garder les bienfiances , au lieu de renverser les preuves de Monsieur Chirac , vous avez entrepris d'exposer au Public ce qu'il peut y avoir de défauts dans son esprit , dans ses manières , dans son éducation , & dans la conduite de sa vie ? Qui vous a autorisé à former , & à exécuter , autant qu'il a dépendu de vous , le dessein de ruiner sa réputation , pour rétablir celle de Monsieur Vieussens ? Quel rapport du bol & de l'acide , avec la violence des passions de Monsieur Chirac , avec ses empotemens , son orgueil , son ambition , son envie ? Il n'étoit question ni de ses vertus , ni de ses vices ; il s'agissoit uniquement de laver les taches de Monsieur Vieussens ; falloit-il pour cela couvrir d'opprobre Monsieur Chirac ? Cependant vous avez mis en œuvre contre lui tout ce que la satire a de plus violent , & de plus outré. Vous étiez-vous proposé de remplir ainsi vos promesses ? N'étoit-ce que ce peu de mots que vous aviez à dire sur le chapitre de M. Chirac ? Voudriez-vous qu'on ne jugeât de votre sagesse , & de votre modération , que sur les couleurs que

II. LETTRE. 147

vous avez employées pour le peindre?
Si ma maniere d'attaquer la conduite & les
mœurs de Monsieur Vieussens vous avoit
déplu, que vous l'eussiez trouvée un peu
trop outrée, en étiez-vous plus autorisé
à la suivre, & à passer par-dessus
toutes les bienféances? N'auriez-vous
pas mieux vengé Monsieur Vieussens,
en suivant les regles que vous vous
étiez prescrites, & que vous avez si
mal observées? Sensible autant que
l'est Monsieur Chirac aux manieres
honnêtes, les armes lui seroient tom-
bées des mains, & il vous auroit
laissé maîtres, vous & Monsieur
Vieussens, du champ de bataille. Vous
avez laissé par grace un peu de raison
à Monsieur Chirac au retour de ses
accès de folie, ne l'auroit-il pas écoul-
lée, si vous la lui aviez proposée dans
les termes que votre début sembloit
le promettre? Disons la vérité, *vous*
étiez en humeur; & les loix que vous
vous prescriviez dans le froid d'un
exorde, n'étoient pas un assez grand
frein pour vous arrêter. A mesure que
vous avez avancé, votre bile s'est
échauffée, & cette réponce, où de-
voit regner une modération si édi-

Nij

148 II. L E T T R E

fante , est devenue tout à coup une déclamation pleine de violence. Ce n'est point ici une raillerie , ce n'est point une ironie fine, où il faille penser pour en découvrir le véritable sens , c'est une invective perpétuelle d'un bout à l'autre , ce ne sont que de fiers interrogations , qu'airs victorieux , qu'injures basses ; *l'amertume du cœur s'y fait sentir à tout le monde.* On a aussi jugé comme il falloit ; je vous le déclare de la part de tout ce qu'il y a de plus sage , & de plus modéré. Vos emportemens n'ont pas fait honneur à cet esprit de charité , qui doit un peu plus regner dans la retraite , que dans le monde ; mes ráilleries y ont trouvé plus de grâce que vos invectives.

Après vous avoir prêché à mon tour , M. R. P. tâchons de nous justifier. Il nous sera fort aisé de le faire. Vous m'accusez en la personne de Monsieur *Chirac* , d'avoir vomi mille injures contre Monsieur *Vieussens* sans aucun égard pour les bienfiances ; de l'avoir attaqué sans raison dans ses moeurs , & dans sa conduite ; de l'avoir traduit en ridicule dans toutes

les Universités de l'Europe ; de l'avoir accusé mal-à-propos de plagiarisme , & vous tâchez de le justifier de tout ce qu'on lui a imputé. Vous vous appliquez surtout à prévenir les jugemens désavantageux qu'on auroit pu faire du retardement de sa réponse ; enfin vous rendez le change à M. *Chirac* , & vous le chargez des mêmes défauts dont a raiillé Monsieur *Vieußens* , & vous lui en donnez de nouveaux. On tombe de-là sur ses ouvrages qu'on déchire impitoyablement ; les récriminations viennent , on le convainc lui-même de plagiarisme , & l'on croit par-là en avoir entierement disculpé Monsieur *Vieußens* ; car on se met peu en peine d'établir son droit sur l'invention de tirer l'acide du sel fixe du sang ; on laisse les preuves de Monsieur *Chirac* dans toute leur force.

Votre réponse ne se réduit-elle pas à ces chefs ? Parcourons- les donc l'un après l'autre , & , pour le faire avec un peu plus d'ordre que vous n'avez fait , pour ne pas *Synonimer* comme vous les mêmes pensées , (passez moi cette expression) & ne

N iiij

150 II. L E T T R E.

pas répéter si souvent les mêmes choses ; partageons cette replique en trois parties. Dans la premiere je combattrai les raisons que vous allégeuez du retardement de la réponse de Monsieur *Vieussens*. Je vous ferai voir ensuite que je ne me suis pas si fort éloigné que vous le croiez des loix de la charité, en raillant Monsieur *Vieussens* sur certains défauts ; enfin que je n'ai pas négligé les bienséances qu'on doit garder dans un écrit polémique.

Après avoir ainsi répondu à vos lieux communs de défense, je viendrai au détail de vos justifications, ce qui fera le sujet d'une seconde lettre. Enfin on répondra à vos récriminations, & l'on établira tout de nouveau le droit de Monsieur *Chirac* sur l'invention qui a donné lieu à tout ce burlesque procès. Je ferai un peu long, parce que vous n'avez pas été court ; je parlerai moins sagement que vous, parce que je suis moins sage ; je ne ferai pas aussi comme vous, je vous tiendrai parole.

Non, M. R. P. Monsieur *Chirac* ne s'visa jamais de vouloir triompher de la patience héroïque de Mon-

II. LETTRE 151

fieur *Vieuſſens*. La défaite d'un homme comme vous pourroit feule flatter sa vanité.

Parcere ſubiectis, & debellare ſuperbos,

eft une maxime qui lie tout honnête homme , qui veut paſſer pour tel dans le monde ; & Monsieur *Chi- rac* a aſſez de généroſité pour faire grace à un ennemi qui pare mal les coups qu'on lui porte. Pour moi je prétends bien moins en tout ceci lui préparer un triomphe ſur ſon adverſaire , que de faire triompher la vérité.

Ne vous en flattez pas , M. R. P. vous ne tirerez aucun avantage des mauvaises raisons que vous donnez au public , de la patience de Monsieur *Vieuſſens*. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il commence à être dur aux coups. Il y a dix ans que Monsieur *Bayle* lui en porta un des plus ſenſibles. Peut-on pouſſer la patience plus loin qu'il la pouffa dans cette occaſion ? Où eſt donc la réponse qu'il fit à ſa foudroyante Lettre ? Il eſt déſagrable , dites-vous , de paroître ſur la

N 1111.

152 II. LETTRE.

scène pour y jouer, & y être joué. J'en conviens ; mais il l'est encore plus d'y être joué tout seul ; & le personnage de plagiaire, que Monsieur *Vieussens* soutient si dignement depuis tant d'années, en est un tout-à-fait propre à divertir le public.

Que si cette mauvaise raison l'a retenu dans le démêlé qu'il eut avec Monsieur *Bayle* ; pourquoi faire aujourd'hui cette levée de bouclier, & ne pas abandonner nos Lettres critiques à la destinée des feuilles volantes, qui la plupart du tems ne passent pas la semaine ? Le public auroit oublié nos disputes, & nous aurions oublié nous mêmes à nous fâcher les uns contre les autres. Les tempêtes que la bile auroit excité dans le cerveau de Monsieur *Chirac* se seroient calmées, &, revenu du pais de folie, où vous l'avez voulu faire voyager pendant tout le tems qu'il a écrit contre Monsieur *Vieussens*, il lui auroit rendu toute la justice que mérite l'importance de ses découvertes.

Ne seroit-ce point parce que je l'ai raillé sur sa délicatesse de conscience, & que les gens qui s'en piquent, je

dis qui s'en piquent, sont bien plus sensibles que les autres hommes? Quoi! les railleries que j'en ai fait l'ont-elles plus intéressé que mes plaisanteries sur son habitude à piller les inventions d'autrui? Mais ce dernier défaut que Monsieur *Bayle* lui prouva si démonstrativement il y a dix ans, n'est-il pas une suite du peu de délicatesse de conscience? Peut-on en bonne conscience s'accommorder des inventions des autres? Est-ce un moindre mal de voler un Inventeur, que d'en-vahir les terres de son voisin? Et le bien est-il plus cher aux hommes que les productions de leur esprit? Monsieur *Vieuſens* croit-il bien que son honneur n'ait pas reçu une aussi fâcheuse atteinte par les reproches publics de Monsieur *Bayle*, que par les miens? Croit-il, parce que Monsieur *Bayle* n'a pas été creuser les sources de son mauvais procédé, qu'il n'a pas développé les secrets ressorts qui le portent à s'accommorder des productions d'autrui, que le public ait eu meilleure opinion qu'il n'a aujourd'hui des dispositions de son cœur? Et le croiez-vous vous-même, M.

154. II. LETTR 1.

R. P. vous qui vous déclarez si ouvertement pour lui ? Parlons naturellement. Monsieur *Vieußens* avoit fait sonner trop haut ses prétendues découvertes, il s'en étoit trop applaudi pour se les voir ravir sans s'en plaindre. Le personnage de Roi de théâtre ne l'accommodoit pas : & un homme qui se flattoit d'avoir trouvé le secret d'éterniser sa mémoire par l'invention de l'acide du sel fixe du sang, ne pouvoit sans douleur déchoir de son espérance, & voir passer dans les siècles suivans le ridicule de ses invasions, au lieu d'une gloire éclatante qu'il s'étoit promise. Il n'y avoit pas à balancer pour lui ; il falloit, ou feindre de ne pas voir ce qui se passoit à son désavantage, & m'aider à le décrier par sa connivence (ce qui ne s'accommodoit pas avec son ardeur pour la gloire) ou donner quelque signe de vie. Mais ce n'étoit pas une petite affaire que celle de renverser les preuves de Monsieur *Chirac*. Il n'en avoit pas de réelles à leur opposer ; il falloit recourir aux fictions, & paier d'esprit dans cette occasion ; ce qui ne lui étoit pas fort

II. LETTRE. 155

aisé ; il falloit du tems , & du loisir, à qui n'avoit de son côté , ni l'avantage de la vérité , ni celui des preuves. Je lui rends toute la justice qu'il mérite dans cette occasion. S'il ne m'a pas répondu , c'est qu'il n'a scû, ni pû, le faire plutôt. Je scâi les mouvemens qu'il s'est donné pour cela. Il n'a tenu ni à ses veilles , ni à son application , qu'il n'ait plutôt enfanté. L'abattement & le trouble qui ont paru sur son visage , ont témoigné ses peines d'esprit. Il y a près de trois mois qu'il avoit conçû cette réponse en latin : elle fut imprimée , ce n'a été qu'un avorton qui est mort avant que de naître ; ses amis n'en ont pas été contents , & ne lui ont pas conseillé de la produire , quoique la latinité en eut été épurée , & qu'elle eut passé pour ainsi dire par la coupelle de vos Peres : il a fallu travailler sur nouveaux frais , & trouver quelqu'un qui voulût prendre dans cette affaire les teintures de son cœur , & de son esprit. Il n'auroit assurément pas mal rencontré , si vous l'aviez pris sur un autre ton , & que vous eussiez bien gardé les caractères. Ce n'étoit pas

356 II. L E T T R E.

ici un sujet qui méritât d'être traité
épicieusement.

*Versibus exponi tragicis res comica non
vult.*

Et d'ailleurs un style poli n'étoit pas
celui qu'il falloit donner à Monsieur
Vieussens.

*Intererit mulum , dit Horace , Da-
vus ne loquatur , an Heros.*

Vous sçavez à quoi il condamne ceux
qui font mal parler leurs Acteurs.

*Si dicentis erunt fortunis absonta dicta ,
Romani tollent equites peditesque cachina-
num.*

Pourquoi parler C.... Il falloit par-
ler *Vieussens.*

Voilà M. R. P. les véritables rai-
sons du retardement de cette réponse
que Monsieur *Vieussens* se devoit à lui-
même, & au public , & qu'il produit
aujourd'hui avec la même confiance
que s'il en étoit le véritable Auteur.
On a lû sur son visage , un mois avant

qu'elle ait paru, qu'il étoit content de ce qu'il alloit produire, & qu'il se donnoit par avance le doux plaisir de la vengeance la mieux concertée. N'avoit-il pas raison ? Pouvoit-il prendre des mesures plus justes pour rendre le coup que vous alliez porter plus accablant ? Il s'est tenu clos, & couvert, cinq mois entiers ; il a ramassé tout à son aise, & sans se presser, les matériaux de votre déclamation. Que n'a-t'il pas lù pour déterrer les sources des opuscules de Monsieur *Chirac* ? Les visites qu'il avoit accoutumé de vous rendre en sont devenues plus rares ; ce n'est que par ambassadeur secret, qu'il a communiqué avec vous ; les allées & les venues de ce gendre reconnoissant, n'ont été apperçues que des petits enfans. Votre prévoyance a surpassé celle de Monsieur *Vieussens*. Si vous avez lù votre déclamation à l'Ambassadeur (car il falloit lui en faire sentir tout le bon) ce n'a été qu'en des lieux peu fréquentés, & d'une voix si basse que vous n'avez été entendu de personne. Cette déclamation est-elle achevée, elle volé chez l'Imprimeur, sans

158 II. LETTRE.

qu'on puisse en avoir le moindre vent: on graisse jusques aux presses de l'Imprimerie pour les rendre moins criantes; cent Argus veillent pour dérober à Monsieur *Chirac* la connoissance de cette foudroiaante piece; tout le monde conspire à rendre l'affaire secrète; la famille de Monsieur *Vieussens* se révele jour & nuit; tout y est jusques à Mademoiselle de V... avec toutes ses incommodités; elle monte la garde chez l'Imprimeur, & concourt fort dévotement à la vengeance de son époux; les feuilles de ce pieux ouvrage sont enlevées à mesure qu'elles sortent de la presse, & confinées dans un coin de ce bureau général des découvertes de la République des Lettres; elles sont placées à côté de cette prodigieuse histoire des maladies, pour lui servir de rempart contre les faillies des petits *Incubes*, des petits *Chereux*, & autres semblables insectes de risible figure. Enfin, quoique Monsieur *Vieussens* ait été plus content de cet enfant adoptif que des siens propres, & par là plus en droit de répandre son cœur, il a néanmoins retenu sa joie; il ne l'a

témoignée qu'à ses amis ; il ne s'est donné le plaisir de lire votre déclamation qu'à ses intimes , & sous le sceau du secret le plus inviolable ; ce n'est que par un mouvement de charité qu'il en a fait part ouvertement aux pauvres de l'Hôtel-Dieu ; Monsieur *Verny* , son substitut leur a débité les beaux endroits de cette triomphante déclamation , & il n'y a eu qu'un petit nombre d'écoliers qui aient pu profiter du régal qu'on a donné à cette savante assemblée. Pouvoit on , après tant de précautions , se préparer à la défense contre un ennemi qui tenoit ses marches si secrètes ? En voilà assez pour cet article. Passons à un autre.

Je pourrois ici prendre droit sur vos emportemens , & me dispenser de rendre raison , comme vous l'exigez , de la maniere dont j'ai traité Monsieur *Vieußens*. Vous attaquez les mœurs de Monsieur *Chirac* , M. R. P. Est-ce à vous à me demander pourquoi je n'ai pas épargné celles de Monsieur *Vieußens* ? Expliquez-nous vous même les raisons que vous avez eu de tenir la même conduite ; ou

160 II. L E T T R E.

plutôt, dites-nous pourquoi vous n'en avez pas tenu une semblable à la mienne ; pourquoi vous n'avez pas pris le parti de railler avec moi ? Pourquoi avez vous fait une affaire sérieuse, de ce qui n'étoit qu'un jeu d'esprit ? Pourquoi vous êtes-vous déchaîné contre Monsieur *Chirac* ? Enfin si vous avez pris tout de bon ce que j'ai dit de la délicatesse de conscience, de la modestie, & des autres bonnes qualités de Monsieur *Vieußens*, si vous avez regardé tous mes petits traits comme de sanglans outrages, & des coups funestes, à la réputation de Monsieur *Vieußens* ; si vous vous en êtes autorisé à rendre injure pour injure, pourquoi me demandez-vous donc les raisons de ma conduite ? Un esprit aussi pénétrant que le vôtre, a, sans doute, vu tout ce que je pouvais répondre ici. Mais si vous l'avez vu, c'est à vous une imprudence bien grande de me mettre sur les voies d'accabler celui que vous défendez, en exposant les raisons de mon procédé. Avez-vous donc été païé pour trahir ainsi la cause d'un homme qui se reposoit sur vous du soin

II. LETTRE. 161

loin de le défendre ? Quoi qu'il en soit ; vous voulez que je le prenne fort sérieusement , vous voulez que j'expose les motifs qui m'ont porté à parler des défauts de Monsieur *Vieussens* , ne s'agissant ici que de l'extra-
ction de l'acide du sang.

Que j'ai de choses à vous repon-
dre sur cet article ! Car c'est ici le
champ de bataille de tous les plagiaires
que l'on attaque. Comme ce n'est
que par un défaut de cœur qu'ils se
saisissent des découvertes d'autrui ;
comment se dispenser de les peindre
au naturel ? Ils en crient au meurtre ,
à l'assassin ! toutes les loix divines &
humaines sont violées pour eux ! &
qui a le cœur de reclamer ses produc-
tions est , à leur avis un mal honnête
homme , qu'il faudroit bannir de la
société civile. Lisez , M. R. P. , les
prédecesseurs de Monsieur *Vieussens* ,
vous trouverez qu'ils parlent tous le
même langage que vous lui faites
parler , & vous ne trouverez pas que
leurs plaintes aient fermé la bouche
à qui a eu raison de les attaquer. On
les a produits sur le Parnasse comme
des gens sans honneur , & comme

Tome II.

O

162. II. LETTRE.

de ridicules Corneilles qu'on a plumé sans miséricorde. La République des Lettres a ses règles comme les états les mieux polis. Les plagiaires ne doivent pas y vivre impunément. Il faut les en bannir, comme des insectes dangereux au repos public, comme de vilains frélöns, fainéans & paresseux, qui ne sont bons qu'à manger le miel que les abeilles ont ramassé par leur travail. Vous les connaissez ces loix, M. R. P. vous les avez même violées en les poussant un peu trop loin, & je suis surpris que vous veuilliez nous faire un crime à Monsieur *Chirat*, & à moi, de les avoir suivies. Voudriez-vous faire le procès aux critiques de tous les siècles? Jules-César, Ciceron, les Scaliger, les Cardan, les Saumaise, les Pascal, les Arnauds, à votre avis, n'auront ils été que des malhonnêtes gens, puisqu'ils ont eu le malheur de combattre également les personnes, & les faits? Ces derniers que je viens d'alléguer, ne trouveroient peut-être pas grâce devant vos yeux: mais que direz-vous de vos Petaus, de vos Sirmons, de vos Annats, de

II. LETTRE. 163

vos Labbe, de vos Pirots, de vos Meyniés ? En ont-ils usé plus discrètement avec leurs adversaires ? Répondez, M. R. P. Vous voilà embarrassé ; tant il est vrai que *ma non qua caveat, sed qua noceat respicit.* Vous ne scauriez me blâmer sans vous faire le procès à vous même, & à tout ce que vous avez eu d'illustre parmi vous. Y a-t'il un Corps, qu'on ait attaqué moins impunément que le vôtre ? Quelle légion d'écrits satiriques ? Il y en auroit de quoi remplir une fort grande Bibliothèque. Les personnes y ont-elles été plus épargnées, que celle de Monsieur *Vieuſſens* ne l'a été dans ma Lettre ? Combien d'hérétiques formels n'y a-t'on pas fait de gens qui étoient d'ailleurs très-orthodoxes ? Par quel privilege, M. R. P. les a-t'on damné ?

S'il falloit se regler sur une censure aussi sévere que la vôtre, il ne faudroit plus écrire que des Livres de doctrine, & de piété ; & la lecture des ouvrages d'esprit, qui fait, sans difficulté, la meilleure partie du plaisir des honnêtes gens, deviendroit un

O ij

164 II. L E T T R E.

supplice pour le moins aussi grand, & aussi ennuieux, que celui de travailler aux mines. Tandis que les loix civiles autoriseront dans le tribunal même de la Justice les vives peintures des défauts des parties, autant que cela fert à prouver la vérité des faits, vous & moi pourrons sans crainte peindre au naturel les personnes avec qui nous aurons quelque démêlé. Il est vrai qu'il seroit mal-honnête d'imputer à un adversaire des défauts qu'il n'auroit pas. L'imposture dans un écrivain est un vice qui révolte le lecteur; mais ne vous éloignez pas de la vérité; accusez juste; ne craignez rien que des gens intéressés; le public sera pour vous. Je conviens aussi qu'on ne doit pas de gaieté de cœur exposer aux yeux du public les défauts personnels d'un homme, que nous trouvons d'ailleurs très-digne de censure. On ne doit en venir là qu'autant que ces peintures peuvent servir à l'éclaircissement des faits qu'on veut justifier. Si j'ai manqué à toutes ces règles du droit naturel, si j'ai même peint grossièrement, si j'ai affai-sonné mes écrits de termes injurieux,

II. LETTRE. 165

si je n'ai pas caché les défauts de M. *Vieussens*, autant que les bonnes loix du style critique le demandent, je passe condamnation.

Voici le fait que j'avois à prouver. Il s'agissoit de faire voir que l'invention de tirer l'acide du sel fixe du sang appartenloit à Monsieur *Chirac*, que c'étoit contre toute sorte de droit que Monsieur *Vieussens* s'en étoit accommodé. Quel rapport de l'extra-
ction du sel acide du sang avec l'humilité, avec la délicatesse de conscience, de Monsieur *Vieussens*? Ne peut-il pas être plagiaire en sûreté de conscience, & avec beaucoup d'humilité? Non, M. R. P. & pour vous en convaincre, il faut d'abord définir entre nous ce que c'est qu'un plagi-
aire.

N'est-ce pas un homme qui, contre l'équité naturelle, s'empare des inventions d'autrui; qui les fait valoir comme son propre bien; qui s'en applaudit comme d'un nouvel héritage, qui ne lui coûte rien à ramasser? N'est-ce pas cela, M. R. P? Or tout homme qui prend le bien d'autrui a-t'il de la délicatesse de con-

166 II. L E T T R E.

science ? Non sans doute. Et les découvertes que fait l'esprit ne sont-elles pas un bien propre à celui qui les fait, sur lequel personne n'a aucun droit ? Qu'en croiez-vous, M. R. P ? & la gloire qui doit en revenir n'est-elle pas un juste fruit qui ne doit tourner qu'au profit de l'Inventeur ? Les biens de l'esprit, & la gloire qui les accompagne, ne sont-ce pas, sans difficulté, les plus grands biens que nous aions dans la vie ? N'est-il pas permis, pour sauver son bien, de tuer tout homme qui veut nous le ravir ? Je trouverois assurément des Casuistes qui me serroient favorables en ce point. Mais du moins la gloire & l'honneur qui nous reviennent des productions de l'esprit, sont des biens tout autrement chers que les richesses, & qui méritent, sans doute, qu'on s'applique à les conserver avec autant, & plus d'ardeur, que l'argent, & qu'on batte bien les gens, si on ne les tue, pour s'en remettre en possession. Vous en conviendrez apparemment ; donc qui les vole n'a pas grande delicateté de conscience. Il n'a pas non plus de grands sentiments du droit naturel.

II. LETTRE 167

C'est donc la corruption du cœur qui entraîne l'esprit des plagiaires ; c'est le premier mobile de leurs actions ; c'est là où on les doit toutes rapporter. Qui voudra donc convaincre un plagiaire en bonne & due forme , sera dans une nécessité indispensable de le prendre par les sources du plagiariſme : il sera engagé à faire voir le peu de cas qu'il fait des loix de l'équité naturelle , & mettra par-là le public dans un préjugé très-favorable à ses preuves.

Quel rapport encore de la vanité & de l'ambition d'un homme avec l'extraction de l'acide du sang ? Le voici. Un plagiaire ne se porte à s'accommoder des productions d'autrui , que par une passion ardente de se distinguer , & de se mettre au-dessus de tout le monde : or , ces motifs partent d'un fonds de vanité & d'ambition insupportable : c'est donc la vanité , c'est l'ambition , qui font passer les plagiaires sur tous les droits naturels , qui les poussent à tout entreprendre , & à ravager les terres d'autrui. Voulez - vous donc convaincre un plagiaire ? établissez ayant toutes

168 I. L. E. T. T. R. E.

chofes son ambition , & sa vanité ; vous avez fait plus des trois quarts du chemin.

Enfin un plagiaire ne souhaite de l'honneur , & de la gloire , par les productions d'autrui , dont il s'accommode , que pour aller à quelque chose de plus réel. Un Médecin surtout ne cherche l'estime du public , que comme un chemin à l'avancement de sa fortune. Or , c'est un désir déréglé que celui d'acquerir des richesses aux dépens de la gloire d'autrui ; une insatiable avidité d'amasser du bien ; un honteux & vilain intérêt que cela : le Médecin plagiaire est donc un homme , que son intérêt sordide met hors de la raison. Faites bien sentir au public le caractère du plagiaire , son peu de délicatesse de conscience , sa vanité , son ambition , & son avidité pour le bien : il faudra bien que vos preuves soient foibles , si elles ne le persuadent. Vous voiez , M. R. P. la liaison qu'il y avoit des mœurs de Monsieur *Vieuffens* , avec le vol qu'il avoit fait de l'invention de Monsieur *Chirac* , & la nécessité que j'ai eu , pour la reclamer , de le faire connoître

II. LETTRE. 169

tre par ses véritables traits avant que d'en venir aux preuves de fait.

Après tout, je vous demande, M. R. P. si vous croiez, (car il ne faut jamais perdre de vue les règles du Christianisme,) je vous demande donc, si vous croiez qu'il ne soit pas permis de mettre au jour les méchantes pratiques d'un homme, dont le public a intérêt d'être instruit; si tout Chrétien n'est pas en droit de se récrier contre un voleur de grand chemin, contre un assassin; s'il ne peut en toute sûreté de conscience, & sans blesser la charité, l'aller dénoncer à la Justice, & le faire connoître à tout le monde. Vous n'en scauriez disconvenir: le bien public & la sûreté particulière le demandent. *Expedit, dif- fent les Jurisconsultes, Expedit reipu- blica nocentium criminis nota esse, ut qui- libet sibi ab eorum fraudibus cavere possit.* Si l'on peut donc en sûreté de conscience dénoncer un voleur à la Justice, ne pourra-t'on pas par une semblable raison, faire connoître les défauts d'un Médecin, qui peuvent être de quelque conséquence pour le bien public? Si Monsieur Vieuffens en avoit

Tome II,

P

II. L E T T R E. 171

Chirac, injustement usurpé, de tirer des preuves & des préjugés du côté des mœurs de Monsieur *Vieussens*. Si le point en question est réduit à ces termes, comme il l'est sans aucune difficulté, je puis vous montrer que je ne me suis pas tant éloigné des règles de la charité, que vous voulez nous le persuader.

Car, ou je n'ai fait que railler des prétendus défauts de Monsieur *Vieussens*, & tout le monde en a bien jugé ainsi; ou j'ai agi tout de bon, comme vous le prétendez, & j'ai eu des fondemens pour le charger de tous les défauts personnels, que vous voulez malicieusement que je lui attribue dans ma Lettre. Si j'ai raillé simplement, comme je l'ai fait véritablement, & comme tout bon entendeur le doit croire; si j'ai marqué son affectation à faire valoir sa délicatesse de conscience, & un peu trop d'empressement pour les louanges; je ne vois pas que j'aie rien fait en cela de contraire aux loix de la correction fraternelle. Tout Chrétien est obligé de travailler à la perfection de son prochain, & pour être moins réglé que

P ii

172 II. L E T T R E .

Monsieur *Vieuſſens* , je ne suis pas moins en obligation de lui faire connoître ses petits défauts. Quand il en agira discrètement avec moi , comme je l'ai fait à son égard , je le lui pardonne , il n'y a rien de plus raisonnable. *Scimus , & hanc veniam petimus que damusque vicissim.*

Que si j'avois parlé fort sérieusement , n'aurois-je pû sans blesſer la charité donner au public , Monsieur *Vieuſſens* comme un homme fort intéressé , d'une vanité , d'une ambition extrême ; enfin d'une délicatesſe de conscience , qui n'est pas à toute épreuve ? n'y auroit-il pas en effet beaucoup à perdre pour les particuliers qui auroient à faire avec un homme d'un tel caractère ? Ne leur importeroit-il pas de le bien connoître ? Mais il n'est pas nécessaire d'entrer dans un plus grand détail : vous pénétrez toutes les conséquences du principe.

Enfin quand je n'aurois eu d'autre raison , que celle d'établir le droit de Monsieur *Chirac* , sur l'invention de tirer l'acide du sel fixe du sang ; si des observations générales sur la condui-

II. L E T T R E. 173

te, & les mœurs, de Monsieur *Vieu-sens* pouvoient concourir à le faire valoir, & à fortifier mes preuves; pourquoi ne m'en serois-je pas servi? Et parce que, pour reclamer mon bien, je serai obligé de découvrir les défauts d'un homme, qui veut me le ravir, faut-il me départir de mon droit? Y auroit-il de la justice? *Ex-pedit*, pour le répeter encore, *Ex-pedit reipublicæ nocentium criminata nota esse*, *ut quilibet sibi ab eorum fraudibus cavere possit*. Jamais personne ne s'est avisé de dire que cette loi fut contraire aux maximes du Christianisme.

Me voilà donc à couvert du côté de la charité; je sc̄ai bien au moins que si j'avois le loisir de faire quelque recherche de Casuistes, j'en trouverois plus de dix, & des plus graves, qui ne me seroient pas contraires dans le cas proposé, & qui donneroient à mon sentiment une probabilité plus que commune.

Au reste, si vous ne croiez pas qu'il y ait trop de sûreté à regler sa conduite sur de telles maximes, il faut chanter vous & moi, & avouer ingénûment que nous aurions, à la

P iiij

174 - II. LETTRE.

vérité, mieux fait de ne pas toucher aux mœurs de nos adversaires, & de passer l'éponge sur leurs défauts personnels, que de les mettre en évidence. Vous auriez sans doute mieux fait de ne pas traiter Monsieur *Chirac*, à crud, & sans détour, de fou, d'orgueilleux, d'impertinent, de fourbe, &c. & moi de ne pas railler Monsieur *Vieussens* sur sa délicatesse de conscience, sur sa modestie, & ses autres bonnes qualités; quoique dans le fond nous n'aions rien fait en cela, qui ne soit très-autorisé par les loix civiles, dans le sens où je l'ai pris ci-dessus, & par la pratique des critiques de tous les siècles. Pour trancher le mot, si mes railleries ont tant piqué Monsieur *Vieussens*, s'il croit que ma Lettre porte quelque coup à son honneur, je la défavoue très-sincèrement, & je la regarde dès à présent comme un fils mal morigé-né, qui mérite l'exhéredation. Pour votre déclamation, je l'ai reçue comme il faut; je n'en ai pas été aussi mortifié que vous pourriez vous l'imager; je l'ai regardée comme un écrit que la passion a dicté, ou com-

me des fusées jettées en l'air , qu'on cro iroit à l'abord devoir embraser le ciel & la terre , mais qui après tout ne blesSENT personne , & n'incommo-
dENT que par leur mauvaise odeur , & par leur fumée:

Voions si j'ai eu moins d'égards que vous pour les bienséances que l'on doit garder en ces sortes d'écrits ; si vous les avez mieux observées que moi , & si vous n'êtes pas sorti des justes bornes d'une honnête défense. Pour traiter ce point avec quelqu'or-
dre , il faut établir d'abord quelles sont les loix qu'un critique doit sui-
vre. Or , il semble qu'on peut les ré-
duire à ces trois principales. On ne doit jamais écrire de gaieté de cœur contre un honnête homme , qui mé-
rite quelques égards , sans de bonnes raisons. Il faut , comme l'on dit , avoir raison & demi ; il faut le prévenir sur les raisons que l'on a de l'attaquer , avant que de les rendre publiques. Enfin quand on a fait tous les actes d'honnêteté nécessaire en pareil cas , & qu'on est obligé d'éclater , il faut ménager les gens autant que la nature de la chose , & les loix de la correc-

P iiiij

476 II. L E T T R E.

tion fraternelle le demandent. Et comme la critique n'aboutit qu'à corriger, ou les erreurs de l'esprit, ou les désordres du cœur ; qu'un homme qu'on censure est assez mortifié dès-là même qu'on lui découvre ses défauts ; il faut affaiblir la critique d'une telle manière, que les personnes qu'on censure entrent de gré dans leur tort. Mais il n'est donné qu'à très-peu de gens de corriger si heureusement les défauts du prochain, sans s'attirer en même temps la haine de ceux qu'ils attaquent dans leurs mœurs, ou dans leur esprit. Notre orgueil nous révolte contre tout ce qui tend à nous abaisser. Il faut avouer néanmoins, que, si la critique n'a pas tout l'effet qu'on s'en promet ordinairement, c'est bien moins la faute du censeur, & de ses manières, quelques mauvaises qu'elles soient, que celles des personnes qui se rendent l'objet de la critique. Vous avez beau, comme l'on dit, dorer la pilule, porter dans une critique les adoucissements jusqu'au scrupule, vous n'aurez pas plus avancé ; vous ferez à coup sûr de votre meilleur ami, l'ennemi le plus ir-

réconciliable ; vous le rendre incorrigible. Quand on est forcé d'en venir là , il faut faire du mieux que l'on peut. Il n'y a que le motif de la correction qui puisse justifier les maux que produit ordinairement la censure. Pourvû qu'on ne donne pas dans l'invective , dans des injures grossières , dans des pauvretés , dans des minuties , c'en est assez. Surtout je crois que le moyen le plus efficace pour faire rentrer un homme en lui-même , & le corriger de ses défauts, est de n'employer pour cela que la raillerie. Tel résiste aux corrections les plus vives , & aux plus moderées, qui se laisse vaincre par la raillerie , & que le ridicule où il se voit , ramène à la raison. Voilà à peu près où se réduisent les loix de la critique la plus exacte ; il y en a bien d'autres ; je ne m'attache qu'à celles contre lesquelles vous & moi pouvons avoir manqué.

Examinons si nous les avons bien suivies , & voions d'abord si j'ai violé les deux premières. Vous m'accusez d'avoir attaqué Monsieur *Vieußens* de but-en-blanc , sans de bonnes rai-

178 II. LETTRE.

sions, sans lui avoir fait aucune sommation, & d'avoir négligé la voie de négociation avant que d'en venir à un éclat. Si ç'avoit été là ma conduite je serois blâmable, & je méritoriois d'être regardé comme un homme nouvellement sorti de Conques en Rouergue; c'est-à-dire, comme peu instruit des bienséances de la vie. Ce n'est pas votre faute, si vous l'avez crû; vous n'avez suivi que le brevet de Monsieur *Vieussens*, & il n'a eu garde de vous instruire du fond de cette querelle, non plus que de toutes les démarches que Monsieur *Chirac* a faites pour ne pas rompre l'union extérieure qui étoit entre lui & Monsieur *Vieussens*. Je dis extérieure; car, à vous parler franchement, je ne crois pas qu'il y en ait eu jamais de véritable entre ces deux Messieurs, autant que j'en ai pû juger par la conduite de Monsieur *Vieussens* à l'égard de Monsieur *Chirac*. Il est donc juste de rendre raison au public de l'origine de cette petite guerre, pour justifier Monsieur *Chirac* dans l'esprit de ses amis, qui ont trouvé que le sujet apparent qui l'a fait écrire contre

II. L E T T R E. 179

Monsieur *Vieuſſens*, eſt trop petit pour en faire du bruit, & pour l'arracher à des occupations plus ſérieuſes que celle de courir après un plagiaire. Les voici, M. R. P. examinez les ; je vous en fais le juge vous même.

On ne peut gueres marquer plus ſenſiblement à un homme les bonnes dispoſitions de ſon cœur, qu'en ſ'intéreſſant avec ardeur pour le bien de ſa famille. Tout le monde ſçait l'empreſſement qu'eût Monsieur *Chirac*, pour faire réuſſir le mariage qu'on propoſa de Mademoiſelle *Vieuſſens* avec Monsieur *Deidier* ; perſonne n'i-gnoſe les contraſtiictions qu'il trouva dans cette affaire, & les peines qu'il ſe donna pour en ſurmonter toutes les diſſiſtutéſ. Quel intérêt réel y voioit-il, pour en tant ſouhaiter le ſuccès ? Cette nouuelle alliance devoit-elle groſſir ſes coſſres ? Lui en devoit-il revenir plus de pratique ? Je ſçai bien que Monsieur *Vieuſſens* a donné peu de tems après cette maligne interpré-tation à tous les emprefſemens de Monsieur *Chirac* ; & il a eu peut-être raifon de s'applaudir en ſecret de l'hommage que Monsieur *Chirac* ſem-

180 II. L E T T R E

bloit rendre à sa future primatie : l'avantage de sa grande vieillesse sur la jeunesse de Monsieur *Chirac*, & sa grosse pratique sont pour lui de bons titres pour la dictature de la Médecine de Montpellier ; mais enfin le désintéressement de Monsieur *Chirac* vous est connu, M. R. P. il l'est à tous ceux qui ont quelque commerce avec lui ; ce n'étoit donc qu'une marque bien sensible qu'il donnoit à Monsieur *Vieussens* d'un retour sincère, & de ses bonnes intentions. Qui ne se seroit attendu que Monsieur *Vieussens* répondroit à tous ces témoignages d'amitié, qu'il ne dût tout au moins sauver les apparences, & avoir un peu plus de ménagement pour Monsieur *Chirac* ; qu'il ne dût le traiter avec les mêmes égards qu'il auroit eus pour la personne du monde la plus indifférente ? Cependant que n'a-t'il pas fait pour lui marquer ses mauvaises intentions ! Personne n'ignore ce qui se pratique parmi les Médecins dans la visite des malades. Peut-on en user plus mal dans ces occasions que Monsieur *Vieussens* l'a fait ? On fait lever Monsieur *Chirac* pour un malade de

II. L E T T R E. 181

Monsieur *Vieuſſens*, qui presse ; il y aura passé la nuit, & il n'en méritera pas pour cela d'être appellé le matin pour conférer avec Monsieur *Vieuſſens* de ce qui s'est passé ! Monsieur *Chirac* verra - t'il à l'absence de Monsieur *Vieuſſens* quelqu'un de ses malades ? Aura - il ordonné quelque remede ? Monsieur *Vieuſſens* de retour ne l'approuvera pas ; il ne fera pas façon de dire au malade *qu'il ne va pas si vite* : enfin il passera outre , il ordonnera des remedes , sans faire l'honneur à Monsieur *Chirac* de l'appeler pour s'inſtruire de ce qui s'est passé à son absence. Monsieur *Vieuſſens* s'introduira en secret chez un malade de Monsieur *Chirac* ; il est mal , & en danger de mourir ; les assistans lui demandent quelques remedes pour le tirer du mauvais pas où il est , il se retirera brusquement , & tous les avis qu'il donnera se réduiront à dire que , *qui a mis le malade en cet état , l'en tirera sans doute*. Le malade meurt ; il l'ouvrira clandestinement sans y appeller Monsieur *Chirac* , & dira ensuite fort charitablement *qu'il est mort de toute autre maladie que de celle dont on l'a traité*.

Que pensez-vous de cette conduite, M. R. P ? N'est-elle pas bien honnête ? On le pardonneroit à un Charlatan à qui l'artifice, & les vi- lains procedés tiennent lieu de sçavoir ; qui ne court apres la réputation que sur le débris de celle des autres. Mais que Monsieur *Vieussens* avec un mérite distingué, s'avise d'une pareille chose ; qu'il traite Monsieur *Chirac* avec moins d'égard qu'il n'en auroit pour le moindre écolier ; c'est ce qu'on ne peut lui pardonner. Que diriez-vous, M. R. P. si Monsieur *Chirac*, après tout cela, avoit fait porter ses plaintes à Monsieur *Vieussens* sur l'irré- gularité de sa conduite ; s'il lui avoit fait témoigner par son gendre même sa surprise ? Que diriez-vous si Monsieur *Vieussens* n'avoit pas répondu à l'honnêteté de cette démarche ? Que penseriez-vous s'il ne s'étoit jamais mis en devoir de s'excuser ; s'il n'en avoit pas changé ses manieres, s'il en étoit devenu plus froid ? Dites-en votre sentiment. Jugez vous-même si les plaintes que Monsieur *Chirac* fait faire à Monsieur *Vieussens*, ne sont pas des marques certaines des bonnes disposi-

II. L E T T R E. 183

tions de son cœur ; si l'on peut mieux témoigner le désir qu'on a de bien vivre avec ses amis , qu'en se plaignant à eux-mêmes de leur conduite. N'est ce pas vouloir prévenir tous les sujets de rupture ? Enfin un homme qui en a si mal usé , & à qui on ne laisse pas néanmoins de faire , quoi qu'inutilement , beaucoup d'honnêtetés , mérite-t'il qu'on ait plus d'égard pour lui , qu'il n'en a eu pour les autres ? Cependant Monsieur *Chirac* a-t'il usé de représailles ? A-t'il suivi le mauvais exemple de Monsieur *Vieußens* ? A-t'il censuré sa conduite chez les malades ? Il lui fait scénoir qu'il n'ignore pas ses mauvaises manières ; il s'en plaint , & puis c'est tout. Monsieur *Vieußens* est toujours sourd. Voilà la première source des divisions de ces deux Messieurs , qui ne les mettent pourtant pas hors de commerce.

En voici les suites. Il y a quatorze ou quinze mois , que Messieurs *Fabre* & *Malsac* trouverent chez Monsieur *Vieußens* la maniere de calculer à peu près le poids des divers principes qu'on retire du sang. Cela paroît

184 II. L E T T R E.

grand, & de bon usage à Monsieur *Vieuſſens*. Il se débite dans le monde comme l'Inventeur de cette découverte : il s'en applaudit ; il cherche des approbateurs ; il en trouve de toute eſpece, & de toute qualité ; & les approbations des plus jeunes Doc-teurs deviennent pour lui des titres éclatans pour autoriser l'importance de sa découverte. Croiriez-vous que Mr. *Chirac* n'eut pû mériter quelque place parmi tant d'illustres approba-teurs ? On demande à Monsieur *Vieuſſens* ce que croit Monsieur *Chirac* de ces proportions. *Le jugement de cet hom-mé eſt-il d'un ſi grand poids*, répond-il, *qu'il ne faille eſtimé ou mépriser les cho-ſes*, que ſelon qu'il les trouve bonnes, ou mauvaises ? *À - t'il meilleur goût que moi pour les bonnes choſes ? Allez*, il n'eſt pas ſi grand Clerc que vous le croiez. Et par ce feint mépris il témoigne contre ſes intentions, qu'il eſtime encore plus Monsieur *Chirac*, qu'il ne le veut faire accroire. Il ſignifie ſa découverte aux ſçavans, & voici comme lui tournent ſes artifices. On la méprise à Paris ; on cherche le nom de Mon-sieur *Chirac* parmi les approbateurs ;

il

II. LETTRE. 185

il ne s'y trouve pas ; & quoiqu'il y en ait que Monsieur *Chirac* reconnoît fort au-dessus de lui, on le sifle dès-là qu'on ne voit pas qu'il l'ait approuvée.

Quatre ou cinq mois se passent après cette fameuse découverte sans aucun acte d'hostilité de part ni d'autre. Malheureusement il prend fantaisie à Monsieur *Vieussens* d'aller à la chasse aux découvertes ; il se rend chez Monsieur *Barbeyrac* ; y trouve Monsieur *Sidobre* son neveu ; il le met en chemin de lui donner de l'encens pour sa découverte de la proportion des principes du sang. Monsieur *Sidobre* ne répond à cela, qu'en disant, que la gloire qu'il peut retirer de cette découverte est peu de chose en comparaison de celle qu'il pourroit acquérir, s'il tiroit un esprit acide du sang. Et sur ce que Monsieur *Vieussens* réplique que la chose est impossible, Monsieur *Sidobre* lui propose le moyen fatal, qui est devenu comme la pomme de discorde entre ces Messieurs. Il n'en faut pas davantage à Monsieur *Vieussens* pour mettre la main à l'œuvre. Il travaille à grand'

Tome II.

Q

186 II. LETTRE.

force, & tire, en suivant les routes qui lui avoient été marquées par Mr. *Sidobre*, cet esprit acide du sel fixe du sang dont il a fait tant de bruit. Le hazard fait qu'il rencontre Monsieur *Chirac* sur la porte des Religieuses de Sainte Marie, & qu'après beaucoup de détours, il lui fait part de sa prétendue découverte, & lui signifie qu'il a tiré un esprit acide du sang. Monsieur *Chirac* répond à cela qu'il en est bien aise, & lui demande en même tems, si ce n'est pas du sel fixe qu'il l'a tiré avec le bol; si Messieurs *Deidier* & *Sidobre* ne lui ont pas découvert la maniere; qu'ils tiennent de lui. Monsieur *Vieussens* l'avoue sans façon, ajoutant qu'il est heureux de ce qu'il a été le premier à exécuter ce dessein. Monsieur *Chirac* lui témoigne une seconde fois, qu'il est bien aise que cette expérience ait réussi. Ils en demeurent-là, & se séparent.

Cette signification de Monsieur *Chirac* ne devoit-elle pas obliger Mr. *Vieussens* à lui rendre quelque justice? Et un homme qui auroit eu un peu de bonne foi, ou qui auroit un peu mieux entendu ses intérêts, que Monsieur

M. L E T T R E. 187

sieur *Vieussens*, ne se seroit-il pas fait honneur de donner la gloire du dessein de cette expérience à Monsieur *Chirac*? Ne se seroit-il pas contenté de celle de l'avoir mis en exécution: ou bien, s'il vouloit avoir tant de part à la découverte, ne pouvoit-il pas s'y en donner adroitemment sans faire tort à Monsieur *Chirac*? Ne pouvoit-il pas exposer à tout le Corps de la Médecine de Montpellier, qu'il avoit assemblé dans l'amphithéâtre de l'Université, ne pouvoit-il pas, dis-je, lui exposer, que quoiqu'il eut tiré le premier un esprit acide du sel fixe du sang, il n'étoit pas le seul qui eut eu cette pensée; que Monsieur *Chirac* l'avoit eue comme lui, & quoiqu'en cela il eut parlé peu conformément à la vérité, n'auroit-il pas ôté à Mr. *Chirac*, par cette petite honnêteté, tout prétexte de se plaindre? mais il ne vouloit point de compagnon de sa gloire. Je veux bien lui passer ce manque de bonne-foi. Je veux que le désir d'éterniser sa mémoire l'ait aveuglé. Mais s'il ne vouloit rendre quelque justice à Monsieur *Chirac*, il devoit tout au moins ne pas l'insul-

Q ii

188 II. LETTRE

ter dans un lieu où il tenoit quelque rang , & où il ne se trouvoit que pour lui faire honneur ; il devoit recevoir ses objections avec la même honnêteté qu'il les lui proposoit ; il devoit ne pas le payer d'un outrageant refus ; ou , s'il vouloit tant faire éclater son feint mépris pour les objections de Monsieur *Chirac* , il ne falloit après cela répondre à personne , & se défendre sur le peu de tems qu'il avoit pourachever sa démonstration. Pourquoi tâche-t'il donc de répondre aux objections de Monsieur *Chirac* , lorsque Monsieur *Bezac* son collegue , qui les trouve de quelque considération , les lui propose ? Pourquoi répond - il si gracieusement au moindre écolier , & qu'il met une distinction si odieuse entre un membre d'un corps illustre , qui préside à cette assemblée , & le parterre ? Si Monsieur *Chirac* éclate dans cette occasion , s'il témoigne du ressentiment pour le mépris affecté de Monsieur *Vieuffens* , qui saute aux yeux de tout le monde ; s'il reclame l'invention de tirer l'acide du sel fixe du sang ; enfin s'il se rend justice lui-même , le peut-

on accuser de déclarer la guerre à Monsieur *Vieuſſens* sans cause légitime? & Monsieur *Vieuſſens* peut-il se plaindre de n'avoit pas ſçû les prétentions de Monsieur *Chirac* sur cette découverte? N'eſt-ce pas lui même qui les lui a déclarées quelques jours auparavant? N'en étoit-ce pas aſſez? falloit-il que Monsieur *Chirac* allât demander en grâce à Monsieur *Vieuſſens* de lui rendre la justice qu'il lui devoit, & témoigner de l'empreſſement dans une occasion où il avoit tout le droit de ſon côté? Enfin, Monsieur *Chirac* vivoit - il aſſez obſcurément dans la République des Lettres pour avoir beſoin d'un Evangeliste tel que Monsieur *Vieuſſens*?

A-t'il tenu à Monsieur *Chirac* que cette affaire n'en ſoit demeuré là? N'a-t'il pas fait prier Monsieur *Vieuſſens*, par ſon gendre même, de ne rien écrire ſur l'extraction de l'acide du ſang; qu'il ſeroit fâché d'entrer en guerre avec lui; qu'en honneur il devoit soutenir la démarche qu'il avoit faite dans l'amphithéâtre; qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il pût ſouffrir qu'un autre que lui ſe don-

190 II. LETTRE

nât la gloire d'une invention qui lui appartenloit , après l'avoir reclamée si solemnellement? Combien de fois Mr. *Chirac* n'a-t'il pas fait donner ces avis à Monsieur *Vieussens* ! Qu'ont produit toutes ces démarches ? Rien du tout. Monsieur *Vieussens* a fait son chemin , & , quoiqu'il eut un grand intérêt à terminer cette affaire à l'amiable ; que les avances de Monsieur *Chirac* dussent le porter à prendre la voie de la négociation ; il crût commettre son droit d'ancienneté , en écoutant des moyens d'accommodement avec un jeune Professeur ; il voulut suivre sa pointe , trompé sans doute par la modération de Monsieur *Chirac* ; il ne put se persuader qu'il en dût venir à un si grand éclat , quoiqu'il l'eut poussé à bout ; il s'imagina pouvoir prévenir toutes les suites de cette affaire par son adresse , en faisant courir sourdement une Lettre manuscrite dans toutes les Universités , où il se donne , sans contradiction , du *Monsieur l'Inventeur* ; il crut par cet artifice dérober ses marchés à Monsieur *Chirac* , & que ne pouvant avoir connoissance de cette Lettre que soit

II. LETTRE. 191

long-tems, il s'acqueroit par une longue possession le droit de prescription ; qu'apparemment Monsieur *Chirac* se refroidiroit sur les chagrins qu'il lui a donnés ; mépriseroit , comme il l'a témoigné , cette découverte ; enfin que sa vanité pourroit lui faire regarder une discussion de cette nature comme indigne d'un homme de son caractere. Les suites ont fait voir s'il a raisonné juste. Vous voiez , M. R. P. si Monsieur *Chirac* n'a pas observé toutes les formalités ayant que de déclarer la guerre à Monsieur *Vieussens* , & s'il a raison de se plaindre d'avoir été surpris. —

Il n'est donc question que de savoir si Monsieur *Chirac* n'a pas outré les choses en reclamant son invention. Il se pourroit bien que je n'aurois pas eu tous les ménagemens qu'il auroit fallu garder dans cette occasion. Si j'avais crû Monsieur *Vieussens* si delicat pour la raillerie , peut-être aurois-je pris un autre parti. Si j'ai pris celui de le railler , ce n'a été que pour éviter un plus grand inconvénient. C'en est un bien grand , que celui de dire à un homme ses vérités sans aucun

192 II. L E T T R E.

détour. Monsieur *Vieuſſens* auroit eu plus de raison de se récrier , & le peu de respect qu'on auroit eu pour le public en prenant un ſtile injurieux , l'auroit mis dans un préjugé favorable à ſa cause. Nous aurions , avec un bon droit , perdu notre procès pour n'avoir pas observé les formalités de Justice. Nous n'en avons pas moins bien soutenu notre droit , pour ne pas donner , comme vous , dans des injures groſſières , dans des pauvretés , & dans des minuties. (Vous agrérez , ſ'il vous plaît , que je vous renvoie la balle.) En effet , quel meilleur parti pouvoit-on prendre pour corriger Monsieur *Vieuſſens* de ſon habitude à piller les inventions d'autrui , que celui de le bien railler en produiſſant les preuves de ſon plagiarisme ? Il eſt dans le Parnaffe comme dans les Tribunaux de la Justice , des affaires civiles , & criminelles , dans un certain ſens , & le plagiarisme en eſt une qui n'eſt pas capable des mêmes ménagemens que les autres. Comme on en uſe autrement en justice , lorsqu'il s'agit de convaincre un homme de larcin , que lorsqu'il ne s'agit que d'une

II. LETTRE. 193

d'une affaire purement civile ; les manieres doivent aussi changer dans le Tribunal de la République des Lettres , lorsqu'on poursuit un homme pour crime de plagiarism. Ce n'est plus une affaire civile ; ce n'est plus corriger les défauts d'un ouvrage ; c'est attaquer les vices du cœur ; & ce dernier cas donne des libertés à un Ecrivain , qui ne doivent pas être permises dans l'autre.

Cependant , à juger des choses sans prévention , ne l'avons-nous pas pris sur le même pied , que si nous n'avions avec Monsieur *Vieußens* qu'une affaire purement civile ; & à la qualité de *Plagiaire* près , que Monsieur *Chirac* lui a donné , pour ne pas se jettter dans des circonlocutions ennuyeuses , tout ce que l'on a dit contre lui , n'a-t'il pas été exposé à l'ombre des figures ? à moins de ne vouloir faire perdre à Monsieur *Chirac* l'avantage des préjugés , & de ne rien dire du tout , ou de se contenter de produire à Monsieur *Vieußens* les preuves de son plagiarism toutes séchées (ce qui n'auroit pas fort intéressé les lecteurs) pouvoit-on lui faire meil-

Tome II.

R

leur quartier ? Quelles injures lui a-t'on dit ?

Une *injure* n'est qu'une parole que l'on dit pour offenser quelqu'un, en lui reprochant injustement quelque défaut qu'il n'a pas. *Quod fit iura jus, injuria est.* Ce n'est pas offenser un véritable voleur, que de le qualifier d'un tel nom. Si Monsieur *Vieuſſens* est véritablement plagiaire, comme on le lui a déjà prouvé, ce n'est pas l'injurer que de lui donner un nom qu'il mérite ; mais le traiter d'imbécille, ce seroit l'outrager, parce qu'il a bonne tête ; on l'outrageroit également, si pour répondre au Pere C.... qui demande fierement pourquoi l'on écrit contre Monsieur *Vieuſſens* ; je disois, que *Mr. Vieuſſens* s'étant enyrré de la fan asque réputation qui devoit lui revenir de ses pretendues découvertes, chargé comme il l'est de pituite, il estoit à craindre que cette stupide humeur ne le fit tomber ayant le tems en décrépitude, & dans les défauts qui accompagnent ordinairement l'extrême vieillesse ; qu'il le falloit un peu secouer ; que les plus puissans remedes de la Médecine n'égalant pas dans cette occasion les mouvemens que pouvoit lui donner l'effu-

II. L E T T R E. 199

tion de ma bile , on auroit eu raison de se plaindre , si je n'avois prévenu , autant qu'il dependoit de moi , les mauvais effets de la froide humeur qui le domine ; qu'il valoit beaucoup mieux pourvoir a son cerveau qu'à menaçoit , que de le laisser endormir sur ses livres ; enfin qu'il falloit l'éloigner de la forge de tant de belles expériences , & priver pour un tems le public de ses importans ouvrages , pour conserver la tête de ce secrétaire banal de la République des Lettres.

Y auroit-il là de la justice ? Avec tout ce beau detour , n'aurois-je pas injurié Monsieur Vieussens ? Tout cela n'aboutiroit qu'à le faire passer mal-à-propos , pour un cerveau foible , pour un imbécille ; ce seroit lui dire une injure , pour le moins aussi grossière que le seroit celle d'un homme qui , voulant faire entendre que Monsieur Chirac est un emporté , un fol , lui diroit , quoique fort spirituellement avec vous , *Sai voulu laisser exhalez votre bile tout à loisir , de peur qu'elle ne sit chez vous quelque désordre , si on ne lui laissoit un libre cours.* Cette dangereuse humeur vous auroit causé quelque sinistre accident , & on s'en seroit pris à moi. Cet homme - là auroit sans doute grand

R ij

196 II. L E T T R E.

tort de traiter ainsi Monsieur *Chirac* ; parce qu'il donneroit un démenti au public , qui connoît Monsieur *Chirac* pour un homme sage. Ne meriteroit-il pas qu'on fit sur lui des applications fâcheuse de ses faux portraits ? En effet , un Ecrivain qui peint mal , est presque toujours l'original des mauvaises copies qu'il fait ; & toute la grace qu'on peut lui faire , c'est de dire qu'il n'entend guère son monde , fût - il tous les jours à la Cour des Grands. On ne lui feroit pas plus de grace pour les termes *d'enragé* , *d'orgueilleux* , *d'impertinent* , *d'envieux* ; les eût - il emploie aussi heureusement que vous l'avez fait. Un homme mérita - t'il tous ces beaux noms , il y auroit de la brutalité à les lui donner sans quelque adoucissement ; on pourroit lui faire sentir ces défauts d'une maniere moins dure , & le blâmer adroitement en louant les vertus qui leur sont opposées. C'est ainsi que j'en ai usé. Si j'avois dit crûment que Monsieur *Vieußens* est vain , qu'il aime les louanges ; quelque fondement que j'eusse eu de lui attribuer ces défauts , je ne l'en aurois pas moins in-

jurié ; louer au contraire son éloignement pour les louanges , dire qu'il brûle les *Lettres d'approbation* qu'il reçoit de toutes parts , pour dérober à la postérité les titres autentiques de son mérite ; c'est le louer , c'est le rendre maître des applications fâcheuses ; c'est lui laisser faire la comparaison de ce qu'il n'est pas , avec ce qu'il devroit être.

Mais enfin ma Lettre seroit-elle si remplie de pauvretés , que vous eussiez eu tant de raison de la mépriser , quand on est jeune , fougeux , & emporté , il échappe bien des sottises , qu'un homme sage comme vous , n'oseroit mettre sur le papier. Permettez-moi néanmoins de ne pas vous en croire sur les exemples que vous avez tiré de ma lettre , ou , pour mieux dire , que vous avez forgé vous-même à l'occasion de ma Lettre.

Une pauvreté n'est , à proprement parler , qu'une parole ou un discours vuide de bon sens , sans agrément , & sans politesse. Reprocher , par exemple , à un homme son âge , sa naissance , son éducation , sa pauvreté , sa mauvaise mine , c'est lui dire

R iij

198 L E T T R E.

en toute rigueur des pauvretés , parce qu'il n'est ni de la justice , ni du bon sens , de faire un crime à un homme de n'avoir pas eu tous les avantages de la nature , dont il n'est pas le maître ; si vous & moi l'avions été , nous nous serions sans doute mieux partagés. Ce n'est ni votre faute ni la mienne , si vous n'êtes Duc & Pair , & si je n'ai une Bibliothèque de cent mille écus. C'est une pauvreté que celle de traiter un homme d'enragé sans autre raison que celle de dire que cet homme écrivant à un de ses amis , à qui Monsieur *Vieussens* voleroit ses pensées , auroit emploie ces termes , *J'enrage , Monsieur , de vous voir si tranquille.* C'en est une autre d'appeler un homme *présomptueux* sur le passage d'un Livre que l'on tourne à sa manière , quoiqu'il marque naturellement la modestie de l'Auteur. C'en est une par conséquent , de reprocher à un homme l'obscurité de sa naissance , & lui dire. *Je vous trouve bien sévere sur les loix de la modestie ; où les avez-vous apprises ? On diroit que vous avez passé toute votre vie à la Cour ; car quelle*

II. LETTRE. 199

apparente que ce soit à Conques en Rouergue où vous avez respiré ce grand air de délicatesse sur les bienséances de la vie. Que n'auriez-vous pas dit, si je m'étois abandonné à écrire de pareilles choses ? Si j'avois reproché à Monsieur *Vieuſſens* ses inconstances dans le choix d'un état de vie ? Si je lui avois fait quitter le monde aujourd'hui, pour l'y faire rentrer un mois après ? Si je l'avois pris dans une forge du Quercy pour le conduire au faîte de la grandeur médicinale ? N'auriez-vous pas eu raison de vous récrier, aux pauvretés ! aux minuties indignes !

Mais c'est plus que pauvretés, que d'en faire dire à un honnête homme qui garde assez les bienséances, c'est mauvaise foi. Qui ne croiroit, à ne juger du style de ma lettre, que par l'assurance avec laquelle vous en parlez, qu'elle ne fut remplie de vilaines injures, de recits outrageans, de pauvretés pitoiables, de minuties indignes. Vous en appellez aux Lettres mêmes. Les avez vous bien lues, M. R. P ? Y a-t'on dit crûment, comme vous le dites, que Monsieur *Vieuſſens*

R iiij

200 II. L E T T R E,

cherche la gloire ; qu'il lit à ses amis les Lettres avantageuses qu'il reçoit ? N'y a-t-on pas dit tout le contraire ? Ne l'a-t-on pas loué de sa modestie , & de son humilité sur ce chapitre ? N'y a-t'il pas de la malignité à faire dire aux gens , ce qu'ils n'ont pas pensé , ou ce qu'ils ne disent du moins pas ouvertement ? Suffit-il de faire un extrait sec comme le vôtre , pour se mettre en droit de critiquer à son aise ? Suffit-il de se faire un fantôme pour le combattre avec avantage ? Est-il permis d'empoisonner ainsi ce que dit un adversaire , pour s'autoriser à décharger sa bile , & à lui dire tout ce qu'il y a de plus offensant ? Et cela est-il dans l'ordre d'en traiter un homme de fou , d'enragé , d'orgueilleux , d'impertinent avec de puériles correctifs ? Je vous l'avoue , M. R. P. quelque assurance que j'aie , que l'Apologie de Monsieur *Vieußens* part de votre plume ; lorsque j'en suis venu aux pages 20. & 21 , je suis tombé des nues. J'ai eu peine à ne pas attribuer à Monsieur *Vieußens* tant de mauvaise foi , & tant de grossieretés.

J'ai dit en lisant cet endroit (on me le pardonnera) *Manus quidem Esaii, vox autem Jacob.* Si vous avez pris de simples railleries , que j'aurois pû dire dans la compagnie la plus reglée, pour de vilains emportemens , & de grosses injures ; vous deviez regarder mon mauvais procedé comme une leçon de modération & de retenue pour vous. Vous deviez vous souvenir que vous aviez promis de parler peu , & sagement , & ne donner du relief à votre réponse que par le contraste que vous mettriez entre une honnête défense & un stile outrageant , & injurieux. (C'est ainsi que vous appelez le ton railleur que j'ai pris dans ma Lettre.) Car enfin prétendre que les excès de ma critique autorisent l'emportement de votre réponse ; c'est prétendre , (comme l'a dit un critique ,) qu'une faute en autorise une autre ; c'est vouloir à un scandale en ajouter un plus grand. Je vois ce qui vous a trompé , vous avez regardé notre affaire avec Monsieur *Vieussens*, comme une affaire de critique ordinaire , où il ne s'agiroit que de l'in-

202 II. LETTRE.

terprétation de quelque passage obscur, ou de quelque paralogisme : ce n'est-là qu'une affaire purement civile ; c'est ici une affaire criminelle dans toute l'étendue du Parnasse. Il s'agit d'une découverte volée ; l'Inventeur la reclame, & il est dans la nécessité, pour établir son droit, de faire connoître le caractere du plagiaire qu'il poursuit. Qui s'est jamais avisé de donner avant vous le nom de satire à la simple exposition des faits qui peuvent établir le droit qu'on a sur un bien qu'on nous enlève ? Si je me suis borné à n'alléguer dans ma Lettre que des faits, qui peuvent être décisifs pour convaincre les Juges ; ne puis-je pas dire avec raison de tous ceux qui diront avec vous, que j'ai écrit une satire, qu'ils ne savent pas appeler les choses par leur nom ?

N'allons pas plus avant, car cette Lettre n'est déjà que trop longue. Si je n'avois eu des raisons très-pertinentes pour user de diligence, j'aurais écrit plus laconiquement, & mon élocution se sentiroit peut-être moins du Walon ; encore est-ce beaucoup

II. LETTRE. 203

pour un homme qui a l'esprit si bouché. Si votre déclamation vous a tant coûté de peine, que m'en a donné la composition de cette première Lettre ; je ne vous conseille pas de repartir ; car enfin je ne me suis pas rendu à vos raisons, & je n'ai garde d'espérer que Mr. *Vieussens* se rende aux miennes. Pourquoi donc nous fatiguer inutilement ? *Stultum est difficiles habere nugas.* Nous pourrions mieux emploier notre tems, vous à lire les Peres & les Conciles, & à faire valoir le talent particulier que vous avez de combattre les déreglemens des passions, par les traits d'une vive éloquence, & par les exemples de la modération la plus édifiante ; & moi à étudier la nature, & à me rendre plus habile dans la guérison des maladies. Ce qui me console de tout ceci, c'est qu'en travaillant à vous répondre, je soulage d'autant Monsieur *Chirac*, & je lui donne lieu de travailler avec moins de distraction aux Mémoires analytiques qu'il est obligé de dresser sur la nature & les propriétés du sang, pour ne pas aban-

204 II. LETTRE.

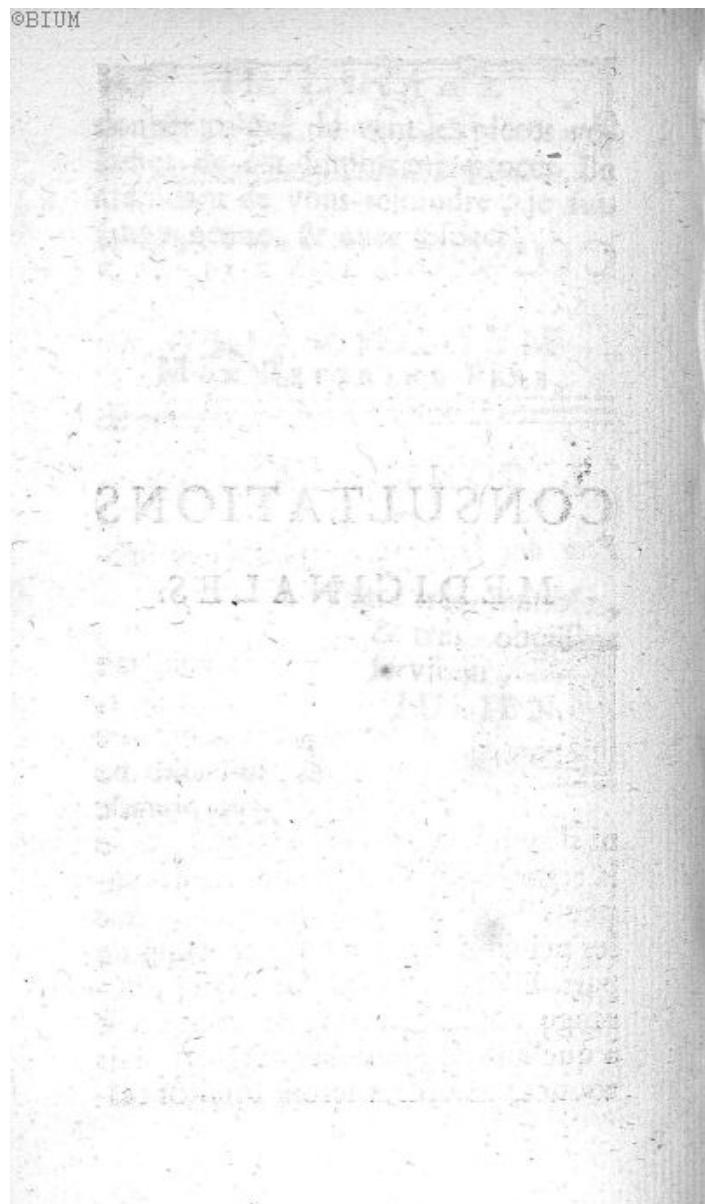
donner au gré du vent les pieces volantes de cet important procès. En attendant de vous rejoindre, je suis sans rancune, & avec respect,

MON REVEREND PERE,

Votre très-humble,
& très-obéissant
serviteur,
JULIEN.

*A Maubeuge, ce
Janvier 1699.*

CONSULTATIONS MEDICINALES.





CONSULTATIONS MEDICINALES.

I. CONSULTATION.

Pour une personne attaquée d'étourdissements.



A maladie dont vous me faites le détail, Monsieur, est bien plus effraieante que dangereuse. Elle ne me paroît être aucun prélude ni d'apoplexie ni de paralysie, & je la regarde absolument comme des vapours. Vous avez raison de croire que les peines d'esprit y ont beaucoup de part. Elles ont épaisси votre sang, dérangé vos digestions, & donné lieu à quelques legeres obstructions; mais tous ces désordres feront bientôt cal-

208 CONSULTATIONS

més, si avec une grande tranquillité d'esprit, & un bon régime de vivre, uni, & humectant, vous observez ce qui suit. Il faut sans balancer vous faire resaigner, &, si j'étois dans le même cas je préfererois, sans contredit, la saignée du pied à toute autre, sans m'embarrasser des préjugés vulgaires qui tâcheront à vous détourner de ce dessein. Le lendemain, il faut commencer l'usage des bouillons suivans, dont il faut prendre un le matin à jeun, & l'autre cinq heures après, avoir dîné assez legerement, ayant soin de faire le plus d'exercice qu'il vous sera possible.

Bouillon.

Prenez un gros poulet dégraissé, deux gros de racine de valeriane, autant de celle d'enula campana, feuilles de chicorée, de cerfeuil, & de cresson, de chacune une poignée, les pattes & la queue de quatre écrevisses, (si l'on en trouve aisément) une pincée de fleurs de souci, & autant de fleurs de tilleul ; faites bouillir le tout

tout dans une suffisante quantité d'eau pour être réduite à deux bouillons, à chacun desquels on ajoutera un gros de teinture de mars tartarisée, ou à son défaut, un demi gros de tartre martial soluble.

Vous prendrez avant chaque bouillon, un bol fait avec quinze grains de quinquina, & autant de poudre de guttete.

Pendant l'usage de ces remèdes, il faut se tenir le ventre libre par le moyen des lavemens de simple décoction, évitant toutes sortes de purgatifs, & toute contention d'esprit, aussi-bien que le maigre, le laitage, le vin pur. Il feroit même mieux d'en suspendre l'usage pendant quelques tems. Si après 15 ou 20 jours de ces remèdes, vous croiez avoir besoin de mes avis, je me ferai un vrai plaisir de répondre exactement à vos Lettres. Au reste dans ces sortes d'étourdissemens, l'eau de fleurs d'orange, à la dose de deux ou trois cuillerées, vaut mieux que toutes les liqueurs spiritueuses; mais la terreur des affistans ne s'accorde pas ordinairement de cette préférence. J'ai l'honneur

Tome II.

S

210 CONSULTATIONS
d'être avec beaucoup d'attachement,
& une très-sincère estime,

MONSIEUR,

Votre très-humble, &
très-obéissant servi-
teur, SILVA.

A Paris, ce 16.

Déc. 1720.

II. CONSULTATION.

*Pour une personne attaquée d'une difficulté
d'avaler, & notamment les liquides.*

ON ne peut attribuer la difficulté
qu'a M. d'avaler toutes sortes
de liquides, & leur retour incom-
mode de l'ésophage dans la bouche,
qu'à l'étranglement de ce canal dans
le cours de sa descente dans l'estomac.
Comme le liquide est embrassé plus
difficilement par les fibres charnues
de l'ésophage, & qu'il échappe plus

facilement à la compression que le solide , il n'y a pas lieu de s'étonner que M. l'avale plus facilement que toutes sortes de boissons.

La question est de scavoir la cause de cet étranglement de l'ésophage , & l'expérience nous apprend qu'elle ne peut être que de trois sortes , & qu'il n'y a qu'une convulsion de quelques manipules de fibres charnues , ou un ulcere carcinomateux de quelque endroit de la tunique glanduleuse de l'ésophage , ou enfin quelque tumeur , ou poireau considérable élevé sur la superficie de la membrane interne de ce canal , qui puissent en produire l'étranglement , & fermer le passage au liquide qui se présente pour tomber dans l'estomac.

Il est mal aisé de déterminer laquelle de ces causes produit l'étranglement de l'ésophage. Quand on les connoîtroit même assez distinctement , il sera toujours très-difficile , pour ne pas dire impossible , de les surmonter. Toutes ces différentes causes demandent des topiques appropriés , & la facilité de les y tenir long tems appliqués. Or il est évident qu'il est

Sij

212 CONSULTATIONS

impossible d'employer à cet usage aucun remede qui puisse résister à l'impulsion du mouvement péristaltique de l'ésophage qui doit nécessairement faire regonfler les remedes qu'on avoit pour cela du côté de la bouche, lorsqu'ils sont liquides, ou les faire brusquement précipiter malgré l'obstacle dans la cavité de l'estomac. Cette situation est également malheureuse pour le Médecin, & pour le malade. Je ne crois pourtant pas qu'il faille l'abandonner à sa malheureuse destinée, & ne pas tenter toutes sortes de moyens pour surmonter, & pour diminuer, sa difficulté d'avaler le liquide.

Si dans le vomissement du liquide, qu'il faut observer exactement, il paroît quelques étincelles de sang, de sanie, de purulence, ce sera une marque que le regorgement du liquide sera occasionné par un ulcere malin dans l'ésophage; & s'il ne paroît rien de semblable, il faudra rapporter cet accident, ou à quelque tumeur, ou à quelque champignon, plutôt qu'à la convulsion de quelques fibres charnues de l'ésophage qui pro-

duisent une espece de *garotillo* , comme l'appellent les Espagnols , parce que c'est un accident tout des plus rares ; & dans quelque supposition que ce soit, d'exulcération , ou de tumeur particuliere , il faudra toujours prévenir , & l'irritation de l'ulcere , & l'augmentation des différentes especes de tumeurs qui peuvent occasionner cet accident.

Pour cet effet , il est absolument nécessaire de saigner le malade du bras , surtout lorsque la difficulté augmente considérablement , pour éviter un étranglement total.

Après quoi il faut mettre en œuvre les vulnéraires les moins irritans , surtout les résolutifs & les détersifs les plus doux , & dans le grand nombre qu'on peut emploier , je préfererois le fréquent usage des Eaux thermales , dont le malade doit avaler un demi verre plusieurs fois dans la journée. Quoiqu'elles regorgent , il en reste toujours quelques gouttes qui sont propres à nétoier l'ulcere , s'il y en a , ou à résoudre les tumeurs.

On peut dans la même idée employer de la décoction de fleurs d'hy-

214 CONSULTATIONS

pericum, du morsus diaboli, de la véronique, ou du lierre; & lorsque l'irritation devient trop grande, & le regorgement douloureux, il faudra n'employer que le lait chaud, ou la decoction de la graine de lin, & de la guimauve, dans laquelle on aura éteint plusieurs fois une demi livre de plomb fondu; ce qu'on observera aussi dans l'usage des autres décocations vulneraires dont on a fait mention.

A l'égard du régime, il faut que le malade le garde très-exactement, qu'il évite le salé, & l'épicé, les ragouts, la friture, la pâtisserie, la viande noire, le fromage, les sucreries, & les fruits crus. Il faut qu'il soupe légèrement, qu'il ne boive ni vin ni liqueurs, & il seroit à souhaiter qu'il pût se mettre au lait pour toute nourriture, s'il pouvoit l'avaler.

Signé, CHIRAC.

A Paris, ce 12.

Jany. 1726.

III. CONSULTATION.

Pour la même maladie dont il s'agissoit dans la précédente.

LA relation qu'on a envoyé de la maladie de M. n'a d'autres avantages sur la verbale qu'on nous avoit faite il y a quelques jours que celui de nous apprendre les premières causes qui l'ont fait naître. Il n'est pas douteux que les chagrins & les peines d'esprit, ainsi que la suppression du flux hémorroïdal, n'aient attiré à M. le fâcheux accident qui le travaille aujourd'hui.

Les esprits arrêtés dans le cerveau, pour y soutenir l'idée des affaires chagrinantes qui occupent l'ame, coulent en moindre quantité qu'il ne le faut dans les viscères; & l'estomac, & le foye, se sentant bien plus de cette rétention d'esprits dans le cerveau que les autres parties, les digestions en deviennent nécessairement plus languissantes, & le chyle qui revient

216 CONSULTATIONS

dans les vaisseaux, aigri par conséquent gluant, & visqueux ne peut produire à la longue qu'un sang plus gluant, & plus visqueux qu'il ne l'est naturellement.

De-là l'épaisseur de la bile, & l'engorgement de ses vaisseaux; de-là la gêne des rameaux de la veine porte qui se trouvent mêlés, & entortillés, avec les vaisseaux biliaires; & de-là deux grands inconvénients dans l'économie naturelle, l'un que la bile devenue plus épaisse ne peut couler que difficilement, & en moindre quantité, dans l'intestin, & qu'elle regorge, & s'accumule, dans les vaisseaux du sang où elle gâte par son mélange tout le corps des recrémens, & spécialement celui de la salive de la bouche, & celle de l'estomac; ce qui doit produire nécessairement un dégoût pour tous les alimens, & des digestions d'une saveur très bizarre, qui tournent les alimens en des sucs âcres & salins, plus capables de blesser l'estomac, & de le soulever, que de fournir une bonne nourriture aux parties. Premier inconvénient.

L'obstruction des vaisseaux de la bile,

bile , & la compression qu'ils causent aux rameaux de la veine porte , y retarde considérablement le cours du sang qui y revient de l'estomac , & de toutes les parties flottantes dans le bas ventre ; & les vaisseaux de l'estomac , s'en déchargeant plus difficilement dans le tronc de la veine porte , & demeurant toujours un peu trop pleins , & trop tendus , attirent nécessairement une tension plus grande que la naturelle , à tout le tissu de l'estomac , qui en doit devenir par conséquent incomparablement plus sensible dans cet état , & plus susceptible des moindres impressions ; de sorte que si dans cette disposition les alimens tournent en des sucs aigres , ou salés , il en doit résulter des nausées , & des vomissements continuels , & très-incommodes , & les nourritures , tournant en mauvais sucs , & ne prenant pas leur route ordinaire , doivent laisser les parties dans un dépérissement très-sensible.

C'est justement l'état où s'est trouvé M. dans le tems de ses grands chagrins , & c'est à cet état , je veux dire aux vomissements continuels dont

Tome II.

T

218 CONSULTATIONS

il a été tourmenté, qu'il faut rapporter la première cause qui a indisposé l'orifice supérieur de son estomac, & qui en a rendu l'entrée difficile au liquide. Il est aisément de penser que cet orifice, qui naturellement est assez étroit, & pressé par les deux muscles du diaphragme, a dû beaucoup souffrir par les vomissements fréquens, & qu'un suc aigre, & salin, presque caustique, y passant avec difficulté, & avec violence, en a insensiblement usé, & rongé la membrane intérieure, & y a produit une disposition ulcéruse, qui, ne pouvant être facilement adoucie, ni guérie radicalement dans cet endroit, a dû y faire croître, ou des champignons, ou un ulcère carcinomateux, ou y entretenir une sensibilité extraordinaire qui doit être suivie d'une contraction convulsive des fibres charnues qui environnent l'endroit dépouillé du premier enduit de l'ésophage.

Il est difficile de déterminer l'espèce d'étranglement que souffre l'ésophage par rapport à la déglutition du liquide; mais il est très-certain qu'il a toujours supposé une disposition ul-

cereuse de l'orifice supérieur de l'estomac , & c'est cette disposition qu'il ne faut jamais perdre de vue dans l'application des remèdes qu'il faut employer dans une si périlleuse incommode , qu'il faut plutôt flatter & pallier , que combattre de vive force.

L'expérience a fait voir que les vomitifs , & les purgatifs , ont aigrî le mal ; ainsi il n'en doit plus être question. Les seuls anodins ont calmé l'accident , du moins pour quelque tems ; c'est de ce côté-là qu'il faut se tourner ; c'est du côté des vulneraires balsamiques que j'ai indiqués dans ma précédente Consultation , qui doivent faire fonction , & de topiques , & de remèdes internes.

Mais les anodins , & les vulneraires balsamiques , seront absolument inutiles , si l'on ne combat la cause primitive de ce mal , que le chagrin , & les affaires affligeantes ont fait naître. Ces mêmes passions l'entretiendront par les raisons alleguées , & l'aigriront davantage , aujourd'hui que le malade n'est plus si jeune. Il faut donc travailler à changer , autant qu'il sera

Tij

220 CONSULTATIONS

possible, la situation de son esprit, & le tourner du côté de la gaieté. Il faut chercher avec étude tout ce qui peut le dissiper, & croiser les idées tristes que les affaires, ou son incommodité, lui font naître. Il faut qu'il ne soit jamais seul, toujours en compagnie agréable. Conversations de gens d'esprit, comédies, concerts d'instrumens, tous ces moyens doivent être employés, si l'état du malade le permet.

A cela il faut ajouter un régime parfait; ne nourrir M. que de potages point forts, de bouillons souvent avec du ris, toujours avec de la viande blanche rôtie, ou bouillie; point de ragouts, ni de salé. Il faut qu'il dîne raisonnablement, qu'il soupe très-legerement, & qu'il se réduise pour toute boisson à la ptisane de squine, & de racine de guimauve. Le vin sera toujours pour lui un principe d'aigreur, très-nuisible à l'état de la maladie.

Comme il n'y a qu'une inflammation de la partie de l'ésophage malade qui mette M. en danger de périr, il faudra, lorsque la difficulté d'avaler deviendra plus grande, & la douleur

de la partie affectée plus considérable, recourir à la saignée, comme au remède le plus effectif dans cette occasion; & si l'on juge la purgation absolument nécessaire dans certaines conjonctures, il ne faudra absolument emploier que l'huile d'amandes douces prise en grande quantité, & à reprises, jusqu'à celle d'une livre. Mais à la place des purgatifs, il faut lui faire faire un grand usage des lavemens d'eau, qu'on aiguisera, ou avec la cassé, ou avec le miel violat, quand ils deviendront inutiles pour lui lâcher le ventre.

Lorsque l'on aura suivi le régime ci-dessus prescrit pendant les mois de Fevrier, & de Mars, je croi que ses Médecins ordinaires penseront à lui donner le lait d'ânesse. J'estime aussi que si M. peut soutenir le lait pour toute nourriture pendant trois ou quatre mois, il en tirera plus d'avantage que de tous les remèdes balsamiques qu'on scauroit emploier. Je pense aussi qu'il faut insister long-tems dans l'usage des gouttes anodines avec la teinture de saffran, sans aucun esprit volatil, pour modérer la

T iiij

222 CONSULTATIONS

trop grande sensibilité de l'endroit de l'ésophage affecté , & pour rendre la déglutition plus facile. Ce n'est ici qu'un Commentaire de ma première Consultation qu'il faut joindre à celle-ci pour la rendre complète par rapport aux remèdes.

Signé , CHIRAC.

*A Paris , ce 17
Janv. 1726.*

IV. CONSULTATION.

*Pour la maladie qui a occasionné les deux
précédentes.*

PRÈS avoir examiné fort attentivement le Mémoire dans lequel on expose les principaux accidens de la maladie qui y est rapportée , & après avoir observé avec le même soin les différentes qualités des remèdes qui ont été employés pour la combattre , & les effets que doivent produire ces remèdes , on a tâché de

démêler les raisons pourquoi tant de différens secours successivement donnés n'ont pas eu le succès favorable qu'on en attendoit.

Toutes les circonstances , telles qu'elles sont développées dans le Mémoire , nous ont donné lieu de faire des réflexions plus étendues , & plus exactes qu'elles ne le sont dans une Consultation que nous avons ci-devant donnée sur le même sujet , & que nous n'avions résumées que sur un exposé verbal , & par conséquent moins détaillé , & moins susceptible d'examen , que ne le sont tous les faits historiques & pratiques qui sont contenus dans le Mémoire qui nous a été communiqué ; sans parler du change qu'on nous avoit donné , ou que nous avions pris nous - mêmes , sur le sexe de la personne malade.

Nous observerons donc d'abord avec l'auteur du Mémoire , que jusqu'à l'âge de 45 ans la personne aujourd'hui malade avoit joui d'une santé forte & robuste , & capable de soutenir les plus violens exercices de la guerre , & de la chasse ; mais qu'ayant essuyé alors de grands revers

T iiiij

224 CONSULTATIONS

de fortune , & éprouvé des chagrins cuisans , il lui prit tout à la fois de grands vomissements avec inappétence , & des pertes de sang considérables par les hémorroïdes.

En partant du principe universellement reconnu que l'esprit & le corps agissent mutuellement l'un sur l'autre , nous inférons de la première observation contenue dans le Mémoire , que les vives passions dont l'ame a été frappée produisirent alors la maladie qui subsiste encore aujourd'hui.

Lorsque les mouvements sont distribués dans les différentes parties du corps vivant à la quantité proportionnelle , & relative aux fonctions , & aux usages de chacune de ces parties , la vie & la santé subsistent ensemble , & ces mêmes parties régulièrement mûes s'entre - soutiennent mutuellement , & concourent réciprocement à la conservation du sujet où elles sont. Mais si quelques impressions purement corporelles agissent au-dedans , ou au-dehors , ou si des passions violentes viennent à déconcerter la régularité de ces mouve-

mens , & à troubler leur mutuelle correspondance , la santé en doit souffrir une altération plus ou moins grande , plus ou moins durable , & toujours proportionnelle au dérangement que ces mauvaises causes auront pu exciter.

Cette vérité , qui ne peut pas être légitimement contestée , étant appliquée au cas présent , nous fait voir distinctement pourquoi l'estomac fut la première victime des impressions vives que les chagrins cuisans , & la profonde tristesse , produisirent dans le malade. Le Mémoire dit d'abord que le malade , avant cette grande maladie , avoit toujours mangé beaucoup soir & matin , & dans la première des trois observations qui sont à la fin , il ajoute que , les levains de son estomac ayant toujours été très-acides , il étoit grand mangeur , quoiqu'il ne pût pas bien mâcher les alimens , faute de la plus grande partie de ses dents mâchelières qu'il avoit perdues.

Cette disposition naturelle de l'estomac , & des premières voies , fait connoître que l'action y étoit forte .

226 CONSULTATIONS

& que la vigueur qu'elles avoient étoit souvent exercée , c'est-à-dire , que , soit que les esprits se portassent plus abondamment dans ces parties , soit que , par leur organisation première , ou par celle que l'habitude y avoit formée , les mouvemens en fussent prompts , vifs , élastiques , souples , forts , & néanmoins réguliers , la première , & la seule impression que firent sur ces parties les chagrins , & les peines d'esprit , que le malade éprouva , fut de troubler la régularité de leurs mouvemens à tel point , qu'il a pû & dû suffire pour exciter tout à la fois les grands vomissements , l'inappétence qui n'en est qu'une suite , & les pertes de sang considérables par les hémorroïdes .

La force des parties organiques de l'estomac , & des premières voies , ne fut pas affoiblie , mais elle fut seulement alterée dans la régularité de ses mouvemens . Le jeu , & l'action de toutes les parties nerveuses , & musculeuses , de l'estomac , & des intestins , fut troublé , fut déconcerté . Les contractions , & les extensions successives , & régulières , des nerfs , &

des muscles, se changerent alors en mouvements convulsifs, en contractions toniques, en affections spasmodiques. Les vaisseaux, qui dans tous ces organes contiennent le sang, & la lymphé, participerent au trouble général. Ces liqueurs ne coulerent plus avec la même liberté qu'elles avoient auparavant. La lymphé se dégorgea dans les premières voies, & y forma les glaires qui y ont été, & qui y sont encore entretenues par les contractions vicieuses qui y ont persévétré. Le sang fut alors retenu, & son mouvement fut suspendu dans les veines hémorroïdales. Ces veines se gonflerent, leurs tuniques furent déchirées, & le malade perdit beaucoup de sang.

Personne n'ignore combien sont fortes, & dangereuses, les impressions que les grandes passions de l'ame font sur les premières voies. On sait que la crainte, le chagrin, la tristesse, la colere, & même la joie excessive, ôtent l'appétit; & , si les causes de ces diverses passions étoient permanentes, & que l'ame en fût long-tems agitée, il est certain que tous les mou-

228 CONSULTATIONS

vemens du corps en seroient vivement ébranlés, & que les fonctions de toutes les parties en souffriroient de dangereuses altérations.

Ce ne sont pas seulement les passions de l'ame qui, par le trouble qu'elles excitent, & le déconcertement qu'elles causent, dans la régulière distribution des mouvements, peuvent produire ce dérangement. Nous voions aussi que certains corps ausquels on n'attribue aucune qualité picquante, ni agaçante, ni irritante, ni manifestement acre, comme l'huile simple, & l'eau tiede, excitent néanmoins le vomissement; & ces liqueurs ne produisent cet effet qu'en altérant la régularité des mouvements d'ondulation des fibres nerveuses de l'estomac, en relâchant une portion de ces fibres pendant que l'autre conserve son élasticité; ce qui donne lieu aux contractions irrégulières, & convulsives. C'est par la même raison que ceux qui prennent de l'opium, le premier de tous les calmans, & le plus capable de ralentir l'action des nerfs, & d'engourdir leurs mouvements, vomissent ordi-

nairement le premier bouillon qu'ils prennent le lendemain, & après le sommeil que ce narcotique a procuré, parce qu'alors toutes les parties précédemment engourdis venant à se ranimer, elles ne reprennent pas tout d'un coup, ni dans l'ordre, ni dans la régularité naturelle, les mouvements qui leur sont convenables; & quoique les émétiques antimoniaux semblent avoir une qualité acré plus manifeste, il seroit assez raisonnable de penser que leur action dépend à peu près du même mécanisme trouble.

Ces premiers désordres réduisirent le malade dans un état très-fâcheux, &, pour ne nous pas écarter de l'idée qu'en donne le Mémoire, ils furent suivis d'un si grand dépérissement du corps, que rien ne le put rétablir que l'usage du lait d'ânesse, & ensuite les bouillons d'écrevisses. Ces secours lui furent si favorables qu'ils lui rendirent son embonpoint, & son premier appétit; mais il lui resta une difficulté d'avaler les liquides qui subsistent encore; ils ne passent que par in-

230 - CONSULTATIONS

tervalles, & s'arrêtent dans l'ésophage, jusqu'à ce que l'obstacle qui les y retient soit levé, & il lui revient alors, de l'estomac sans doute, des glaires & des vens en quantité, qu'il est obligé de rejeter.

Il seroit assez naturel de penser que les mouvements spasmodiques, & les contractions irrégulières, & vicieuses, des parties nerveuses & musculeuses de l'estomac, se sont communiquées à l'ésophage, & que l'action des muscles qui le composent, & qui dans l'état ordinaire font la déglutition, étant troublée, les boissons qui résistent bien moins que les alimens solides à la compression faible & irrégulière de ces muscles, cèdent à leur mouvement déréglé, & ainsi refluent dans la bouche, faute de donner assez de prise sur elles, & de résister à leur action pour être péristaltiquement poussées dans l'estomac.

Mais l'observation qu'on fait que les liqueurs restent dans l'ésophage, & ne passent que par intervalles, donne lieu de soupçonner un désordre plus important, & fait penser que les vives

contractions qui sont arrivées à toutes les parties de l'orifice supérieur de l'estomac, ont pu rendre variqueux les vaisseaux sanguins de cette partie, ou que quelques fibres charnues, s'étant échappées par le déchirement de la membrane qui les doit contenir, ont formé une excroissance, une carnosité, ou une espèce de champignon, où que peut-être la qualité acré & corrosive des sucs qui y ont été exprimés a ulceré cette même partie.

Il n'y a pas lieu de douter que si la difficulté d'avaler, soit les liquides, soit les solides, ne dépendoit que du mouvement irrégulier, & de l'action mécanique troublée, des muscles qui servent à la déglutition, cet état ne fut infiniment moins dangereux que s'il étoit arrivé les uns ou les autres des accidens qu'on a lieu de craindre. L'esprit muni des idées qu'on suggere ici, on pourra s'éclaircir sur un fait si douteux.

Nous releverons à ce sujet un article du Mémoire qui contribue à augmenter nos soupçons. On observe dans cet article que depuis trois mois les vomissements de glaires, & de nour-

232 CONSULTATIONS

ritures, laissent une très-grande oppression à l'endroit du cartilage xiphoïde. Il faut donc encore sçavoir du malade même s'il sent de la douleur dans le même endroit; si cette douleur subsiste toujours; observer soigneusement s'il n'y a rien de purulent dans les matières qu'il rejette par le vomissement; lui faire avaler de la mie de pain non mâchée, ni humectée d'aucune liqueur, dans le tems que la déglutition est libre, & l'inviter à faire attention si, au moment qu'elle passe, il sent dans la partie suspecte quelque impression de douleur plus forte qu'à l'ordinaire; & y joindre enfin les circonstances particulières que les occasions pourront faire naître, ou que la sagacité des Médecins qui sont auprès du malade leur fournira.

Il est à propos d'observer que, soit que la difficulté d'avaler dépende simplement du mécanisme troublé, soit qu'elle soit produite par le vice local qui peut être à l'orifice supérieur de l'estomac, l'eau froide avalée doit soulager le malade. Quelle que soit, en effet, la cause qui empêche

pêche la déglutition , son effet sera constamment une trop vive irritation dans les parties affectées , & l'eau froide étant très-propre à calmer cette irritation , & le mouvement excessif qui en résulte, doit produire par sa seule fraîcheur le soulagement que le malade en reçoit.

Nous avons reconnu ci-devant que l'extrême tristesse, & les chagrins que les grands revers de fortune ont causés au malade , ont été les premières causes de sa maladie , nous ne ferons pas difficulté d'ajouter que nous estimons que cette première cause a produit tous les accidens qu'on a vû paraître , & se succéder les uns aux autres, jusqu'à présent. Les glaires & les indigestions , les déjections crues , ne doivent point en imposer , & il est plus raisonnable de penser que toutes ces choses sont le produit de la maladie , que de supposer qu'elles en sont la cause. En effet l'irritation des parties nerveuses , & organiques, des premières voies , à quelque occasion que ce soit , forme des glaires ; & , quelque trouble considérable que souffre l'estomac , il en

Tome II.

V

234 CONSULTATIONS

résulte indigestions, & crudités. L'inaptérence peut naître du trop de mouvement dans ces parties, comme elle naît aussi de leur foiblesse, & de leur langueur; ce qui doit faire entendre qu'on ne peut être guidé, ou déterminé, à juger de la vraie cause d'une maladie, que par la réunion des signes sensibles à ceux qui ne sont que rationnels.

S'il est donc vrai qu'on ne puisse pas douter que dans tous les tems de la maladie dont il s'agit, on a eu des preuves sensibles des mouvements excessifs dans les parties affectées; si on a toujours eu lieu de reconnoître que les fonctions de toutes ces parties ont constamment été troublées par des contractions spasmodiques, par des irritations convulsives, & par des crispations violentes, c'est aussi le jugement qu'en portent les Médecins qui ont le malade sous leurs yeux. Ils disent que ce sont ces signes non équivoques qui leur ont fait penser que cette maladie tenoit de l'affection hypochondriaque, & qu'elle étoit produite par une très-grande quantité d'acides qui altéroient les digestions,

& formoient un chyle austere, lequel, s'unissant à la bile, & au suc pancréatique, excitoit de grandes fermentations qui irritoient les fibres de l'estomac, & l'obligeoient à se resserrer dans son orifice supérieur, & qu'enfin les vues principales que les Médecins ont eues dans le choix des remèdes qu'ils ont employés, ont été de détruire les acides, d'éteindre les fermentations, & de calmer les irritations spasmodiques.

On peut donc dire qu'à quelques égards, & quant aux produits, ces sentimens sont justes, & que le plan qu'on s'est formé pour soulager le malade, ou pour le guérir, en appasiant les irritations trop fortes que souffroient toutes les parties organiques des premières voies, mérite approbation. Mais comme les remèdes qu'on a mis en œuvre ont été donnés sans succès, on se dispensera d'en faire ici la revue; on observera seulement que, dans le grand nombre de ces remèdes, ceux qui dans les divers tems de la maladie ont le plus heureusement succédé, sont ceux dont l'action étoit la moins vive, & qui avoient la

V ij

236 CONSULTATIONS

propriété de détremper, d'humecter, d'adoucir, ou de calmer, les parties malades. Ainsi dès le commencement de la maladie le lait d'ânesse, & les bouillons d'écrevisses, eurent un succès très-favorable. Le Mémoire ne dit point qu'on ait depuis tenté le même secours. Les différentes eaux minérales dont on s'est servi ont aussi procuré quelque soulagement. L'eau froide même a été employée, & sert encore, comme le moyen le plus convenable à calmer les orages actuels, & enfin la teinture anodine a produit d'assez bons effets. Il y a lieu de croire qu'elle auroit mieux réussi, si on ne l'avoit point associée à l'esprit de sel ammoniac.

Comme dans les maladies délicates, ou cachées, on tire les principales indications de l'examen des choses qui, dans l'usage qu'on en fait, procurent du soulagement, ou augmentent le défordre; nous estimons, par les raisons que nous venons de dire, que dans le cas présent on ne doit employer que des remèdes doux & capables d'éteindre, ou de calmer, les irritations vicieuses, qui sont les

symptômes les plus marqués, & les plus dangereux, de la maladie qu'il s'agit de combattre; & nous proposons ces remèdes avec d'autant plus de confiance, que ce sont les seuls qui puissent contribuer à éclaircir les doutes qui restent encore sur le véritable état de la maladie, & sur la nature particulière des désordres qu'elle a produits.

Puisque les passions de l'ame ont excité les premiers désordres, elles sont encore très-contraires à l'état présent de la maladie; ainsi un des premiers soins qu'on doit avoir est de porter le malade à se délivrer de toute application, & de toutes sortes de soins pénibles; & il faut au contraire qu'il ne s'occupe que de choses agréables, & qui lui recréent l'esprit. Il seroit même convenable qu'il eut une société de gens avec qui il pût vivre, & converser joyeusement, pour faire diversion aux affaires trop sérieuses, & pour écarter les attentions trop fortes qu'il pourroit faire à son indisposition, & le délivrer, ou du moins suspendre, ou affoiblir, les peines, & les inquiétudes, que la

238 CONSULTATIONS

triste image , & les importunes sensations de son mal pourroient lui causer.

Ce secours est d'autant plus important qu'on nous fait observer que les difficultés d'avaler sont plus ou moins grandes , plus ou moins fréquentes , selon que le malade est plus ou moins travaillé par les passions de l'ame , ou par les peines & les chagrins. On ajoute encore que depuis un an , ou environ , que le malade a eu l'esprit moins libre par les occupations & les affaires les plus épineuses , les accidens de sa maladie se sont augmentés , & que depuis ce tems-là la difficulté d'avaler n'a pas seulement été pour les boissons , mais qu'il a eu la même peine d'avaler les alimens solides ; ce qui ne peut être attribué qu'à ce que la contraction des fibres musculeuses de l'orifice supérieur de l'estomac & de l'ésophage , est devenue plus forte , puisque la difficulté d'avaler les liqueurs ou les solides , ne dépend que de la contraction plus foible , ou plus forte , des fibres charnues de ces organes ; & c'est aussi ce qui doit faire comprendre au malade de quelle importance il lui est d'évi-

ter les peines , & le travail d'esprit ; qu'il doit sérieusement regarder comme le plus grand obstacle qu'il puisse mettre au rétablissement de sa santé. Car nous avons pour maxime en Médecine de ne nous point flatter de guérir les maladies , si nous ne voions cesser les causes qui les ont fait naître ; & cette maxime s'applique plus particulièrement aux indispositions que causent les peines d'esprit. Si les passions ne se calment pas , si l'ame ne reprend pas une assiette paisible , les remedes n'operent rien d'avantageux , & font même le plus souvent plus nuisibles qu'ils ne s'avoient été favorables.

Le malade ayant donc repris , autant qu'il lui sera possible , sa première tranquillité , & , en se servant de sa raison , ayant banni de son esprit toute sorte d'applications laborieuses , & importunes , il observera avec une attention scrupuleuse un régime très-particulier , & , en commençant d'exécuter ce qui sera prescrit dans cette Consultation , il ne se nourrira pendant les dix premiers jours que de bouillons faits avec une poule , &

240 CONSULTATIONS

une livre & demie de la partie charnue , & dégraissée , d'une éclanche de mouton,dont on fera quatre bouillons très-peu salés , & dans lesquels on fera cuire en même tems doucement , & à petit feu , quatre cuillerées de bouche de beau ris du Levant. Il ne prendra par jour que ces quatre bouillons pour toute nourriture , le premier à huit heures du matin , le second à midi , le troisième à quatre heures après midi , & le dernier à huit heures du soir.

Sa boisson ordinaire fera de bonne eau bien pure , & la plus legere qu'on pourra trouver. Il en boira à sa soif , s'il est alteré , & quoiqu'il ne le fût pas , il en boira au moins un grand verre un demi quart d'heure après avoir pris chacun de ces bouillons au ris.

Il se couchera tous les jours à onze heures du soir , & , sitôt qu'il sera au lit, on lui donnera la potion suivante.

On fera bouillir dans une chopine d'eau deux têtes de pavot coupées menu pendant un demi quart d'heure. On prendra un verre médiocre de cette liqueur , après qu'elle fera refroidie.

refroidie. On y ajoutera une cuillerée de sirop de capillaires, & on mèlera bien le tout. On jettera comme inutile le reste de la décoction.

Soit que le ventre soit libre ou non, on donnera au malade un lavement chaque jour à une heure commode, & on le préparera en faisant bouillir une pincée de graine de lin dans une suffisante quantité d'eau simple sans autre addition.

Si les Médecins qui sont auprès du malade estimoient qu'il eut besoin d'être saigné, ce qui se connoîtroit par la plénitude de son pouls, & par l'état de ses forces, on lui feroit une, ou même deux saignées du bras, à deux ou trois jours l'une de l'autre.

Si l'on ne jugeoit pas à propos de faire ni l'une ni l'autre de ces deux saignées, nous croions qu'il faudroit tenter de faire diversion aux mouvements déreglés, en suppléant à l'évacuation que causoient autrefois les hémorroïdes par l'application des sangsues au fondement. Ce secours a été souvent salutaire dans les affections convulsives, & il pourroit être utile en cette occasion. Néanmoins

Tome II.

X

242 CONSULTATIONS

on ne l'emploiera qu'après une légitime délibération. Car comme on rappelleroit par-là le sang aux vaisseaux hémorroïdaux , il ne faudroit s'exposer à réveiller cette ancienne indisposition que dans l'espérance bien fondée d'éteindre un plus grand mal.

Comme il n'y a point de raison d'attendre aucun succès favorable des purgatifs , il en faut bannir l'usage. Si néanmoins on se trouvoit dans la nécessité de purger , il faudroit n'employer que la manne à la dose d'une once & demie dans une décoction de bourrache , de pissenlits , & de scolopendre , qu'on feroit bouillir avec un poulet , ou qu'on donneroit à froid dans la décoction simple des mêmes herbes , en y ajoutant trois gros , ou demi once , de sirop de pavots blancs de Montpellier.

Après que le malade aura pris dix jours de ses bouillons au ris , il commencera l'usage du lait de vache , qu'il prendra pur , & sans sucre , pour toute nourriture ; & s'il n'en étoit pas suffisamment nourri , on lui feroit prendre après la première prise du matin deux œufs frais , & autant

après celle de midi. Il prendra son lait fraîchement trait à la quantité de dix, ou douze onces, à chaque fois, quatre fois par jour, & aux mêmes heures que nous avons marquées pour les bouillons au ris.

Si le lait s'aigriffoit dans l'estomac, ou s'il causoit le cours de ventre, on feroit prendre au malade avant chaque prise six grains d'ieux d'écrevisses préparés, & enveloppés dans deux gros de conserve de roses. On continuera l'usage du lait le plus long-tems qu'il se pourra avec les attentions qui conviennent.

On continuera l'usage de la décoction de têtes de pavots le soir, comme nous l'avons marqué ci-devant.

Le malade ne boira que de l'eau simple, & ne prendra ni chocolat, ni thé, ni caffè, ni vin, ni quelque autre liqueur que ce soit.

Nous invitons très-instantamment les personnes qui sont auprès du malade de nous informer du parti qu'on aura pris sur l'usage des remèdes, & du régime que nous lui proposons, & de nous marquer les changemens qui ar-

Xij

244 CONSULTATIONS

riveront à sa maladie , & ce qu'on y découvrira de particulier dans la suite , soit en bien, soit en mal , supposé qu'on juge à propos de nous demander de nouveaux avis. Nous ne devons pas oublier de faire observer que , quoiqu'il y ait des acides dans l'estomac , cette circonstance ne doit pas empêcher qu'on ne mette le malade au lait.

Signé , SILVA , BOYER.

Délibéré à Paris , ce
20 Janv. 1726.

V. CONSULTATION.

M E M O I R E.

UN Prêtre âgé de cinquante-deux ans se trouve depuis environ six ans attaqué d'un étourdissement qui le tient l'espace d'un demi quart d'heure , sans sçavoir où il est , perdant toute connoissance , & remuant la langue , & les dents , comme s'il mâ-

choit quelque chose. Depuis un an il s'en trouve attaqué presque tous les jours, & notamment le matin, & en disant la Messe.

Il mange beaucoup le matin, & très-peu le soir. Souvent il ne repose que trois heures la nuit, & le reste il souffre des douleurs d'estomac extraordinaires. Il ne peut être couché que sur le côté droit, & sur l'estomac.

Il fume tous les jours trois ou quatre pipes. Il usoit autrefois du tabac par le nez; mais il l'a quitté, à cause des violens maux de tête qu'il lui causoit, & qu'il le rendoit aussi avec ses crachats. Il ne mouche presque point.

Il a quelquefois peine à aller à la selle, ce qui lui cause des coliques dans le bas ventre. Ladite incommodité lui survient plus souvent à la fin des Lunes, qu'en tout autre tems.

Lorsqu'il est malade la fievre se porte à la tête, ce qui lui cause un transport. Il a de tems en tems des maux de tête.

Il faut observer qu'il a consulté son incommodité il y a huit mois. On lui a conseillé deux saignées du bras, &

X iiij

246 CONSULTATIONS

une du pied , & des purgatifs ; le tout a été exécuté. Il prend depuis peu une ptisanne purgative , qui lui fait jeter quantité de glaires par le bas.

R E' P O N S E.

J'ai lû avec attention un Mémoire qui m'a été communiqué touchant un Prêtre âgé d'environ cinquante-deux ans , qui depuis six ans est sujet à un étourdissement si fort , qu'il en perd tout-à-fait la connoissance. Cet accident dure environ demi quart d'heure. Le malade remue la langue & les dents , comme s'il mâchoit quelque chose. Cet étourdissement prend presque tous les jours , & surtout vers la fin de la Lune.

Le malade a été saigné deux fois du bras , & une fois du pied. Il a été purgé plusieurs fois , sans aucune diminution du mal.

Cette maladie intéresse principalement le cerveau , & le genre nerveux. Aussi le malade ne dort qu'environ trois heures par nuit ; & , comme il souffre des douleurs extraordinaires d'estomac , il y a lieu de croire

que la premiere digestion fournit le levain de la maladie.

Quoique le malade ait déjà été saigné deux fois du bras, & une fois du pied, je suis d'avis qu'on le saigne encore du pied, & le sur-lendemain de la jugulaire.

Après avoir ainsi désempli les vaisseaux, on fera fondre cinq grains de tartre émétique, & deux gros de sel végétal, dans une chopine d'eau chaude ; on en donnera la moitié au malade le matin à jeun. On attendra pendant demi-heure l'effet de cette moitié, & si après deux heures il n'y a pas une évacuation suffisante par haut ou par bas, ou par tous les deux, pour lors on donnera le reste, ou la moitié du reste, selon que le Médecin ordinaire le jugera à propos.

Si le malade vomit, on lui donnera un demi septier d'eau chaude, toutes les fois qu'il aura vomi ; quand il ne vomira plus l'eau chaude, on lui donnera un bouillon.

Après ces évacuations générales, on travaillera à rétablir la fluidité du sang, & de toutes les humeurs. Pour cet effet on mettra le malade à l'ufa-

Xiiij

248 CONSULTATIONS

ge des apofemes composés avec une once de racines de patience sauvage, la chicorée sauvage, le pissenlit, la scolopendre, la bourrache, & le cresson de fontaine. Dans quinze onces de cette décoction on dissoudra un gros & demi de sel de Glauber, & dix gros de sirop violat.

On partagera le tout en trois parties égales. Le malade en prendra une le matin à son réveil, la seconde deux heures après, & deux heures après un bouillon; la troisième sera prise à cinq heures après midi.

Le malade continuera ces apofemes pendant douze jours, & s'ils ne lâchoient point assez le ventre, on y ajouteroit un gros, ou un gros & demi de follicules de senné.

Après avoir ainsi délaié, & détrempé, le sang, on fera prendre au malade le matin à jeun un bol composé d'un demi scrupule de saffran de mars apéritif préparé à la rosée, de demi scrupule de poudre antispasmodique de guttete, décrite dans M. Riviere de Montpellier, poudre de cloportes, poudre de vers de terre, de chacune huit grains; cinnabre naturel trois

grains, castoreum un grain, incorporés avec la conserve de fleurs de tilleul.

Le malade continuera ce bol pendant un mois, observant de se purger avec sa purgation ordinaire chaque huitième jour.

Il boira par-dessus son bol un bouillon fait avec demi livre de veau, & une poignée de sommités de *gallium luteum*.

Outre cela il boira pour boisson ordinaire une ptisanne faite avec le guy de chêne, & la racine de pivoine mâle.

Si ces remedes n'ont pas le succès qu'on en peut espérer, la maladie étant rebelle par sa nature, & étant devenue habituelle, le malade prendra dans la saison des eaux minérales froides ferrugineuses, comme celles de Forges en Normandie, ou de pareilles.

Il observera un régime très-reglé, & ne boira point de vin. Il se dissipera le plus qu'il pourra, furtout à la promenade.

Signé, MOLIN.

A Paris, ce 22.

Fév. 1734.

VI. CONSULTATION.

MEMOIRE.

UNE femme âgée de vingt-trois ans se trouve attaquée de grands maux de tête, qui lui tiennent plus le matin, qu'en tout autre tems, & d'un mal de poitrine. Elle crache beaucoup de glaires. Immédiatement après avoir mangé, elle sent une grande pesanteur d'estomac, quoiqu'elle mange très-peu, & sans appétit. Lorsqu'elle s'agit un peu, elle devient en sueur, & a la respiration très-haute.

Il est à remarquer qu'elle est très triste, & soupire souvent, sans pouvoir s'en empêcher.

Elle a été réglée à l'âge de treize ans; à quatorze ans elle a eu des pâles couleurs très-fortes, sans cependant être déréglée; ce qui lui a duré jusqu'à l'âge de dix huit ans.

Elle s'est mariée à vingt-un ans & deux mois, & a eu un enfant à vingt-

deux & demi. Elle n'a point purgé pendant sa couche ; mais au bout de cinq semaines elle est devenue réglée, & depuis elle l'est tous les mois.

Elle sent une grande chaleur dans la poitrine.

R E' P O N S E.

Le Mémoire instructif qui m'a été communiqué touchant une Dame âgée de vingt - trois ans , marque qu'elle est sujette à de grands maux de tête , surtout le matin ; qu'elle crache beaucoup de glaires , immédiatement après avoir mangé ; qu'elle est sujette à des pesanteurs d'estomac , quoiqu'elle mange peu , parce qu'elle est fort dégoutée ; qu'elle est triste , & soupire souvent , sans pouvoir s'en empêcher , &c. Le Mémoire ne dit point si elle a le ventre paresseux , mais je le soupçonne.

Par tout ce qui est marqué ci-dessus , il paroît que la malade est dans une affection mélancholique , qui suppose un épaississement dans le sang , dans la lymphe , & dans tous les recremens de la masse.

252 CONSULTATIONS

Le Mémoire ne parle point des remèdes qui peuvent avoir été faits ; ce qui fourniroit des indications pour ce qui reste à faire.

Dans cette incertitude , les maux de tête , ausquels la malade est sujette , demandent une saignée du pied.

Le sur-lendemain on la purgera avec follicules de senné deux gros , sel végétal un gros , manne deux onces.

Comme un des principaux symptômes est la chaleur que la malade ressent dans la poitrine , après la purgation ci-dessus , on la mettra dans l'usage du petit lait bien clarifié , & bien doux , auquel on ajoutera le sirop violat , si la malade ne le craint point. Elle en prendra d'abord un demi-septier , avec une cuillerée de sirop violat , dégourdi au bain-marie.

Si le petit lait passe bien , la malade augmentera peu à peu sa quantité jusqu'à chopine , qu'elle prendra en une fois , ou en deux ; à une heure de distance l'une de l'autre , & qu'elle continuera pendant quinze jours , ou trois semaines ; s'il passe bien ; observant de se purger au milieu , & à la fin.

Si la malade étoit obligée de quitter le petit lait , on lui substitueroit un bouillon fait avec une demi livre de veau , les queues , & les pattes concassées de quatre écrevisses de rivière , les capillaires , le lierre terrestre , la scolopendre , le pissenlit , & les fleurs de tussilage. On pressera les herbes en passant le bouillon , & on y fera fondre un gros de sel de Glauber.

La malade continuera ces bouillons pendant quinze jours , & s'ils ne la purgeoient pas un peu , on y ajouteroit de trois jours l'un , un scrupule de follicules de senné.

Si , au moien de ces remedes , les chaleurs que la malade sent dans la poitrine se passent , & si les maux de tête restoient , on lui feroit prendre des eaux minérales ferrugineuses.

Si au contraire les chaleurs de poitrine continuent , ou augmentent , dans ces circonstances on feroit la tentative du lait d'ânesse au mois de Mai , avec les précautions ordinaires.

La malade essaiera de se mettre à

254 CONSULTATIONS

l'eau, ou à l'usage de quelque ptisan-
ne bechique ; au moins elle boira
très-peu de vin.

Signé, MOLIN.

A Paris, ce 22.

Fév. 1734.

VII. CONSULTATION.

M E M O I R E.

UNE Demoiselle âgée de vingt-
sept ans, qui constamment a
toujours été sage, est sujette aux
fleurs blanches depuis dix ans, qu'elle
s'opiniâtre, par une pudeur mal en-
tendue, à ne point découvrir son mal
aux Médecins de la Ville où elle de-
meure. Elle maigrit considérablement
depuis quatre à cinq ans ; ce qui fait
craindre qu'elle ne tombe dans l'é-
puisement. L'écoulement se fait pres-
que tous les jours, quelquefois mê-
me plusieurs fois chaque jour, surtout

après avoir mangé. La matière est épaisse, assez souvent fétide. Les urines sont blanches, & toujours fort chargées. La malade sent des démagasillons, souvent même des mordifications dans le vagin, une lassitude dans les lombes, quelquefois des inquiétudes aux jambes. Elle a un dégoût général, & perd la couleur naturelle de son visage. Elle est toujours bien réglée; mais après les menstrues l'écoulement est plus abondant. Elle a quelquefois des ardeurs d'urine; elle en sent aussi aux lèvres de la vulve. Elle jette trois ou quatre fois le mois par la bouche, la quantité d'un verre ordinaire d'eau claire. Elle a eu quelques atteintes de surdité, qui n'ont point eu de suite. Depuis quatre ans elle a été saignée six à sept fois du pied, & quelquefois purgée. Son humeur est vive, inquiète, & un peu chagrine. Elle a la peau assez blanche, & les cheveux noirs.

I. R E P O N S E.

J'ai examiné avec attention un Mémoire qui m'a été communiqué tou-

256 CONSULTATIONS

chant une Demoiselle âgée d'environ vingt-sept ans, qui a caché une perte blanche depuis dix. La matiere est si âcre qu'elle produit des demangeaisons importunes dans le vagin, & aux levres de la vulve, & même des mordications. L'odeur en est souvent fétide. Cette perte est accompagnée d'un dégout universel, de maigreur, d'inquiétudes aux jambes, de douleurs aux reins, & de pâleur au visage.

Cette maladie dépend du relâchement des glandes de la matrice, qui laissent échapper une sérosité lymphatique, chargée d'un sel corrosif, qui pourroit à la fin entamer la partie, & y produire des ulcères, qui ordinai-rement sont incurables.

Pour prévenir ce malheur, on faignera une fois la malade du bras, le sur-lendemain on la purgera avec deux bons grains de tartre émétique fondus dans une petite tasse d'eau chaude, & cela en vue de degager l'estomac, par rapport au dégout, & à cette humeur claire, que la malade yomit de tems en tems.

Si ces deux grains font simplement vomir la malade, sans la purger par

en

en bas, trois heures après cet émétique on lui donnera deux onces de manne, & un gros de sel végétal, pour précipiter par les selles ce que l'émétique aura fondu.

Le lendemain on mettra la malade à l'usage du lait de chevre, si elle a le ventre trop libre, ou à celui d'ânesse, si elle a le ventre paresseux. Si l'estomac de la malade soutient bien le lait, on lui en donnera foir & martin. On commencera par un demi septier, & on augmentera peu à peu jusqu'à chopine. On se fixera à cette quantité, qu'on continuera pendant six semaines, s'il continue à bien passer.

On purgera la malade, quand M. le Médecin ordinaire le jugera à propos.

Pendant ce tems-là on fera deux fois par jour des injections dans la matrice, avec une feringue dont le tuiau doit être fait en arrosoir.

L'injection sera faite avec une once de racines de grande consoude, & une bonne pincée de vulneraires de Suiffé, qu'on fera bouillir dans une chopine d'eau. On y ajoutera une once de miel rosat.

Tome II.

Y

258 CONSULTATIONS

Quand la malade aura fini son lait, & qu'elle aura été purgée en le finissant, on lui fera boire des eaux minérales froides ferrugineuses, comme celles de Forges en Normandie, prises sur les lieux, ou de pareilles, s'il y en a à portée de la malade, & cela avec les précautions ordinaires.

Si tous ces remèdes n'ont pas le succès qu'on en peut espérer, après les eaux on fera prendre à la malade des bains domestiques tièdes. Elle boira dans le bain un bouillon fait avec demi livre de veau, les queues, & les pattes concassées de quatre écrevisses de rivière, la chicorée sauvage, le pissenlit, la scolopendre, le chamédris, & le cresson de fontaine. On pressera les herbes en passant le bouillon, & l'on y fera fondre un gros de sel de Glauber. La malade continuera son bain pendant quinze jours, à une heure, ou une heure & demie par jour.

A tous ces remèdes la malade joindra un régime bien réglé. Elle vivra simplement de potage, de bouilli, ou de rôti, sans aucune sorte de ragoûts.

Elle boira d'une ptisanne faite avec la racine de chicorée sauvage, & un nouet de rouille de fer.

Je ne porte pas mes vues plus loin. L'état où se trouvera la malade après ces remèdes, & ce régime, fournira des indications plus précises pour ce qui restera à faire.

Signé, MOLIN.

Délibéré à Paris,

ce 6 Mai 1735.

II. REPONSE.

L'écoulement en blanc, qui épuise la malade, suppose que la lymphe est chargée d'une saumure corrosive, qui pince & irrite vivement les parties sur lesquelles elle tombe. Cette acrimonie lui vient de l'alliage de la bile, qui ne se sépare pas librement dans son couloir naturel. Cette conjecture est confirmée par le dégout naturel de Mademoiselle, & par la mauvaise couleur de son teint. Car l'une & l'autre de ces circonstances dénotent qu'une portion de la bile s'unît à la

Yij

260 CONSULTATIONS

salive de l'estomac , & à la lymphé nourricière des parties. De-là on peut aussi commodément déduire la maigreur dans laquelle la malade est tombée ; les parties étant plutôt ratissées, que réparées, par le suc qui est destiné à les nourrir. Dans ces dispositions la liqueur destinée à se séparer par les glandes de la matrice est plus brisée, & plus piquante , que dans l'état naturel. Elle s'y sépare donc plus abondamment en tems égal , & ces glandes sont obligées de l'exprimer plus fréquemment par l'irritation qu'elles éprouvent. Ce passage continual les élargit de plus en plus , & diminue le ressort de leurs tuyaux excrétoires ; ce qui ajoute encore à la cause de la maladie , qui heureusement n'est pas parvenue au degré , où la négligence de la malade pouvoit lui permettre de venir. Car , comme il n'y a point de fièvre lente , & que les douleurs sont extérieures , qu'enfin il n'y a point d'hémorragies , il est démontré qu'il ne s'est point formé d'ulcère à la matrice , & qu'il ne s'agit présentement que de dessaler le sang , de le délivrer d'une saumure bilieuse

qui dissout la lymphé, de redonner du ressort aux glandes trop relâchées, & enfin de rembaumer un sang appauvri.

Pour y réussir, je suis d'avis que l'on profite de la saison dans laquelle nous sommes, pour envoyer Mademoiselle à Forges. Elle y boira des eaux de la source dite la Roiale ; mais on y mêlera d'abord un quart, ensuite un tiers, enfin la moitié de la Cardinale. Si ces eaux ne passent pas bien en se promenant, il faut les prendre dans le lit. C'est souvent la situation où elles passent le mieux. Si elles gonflent, étant froides, il faut les faire dégourdir au bain-marie, & même les faire chauffer. Il faut s'écouter, & s'observer avec autant de soin que Mademoiselle a eu de négligence. Il y a encore deux choses qui me paroissent essentielles, l'une de se faire plusieurs fois par jour des injections avec l'eau de la Cardinale dégourdie; l'autre d'y mêler plutôt du sel de Glauber, ou de l'arcanum duplicatum de Minsycht, l'un à la dose d'un gros, & ce dernier à la dose d'un demi gros, que d'aucun autre sel. Avant que d'al-

262 CONSULTATIONS

ler à Forges , il faudra se faire tirer du sang du bras. Je désapprouve les saignées du pied dans ces occasions ; elles sont non-seulement suspectes , mais souvent funestes.

Au retour des eaux , pendant les- quelles il faut se purger tous les huit jours , on donnera deux fois par jour quinze grains de pierre hématite , & quatre grains de cachou brute , en di- nant , & en souplant. On fera pren- dre le matin une infusion d'orties grecches seiches , & de lierre terref- tre ; ce qu'on continuera pendant quinze à vingt jours ; au bout des- quels on purgera la malade , pour la mettre au lait de vache , pour toute nourriture. On y mêlera deux fois par jour une once d'eau de chaux secon- de , & une tasse d'infusion d'un demi gros de squine.

*Signé , SILVA , Médecin
Consultant du Roi.*

À Paris , le 6

Juil. 1735.

VIII. CONSULTATION.

MEMOIRE.

LA personne dont il s'agit de peu d'exercice, & beaucoup de bouteille, âgée présentement de 53 à 54 ans, a joui d'une santé constante jusqu'aux environs de quarante ans. La goutte vint alors le visiter, & chaque année jusqu'en 1728 il en eut un paroxysme médiocre. Depuis 1728 jusqu'en 1732 les accès devinrent plus rares ; mais cette dernière année 1732 elle parut trois fois foiblement, & disparut promptement autant de fois pendant une indisposition de quatre mois ; depuis ce tems le malade ne s'en est point du tout senti.

Notés que depuis que la goutte a commencé à se relâcher, il est devenu sujet aux évacuations bilieuses, & aux sueurs.

Vers la mi-carême dernière il eut une petite fièvre, qui s'évanouit après

264 CONSULTATIONS

la saignée , qui fut le seul remede qu'il emploia.

Enfin peu après Pâques le ventre commença à se gonfler. Il augmenta de jour en jour , & les jambes eurent bientôt le même sort. Forcé par l'accroissement de la maladie , il se détermina à quelques saignées & purgatifs , qui firent disparaître l'enflé des jambes , & celui du ventre , au point que le malade s'opiniâtra à se croire guéri. Une jaunisse se répandit partout le corps , que le malade laissa passer à son gré ; elle guérit , & cependant , le ventre se remplissant de nouveau , il fut conseillé de prendre un remede qu'on lui dit infaillible pour l'hydropisie.

La couleur en est jaune; le gout n'est que celui de sel ; il se prend dissout dans un bouillon ; opere dans l'heure , & procure dans l'heure d'abondantes évacuations aqueuses. Il se vend chez Madame Morel , sur le Pont Notre-Dame à Paris. Il a pris cet évacuant cinq fois depuis deux mois , sans autre fruit que d'être un peu désenflé pendant un jour ou deux après son opération,

Hors

Hors ces jours le ventre demeure toujours fort gonflé, & très-dur, sans douleur. Les jambes enflent sur le soir, où une petite fièvre lente se fait quelquefois sentir, qui la nuit se termine par une sueur. La face s'amaigrit, la respiration devient moins aisée, & depuis huit jours l'altération commence à travailler le malade, qui est actuellement dans la cinquième dose du remede de Madame Morel.

Son régime n'a jamais été beaucoup différent de l'ordinaire, excepté qu'il ne mange plus de viande le soir, & qu'il a changé le vin rouge en blanc.

J'oubliais de dire que l'appétit est abbatu, qu'il ne rend que peu d'urines, mais toutes briquetées, & qu'il va assez naturellement à la selle deux ou trois fois par jour.

R E' P O N S E.

Sur le détail circonstancié de la maladie de Monsieur âgé de 53 ans, &c. Il paroît que la tension du ventre suppose non-seulement un embarras dans les viscères, puisqu'il est dur, & que

Tome II.

Z

266 CONSULTATIONS

les urines étant briquetées n'acquèrent cette couleur & cette consistance que par l'alliage de la bile , qui ne s'y unit que parce qu'elle regorge dans le sang à l'occasion de l'obstruction des glandes destinées à sa séparation. Cet état du foie est le triste partage du mauvais régime auquel le malade s'est livré sans retenue , & sans ménagement. Mais outre l'engorgement des glandes du bas ventre, il y a à craindre qu'il n'y ait déjà de l'eau épanchée dans sa capacité. L'enflure des jambes , la paucité des urines , l'altération , la legere difficulté de respirer , l'amaigrissement du visage , & des extrémités supérieures , le fait légitimement soupçonner , quoiqu'on ne nous marque point qu'on ait observé quelque fluctuation. Heureusement les mêmes secours qui tendent à enlever les obstructions des viscères engorgés , sont spécialement convenables pour empêcher les épanchemens d'eau qui sont la suite de la disposition variqueuse,ou hydatique,des veines sanguines , ou lymphatiques , à raison de la compression qu'elles souffrent par les parties qui ont ac-

quis plus de volume, & de dureté.

Sur ce principe il paroît évident que le purgatif hydragogue de la Dame Morel, qui n'est que de la gomme gutte avec le sel de genest, dépouillant le sang de son véhicule, & rendant les récrémens plus résineux, ne convient, ni à la cause, ni à l'accident de la maladie, & que ce remede, qui n'a jamais eu la moindre réputation, ne pourroit être de quelque utilité que dans un cas de leucophlegmatie, ou d'anasarque, mais jamais dans une ascite occasionnée par l'endurcissement du foie, qui est précisément le cas où se trouve le malade.

S'il y avoit quelque remede particulier à prendre, au cas que ceux que nous allons conseiller n'eussent pas un succès assez satisfaisant, ce seroit le remede de l'Augustin, qui est un mars qui est joint avec un grand diurétique. Ce secours est effectif, quand on a délaïé les liqueurs, & aussi propre à remedier aux embarras des corps glanduleux, qu'à pousser puissamment par les urines, qui est la seule évacuation dont les hydropiques pu-

Zij

268 CONSULTATIONS

sent recevoir un soulagement solide & constant. On s'adressera donc au Frere Julien , Apoticaire des Grands Augustins , qui envoira son remede accompagné d'une instruction. Nous en avons vu de très-bons effets dans des cas où les remedes connus , ordonnés avec sagesse , & administrés avec exactitude & méthode , n'avoient point réussi , ou du moins n'avoient pas suffi. Nous le conseillerions même pour dans ce moment , s'il n'étoit essentiel de délaier présentement qu'on vient de priver tous les sucs du phlegme qui aide à leur mouvement , & à leur séparation. Ainsi on mettra Monsieur dans l'usage des bouillons suivans , dont il prendra un le matin , & l'autre le soir, prenant dans les entre-deux deux prises de suc dépuré de cerfeuil , à la dose de quatre onces , y ajoutant trente cloportes écrasés en vie , & dix grains de nitre purifié.

Bouillons.

Prenés une livre de rouelle de veau , racines de persil , & de petit houx , de

chacunes une once , feuilles de cresson , de pissenlit , de parietaire , de chacunes deux poignées ; faites bouillir le tout dans une suffisante quantité d'eau pour être réduite à deux bouillons , à chacun desquels on ajoutera deux gros de sel admirable de Glauber , ou , à son défaut , quatre scrupules d'arcانum duplicatum de Mysistch.

Au reste puisque le malade ne peut renoncer au vin , il le mêlera avec l'eau de chiendent , qui n'a point de mauvais goût , & qui convient parfaitement dans le cas présent.

Signé , SILVA.

À Paris , le 22
Juil. 1736.



IX. CONSULTATION.

Pour une Dame attaquée d'un rhumatisme gouteux.

Les douleurs que Madame ressentent sont rhumatisantes gouteuses, & dépendent de l'acrimonie de la lymphé, tant de celle qui sert à enduire & graisser les articles, que de celle qui est destinée à nourrir les muscles, & toiles membraneuses qui les recouvrent. Pour corriger cette saumure, rien ne feroit plus utile que le lait pour toute nourriture. C'est en effet le plus excellent adoucissant de toute la nature. Mais comme la Dame malade n'a point de gout pour cet aliment médicamenteux, & que son estomac est sur ce point d'accord avec son gout, nous sommes obligés de changer le caractère des sucs lymphatiques par d'autres moyens, & nous espérons que ceux que nous allons proposer, donnés dans l'ordre que nous prescrivons, auront un succès

satisfaisant. Nous sommes donc d'avoir que Madame entre incessamment dans l'usage des bouillons suivans, dont elle prendra un le matin à jeun, le faisant précéder d'une prise de la poudre ci-après décrite; ce qu'il faut continuer pendant trois mois. Ce n'est que par un long usage des remèdes altérans qu'on peut se flatter de corriger le vice des liqueurs, surtout ayant appris que Madame a dans sa famille des personnes à qui cette incommode est aussi survenue; ce qui prouve que ce caractere vicieux de la lymphe est en quelque sorte héréditaire, ou que du moins leur sang a une disposition à en recevoir les impressions, d'autant même que la malade touche au moment où elle fera privée d'une dépuration périodique très-importante.

Bouillon.
Prenés une demi livre de rouelle de veau, ou un poulet écorché, les pattes & la queue de six écrevisses, lavées & écrasées, racines de patience sauvage, & de rubia tinctorum, de

Z iiiij

272 CONSULTATIONS

chacunes une demi once , feuilles de parietaire , de pissenlit , de cerfeuil , & de cresson , de chacunes une demi poignée ; faites bouillir le tout dans dans une suffisante quantité d'eau , pour être réduite à un bouillon.

Poudre saline.

Prenez tartre vitriolé , arcanum duplcatum de Mynsicht , sel admirable de Glauber , de chacun un scrupule ; nitre purifié dix grains. Le tout pour une prise.

Dans l'usage de ce remede , Madame sera purgée tous les mois avec l'infusion d'un gros de rhubarbe , d'autant d'agaric trochisqué , & d'autant de sel végétal ; ajoutant à la co-lature deux onces de manne.

Quand Madame aura achevé l'usage de ces bouillons , & de cette poudre , elle en viendra à une ptifanne faite de deux gros de squine , d'autant de falsepareille , & d'autant de guaiac. On fera bouillir ces racines , & ce bois dans deux pintes & demie d'eau , pour être réduites à deux pintes , dont il faut boire quelques verres le matin ,

& le reste aux repas ; y ajoutant même un peu de vin , si Madame ne peut s'en passer. Il faut prendre avant le premier verre de cette ptisanne, un bol fait de dix grains d'extrait de fumeterre, six grains de borax, & quatre grains de cinnabre naturel. Si ce bol paroît échauffer le matin à jeun , on le donnera dans la premiere cuillerée de potage à dîner , & on y mêlera huit grains de saffran de mars apéritif. Ces remedes doivent être continués jusqu'au printemps prochain , en se purgeant tous les mois.

Signé , SILVA.

Délibéré à Paris , le 1.
Juillet 1738.

X. CONSULTATION.

MÉMOIRE.

MA maladie est un vice d'estomac , qui ne recoit pas bien , & ne digere pas les alimens. Il y a

274 CONSULTATIONS

déjà quelque tems que je ressens cette incommodité, mais elle n'est devenue sérieuse que depuis le mois de Janvier dernier. Alors pendant près d'un mois presque tous les jours je jettois par la bouche sur le soir une quantité de glaires. Je me suis contenté de prendre quelques remèdes par bas, & de vivre de régime. Cela s'est calmé. J'ai fait le carême en entier, & à la fin me trouvant assez mal, on m'a ordonné ici des bols qui étoient composés de confection d'hyacinthe, extrait de genievre, & acier. Ces bols m'ont fait assez bien pour l'estomac ; mais ils m'ont communiqué au bas ventre une chaleur qui l'a rendu fort paresseux jusqu'aujourd'hui.

J'ai passé l'été passablement bien. J'ai monté fréquemment à cheval par conseil de Médecin. Tout alloit bien jusqu'à ce qu'il y a aujourd'hui trois semaines au retour d'une petite promenade je me sentis très mal. Je fus soulagé par un vomissement d'eaux glaireuses en assez grande abondance. Le vomissement recommença avec la même abondance les mercredi, jeudi, & vendredi. Ce n'est point exagerer

que de dire qu'en quatre fois je rendis plus d'un sceau d'ordures, c'est-à-dire, d'eaux glaireuses. Quoique cela se fit sans effort, je ne laissai point d'avoir de la fièvre. On me saigna, on me purgea, on me refaigna. Mon sang n'étoit nullement sec. On me conseilla les eaux de Forges; je les pris pendant huit jours; mais comme malgré le sel de Seignette, & celui d'Epsom que j'y mis, elles ne perçoient point, & que je ne les rendois que par deux amples vomissemens, je les ai quittées. Je suis revenu aux bols depuis quatre jours. Ce sont presque les mêmes qu'eux les précédents.

Je ne vis que d'un bouillon léger de veau & de volaille, mangeant peu ou point de viande de poulet. Je dors à merveille; j'ai du gout pour ce que je prens; mais je ne vois pas que mon estomac guérisse. Je ne vomis plus; mais quand j'ai pris un bouillon, ou un verre de boisson, la liqueur repompe vers le haut, me cause des aigreurs, qui me brûlent depuis l'estomac en remontant, & me causent un crachement continué de pituite claire, suivie de glairosi-

276 CONSULTATIONS

tés. Quelquefois ce sont des vents qui sortent par la bouche en grande abondance. D'autres fois il part du fond de l'estomac des rapports pourris. Voilà l'état où je me trouve, & pour lequel je demande soulagement. Je suis naturellement pituiteux ; j'ai le cerveau fort humide. Au reste je suis d'assez bon tempéramment ; j'ai toujours vécu d'une maniere fort unie. Un peu trop d'études, & quelques chagrins domestiques sont les principales causes de mon mal.

A S. Quentin, le mardi

2 Septembre 1738.

I. RE' PONS E.

Les vomissemens, les vents, les rapports d'œufs pourris, la constipation, dont Monsieur se plaint, & les causes qui y ont donné lieu, c'est-à-dire, l'application à l'étude, & les chagrins domestiques, me font juger que ces accidens sont l'effet de la difficulté avec laquelle la bile se sépare dans le foie, & avec laquelle elle coule par ses tuiaux pour être portée dans les

boiaux. Ces embarras dans la sécretion , & le cours , de la bile font qu'une portion de cette humeur s'allie à la salive de l'estomac ; ce qui la rend plus picquante , & impropre à convertir les alimens en une crème fine & douce ; elle les tourne au contraire en suc aigre & glaireux. Ainsi, si l'épaississement de la bile a donné lieu à la mauvaise tournure des digestions , celles-ci portent un nouveau degré de consistance sur la bile, qui est la liqueur de notre corps la plus propre à s'épaissir. Ce seroit donc en vain qu'on travailloit à guérir M. par des stoma- chiques proprement dits. Ils reme- dieront peut-être à l'effet sans détruire la cause. On est donc obligé dans ces circonstances d'avoir recours aux moyens qui rendent les digestions plus heureuses , & qui usent les matières glaireuses dont l'estomac est tapissé ; mais qui soient propres en même tems à redonner à la bile sa fluidité na- tuelle , & à enlever les obstacles qui s'opposent à son écoulement.

Pour y réussir je suis d'avis que M. entre incessamment dans l'usage des eaux minérales de Vichy , beaucoup

278 CONSULTATIONS

plus perçantes que celles de Forges, & de plus purgatives, ce que ne sont pas celles de Forges, qui, par cette seule raison, n'étoient pas parfaitement appropriées dans un cas où le ventre est serré. Les eaux de Vichy sont plus legeres, & plus incisives, dans un estomac glaireux, que celles de Vals, qui conviennent principalement quand la bile est effarouchée; ce qui n'est pas le mauvais caractere qu'elle a pris ici. C'est donc avec reflexion que je donne la préférence aux eaux de Vichy, sur les eaux froides.

Monsieur prendra deux pintes de ces eaux le matin à jeun, chaudes comme un bouillon. On les donnera d'abord pures; mais, si elles ne passent pas, on y ajoutera du sel admirable de Glauber, qui irrite moins l'estomac que tout autre. On commencera par deux gros, &c, s'ils ne suffisent pas, on augmentera la dose. On prend les eaux à la source pendant vingt-un jours, & il arrive rarement qu'on s'en trouve fatigué. Ainsi, si elles réussissent bien, il faudra les continuer environ trois semaines. Si même

La saison n'étoit pas déjà un peu avancée, je conseillerois d'aller passer à Vichy quinze jours, & d'aller ensuite à Bourbon-l'Archambaut. Je ne presse point le malade de faire ce voyage. Le tems n'invite point à voyager. Je suis persuadé néanmoins qu'elles seroient plus utiles à la source, qu'elles ne peuvent l'être quand elles ont souffert le transport.

Après l'usage des eaux, que vraisemblablement il prendra chez lui, on le fera user de l'opiate suivante, dont il prendra un gros en dinant, ce qu'il continuera pendant six semaines, prenant tous les soirs, une heure avant un très-leger souper, une prise de la poudre tempérante dont on donnera la description.

Opiate.

Prenés saffran de mars apéritif préparé à la rosée, une once; opopanax, & mirrhe choisie, de chacun trois gros; extraits d'enula campana, de fumeterre, & de laphathum acutum, de chacun deux gros; extrait d'élixir de propriété de Paracelse deux scru-

280 CONSULTATIONS
pules ; incorporés avec le sirop de pommes composé.

Poudre.

Prenés tartre vitriolé dix-huit grains, borax & nitre purifié de chacun six grains, cinnabre naturel deux grains. Mélés le tout pour une prise.

Si, contre mon attente, l'opiate pèsoit sur l'estomac, ou échauffoit le malade, on y substitueroit le bouillon dont voici la composition. On le donnera le matin à jeun, & , après en avoir usé pendant trois semaines, on fera une seconde tentative de l'opiate martiale.

Bouillon.

Prenés un demi foie de veau coupé par tranches, racines de patience sauvage une once ; de grande chelidoine deux gros ; feuilles d'aigremoine, & de chicorée sauvage, de chacunes demi poignée. Faites bouillir le tout dans une suffisante quantité d'eau pour être réduite à un bouillon, dans lequel on trempera une boule vulneraire

vulneraire de mars enveloppée dans un linge.

Au reste le régime doit être exact. Il faut s'en tenir aux poulets, poulardes, & au mouton, le tout rôti. On a observé que dans ces occasions les viandes bouillies fatiguent plus l'estomac que les menues viandes rôties. J'estime que Monsieur doit s'abs- tenir absolument de vin. Il ne boira que de l'eau, &, si elle lui paroiffoit trop crue, on y feroit infuser quelques grains de genievre, ou un brin de canelle, ou une pincée de coriandre. Il faut essaier de toutes ces choses, & s'en tenir à celles dont l'estomac se trouvera le mieux. L'eau dans laquelle on feroit tremper des clouds rouillés est de toutes les boissons celle qui convient le mieux à la cause de la maladie. Il en faut faire une tentati- ve sage, & continuer, si elle réussit.

Signé, S I L V A.

*Délibéré à Paris, le 8.
Septembre 1738.*

Tome II.

A a

II. RE'PONSE.

J'ai examiné avec attention un Mémoire qui m'a été communiqué touchant un Monsieur, qui, à la suite de trop d'études, &c de quelques chagrins domestiques, est tombé dans des maux d'estomac qui ont résisté aux remèdes qui ont été faits jusqu'ici, entre autres à l'usage d'un opiat composé, &c. Cet opiat, qui a paru soulager l'estomac, a échauffé & serré le ventre, qui est devenu fort paresseux. Ces maux d'estomac ont été accompagnés de vomissements très-abondans d'une sérosité glaireuse, &c. Sur l'examen de cet exposé, il paroît manifestement que cette maladie est un vice de digestion qui convertit en humeurs glaireuses les alimens les plus légers, au lieu de les convertir en bon chyle.

Les eaux de Forges, qui sembloient convenir à cette maladie, & que le malade a prises pendant quelques jours, n'ont pu passer. Elles ont été vomies; il a fallu y renoncer.

Pour remédier à cette maladie, je

suis d'avis que le malade soit saigné une fois pour relâcher l'estomac trop tendu, & devenu par là trop sensible, & cela par la difficulté que le sang des veines gastriques trouve à se dégorger dans le foie obstrué, &c. & pour servir de préparation aux autres remèdes.

Le sur-lendemain de la saignée on donnera deux grains de tartre émétique fondu dans quatre cuillerées d'eau chaude. On attendra pendant deux heures l'effet de ces deux grains, & si après deux heures le malade n'a pas vomi suffisamment, ou été raisonnablement à la garderobbe, on en donnera encore un ou deux grains, afin d'évacuer un peu radicalement les matières glaireuses dont l'estomac est surchargé.

Après avoir ainsi dégagé l'estomac, on mettra le malade à l'usage des apéfèses apéritifs, & laxatifs, composés avec une once de racines de patience sauvage, chicorée sauvage, bourrache, scolopendre, chamædris, funicelle, & cresson de fontaine. Dans une chopine de cette décoction on fera légèrement bouillir un gros de fol-

A a ij

284 CONSULTATIONS

licules de senné , un scrupule de rhubarbe , & deux gros de sel de Glau-
ber. On passera le tout , & on y
ajoutera une once de sirop des cinq
racines.

Le malade en boira la moitié le
matin a son réveil , deux heures après
le reste , & deux heures après un
bouillon. Il continuera ces aposomes
pendant quinze jours. S'il en est un
peu fatigué , il se reposera un jour
de tems en tems. Le dernier jour des
aposomes on fera fondre dans la pre-
miere prise deux onces de manne ,
afin que cela tienne lieu de purgation.

Après cette purgation le malade
prendra tous les jours , en se mettant
à table pour dîner , un bol composé
avec un scrupule de saffran de mars
apéritif préparé à la rosée , demi scrupule
d'extrait de quinquina , six grains
d'extrait de racines d'enula campana ,
& six grains d'extrait d'aloes , le tout
incorporé avec un peu de conserve
de fleurs de chicorée.

Si ce bol ne tient pas le ventre li-
bre , parce que le malade l'a fait pa-
ressieux , on augmentera l'extrait d'a-
loës par deux grains , jusqu'à ce qu'on

ait trouvé le point où il rendra le ventre libre.

On pourra suspendre ce bol, & le reprendre, suivant le besoin.

A ces remèdes le malade joindra un régime très-reglé, & de l'exercice à pied ou à cheval, quand le beau tems le permettra.

Je ne porte point mes vues plus loin. L'état où se trouvera le malade après ces remèdes, & ce régime, fournira des indications plus précises pour ce qui restera à faire.

Signé, MOLIN.

Délibéré à Paris, ce
7 Septembre 1738.



XI. CONSULTATION.

*Extrait d'une Lettre de M. VARLAND,
Médecin de Châlons.*

JE fus appellé le douzième jour après la couche de Madame Fleury, Marchande de cette Ville. Cette femme, après avoir purgé abondamment les premiers jours, eut une suppression subite le huitième, qui lui occasionna des douleurs de côté considérables, une grande oppression, & un point fixe précisément sous la mammelle gauche. Comme il y avoit quatre jours que la suppression susdite étoit arrivée, je ne pensai pas à augmenter l'engorgement dans les vaisseaux utérins par le moyen de la saignée du pied, qui n'eut pas manqué de le faire. J'ordonnai donc la saignée du bras, avant celle du pied, qui fut faite le soir même. Comme nous étions en grande méfintelligence mon Confrere & moi, il profita de mon absence ce jour-là (car je partis après

la saigné du bras , & après avoir donné celle du pied , pour quatre lieues) pour une malade aussi sérieusement attaquée. Mon Confrere , dis-je , qui avoit été appellé , crio beaucoup contre la saignée du bras , d'autant qu'il y avoit encore un écoulement d'eau roussâtre , médiocre à la vérité , disant que j'avois fait un coup bien hardi ; & il ne manqua pas d'avoir bien des fanteurs de cette opinion. Il eut déjà toutes les femmes pour lui , peu à peu les hommes , & enfin tout le monde ; ce qui me causa beaucoup de chagrin , quoique je fusse bien sûr d'avoir agi suivant les règles , &c.

A Châlons , le 1739.

R E P O N S E.

Je vois , Monsieur , avec douleur , pour l'honneur de la Profession , qu'il regne une cruelle médiselligence entre les Médecins de votre Province. Cette haine , cette envie , nous dégrade , & obscurcit les lumières de l'esprit. Rien ne le prouve mieux que les

288 CONSULTATIONS

mauvais bruits qu'un de vos Confres
res a répandus contre vous dans un
cas où vous avez suivi les regles de la
plus saine pratique. Il la scait comme
nous ; il l'a lûe , cette conduite , dans
Ballonius , dans Perduilcis , dans Sen-
nert , dans Vallesius , &c. &c , s'il a
suivi les Hôpitaux de Paris sous d'ha-
biles Médecins , il a toujours vû que
dans une douleur de côté , accompa-
gnée de fievre & d'oppression de poï-
trine , on a fait saigner du bras op-
posé , avant que d'en venir à des saignées
du pied , capables d'attirer brus-
quement le sang dans les endroits où
il est déjà engorgé. Ainsi , quoique
la malade fut accouchée depuis dou-
ze jours seulement , votis avés pû , &
vous avés dû , faire précéder la saignée
du bras. C'est le sentiment de tous
les bons Praticiens ; &c , si vous étiés
cité devant un Tribunal de Médecins
éclairés , non-seulement vous seriés
absous , mais même loué. Laissés donc
déclamer votre ennemi ; ne lui répon-
dés rien ; sa basse jalouſie produira
des effets diamétralement opposés à
ceux qu'il se propose. Vous avez tant
de complices dans l'accusation qu'il
intente

intente contre vous, que vous pou-
vés vous dispenser du soin de faire
votre apologie, hors que, par pure
générosité, vous ne veuilliez en mêm-
me tems faire la nôtre. Si je connois-
sais votre délateur, je prendrois la li-
berté de lui représenter le tort qu'il
fait tout à la fois à la Médecine, à
son cœur, & à son jugement, & je
l'exhorterois à se retracter hautement,
& de bonne foi; & s'il est un grand
homme, il le feroit de bonne grace.
Je voudrois, Monsieur, que ma dé-
cision fut d'un assez grand poids pour
vous laver dans le Public du blâme
injuste que l'on vous donne. Je vous
prierois de montrer ma lettre; mais
je ne suis pas assez vain pour me per-
suader que mon jugement sur cette
affaire pût produire les effets que vous
désirés. Je vous plains de vous trouver
injustement vexé, mais je vous trou-
verois encore bien plus à plaindre si
l'on avoit raison de le faire. Je suis
avec beaucoup de considération,

M O N S I E U R ,

Votre &c. Signé, S I L V A.

A Paris, ce 25.

Novembre 1739.

Tome II,

Bb

XII. CONSULTATION.

*Pour une Religieuse de L***.*

MEMOIRE.

LA malade est âgée de trente ans. Depuis dix ou onze ans elle souffre des douleurs qui ont commencé par un genouil, qui enfla très-considerablement. Elles durerent pendant trois ou quatre ans.

L'enflure se passa par le moyen de fomentations & autres remèdes ; il lui resta un grand froid dans les jambes ; & à ses douleurs, qui n'étoient plus si violentes, succéderent des maux de poitrine avec une toux seiche.

Ce dernier accident a cessé, mais les douleurs se sont étendues sur tous les membres. Elles sont accompagnées d'un tremblement, & d'un engourdissement, dans les mains, & d'une faiblesse de poitrine, qui met souvent

la malade dans le danger de s'évanouir.

Le tremblement commence par les nerfs des jambes. Il paroît que les jambes ne prennent pas autant de nourriture que le reste du corps ; & dans la grande douleur, il semble à la malade qu'on lui gratte les os des jambes. Les douleurs sont plus fortes du côté gauche.

Depuis deux mois la douleur s'est étendue dans toute la tête, & dans les yeux. La malade quelquefois souffre comme si on les lui arrachoit. Le miroir de l'œil se trouble, & lui fait voir comme des mouches.

Il est à remarquer que lorsqu'elle n'agit point elle souffre davantage, surtout lorsqu'elle est couchée, & échauffée. On a aussi remarqué que tous les remèdes ont aigri son mal.

La malade au reste est d'un bon tempéramment. Elle a toujours eu beaucoup d'appétit.

R E' P O N S E.

Il paroît par le Mémoire que l'on a envoié que la cause de la maladie

Bbij

292 CONSULTATIONS

est une humeur de rhumatisme qui se déposa en premier lieu sur le genouil, & qui, picotant les membranes de la partie, y attira l'enflure qui a commencé la maladie. Cette humeur céda en partie aux topiques employés dans cette intention; car les douleurs dont la malade s'est sentie au genouil pendant plusieurs années, marquent assez que l'humeur ne fut point entièrement chassée; & les accidens qui ont suivi l'application des topiques, prouvent que si le genouil a été soulagé, ce n'est qu'aux dépens du sang dans lequel l'humeur reflua, au lieu de s'échapper par la transpiration. De-là l'épaisseur du sang, qui interrompt sa circulation dans les parties où il est obligé de remonter contre son propre poids; l'amaigrissement des jambes, produit par la lenteur de sa distribution dans ces parties; les douleurs causées par le tiraillement du périoste, que les artères des jambes trop gonflées écartent de l'os en se glissant entre lui & cette membrane; l'engorgement des vaisseaux de la tête, & la douleur piquante de cette partie, & des yeux; l'épaisseur de la

lymphe qui séparée dans la chambre de l'œil y forme l'humeur aquueuse, & dont les parties sulphureuses, s'accrochant les unes aux autres, forment de légères concrétions, qui, agitées par le mouvement du fluide dans lequel elles sont suspendues, interceptent les rayons de lumière, & produisent ces mouches, qui semblent voler devant les yeux; de-là enfin, cet engorgement des artères qui accompagnent le nerf optique, & qui, par leurs vibrations déreglées, l'empêchent de communiquer au principe des nerfs le mouvement que la rétine reçoit des objets extérieurs.

D'un autre côté l'humeur âcre qui cause le rhumatisme se séparant dans les couloirs destinés à l'insensible transpiration de la poitrine, picote ses membranes, & produisit des douleurs accompagnées de toux seiche; enfin cette humeur regorgeant de plus en plus dans le sang, il n'est point resté de parties à l'abri de ses pointes; les membranes, la tête, les yeux, les nerfs, ont été attaqués par tout le corps.

Suivant cet exposé de la maladie,
B b iij

294 CONSULTATIONS

je estime que nous avons deux indications à remplir : la première de rendre au sang toute sa fluidité, & par là de rétablir la circulation ; la seconde, de chasser, & d'empêter les fels acres qui picotent les membranes.

Pour y parvenir la malade commencera par se faire saigner du pied. Le lendemain elle prendra une purgeation composée avec moelle de cassé, & manne, de chacune une once, agaric un demi gros, sirop de roses solutif une once, dans une suffisante quantité d'infusion de chicorée sauvage.

Elle prendra tous les jours des bouillons composés avec feuilles de chicorée sauvage, bourrache, buglosse, pissenlit, laitue, pimprenelle, de chacunes une poignée ; on fera bouillir le tout dans deux pintes d'eau avec une demi livre de veau jusqu'à la consommation de la moitié ; sur la fin de l'ébullition on y jettera une poignée de cresson de fontaine, & cinq ou six feuilles de scolopendre. La liqueur passée avec expression servira pour deux bouillons dont la malade prendra l'un le matin une heure avant que

de se lever , & le second trois heures après midi.

De jour à autre une heure avant que de prendre le bouillon, elle prendra une potion composée avec une infusion de parietaire dans laquelle on aura fait dissoudre un gros de térébinthine de Venise dissoute dans un jaune d'œuf frais , & demi once de sirop de althaea Fernelii. Au cas que le goût de la térébinthine lui paroisse trop désagréable , elle en prendra la même quantité dans un bol composé avec pareille dose de conserve de violette, & pardessus elle boira un grand verre de la ptisanne ci-après , qu'elle fera tiédir , ou une prise de thé.

Il faut continuer l'usage de ces remedes pendant quinze jours au moins. On peut aller plus loin si la malade s'en trouve bien. Dans l'un & l'autre cas il faut réiterer la purgation susdite.

Pour boisson ordinaire la malade prendra une ptisanne composée avec les racines d'arrêtébeuf, fraisier , pissenlit , chiendent , orge entier , de chacune une once ; on fera bouillir le tout dans quatre pintes d'eau jusqu'à

B b iiij

296 CONSULTATIONS

la consommation d'un quart ; alors on y jettera une poignée de scolopendre , & en tirant la ptisanne du feu , une suffisante quantité de réglisse nouvelle.

La malade prendra chaque jour quelques verres de gruau d'orge composé de la maniere suivante.

Prenés orge entier une once; faites-le bouillir dans trois chopines d'eau jusqu'à ce qu'il creve ; versés alors la liqueur par inclination , & y faites bouillir une once d'orge mondé jusqu'à ce qu'on le puisse réduire en bouillie. On peut y mettre un peu de sucre , mais il seroit plus avantageux de s'en passer.

La malade prendra tous les jours un lavement émollient. On peut faire aux jambes quelques fomentations avec les herbes aromatiques dans parties égales d'eau & de vin.

La malade ne fera point maigre , ne mangera rien de crud , point de laitage , ni de pâtisserie , point de viandes indigestes , n'usera point de vin , & aidera l'effet des remedes par un exercice moderé. On lui recommande surtout une grande tranquilli-

té d'esprit. Il ne faut pas s'attendre que huit jours de remedes emportent une maladie de douze ans.

*Délibéré à P, . . . ce
30 Juil. 1730.*

XIII. CONSULTATION.

Pour la même Personne.

M E M O I R E.

LA saignée du pied a soulagé la malade pendant deux jours : la térebinthine a produit un effet tout contraire, le visage, & les épaules s'étant enflés ; il y a paru une ébullition qui causoit à la malade une grande demangeaison, qui s'est cependant passée sans galles. Sur la fin des remedes il lui a pris une douleur dans la jambé plus grande qu'à l'ordinaire, ne pouvant s'y soutenir ; ensuite il y a paru quelques ébullitions qui ont disparu dès le lendemain. La malade a toujours les mains engourdies, sur-

298 CONSULTATIONS

tout lorsqu'elle est couchée. La foibleesse des jambes, & le picotement continuent, les ieux sont toujours de même, mais tous ces maux ne l'empêchent pas d'agir.

*AL***, ce 17 Août.*

REPOSE.

Il paroît par le succès des différens remedes qui ont été emplois que le sang, quoique épais, est extrêmement porté à la rarefaction. C'est pourquoi il faut combattre la maladie par les remedes incisifs, & en même tems rafraîchissans. Dans cette intention au lieu des bouillons ordonnés en premier lieu, qui contiennent cependant peu de volatils, on usera de ceux-ci. Prenés parietaire, laitue, de chacune une bonne poignée, quatre ou cinq racines de scorfonere, ou de falsifix, feuilles de violettes de carême, bourrache, buglosse, chicorée sauvage & blanche, de chacune demi poignée, le tout fera cuit dans deux pintes d'eau, qui seront réduites à moitié. Sur la fin de l'ébullition on

y jettera demi poignée de cresson de fontaine, Le tout passé avec expression servira pour deux bouillons que l'on prendra comme les précédens, & dans chacun desquels on fera fondre un gros d'*arcane de duobus*.

La malade en usera pendant quinze jours , après lesquels elle réitérera la saignée du pied , & se purgera avec une once de sel d'Epsom dans une pinte d'eau.

Ensuite elle ajoutera aux mêmes bouillons , le matin seulement , un gros de tartere martial soluble ; après la quinzaine elle réitérera la purgeation susdite.

Elle continuera l'usage du gruau , & de la prisanne ordonnée , en mettant sur chaque pinte un gros de nitre dépuré. Suivant l'effet de ces remèdes on pourra passer à quelque chose de plus actif.

*Délibéré à ce
23 Août 1730.*

La malade a été guérie.

XIV. CONSULTATION.

Pour une Demoiselle de la Province de Guyenne.

MEMOIRE.

LA malade, qui est âgée de dix-sept à dix-huit ans, a depuis deux ans des espèces de vapeurs qui l'affligen deux ou trois fois le mois, & quelquefois plus souvent. Quand cela la prend, elle perd connoissance, & tomberoit, si on ne la soutenoit. Elle ferre les dents, & devient bleuâtre, & poussé quelquefois sur le bord des lèvres une espece de crachat baveux. Lorsqu'on s'aperçoit que son mal va la prendre, on le prévient, ou on le fait passer dans l'instant, s'il ne fait que commencer, en lui faisant sentir du fel volatil, ou bien de l'eau de mélisse, ou de la Reine de Hongrie, & la faisant marcher. Mais si on n'arrive pas à tems, pour lui donner du secours, elle demeure long-

tems immobile. Quand son mal veut la prendre , elle sent quelque chose qui lui monte de l'estomac au gosier , & on la soulage considérablement en lui serrant le col qu'elle a fort court. Elle a de fréquens maux de tête & d'estomac , & sent des douleurs fatigantes à la bouche , du côté gauche à un genou , à la cuisse , & quelquefois au bras. On la saigna du bras pour une fievre double tierce au mois de Mai dernier , & on lui tira de fort mauvais sang. Il n'y a qu'un mois qu'on la purgea , après l'avoir saignée du pied deux jours après un rude accès de son mal , qui ne l'a reprise qu'une fois depuis ce tems-là , & cela fort légèrement.

On souhaiteroit sçavoir si c'est épilepsie , maladie inconnue dans sa famille ; ou quel mal c'est ; & surtout quel remede.

Cette Demoiselle étoit fort grasse , & elle est très - maigre. Elle mange assez , surtout du pain qui est excellent chez M. son pere , qui tient l'ordinaire d'une personne qui est à son aise. Elle est naturellement peureuse , principalement la nuit , & mélancho-

302 CONSULTATIONS

lique. Elle a la langue embarrassée, surtout quand le mal la tient, ou veut la prendre. Elle aime à se tenir long-tems à genoux. C'est le meilleur naturel que l'on puisse souhaiter.

La plûpart des filles ne boivent que de l'eau en ce quartier, où cependant le vin est bon, & à vil prix, & ne manque pas chez M. son pere. On ne marque pas si elle en boit; mais on marque qu'elle a été réglée, & qu'elle ne l'est plus depuis trois ou quatre mois. Si ses vapeurs n'avoient commencé que depuis ce tems-là, on se-roit moins embarrassé pour trouver à quoi les attribuer.

Le 10 Septembre 1732.

R E' P O N S E.

La malade doit se rassurer sur la crainte de l'épilepsie, cette maladie étant nécessairement accompagnée de mouvements convulsifs, qui n'avoient pas manqué de devenir très-violents par la fréquence des accès. Il paroît beaucoup plus naturel de croire que sa maladie est de celle que les

Anciens ont nommées hystériques, parce qu'ils prétendoient que l'utérus en est le siège, & que les Modernes mettent dans la classe des melan-choliques, ou des convulsives, au-
quelles les hommes ne sont pas moins sujets, que les personnes du sexe. Elles procedent ordinairement d'un mouvement déreglé des esprits ani-maux, qui produit dans les parties où ils se portent les symptômes qui sont propres aux maladies de ces parties. Par exemple lorsque ces es-prits se portent en quantité dans les tuniques des intestins, ils en produi-sent le gonflement. Dans l'ésophage, par la contraction successive de ses fi-bres orbiculaires, ils causent le senti-ment de quelque chose qui monte vers le goûtier. Dans la tête, ils pro-
duisent des maladies, ou entièrement soporeuses, ou accompagnées de con-vulsions, & de mouvements convul-sifs. Ils causent aux vaisseaux des membranes un étranglement qui est accompagné de douleurs cuisantes, & fixes. Celui des vaisseaux sanguins est suivi d'une interruption de la circula-tion, qui donne aux parties une cou-

201b

304 CONSULTATIONS

leur bleuâtre ou plombée, ou qui, obligeant la sérosité de se philtrer en plus grande quantité dans ses couloirs, produit des excréptions beaucoup plus considérables que de coutume, & quelquefois un épanchement accompagné d'enflure.

Ce dérangement dans la circulation des esprits vient ordinairement de quelque forte passion, & est entretenu par un vice du sang, qui en est plutôt lui-même l'effet que l'cause; quoiqu'il puisse arriver que le vice du sang cause le dérangement des esprits. Ce vice n'est autre chose que son épaisseur causée par un épuisement de ses parties spiritueuses. Aussi toute l'indication que l'on doit suivre dans cette maladie, c'est de rendre au sang sa première vigueur, afin que, les esprits se séparant en plus grande quantité, & mieux conditionnés, le cerveau reprenne l'uniformité de compression, qui produit l'égalité de l'influx des esprits dans toutes les parties. C'est ce dont la malade fournit elle-même la preuve, puisque les volatils, de l'usage desquels elle se trouve si bien, quand ils sont employés

dans

dans le commencement de l'accès , n'agissent qu'en causant des reflux violents vers le cerveau , qui lui donnent des secousses , en conséquence des- quelles les esprits sont poussés dans les nerfs à la façon accoutumée ; ce qui n'arrive pas de même , quand on attend plus long-tems , parce que l'en- gorgement devient si considérable , qu'il lui faut beaucoup de tems pour se dissiper.

Dans l'état des choses l'objet doit être de prévenir l'accès , lorsqu'on en sent les approches , de le faire pa-sser , lorsqu'il est venu , & d'en empêcher le retour. Mais comme la convulsion des muscles releveurs de la mâchoire empêche qu'on ne puisse rien faire avaler à la malade , il faut lui faire flaire de l'esprit de sel am- moniac , qui a plus de force que son sel volatil ; lui en faire entrer avant dans le nez ; &c , si l'effet ne suit promptement , lui souffler dans le nez d'une poudre composé de quatre parties d'ellebore blanc , & d'une d'euphorbe.

On préviendra l'accès en faisant

Tome II. Cc

306 CONSULTATIONS

prendre une potion composée de deux onces d'eau de valeriane, une demi once d'eau de fleurs d'orange, six gouttes de teinture de castoreum, & autant d'esprit volatil aromatique huileux de Sylvius.

Pour empêcher le retour, il faut commencer par faire une saignée au pied, à moins que la malade ne soit tellement épuisée, qu'elle ne puisse supporter cette prompte évacuation. Le lendemain on la purgera avec demi once de sel admirable de Glauber dissoute dans l'infusion d'un gros de rhubarbe, ajoutant une once de sirop de chicorée composé; & le lendemain, si rien n'empêche, elle entrera dans l'usage des bouillons suivans.

Prenés racines de grande valeriane une demi once, d'aunée une once, feuilles de pimprenelle, bourrache, buglossé, scolopendre, de chacunes une poignée, l'maille d'acier dans un nouet, une once. Faites bouillir le tout dans une suffisante quantité d'eau avec un poulet, pour en faire un bouillon qu'on prendra le matin à jeun. Un quart d'heure avant que de

tirer le bouillon du feu , on y jettera une bonne poignée , tant de cresson de fontaine , que de beccabunga.

Il faut continuer l'usage de ces bouillons pendant quinze jours , après lesquels la malade prendra tous les matins pendant un mois un gros de lopiate suivante.

Prenés l'maille d'acier réduite en poudre impalpable trois gros ; poudre de quinquina , d'arum composées , de chacune une once ; incorporés dans une suffisante quantité d'extrait de cochlearia.

La malade prendra pardessus un verre de vin d'absynthe. Pendant l'usage de ces remèdes elle ne mangera ni fruits , ni laitage , ni légumes. Elle ne vivra que de viandes faciles à digérer , se contentant d'une soupe mitonnée le soir , ou du moins soupant légèrement , & de bonne hetre , afin que la digestion soit faite avant qu'elle se mette au lit. Elle se tiendra l'esprit gai , soit par la lecture de livres amusans , ou par la fréquentation de personnes agréables. L'exercice lui fera beaucoup de bien , & dans les diffé-

C c i i j

308 CONSULTATIONS

rentes sortes d'exercices celui des voitures, & surtout du cheval, réglé de façon qu'il ne fatigue pas, tient sans contredit le premier rang. La malade ne se tiendra pas long-tems à genoux; parce que cette situation gène la circulation du sang, & en occasionne le reflux vers les parties supérieures.

Mais s'il arrivoit, ce qui est assez ordinaire aux hysteriques, que le purgatif, tout doux qu'il est, mit le défordre dans les esprits, on lui feroit prendre au soir deux onces d'eau de primevere, avec une once de sirop diacode.

Il arrive aussi quelquefois que l'usage de l'acier échauffe assez considérablement, & cause dans le sang des mouvements incommodes. Dans ce cas on fera prendre à la malade en se couchant une potion composée de deux onces d'eau d'armoise, où l'on mettra dix gouttes anodines, ou six gros de sirop de pavot blanc, si les gouttes anodines ne faisoient pas l'effet désiré. Cependant la crainte de cet accident ne m'empêche pas d'être d'avis que la malade prenne l'après-

dîner, trois heures après le repas, le même bol qu'elle aura pris le matin.

Délibéré à A... le 18
Septembre 1732.

La malade s'est bien trouvée de l'usage
des remèdes, mais elle les a quittés.

XV. CONSULTATION

Pour un jeune homme attaqué d'épilepsie.

AUSSI-TÔT que le malade sera remis des fatigues du voyage, on lui fera une bonne saignée du pied, & le lendemain on lui fera prendre une dose suffisante d'émétique, pour le faire vomir. Pendant l'opération de ce remède, il ne faudra lui donner que de l'eau tiède. Lorsque le vomissement sera passé, on précipitera le reste de la matière que l'émétique aura détachée, en faisant prendre au malade par verres, deux onces de moelle de casse dissoutes dans trois demi sé-

310 CONSULTATIONS

tiers d'eau mesure de Paris. Il faudra laisser entre chaque verre une demi heure d'intervalle. Une heure après que toute l'eau de casse fera prise, on pourra lui donner un bouillon, & le soir on lui fera prendre une once de sirop diacode dans deux onces d'eau de primevere.

Il prendra le lendemain, & les quatorze jours suivants au matin, & à jeun, un bouillon composé de la manière suivante.

Prenés racines d'aunée, & de pivoine mâle, de chacunes une once, de valériane sauvage une demi once, feuilles de chicorée sauvage, pimprenelle, aigremoine, cresson de fontaine, & beccabunga, de chacunes une demi poignée; racines d'ellobore noir un gros, limaille d'acier dans un nouet une once, rhubarbe un gros aussi dans un nouet, & demi livre de mouton.

Il faut observer que la limaille d'acier servira pendant tout le tems qu'on fera usage des bouillons. Il faudra ouvrir le nouet aussi-tôt que le bouillon sera passé, & la laisser sécher à l'ombre, & la faire servir le lende-

main, sans être lavée. Le reste ne servira qu'une fois. On ne fera bouillir qu'un moment le beccabunga, & le cresson.

Après l'usage de ce bouillon on purgera le malade avec deux gros de fenné, un demi gros de sel d'absynthe, un gros de rhubarbe, & une once de sirop de chicorée composé.

Le lendemain on lui fera prendre une dose de l'opiate suivante.

Prenés l'ail d'acier exactement porphirifée six gros, fenné, rhubarbe, & jalap, pulvérisés de chacun deux gros; éthiops minéral demi once, extrait de castoreum deux scrupules, poudre de cloportes deux gros, sel ammoniac un gros. Incorporés le tout avec suffisante quantité de sirop diacode. La dose fera d'un gros & demi à jeun, & on donnera un bouillon par dessus. Il faut continuer cette opiate au moins pendant quinze jours, après lequel tems on donnera un détail exact de l'effet des remèdes, & même plutôt.

Il ne faut au malade ni laitage, ni fruits, ni légumes, ni ragouts, ni pâtisserie, ni viandes noires. Il faut

312 CONSULTATIONS

qu'il soupe de bonne heure, & très-légerement. On lui conseille beaucoup d'exercice, sans cependant se fatiguer. Il faut surtout le dissiper par les compagnies, afin qu'il oublie, s'il se peut, son mal. Il boira peu de vin. La meilleure nourriture qu'il puisse prendre est la volaille, & le mouton. Il ne faut pas qu'il reste trop long-tems au lit.

Délibéré à P.... le

Mai 1733.

XVI. CONSULTATION

Lettre de M. C***, Docteur en Médecine, demeurant à M***, au sujet de la Consultation précédente.

Tous les remèdes indiqués me paraissent fort convenir à procurer la guérison du malade. Je l'ai fait saigner du pied mercredi dernier. Pendant la saignée il fut attaqué d'une vapeur, telle qu'on lui en a vu. Je différail, par rapport à la foiblesse,

à

à le purger avec six grains d'émétique ; ensuite il prit son eau de caffé , le soir le somnifère , qui furent le Vendredi. Ces remèdes eurent le succès qu'on en devoit espérer. Le malade se sent bien de l'aversion pour ses bouillons ; cependant cela s'est assez bien passé. Je crois que l'opiate lui fera plus de bien que ces bouillons , les trouvant fort chargés. J'aurois cru , sauf votre meilleur avis , qu'on auroit pu ajouter à l'opiate la primevere , le crâne humain , le guy qui se trouve sur l'épine , & diminuer la dose de l'éthiops , attendu qu'il relâcheroit par trop les fibres de l'estomac , procureroit une trop grande évacuation , se porteroit avec trop de précipitation au cerveau , & feroit une trop grande dissipation d'esprits. La guérison de cette maladie me paroît fort difficile. Je me suis bien trouvé dans pareils maux d'un cautere au bras ou à la jambe , aidé de purgatifs tous les mois.

Le 8 Juin 1733.

Tome II.

Dd

RE' PONSE.

C'est un malheur pour les malades d'être dans cet état, & encore plus d'être obligés pour en sortir de faire usage de remèdes, qui sont souvent très-désagréables au goût. Mais l'amour qu'on a naturellement pour la vie, & pour la santé, qui en fait l'agrément, engage les personnes raisonnables, à sacrifier leur délicatesse à des intérêts plus pressans. Je ne fonde pas au reste mes espérances sur les bouillons; quoiqu'ils soient composés de Médicaments actifs, & qui vont droit à la destruction de la maladie. Je ne les regarde que comme donnant au sang une disposition à recevoir plus intimement l'impression des remèdes qui entrent dans la composition de l'opiate. C'est par une raison semblable que je n'y fais pas entrer les remèdes qu'on nous donne comme anti-épileptiques. Je pense que leur vertu spécifique, supposé toutefois qu'ils en aient une, agira beaucoup plus efficacement, quand l'opiate aura commencé à attaquer

fortement les obstructions du cerveau, qui, comme vous le scavés mieux que moi, causent & fomentent les accidens dont cette maladie est accompagnée. Aussi n'ai-je fait entrer dans l'opiate que des fondans actifs, qui se trouvent animés par le Mars, dont la vertu, suivant nos Praticiens les plus exacts, tels que Messieurs Sydenham & Freind, consiste principalement à communiquer au sang un souffre élastique, propre à le tenir en division, & en même tems à augmenter considérablement le ressort des vaisseaux, aussi-bien des fibres de l'estomac. La dose de l'éthiops ne m'a pas paru trop considérable, parce que ce remede se donne fort bien à un gros, & qu'il s'en faut de beaucoup qu'il entre à cette dose dans mon opiate. Au reste, Monsieur, je remets le tout à votre prudence, & je me ferai un devoir de suivre vos lumières. Quand au cautere, je ne prétens attaquer, ni son effet confirmé par l'expérience, ni l'indication. Mais il me paroît que, comme il épuise le sang d'une partie de

D d ij

316 CONSULTATIONS
 sa lymphe , il feroit un effet opposé
 à celui que je me propose. Il sera
 toujours tems d'y venir.

*A M.... le 17
 Juin 1733,*

XVII. CONSULTATION.

M E M O I R E ,

*Ou Lettre du Malade dont il s'agissoit dans
 les deux précédentes Consultations.*

J'A i eu deux attaques pendant que
 j'étois dans les remedes ; mais fort
 différentes l'une de l'autre. La pre-
 miere arriva le 28 Juin. C'étoit un
 saisissement par tout le corps , qui
 m'a duré environ un quart d'heure.
 Je ne scais si le maigre que j'ai fait
 avec l'opiate pendant deux jours de
 suite n'y aura pas contribué. La se-
 conde étoit le 6. du présent mois. Je
 me suis senti le sang très-agité , com-
 me si les mouches m'eussent picqué

le corps. Un miserere après j'ai été attaqué d'un mal de tête , qui m'a fait perdre la tramontane. Pendant l'usage des remedes j'ai eu mal dans les jointures & derrière la tête. Il s'est dissipé deux jours après que je les ai fini. Je me suis abstenu du lait , quoiqu'avec regret ; on me deffend encore ici les écrevisses ; mandés-moi si je ne puis en user.

Le 12 Juillet 1733.

R. E' P O N S E.

Si vous vous êtes flatté que votre guérison seroit prompte , vous vous êtes trompé lourdement. Vous devés être content de l'effet des remedes , puisque les attcintes que vous ressentis tous les jours commencent à s'éloigner. C'est ce qui me donne lieu d'espérer que vous guérirés radicalement. Mais il ne faut pas se rebuter. Vous-avés eu tort de faire maigre pendant l'usage des remedes. Il pouvoit vous en arriver pis. Je ne suis point surpris de l'agitation du sang

D d iij

318 CONSULTATIONS

dont vous vous êtes senti. C'est l'effet des remèdes que vous avés pris ; &, si elle a été plus forte que je ne le comptois , c'est moins leur faute , que celle de votre sang naturellement gras , épais , & apparemment élastique , qui , par quelque cause que je ne puis deviner , s'est mis dans un mouvement trop considérable. Pour prévenir un pareil accident , il faut vous faire faire encore une bonne saignée. Celle du pied est sans contredit la plus appropriée à votre maladie , & vous avés l'experience qu'on n'en meurt pas. Le lendemain vous vous purgerés avec l'infusion de deux gros de senné , & d'un gros de rhubarbe , dans la colature de laquelle on mettra deux grains de tartre émétique , & une once de sirop de roses pâles. Le lendemain de la purgation vous prendrez le vin chalibé de Monsieur Geofroi.

Je suis plus indulgent que M. C***. Vous pouvés manger quelques écrevisses ; pourvû qu'elles soient apprêtées sans poivre , & avec très-peu de vinaigre & de sel , ou même pas,

s'il est possible , & que les écrevisses ,
viennent d'une eau claire & pure.
Le fait vous est pernicieux.

App:...ce 23.

Fév. 1733.

Le malade a été guéri.

XVIII. CONSULTATION

*Pour une Demoiselle de B***.*

M E M O I R E.

Il y a près de quinze jours que la malade ne mange pas. On dit même que depuis ce tems elle n'a pas consommé une once de pain. Depuis plus de deux ans elle ne va à la selle qu'une fois en douze jours , où au plus en huit. Depuis quinze jours elle éternue continuellement ; ce qui lui cause de grands maux de poitrine, d'estomac , & de tête surtout. C'est cependant un peu trop donner à la conjecture en attribuant ces maux à

D d iiiij

320 CONSULTATIONS

l'éternuement. Ils lui sont antérieurs d'un an, aussi - bien que le défaut d'appétit. Depuis quinze jours elle a de plus des nausées qui sont suivies de vomissements de quelques sérosités visqueuses, quand on l'oblige de prendre quelques nourritures. Elle ne vomit cependant pas ce qu'elle mange. Elle a toujours été bien réglée jusqu'à ce jour. Cette personne est d'un caractère très-indolent, & couche ordinairement avec une femme de plus de soixante ans.

R E' P O N S E.

Il ne paroît pas fort difficile de rappeler au même principe tous les symptômes marqués au Mémoire. Ils semblent tous provenir de l'épaississement de la lymphe. De-là le défaut d'appétit, la suppression du ventre causée par le peu de bile que le foie sépare, ou par son épaisseur; de-là l'engorgement des glandes de la membrane pituitaire, la compression des nerfs olfactifs, & le reflux causé dans les muscles de la respiration, d'où suit l'éternuement, qui est un mouve-

ment convulsif de ces muscles.

La seule indication qui se présente est donc de rendre à la lymphe sa fluidité. Ce seroit sans doute le cas d'ordonner la saignée, si l'épuisement, où la malade ne peut manquer de se trouver, permettoit de la risquer. A son défaut il faut avoir recours aux purgatifs, & surtout à ceux qui agissent sur la lymphe avec énergie.

On purgera donc la malade avec dix grains d'aquila alba, six grains de résine de jalap, & pareille quantité de tartre vitriolé. On mêlera le tout exactement, & on en fera un bol avec le sirop de chicorée composé.

Le lendemain la malade se mettra dans l'usage des bouillons suivans.

Prenés racines de garance, & d'aurée, de chacunes une once, feuilles de bourrache, buglossé, chicorée sauvage, & cresson de fontaine, de chacunes une poignée; rhubarbe un demi gros dans un nouet; limaille d'acier bien porphirisée une once, aussi dans un nouet; on fera bouillir le tout dans une quantité

322 CONSULTATIONS

d'eau de rivière telle, qu'il n'en reste qu'un bouillon après que les herbes seront cuites, observant de ne mettre le cresson que sur la fin. On peut mettre, si l'on veut, dans ce bouillon une demi livre de mouton. Le même acier servira toujours en le faisant seicher au sortir du pot.

La malade prendra pendant quinze jours un de ces bouillons à jeun, se purgeant au milieu, & à la fin de leur usage avec le bol précédent.

Le peu de distance des lieux, & la facilité qu'on a d'en recevoir des nouvelles, fait qu'on ne prescrit pas des remèdes pour un plus long-tems. Car il ne faut pas s'attendre que ceux qu'on vient d'ordonner suffisent pour guérir radicalement une maladie invétérée, & aussi sérieuse.

Il n'y a rien à observer au sujet du régime, que d'éviter tout ce qui peut épaisser le sang, & charger l'estomac. L'exercice surtout sera d'un grand usage pour accélérer la guérison.

Délibéré à P... le 12

Décembre 1733.

XIX. CONSULTATION

*Pour une Demoiselle de B ***.*

MÉMOIRE.

LA malade est âgée de vingt-six ans. On attribue la cause de sa maladie à ce qu'elle a veillé un de ses frères pendant dix sept nuits, sans se coucher. Elle ne fut pas long-tems à être attaquée d'un vomissement continu, qui a duré quinze ou seize mois, pour lequel elle fut saignée plusieurs fois, tant du bras que du pied, & purgée aussi plusieurs fois. Un régime propre à ne lui point charger l'estomac, & de fréquens lavemens qu'on lui conseilla à Paris, ne firent pas plus d'effet. Enfin on lui fit prendre quelques simples, qui firent entierement évanouir le vomissement. Cette maladie lui laissa environ deux ans de relâche, pendant lesquels elle se porta assez bien. Mais depuis six mois elle a perdu l'appétit.

324 CONSULTATIONS

Peu de tems après il lui prit des pestanteurs sur les ieux , qui ne paroissent cependant ni rouges , ni malades en dedans. Ses paupieres enflent nombre de fois par jour. Elle sent un asoupiissement violent , mais qui ne dure pas plus de deux minutes. Elle a dans le front des douleurs telles que si on le lui arrachoit. Depuis le carême elle a encore été saignée du bras & du pied sans soulagement durable ; car l'effet de chaque remede en particulier a toujours été bon dans le tems. Elle n'a point de fievre , seulement quelques frissons , qui ne sont point suivis de chaleur. La longueur de sa maladie dans un âge où l'on n'aime que le plaisir , la rend fort mélancholique, de gaie qu'elle étoit. Depuis peu un Médecin lui a donné une purgation avec deux gros de fenné , un gros de rhubarbe , une once & demie de manne , deux gros de tablettes diacarthami , un demi gros de méchoacan en poudre , deux gros de sel polychreste dans une décoction de fumeterre , scolopendre , cresson , & chicorée sauvage. Cette purgation a causé un vomissement de glaires. Le

même Médecin a ordonné un bain à demi jambes, composé d'une grosse poignée de blanc de poireaux; & l'a fait raser la tête, & frotter d'eau de vie camphrée, & mettre dessus l'emplâtre de bétoine, le tout pendant quinze jours. Depuis trois ou quatre jours elle a vomi beaucoup de glaires, & peu d'alimens. Son état est à peu près le même. Le Médecin conseille de réitérer la même purgation, & ensuite de lui donner tous les quatre jours deux gros d'arcanum duplicitatum en bol. La malade a toujours été réglée.

R E' P O N S E.

Il ne paroît pas qu'on puisse raisonnablement douter que la cause éloignée de la maladie soit la fatigue qu'a eue la malade, l'épuisement, & l'appauvrissement du sang. On pourroit, s'il en étoit besoin, faire voir la connexion de tous les symptômes avec la cause dont on vient de parler. Mais pour venir à quelque chose de plus intéressant que des raisonnemens spéculatifs, il ne paroît pas qu'il y ait

326 CONSULTATIONS

d'autre indication que de rendre au sang sa premiere fluidité, en lui rendant sa premiere vigueur. C'est pourquoi la malade peut se servir avec succès du bouillon suivant.

Prenés feuilles de bourrache, buglosse, scolopendre, cresson de fontaine, de chacunes une bonne poignée, beccabunga une poignée. On coupera toutes ces herbes menu, & on fera bouillir le tout, le seul beccabunga excepté, qui ne bouillira qu'un demi quart d'heure au plus, dans deux pintes d'eau de rivière, mesure de Paris, qu'on fera réduire à moitié, pour en faire deux bouillons, dont on prendra l'un le matin à jeun, & l'autre l'après-midi, à distance égale du dîner au souper.

Si l'on veut rendre ces bouillons plus actifs, ce que je conseille, on mettra sur le tout les queues, & les pattes concassées de six moyennes écrevisses de rivière, & une once de limaille d'acier dans un nouet.

Il est nécessaire de se préparer par une purgation à l'usage de ces bouillons. On la réiterera au bout de huit jours, passés lesquels on ajoutera sur

chaque bouillon deux cuillerées de suc de cochléaria dans le moment qu'on voudra l'avalér. A la fin de la quinzaine on réiterera la purgation, & on donnera avis de l'état de la malade.

On peut de tems en tems frotter la tête de la malade avec de l'eau-de-vie de lavande, que je préférerois à l'eau de-vie camphrée ; après avoir fait sur la tête une friction avec un linge chaud & doux.

Comme le bain relâche les parties, je ne conseillerois pas d'en continuer l'usage.

Si le vomissement de matières glairées continue toujours, je substituerois à la première purgation une eau minérale faite avec un gros de sel végétal, & quatre grains de tartre stibié.

C'est tout ce que je conseille pour le présent, préalablement pris l'avis du Médecin ordinaire, à qui il convient de se rapporter de l'usage qu'on fera de la présente Consultation.

Délibéré à P... le 23

Juil. 1734.

XX. CONSULTATION.

*Pour une Personne de L ***.*

MEMOIRE.

Le malade est un homme replet, qui souvent ne fait qu'un repas par jour, scavoir à midi. Il mange beaucoup, & vite. Il y a environ vingt ans qu'il a été attaqué de grandes douleurs d'estomac, qui ont continué pendant plusieurs années. Mais depuis dix ans il ne s'en est senti qu'au commencement de l'hiver dernier. Ces douleurs commencent régulièrement à une heure après minuit, & durent jusqu'à cinq. Lorsque le jour est venu il dort, mange, & se porte bien. Le siège de la douleur est le creux de l'estomac. On diroit que ce sont des vens qui les causent; car quand il en sort par le haut, ou le bas, ce qui est rare, il est un peu soulagé. Le malade est toujours très-resserré. On lui a conseillé ici l'usage de la thériaque; mais

mais soit que le remede ne fut pas bien appliqué, ou qu'il fut mal conditionné, il ne lui a fait quelque bien, que dans les commencemens. Depuis la reprise de ses maux d'estomac, on lui a tiré cinq palettes de sang, à l'occasion d'une fluxion de poitrine dont il étoit menacé. Il fut ensuite purgé avec manne, rhubarbe, senné, & sel végétal. Le même jour une fièvre tierce, dont il eut quelques accès, le prit. On l'a fait passer par le moien d'un opiate de quinquinna. Les maux d'estomac l'ont laissé en repos pendant un mois, & ont recommencé. On observera encore que le malade fume beaucoup, & qu'on lui donne de tems en tems de l'eau de mélisse.

R E' P O N S E.

Il ne paroît pas douteux que la maladie en question ne soit une affection mélancholique (qui n'est autre chose dans le cas présent, qu'un mouvement convulsif de l'estomac) produite par un sang épais, & brûlé, qui

Tome II.

Ec

330 CONSULTATIONS

ne circule qu'à peine , & dont les récrémens participent de la même qualité ; ce qui se prouve par l'adstriction du ventre , qui ne peut avoir d'autre cause qu'une diminution notable de la transpiration intestinale , ou de la secretion de la bile , ou peut-être de l'un & de l'autre. Cela posé , il n'est pas difficile de concevoir que l'usage de la thériaque ne peut faire un effet sensible ; puisque ce remede n'attaque que foiblement la cause du mal. Il en seroit de même de tout autre cordial , ou stomachique. Voici ce qui me paroît aller plus directement au but.

Le malade se fera faire une bonne saignée au bras , & se purgera le lendemain avec deux gros de feuilles de senné mondé , un gros de rhubarbe , un gros de sel végétal , & une once de sirop de fumeterre , infusés dans une décoction de chicorée sauvage.

Il prendra le lendemain un bouillon fait avec feuilles de violettes de carême , pariéttaire , chicorée sauvage , buglosse , de chacun une poignée ; racines de polypode de chêne ,

une once ; on ajoutera sur la fin de l'ébullition une poignée de cresson de fontaine.

Huit jours après l'usage de ces bouillons on y fera bouillir une once de limaille de fer bien menue, & renfermée dans un nouet. L'usage de ce dernier bouillon sera continué pendant quinze jours , se purgeant au milieu , & à la fin , avec le purgatif ci-dessus.

Il faut s'abstenir des bouillons les jours de médecine , & prendre le soir en se couchant une once de sirop diaicode dans deux onces d'eau de bourrache ; ce qui doit aussi s'entendre de la premiere.

Le malade entrera tout de suite dans l'usage de l'opiate suivante , dont il prendra tous les jours un gros à jeun.

Prenés limaille d'acier réduite en poudre impalpable trois gros , poudre de quinquina , poudre d'arum composée , de chacune une once ; incorporés avec une suffisante quantité de sirop de fumeterre.

Il faut prendre pardessus un verre
E e ii

332 CONSULTATIONS

de vin d'absynthe , trempé d'eau en partie égale.

Pour achever la guérison , il feroit excellent de prendre ensuite des eaux minérales ferrugineuses , celles de Forges , par exemple , si le malade a des commodités pour les faire venir , ou mieux encore d'aller les prendre sur les lieux.

Cependant on rafraîchira de tems en tems le malade par des lavemens d'eau simple , & on s'abstiendra d'eau de mélisse.

Quant au régime pendant les remèdes , il faut que le malade fasse exercice , ne mange ni fruit , ni laitage , ni maigre , qu'il use du vin très-sobrement. Il préférera le mouton au veau , & pour tout dire en un mot , il ne prendra que des alimens faciles à digérer.

Délibéré à P.... le 18.

Avril 1735.



XXI. CONSULTATION.

M E M O I R E.

UNE jeune fille de treize ans a eu la fièvre tierce au mois de Septembre, ce qui lui a été causé pour avoir été mouillée, & avoir eu chaud. On lui a fait une très-petite saignée; mais, comme elle est naturellement très-vive, avant que d'être bien rétablie, elle s'est souvent promenée, même le soir, & elle s'asseoit ensuite sur le gazon, où elle restoit long-tems. Il y a environ deux mois qu'elle s'est apperçue d'une évacuation qui ne vient qu'aux filles formées. Mais elle fut très-peu considérable, & depuis ce tems elle n'a rien vu. Elle dort & mange bien; mais elle se plaint quelquefois de lassitudes dans les bras & les jambes, de douleurs de colique, & elle est devenue fort pâle. On lui fait prendre à jeun un verre de vin d'absynthe.

R E' P O N S E.

Le Conseil qui a vû le Mémoire, qui lui a été communiqué, au sujet d'une Demoiselle âgée de treize ans, qui a commencé à être réglée en petite quantité, puis a totalement cessé de voir, & enfin se plaint de douleurs de colique, de lassitude dans les bras & les jambes, & de pâleur de visage,

Estime qu'il ne faut pas traiter cet état comme une suppression, nonobstant les accidens qui l'accompagnent. Il y a tout lieu de croire que la plénitude n'a pas encore acquis le degré nécessaire pour que le sang se fasse jour, & que son évacuation soit réglée. On ne voit point d'ailleurs lieu d'appréhender des suites fâcheuses, tant que le sommeil, & l'appétit continueront, comme il est porté au Mémoire. Mais au cas que l'un ou l'autre, le dernier surtout vint à diminuer considérablement, il faudroit avoir recours à la saignée du bras, & aux purgatifs, tels qu'un bol composé d'un demi scrupule de mercure

doux, six grains de diagrede, & deux grains de sel de tartre, incorporés avec une suffisante quantité de sirop d'absynthe. Il faut que la Demoiselle agisse le plus qu'elle pourra, évitant d'avoir froid, surtout après s'être donné du mouvement. Quant au vin d'absynthe, dont elle fait habituellement usage, on peut le continuer, s'il n'échauffe pas trop; mais il n'en faut pas attendre de miracles.

Délibéré à P. le 9.

Fév. 1736.

XXII. CONSULTATION.

M E M O I R E.

UN homme reste pendant deux heures sans sentiment, & sans connoissance. Quand son accès est fini, il ne se souvient pas qu'il ait été attaqué; mais quatre heures après il lui prend un mal de tête, qui dure toute la journée. L'accès le prend en dor-

336 CONSULTATIONS

mant, & il ronfle comme s'il étoffoit. Il y a des convulsions qui l'accompagnent. Il a été saigné au pied, & purgé. Cette maladie le prend pour la seconde fois.

R E' P O N S E.

Le Conseil qui a vu un Mémoire portant qu'un homme reste pendant deux heures sans connoissance, ni sentiment, & que quelques heures après la fin de cet accès il lui prend un mal de tête qui dure tout le jour, que cet accès le prend la nuit, & est accompagné de ronflement, & même de convulsion.

Estime qu'il y a dans le cerveau du malade quelque engorgement, qui arrête le sang, lorsque, par quelque cause que ce soit, il acquiert plus de consistance que de coutume. Mais comme on ne peut attribuer cet épaississement du sang qu'à la dépravation de la digestion, ce qu'il seroit facile de prouver clairement, c'est aussi vers l'estomac qu'on doit tourner toutes ses vues; & cela d'autant mieux que les remèdes qui rétablissent la digestion

tion, peuvent résoudre les engorgemens qui se font formés dans le cerveau.

La saignée du pied, qui a été faite deux jours après le dernier accès, étoit suffisamment indiquée, puisqu'elle détourne le sang de la partie qui en est surchargée; mais elle ne doit pas empêcher d'y revenir, & même deux fois, s'il y a plenitude, en laissant un jour d'intervalle entre les deux saignées. Le sur-lendemain de la dernière le malade prendra quatre grains de bon tartre stibié dans un verre d'eau, &c, quand le remede se précipitera par le bas, on lui fera prendre au lieu d'eau tiede, qu'il boira entre chaque vomissement, la décocction de deux onces de casse mondée dans une pinte d'eau mesure de Paris.

Après un jour de repos on le purgera avec deux scrupules de pillules cochies, & on le mettra le lendemain à l'usage des bouillons suivans.

Prenés racines de chiendent, chicroée sauvage, arrêtebeuf, de chacunes une once; d'aunée deux gros; feuilles de cerfeuil deux poignées;

Tome II.

F f

338 CONSULTATIONS

cresson de fontaine une poignée ; limeille d'acier dans un nouet une once ; rhubarbe aussi dans un nouet , demi gros ; faites bouillir le tout avec une livre de chair maigre de mouton dans trois pintes d'eau , qui seront réduites à une quantité suffisante pour faire deux bouillons , dont l'un sera pris le matin à jeun , & l'autre quatre heures après le dîner.

Il faut continuer l'usage de ces bouillons pendant quinze jours , se purgeant au milieu , & à la fin , avec la même dose de pillules cochies , ou plus grande , si elle n'a pas fait assez d'effet la première fois.

Le lendemain de la troisième purgeation le malade entrera dans l'usage de l'opiate suivante , qu'il continuera pendant un mois , à la dose d'un gros le matin à jeun , en bûvant pardessus un verre d'infusion d'absynthe dans l'eau.

Prenés poudre de quinquina nouvellement battu une demi once ; poudre de cloportes , mercure doux , de chacun deux gros ; saffran de mars apéritif préparé à la rosée , une de-

mi once ; faites en une opiate avec une suffisante quantité d'extrait de genievre.

Il faut que le malade se purge au milieu , & à la fin , avec le bol ci-dessus indiqué.

Il faut aussi qu'il boive beaucoup les jours qu'il se purgera. Une simple infusion de chicorée sauvage suffira.

Le malade doit se donner le plus de mouvement qu'il pourra pendant l'usage de ces remèdes. Le cheval surtout lui fera beaucoup de bien. Il ne doit manger ni laitage , ni fruits , ni pâtisserie , ni viandes indigestes ; il doit renoncer à la biere , & au vin , ou s'il use de ce dernier , le tremper beaucoup. Mais il feroit mieux de s'en tenir à une eau legere , & bien claire.

Délibéré à Paris, le 29

Fév. 1736.



F tij

XXIII. CONSULTATION.

MEMOIRE.

JE sentis un commencement de bourdonnement d'oreille au commencement de l'année dernière. Je me suis pour lors trouvé incommodé d'un étourdissement continual, & tel que je ne pouvois rien souffrir sur la tête. Ce fut vers le mois de Juin que le bourdonnement a commencé, & il a continué sans interruption jusqu'à présent. C'est l'oreille gauche, qui est attaquée. La droite l'a été pendant environ un mois; mais le mal est revenu à la gauche, où il reste fixe. Il en sort quelquefois quelques eaux, mais peu: cependant elles me procurent un petit soulagement. J'ai été saigné, & purgé, depuis que j'ai cette incommodité; mais assez inutilement.

R E P O N S E.

L'incommodité dont on se plaint

n'est pas aisée à guérir. La partie malade est trop éloignée du courant de la circulation pour faire beaucoup de fond sur les remèdes internes , quoiqu'ils me paroissent nécessaires. Le bourdonnement dont on se plaint est la suite d'un étourdissement , qui ne reconnoît pas d'autre cause que le ralentissement de la circulation dans les vaisseaux des membranes du cerveau. Ce ralentissement a été suivi du relâchement du tympan , ou d'une légère obstruction dans cette partie ; ce qui fait que le sang y circule plus difficilement , & ébranle continuellement le nerf auditif. L'indication naturelle est donc de ranimer la circulation du sang dans cette partie , afin que le tympan reprenne sa tension , ou se dégage de la matière qui peut l'obstruer.

J'estime que le meilleur moyen pour y parvenir est la saignée du pied , réitérée après deux jours de repos. Il faut la faire suivre d'un purgatif composé avec un demi scrupule d'aquila alba , six grains de diagrede , & deux grains de sel de tartre , incorporés avec le sirop de fumeterre.

F f iij

342 CONSULTATIONS

Le lendemain il faut se mettre à l'usage d'un bouillon fait avec une once de racines de patience sauvage, feuilles de bourrache, buglosse, cerfeuil, chicorée sauvage, cresson de fontaine, de chacunes demi poignée, qu'on fera bouillir dans une suffisante quantité d'eau pour la réduire à un bouillon, qui sera pris à jeun, après y avoir fait dissoudre un demi gros de tartre martial soluble.

Il faut continuer l'usage de ce bouillon pendant trois semaines, se purgeant au milieu, & à la fin, avec le bol ci-dessus décrit. Pendant ce tems il faut s'abstenir de maigre, laitage, sucreries, pâtisseries, étudier peu, faire beaucoup d'exercice. Celui du cheval surtout fera beaucoup de bien.

On mettra dans l'oreille du malade un peu de charpi trempé dans l'eau tirée du fresne verd, mis par le milieu sur un rechaud dans lequel il y aura du charbon allumé. On peut ne mettre ce topique que le soir. Mais le jour il faut se garantir du froid.

Délibéré à P... ce 8 Novembre 1736.

XXIV. CONSULTATION
MEMOIRE.

UN Monsieur de trente-cinq à trente-huit ans est attaqué de vapeurs, & d'étourdissements, même pendant la nuit, & toujours plongé dans une rêverie profonde, même avec ses meilleurs amis, bien qu'il fut autrefois fort gai; il n'a cependant point de fièvre, & boit & mange assez bien. Il a été saigné deux fois du bras, & une fois du pied, mais sans en recevoir de soulagement. On soupçonne un chagrin caché.

R E P O N S E.

Le Conseil n'est point surpris que les trois saignées aient été sans succès, si elles n'ont pas été aidées de remèdes propres à rendre au sang la liberté de sa circulation, gênée principalement dans le cerveau, & d'autant plus languissante, que l'attention con-

Ff iiiij

344 CONSULTATIONS

tinuelle du malade sur son état, symptôme ordinaire de sa maladie, entretient, & augmente, la tristesse qui en fait la base, & l'assoupissement des esprits, qui en est la suite nécessaire. Les indications sont donc de divertir l'esprit du malade des objets qui peuvent lui faire peine, & de rendre au sang sa première liberté, source de la gaieté, qui rendoit si gracieuses au malade les premières années de sa vie.

Pour parvenir au premier but, si le malade a quelque chagrin caché, il doit se servir de sa raison pour le surmonter; & , pour s'en distraire, il doit éviter le plus qu'il pourra d'être seul, faire beaucoup d'exercice, comme chasse, danse, voyages, surtout à cheval, & dans les quartiers les plus agréables à la vue, & , s'il est possible, en compagnie. C'est de ce régime qu'il doit espérer le plus grand soulagement. Les remèdes deviendront inutiles, s'il s'obstine dans sa rêverie, & il aura le chagrin de passer le reste de sa vie, qui malheureusement n'en deviendra pas plus courte, dans les horreurs de sa situation.

Si le malade est dans la disposition de se mettre à la raison de ce côté, il peut compter sur l'effet des remèdes suivans.

Il se fera saigner au pied. Deux jours après il prendra une potion composée de deux onces d'eau de chardon-benit, & de quatre grains de tartre stibié, si cette dose est jugée suffisante pour le faire vomir. Le soir il prendra une potion composée de deux onces d'eau de mélisse simple, une once d'eau de fleurs de tilleul, sirop d'œillets, & diacode de chacun demi once. Après un jour de repos on le purgera avec un bol composé d'un demi scrupule d'extrait d'aloës, de pareille quantité de mercure doux, & deux grains de sel de tartre, incorporés avec le sirop de fumeterre.

Le lendemain il se mettra dans l'usage des bouillons suivans.

Prenés feuilles de bourrache, buglossé, scolopendre, des quatre capillaires, chicorée sauvage, de chacunes une poignée; feuilles & fleurs de caillelait jaune une bonne poignée; racines d'aunée & de garance, de chacune deux gros. On fera bouillir

346 CONSULTATIONS

le tout dans trois pintes d'eau avec une livre de maigre de mouton, jusqu'à diminution de deux tiers ; on y fera macérer pour lors une poignée de beccabunga ; on ôtera le pot du feu, & l'on dissoudra dans le premier de ces bouillons, qui sera la moitié de la colature sans expression, deux scrupules de tartre martial soluble ; ce bouillon sera pris le matin à jeun. Le second, où l'on ne mettra qu'un scrupule du même tartre, se prendra à distance égale du dîner & du souper.

On continuera pendant trois semaines l'usage de ces bouillons, se purgeant au milieu, & à la fin, soit avec le bol ci-dessus décrit, ou telle autre purgation convenable.

Le malade se mettra tout de suite dans l'usage de l'opiate suivante.

Prenés racines de valeriane sauvage, & de pivoine mâle, de chacunes une once ; écorce de quinquina demi once ; mettés le tout en poudre subtile ; mêlés-les exactement avec un once de saffran de mars apéritif préparé à la rosée, & une demi once de poudre de cloportes ; faites une

opiate avec le sirop d'absynthe. La dose sera d'un gros le matin, & d'un demi gros l'après-dîner. Le malade boira pardessus un demi septier de décoction qu'on fera d'une poignée de caillelait dans cinq demi septiers d'eau réduits à une pinte. Il faut continuer l'usage de cette opiate pendant un mois, se purgeant au milieu & à la fin; en observant le soir de chaque jour de purgation de prendre la potion ci-dessus décrite.

Il n'y a rien de particulier à observer pour le régime, si ce n'est l'abstinence du maigre, & de toutes nourritures indigestes, ou laitages. Le souper doit aussi être assez léger, & toujours suivi de la promenade. C'est pourquoi il se fera de bonne heure, afin de ne pas s'exposer au serein. La boisson ordinaire du malade sera la décoction d'une once de racines de pivoine fraîches dans deux pintes d'eau réduites aux trois quarts. On y pourra mêler un peu de vin aux repas seulement.

Si la saison est encore avantageuse, lorsque ces remèdes seront finis, le malade fera fort bien d'aller prendre

348 CONSULTATIONS.

les eaux de Forges , à moins qu'il n'y en ait de ferrugineuses , & aussi coulantes,dans un endroit qui lui soit plus commode.

Signé , &c.

Délibéré à P.... ce

29 Juin 1737.

XXV. CONSULTATION.

MEMOIRE.

Il y a environ six semaines que le malade perdit une niece qu'il aimoit beaucoup , & le jour même il se fâcha extrêmement contre son beau-frere ; ce qui causa une révolution si vive , que la nuit on fut obligé de courir au Chirurgien. La poitrine étoit fortement oppressée. Une saignée soulagea , & fit reposer le reste de la nuit. La fièvre survint , & dura pendant deux jours. Depuis ce tems l'oppression a toujours continué , étant un jour plus violente que l'autre , surtout au soir ; qu'il lui prend quelquefois des trem-

blemens considérables, & qu'il se sent le col si serré qu'il est obligé de défaire le col de sa chemise. Cette situation l'obligea d'avoir recours au Médecin, qui ordonna une saignée, laquelle procura un entier soulagement, excepté que la poitrine demeura toujours sensible. L'oppression cependant a repris depuis, mais légèrement, & continue toujours. Il touffe quelquefois, & tire à grand peine quelques phlegmes de la poitrine. Il mange avec appétit, & d'abord a la tête pesante, & il est prêt à s'assoupir. Il sent quelquefois des dardemens dans la tête, & de la sensibilité dans les épaules, surtout quand il est gêné quelque part. Alors les inquiétudes augmentent quelquefois jusqu'au point, que, la poitrine étant oppressée, il est obligé de sortir. La liberté la rend aussi à la respiration. Cette oppression dure depuis environ deux ans. Depuis quelque tems il a en se levant des dégoûts, & des âcretés. Actuellement son oppression n'est soulagée que lorsqu'il rend des vents par la bouche, le bas, ou qu'il soupire; ce qu'il ne peut pas toujours.

350 CONSULTATIONS

faire librement. Il n'a fait aucun remède que les deux saignées, & quelques apopémes apéritifs, le tout secondé d'un régime exact, & régulier. Il est fort inquiet de son état.

R E P O N S E.

Il n'y a rien dans la maladie qui doive inquiéter; puisqu'il ne dépend presque que du malade de se bien porter. On en jugera par l'exposition de la cause des accidens dont il se plaint. Ce n'est autre chose qu'une disposition mélancolique de la masse du sang, c'est-à-dire, un épaississement de cette liqueur, tel cependant que ses principes s'exaltent très-promptement, & prennent très-aisément une espece d'inflammation. De cette épaisseur inflammatoire du sang il suit naturellement qu'il circulera avec peine dans le cerveau, qu'il s'y arrêtera pour le peu qu'il y trouve d'embarras, enfin que les artères de cette partie, battant irrégulièrement, & avec plus de force que de coutume, précipiteront dans certains nerfs le cours des esprits; d'où suivra une

tension spasmodique de la partie à laquelle ces nerfs répondront ; & voilà ce qui cause au malade des ferremens de poitrine , & de col ; j'ajoute d'estomac , & d'hypochondres , dont le Mémoire ne parle cependant pas. Je déduirois aisément de la même cause tous les autres symptômes ; mais ce détail ne meneroit à rien.

Dans l'état des choses , il est tout naturel de penser qu'on doit attaquer la maladie par les remèdes propres à diviser le sang , & briser les souffres qui le disposent à une prompte inflammation ; & cependant il faut détourner le sang de la partie où il séjourne , ou du moins où il y a de la disposition à s'arrêter. C'est pourquoi il faut commencer à faire au malade une saignée au pied , que je réitérerois le sur-lendemain , à moins que la première ne produisit un soulagement très-sensible. Mais j'aime-rais mieux deux saignées de trois petites palettes chacune , qu'une de quatre à cinq , comme on les fait ordinairement. Après deux jours de repos le malade se purgera avec une once de sel polychrète de Seignette dis-

352 CONSULTATIONS

soute dans une pinte d'eau où l'on aura fait bouillir quelques minutes une poignée de fumeterre. On entend que c'est de la colature qu'il faudra se servir. Il n'est pas besoin de la faire avec expression. Ce purgatif fera réitéré après deux jours de repos. Le lendemain de la seconde purgation le malade entrera dans l'usage des bouillons suivans.

Prenés racines de patience sauvage, & de garance, s'il s'en trouve, de chacune une demi once ; coupées par morceaux ; feuilles de parietaire, bourrache, buglossé, cerfeuil, scolopendre, de chacunes une demi poignée ; semences de pivoine mâle concassées deux gros ; faites bouillir le tout dans deux pintes d'eau mesuré de Paris, jusqu'à diminution de deux tiers ; faites macérer sur la fin, une demi poignée de cresson de fontaine ; passées la liqueur avec expression, & faites dissoudre dans chaque moitié, dont l'une sera prise le matin à jeun, & l'autre sur les quatre heures après midi, un scrupule de tartre martial soluble, & un gros & deni de sel polychreste de Seignette. Après trois

trois semaines d'usage de ces bouillons, le malade entrera dans celui de l'opiate suivante.

Prenés poudre de quinquina nouvellement battu une once ; poudre de racines de pivoine mâle, & saffran de mars aperitif, de chacun demi once ; rhubarbe & diagrede de chacun deux gros ; mélés exactement ces poudres, & incorporés-les avec une suffisante quantité de sirop de fumeterre. La dose est de deux gros par jour, un le matin à jeun, & un quatre heures après midi, en buvant pardessus un grand verre d'infusion de feuilles de scolopendre. On continuera l'usage de cette opiate trois semaines, ou un mois, suivant le besoin, se purgeant au bout de quinze jours avec le purgatif ci-dessus prescrit, à moins que l'opiate ne fasse faire deux selles par jour.

Il y a tout lieu d'espérer que ces remèdes emporteront tous les accidens, pourvu que le régime y contribue. Le principal est de se tenir l'esprit gai par la compagnie, la promenade, la chasse prise avec modération, & surtout l'exercice du cheval

Tome II.

Gg

354 CONSULTATIONS

pris tous les jours ; pendant l'usage des bouillons, & de l'opiate. Du reste il faut s'abstenir de maigre, de fruits crus ou cuits, user du vin sobrement, aussi bien que des plaisirs de l'amour, souper legerement, de bonne heure, & de viandes aisées à digérer. C'est principalement ce régime qui rétablira le malade. Les autres remèdes sont moins nécessaires qu'utiles ; mais le régime est indispensable. Il est à propos de conférer avec le Médecin ordinaire sur l'usage de ces remèdes. Il sera à portée d'en diriger l'action suivant les circonstances. Je conseille pour boisson ordinaire la décoction de racines de grande valériane.

Délibéré à P. . . . ce

29 Aout 1737.



XXVI. CONSULTATION.

Pour une Dame âgée d'environ 68 ans.

MÉMOIRE.

ELLE se plaint d'un asthme sec qui cause souvent des étouffemens , sans pouvoir respirer. Cela dure quelquefois une ou deux heures; ce qui arrive tous les deux ou trois jours ; la poitrine s'empplit de vents que l'on sent venir du bas , elle a des feux d'entrailles. Elle vuide des vents par la bouche sans aucun goût avec soulagement. Il y a des vapeurs mêlées ; car il monte des rougeurs au visage. Il y a des bourdonnemens d'oreilles ; il semble que la tête bout. Il y a souvent des sécheresses de poitrine.

REONSE.

Il paroît par le Mémoire qui a été communiqué au Conseil soufflé au sujet d'une Dame âgée de soixante-

Ggij

356 CONSULTATIONS

huit ans, que l'asthme qui l'inquiète n'est que symptomatique, occasionné tant par le reflux des esprits dans les nerfs de la poitrine, qui causent une tension convulsive dans les fibres du poumon, que par l'arrêt du sang, suivant nécessaire de la convulsion des fibres pulmonaires. Les rougeurs du visage, le bourdonnement des oreilles, la chaleur que la malade sent dans la tête, ne peuvent avoir d'autres causes, surtout quand on ajoute qu'elle est attaquée de vapeurs, qu'elle sent des chaleurs d'entraînes, qu'il y a des vents qui remontent du bas ventre. D'ailleurs si l'asthme étoit essentiel, ses accès ne seroient ni si fréquens, ni si courts. C'est donc dans les viscères du bas ventre que réside la cause du mal. Et, comme le sang & les esprits ne peuvent refluer vers les parties supérieures, s'il n'y a embarras dans les inférieures, il s'ensuit que des obstructions dans le bas ventre causent tout le désordre. Or toutes les obstructions supposent de l'épaisseur dans les liqueurs; donc la seule indication qu'on doive suivre est de les diviser.

Il seroit à souhaiter qu'on eut marqué au Mémoire quels remedes ont été emplois jusqu'à present , & de quelle datte est la maladie. On auroit un point de vûe beaucoup plus fixe , & on tireroit un prognostic beaucoup plus certain. A ce défaut voici les remedes qui paroissent devoir procurer un soulagement plus prompt , & plus sûr.

Madame se fera saigner deux fois au bras , laissant deux jours d'intervalle entre les saignées , qui seront chacune de trois palettes , à moins que la foibleffe de son tempéramment ne s'y oppose. Deux jours après la seconde saignée elle se purgera avec une once de sel polychreste de Seignette dissoute dans une pinte de décoction de racines de chicorée sauvage.

Le lendemain de la purgation elle entrera dans l'usage des bouillons suivans.

Prenés feuilles de parietaire deux poignées , de bourrache , chicorée sauvage , violettes , de chacunes une poignée , racines de garance une once ; faites bouillir le tout dans une

358 CONSULTATIONS

suffisante quantité d'eau pour en faire deux bouillons, l'un qui sera pris le matin à jeun avec deux gros de sel polychreste de Seignette, & l'autre trois heures après le dîner.

Au bout de huit jours on ajoutera dans le bouillon un nouet d'une once de limaille de fer rouillée, & l'on continuera ces bouillons huit jours ; après lesquels on conseille d'aller à Forges prendre les eaux de la Roiale pendant trois semaines ; observant de mettre le premier jour dans le premier gobelet une once du sel susdit ; le lendemain on en mettra six gros, quatre le troisième jour, deux le quatrième, & un les huit jours suivants, si les eaux passent bien ; observant de réitérer la saignée & la purgation avant que de commencer l'usage des eaux, à moins que les symptômes n'aient été calmés par celui des bouillons, & qu'il n'y ait aucun signe de plénitude.

On interdit à la malade tous les fruits, pâtisseries, laitages, les viandes indigestes. Elle soupera légèrement, & boira peu de vin aux repas,

& noisé dans l'eau. On l'exhorté à boire beaucoup dans le cours de la journée d'une infusion de racines de chicorée sauvage. Elle aura soin de faire exercice, & de se dissiper le plus qu'elle pourra.

*Délibéré à P. . . le . . .
7. Août 1738.*

XXVII. CONSULTATION.

*Pour la même Demoiselle pour qui a
été faite la XVIII.*

MEMOIRE.

DEPUIS neuf ans que la Demoiselle a été traitée de ses éternemens, & guérie, elle a toujours été incommodée pendant les hivers de fréquens rôts, ou renvois, qui lui faisoient rendre par la bouche des eaux glaireuses, mais jamais les alimens, & toujours avec efforts. La maladie a changé cet hiver, & a dégénéré en tremblemens froids qui prennent à la malade après qu'elle a avalé quelque chose de solide, ne

360 CONSULTATIONS

fussent que des soupes mitonnées, ou du biscuit trempé dans le vin. Au commencement de cet hiver les renvois sont revenus, mais avec des efforts plus considérables. Il vient de leur succéder des tremblemens, qui augmentent tous les jours. Ils ont commencé il y a environ douze jours. La malade est sans appétit, & n'a point le ventre libre. Elle dort passablement, sans renvois, ni éternuemens. Elle a des maux d'estomac des plus violens, & continuels, surtout l'hiver. Elle ressent aussi depuis quelques jours des étourdissemens, ou vapeurs, qui ne lui font point perdre connoissance. Elle n'est point sans fièvre, & a soif après que les tremblemens sont passés. Elle ne garde point le lit, & est devenue fort maigre. Elle mouche beaucoup l'été, & point du tout l'hiver. Elle est toujours bien réglée, plutôt devant le tems qu'à près.

R E P O N S E.

La mauvaise disposition des viscères du bas ventre de la malade est cause de tous les accidens dont elle

se

se plaint, & l'on ne peut y remédier qu'en les remettant en bon état. Les eaux glaireuses qu'elle a rendues sont une preuve évidente de l'épaisseur de la lymphé qui se philtre dans les glandes; & l'épaisseur de la lymphé prouve la perte du ressort des vaisseaux. Malheureusement ce relâchement qui empêche l'exécution des fonctions des parties ne fait que les rendre plus sensibles, & plus susceptibles de mouvements irréguliers, ou convulsifs. Tels sont les tremblements froids dont la malade est attaquée; tels sont encore les renvois, qui ne viennent que d'une irritation des fibres de l'estomac. Mais ce qui acharveroit de caractériser la maladie, s'il en étoit besoin, c'est les douleurs convulsives de l'estomac, & les va-peurs, suites de la mauvaise disposition du canal intestinal. C'est donc à y rétablir l'ordre qu'il faut s'appliquer.

Les indications qui se présentent dans cet état sont de rendre de la fluidité à la lymphé, & du ressort aux intestins.

Pour y parvenir on purgera la ma-
Tome II. Hh

362 CONSULTATIONS

lade avec un demi gros de pilules aloephangines divisées en autant de bols qu'il sera nécessaire pour les avaler sans peine. Pendant l'opération de ce remede elle prendra de tems à autre à petits verres une décoction de racines de chicorée sauvage , le plus chaud qu'elle pourra le souffrir. Elle en avalera incontinent après avoir pris ses bols. Elle continuera toujours à boire de même pendant l'usage des remedes.

Si ce purgatif, tout approprié qu'il est , ne réussissoit pas par quelque raison que je ne puis prévoir , on pourroit faire prendre à la malade de l'élixir *salutis* ; & en attendant qu'il fut prêt , on lui donneroit tous les jours l'infusion d'un gros de rhubarbe dans la décoction de racines de patience sauvage.

Le lendemain de l'un de ces purgatifs , ou quatre à cinq jours après avoir pris la rhubarbe , on la mettra à l'usage d'un bouillon fait avec celles des herbes suivantes qu'on pourra trouver , chicorée sauvage , scolopendre , bourrache , buglosse , cerfeuil , pissenlit , cresson de fontaine ,

beccabunga, en plus ou moins grande quantité, selon que l'on en trouvera plus ou moins de fortes, observant de ne faire bouillir que peu les deux dernières. On mettra aussi dans l'eau où cuiront ces herbes demi once de racines de patience sauvage, & autant de celles d'aunée. Si l'on trouvoit de toutes ces herbes, une demi poignée de chacune suffiroit pour faire deux bouillons, dont l'un seroit pris le matin à jeun, l'autre l'après-midi, après avoir fait fondre dans chacun un gros de sel *de duobus*.

Il faut continuer ces bouillons pendant trois semaines, se purgeant tous les quatre ou cinq jours avec le bol, ou l'élixir.

Je compte que ces remedes procureront un soulagement. Suivant leur effet on en conseillera d'autres.

Pendant les premiers jours on fera fort bien de mettre la malade au bouillon seul, ou tout au plus aux œufs frais, cuits si lentement que le blanc ne rende que du lait; car, s'il se prend, il ne faut pas l'avaler.

Sa boisson ordinaire sera la décoction de deux gros de racines de squi-

H h ij

364 CONSULTATIONS

ne , & d'autant de bois de sassafras , dans quatre pintes d'eau , réduites à trois. On peut y ajouter un peu de canelle , si elle est du goût de la malade.

Elle fera le plus d'exercice qu'elle pourra , & se garantira soigneusement du froid , surtout au déclin du jour. Si elle pouvoit se faire faire soir & matin devant le feu des frictions sur tout le corps avec une flanelle chaude jusqu'à ce que la peau rougit , elle s'en trouveroit beaucoup mieux.

Après quelques jours d'abstinence , elle mangera une soupe mitonnée légère pour sonder la disposition de son estomac.

La fièvre , si elle est bien réelle , n'étant qu'é symptomatique , ne demande pas de cure particulière.

Signé , &c.

Délibéré à P . . . le 14

Mars 1742.

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— — — — —

XXVIII. CONSULTATION.

M E M O I R E.

ON peut distinguer trois époques dans la maladie dont il s'agit. La première doit être fixée au mois de Juin de l'année dernière, que la malade se donna à la tête un coup très-violent, dont on ne prévint les suites par aucun remède. Trois mois après elle fut attaquée d'une fièvre tantôt tierce, tantôt double tierce, qui fut guérie par les remèdes ordinaires, c'est à dire, par quelques saignées, & quelques febrifuges. La Malade cependant ne recouvrâ point une santé parfaite. Il lui resta un mal de tête habituel, & une petite fièvre lente, qui la mettoit hors d'état de marcher, & de travailler. L'appétit ne revint point, non plus que le sommeil, & les règles manquerent aux mois d'Octobre, & de Novembre. Depuis ce tems elles ont été moins abondantes que par le passé.

H h iij

366 CONSULTATIONS

& la malade a cessé de moucher comme elle faisoit précédemment.

La fin de l'année 1742, & les trois premiers mois de la présente se passèrent de la forte. Pour comble de maux à la fin de Mars dernier la malade eut une peur des plus violentes, & qui lui causa une révolution sensible, & fâcheuse. La fièvre revint, & le mal de tête augmenta si fort, que les remèdes ordinaires furent sans effet. Voilà la seconde époque.

Au mois d'Avril nouvelle tragédie. La malade tomba dans les convulsions les plus cruelles. On tenta de la saigner dans le tems de la crise ; mais il fut impossible de tirer du sang. Ce premier accident étant cessé au bout de trois jours, pour tâcher de détruire la cause des convulsions, on fit une saignée du pied. Elle ne produisit point l'effet qu'on en attendoit ; car les convulsions ne tarderent pas à revenir. Elles ne laisserent que huit jours d'intervalle. Depuis ce tems elles ont été continues, & si violentes, qu'elles font craindre pour la vie de la malade. Voici comme elles lui prennent.

iii d 11

Elles commencent par un grand mal à la jambe, & au bras. La malade perd connaissance, sa langue s'épaissit, sa vue s'égare, elle écume, grince des dents, ses membres se raidissent, & ces accidens durent au moins deux heures. Rien n'est capable de la soulager. Eaux des Carmes, de mélisse, de vie, vin, liqueurs de toute espèce ne font rien. Tous les services qu'on peut lui rendre sont de s'empêcher de se donner de la tête contre le mur, ou de sortir du lit. Les convulsions passées, la malade est dans une foiblesse étrange, & ne se souvient ni de ce qu'elle a dit, ni de ce qu'elle a fait, ou souffert, pendant l'accès. Tous ceux qui la connaissent, & qui l'ont vue, sont surpris qu'une personne d'une complexion aussi délicate puisse soutenir de si rudes assauts, & dans un âge aussi foible. Car elle n'a que dix-huit ans. On soupçonne des vers. On remarquera que les convulsions la prennent lorsque les règles sont prêtes à paroître, & même qu'elles sont venues après qu'elles eurent coulé avec plus d'abondance que par le passé ; changement qui

H h iiiij

368 CONSULTATIONS

avoit fait concevoir des espérances très-flatteuses. On observera encore qu'elle a eu dans l'oreille , & le go-
fier un abcès , dont elle s'est délivrée heureusement.

PREMIERE REPONSE.

S'il étoit aussi aisé d'apporter du remede au mal dont Mlle est atta-
quée , que de le connoître , on pour-
roit bien répondre de sa guérison.
Mais il manque dans le Mémoire des détails qui seroient également nécessaires pour la cure , & le pro-
gnostic. Tout ce que je puis faire est de donner mon avis conditionnelle-
ment.

Il n'est point douteux que les convulsions dont la malade est fatiguée ne soient épileptiques. Je ne vois aussi aucun lieu de douter que le coup qu'elle s'est donné à la tête ne soit la cause première du mal. Le Mémoire ne donne aucun lieu de soupçonner un abcès dans la tête , du moins qui ait eu son commencement du tems de la contusion. Les fievres qu'elle a vécues depuis auroient accéléré sa

maturation. D'ailleurs les mouvements convulsifs ne sont survenus qu'en conséquence d'une peur , dont l'effet a sans doute été aidé par la disposition convulsive causée à la dure-mère , par le coup qui avoit précédé de long-tems , & laissé dans un mal de tête opiniâtre une preuve constante d'une irritation toujours subsistante.

Dans cette idée je ne vois que trois indications à remplir ; la première , de diminuer le volume du sang , afin de soulager la partie vers laquelle il se porte en plus grande quantité qu'elle ne le peut souffrir sans incommodité ; la seconde , de diviser le sang qui peut avoir formé dans les sinus du cerveau quelque concrétion propre à embarrasser sa circulation ; la troisième , de calmer par les remèdes anti-spasmodiques les mouvements convulsifs qui font craindre pour la vie de la malade.

Le moyen le plus efficace de diminuer la quantité du sang est la saignée , qui est en même tems l'anti-spasmodique le plus puissant de la Médecine. Mais comment ordonner un remède dont la violence des acci-

370 CONSULTATIONS

dens demanderoit la répétition , sans savoir au juste l'état des forces de la malade , ou même quand il y a un juste fondement pour croire qu'elles sont si épuisées que sa vie est menacée d'un danger imminent ? D'ailleurs quoique rien dans le Mémoire n'annonce un abcès , & qu'il ne soit pas vraisemblable qu'il y en ait un produit par le coup reçû à la tête ; qu'est-ce qui oseroit , sans voir la malade , répondre que la congestion du sang dans la tête occasionnée par les spasmes de tout le corps , n'auroit occasionné aucun épanchement dans une partie déjà fatiguée par l'ébranlement , & la douleur ? Cependant s'il n'y a point d'autres accidens que ceux portés au Mémoire , je ne vois point d'autre cause qu'un simple érethisme dans les membranes , & la saignée me paroît indispensable. Je dis la saignée du pied , réitérée deux , & même trois fois , suivant la force de la malade , en ne laissant qu'un , ou deux jours au plus de distance entre elles , encore à supposer que les forces obligent de différer si long-tems. Car plus elles seront pressées , plus

Elles doivent calmer les accidens.

Pour donner au sang de la fluidité, il faut 1°. nettoier les premières voies des mauvais levains qui peuvent s'y être amassées, & passer dans le sang. C'est ce qu'on fera au moyen d'un purgatif composé de douze grains de mercure doux, & d'un scrupule de rhubarbe en poudre mêlés exactement, & incorporés avec le sirop de fumeterre. On augmentera, ou diminuera les doses de ces purgatifs suivant l'effet. Car il en faut user de tems en tems.

2°. Il faut que la malade use d'une grande quantité de boisson détergitive, & calmante. Elle prendra donc le matin par verrées une pinte de petit lait doux clarifié, dans lequel on aura fait bouillir deux pincées de fleurs de millepertuis, & qu'on édulcorera avec une once de sirop de pivoine. Elle usera pour boisson ordinaire d'une ptisane faite d'orge entier une cuillerée, & de racines de pivoine, & de valeriane sauvage de chacune une once, bouillies dans deux pintes & demi d'eau mesure de Paris, qu'on réduira à deux pintes, & où l'on jet-

372 CONSULTATIONS

tera , en tirant le vaisseau du feu , de la réglisse à discrétion.

L'on remplira la troisième indication en fesant prendre à la malade d'une poudre tempérante composée de nitre putrisié , de cinnabre d'antimoine , & de tartre vitriolé , de chacun partie , égales , dont elle prendra chaquefois trente grains en bol , après l'avoir incorporé avec le sirop de pivoine. Il faut ufer de cette poudre le matin avant l'usage du petit lait , & surtout le soir , & alors on donnera par dessus un julep composé d'eaux de bourrache , & de buglosse , de chacune deux onces , d'eau de fleurs de tiller une once , d'eau de canelle orgée demi gros , édulcorées avec le sirop d'œilllets. On usera de la poudre dès qu'on aura fait la premiere saignée.

On fera raser la tête de la malade ; sur le sommet de laquelle on mettra , lorsqu'elle fera menacée de son accès , un pigeon ouvert vivant.

Il y a tout lieu de croire que ces remedes continués une quinzaine , produiront un soulagement sensible , s'il n'y a qu'une simple épilepsie ;

alors on pourra passer à quelque chose de plus efficace.

La malade s'abstiendra entièrement du vin , & ne prendra pour toutes nourritures qu'un bouillon leger , avec le veau , & la volaille.

Si l'on a encore besoin de conseil, on aura soin de marquer si les douleurs que la malade sent au bras, à la jambe, & à la tête , avant ses accès , vont en remontant de la jambe aux parties supérieures ; ce qui a donné lieu de soupçonner des vers ; l'état de ses forces au juste , celui de l'appétit , & de la digestion ; si le bas ventre est libre , ce dont il faut avoir grand soin ; donnant tous les jours , au cas qu'il ne le soit pas , un lavement composé avec la mercuriale , la parietaire , & la mauve. La malade feroit aussi fort bien de se mettre tous les jours au soin dans l'eau tieude jusqu'aux genoux.

S'il se déclaroit quelque abcès , on feroit prendre à la malade force petit lait préparé comme je l'ai dit , en substituant le miel rosat au sirop de piwoine.

Délibéré , &c,

SECONDE RE'PONSE.

La maladie de M^{le} est exactement décrite dans le Mémoire qui m'a été communiqué ; & sur la description qu'on en fait, on ne peut point hésiter à la reconnoître pour une espèce d'épilepsie, dont les attaques sont revenues très-souvent depuis Pâques, & ont été toujours caractérisées d'une maniere à ne pas les méconnoître, puisque la malade après avoir ressenti deux ou trois heures des douleurs très-vives à la jambe, au bras, & à la tête, perd enfin connoissance tout d'un coup, tombe dans des convulsions, & des mouvements convulsifs très-violens, grince des dents, écume, se débat ; ce qui dure ordinairement deux, ou trois heures.

On souhaiteroit pouvoir attribuer ces accidens à de simples vapeurs hystériques ; mais quoi qu'on marque que les règles ont manqué deux fois à la malade l'automne dernier, & quoi qu'on assure qu'elles ont été moins abondantes les autres fois, qu'elles

► n'avoient accoutumé de l'être , il faut pourtant convenir qu'on ne croit pas ce dérangement des regles assez marqué pour produire des accidens aussi violens ; d'autant plus que la malade n'a pas laissé de tomber dans son accident très-violent en dernier lieu , quoi qu'elle eut été abondament réglée quelques jours auparavant.

La peur violente dont la malade fut saisie à la fin du Carême dernier , pourroit avoir plus de part à l'origine de ces accidens ; d'autant plus qu'ils ont commencé de paroître quelques jours après cette peur , & que l'on scrait par plusieurs exemples qu'une peur violente est capable de produire des accidens de cette nature. On doute cependant que la peur seule , quelque violente qu'on la dise , eut put causer ces accidens , si le coup que la malade reçut à la tête huit , ou neuf mois auparavant , n'y avoit pas insensiblement disposé le cerveau.

C'est donc ce coup à la tête que je regarde comme la première , & la principale cause du mal. On marquera que ce coup fut très-violent , qu'il a été suivi d'une douleur de tête vio-

376 CONSULTATIONS

lente, & habituelle, qui dure encore; que la malade a été sujette depuis ce tems à des accès de fièvres irréguliers, mais opiniâtres; qu'elle a été dans une impuissance presque entière de marcher, & qu'elle ne s'est plus mouchée depuis, au lieu qu'elle se mouchoit auparavant.

Ce n'est pas que je prétende que le coup ait donné lieu à un dépôt, ou abscès, dans l'intérieur du cerveau. Il est certain que dans cette supposition la malade ne seroit plus en vie, ou du moins seroit beaucoup plus malade qu'elle est; mais je crois que la secoussé du coup a fait une commotion qui a donné lieu à quelque engorgement de sang, ou à quelque épanchement lymphatique, ce qui suffit pour causer les symptômes qui sont survenus à la malade depuis le coup.

Je soupçonne fort que l'abscès que la malade a eu dans l'oreille, & dans le gosier, tenoit à l'engorgement du cerveau, & qu'il a contribué à le diminuer; que la douleur que la malade ressent de tems en tems au cou; à de même une liaison avec l'embar-

ras

ras du cerveau, & que ces deux incommodités servent à indiquer la cause principale du mal.

Dans ces circonstances il est aisé de voir que la maladie ne peut être regardée que comme une maladie très-serieuse, dont le succès ne dépend que de l'état du cerveau, sur quoi on ne peut avoir que de simples conjectures. Cependant comme la malade est jeune, bien constituée, & que le mal qu'il y a dans le cerveau, & qui y a commencé il y a plus de treize mois, n'a point attiré jusqu'ici d'accident funeste, on peut espérer une parfaite guérison.

Pour cet effet je crois qu'il faut commencer par une saignée du pied, d'où l'on tirera douze onces de sang. Pour éviter la faiblesse où la malade tombe lorsqu'on la saigne, on la fera dans le lit. On pourra réitérer la même saignée dans la suite, supposé que la violence des accidens le demande.

Deux jours après la saignée on donnera à la malade le matin à jeun 25 grains d'Ipecacuanha en poudre, dans une cuillerée de thé, buvant

Tome II.

I i

378 CONSULTATIONS

par-dessus le reste de la tasse. Quand l'Ipecacuanha commencera d'agir, on facilitera le vomissement, en donnant à la malade quelques verres d'eau, ou de prisanne tiède.

Le jour d'après l'usage de l'Ipecacuanha, on purgera la malade pour achever de vider les entrailles, & on emploierà pour cela l'infusion d'un gros de follicules de senné, d'un gros de rhubarbe, & d'un gros d'agaric, où l'on ajoutera deux onces de manne.

Après avoir ainsi préparé la malade, on lui fera prendre l'opiate qui suit pendant quinze jours, une prise tous les jours.

Recipe *Flor. martialium lotor.* gr. viij. *radic. valeriana silvestris pulverat.* & *pulver. milleped.* a gr. viij. *cinnabar.* bene *preparat.* gr. iv. *diagrid. sulfurat.* gr. viij. m. *cum s. q. syrup. paonia mar. f. bolus pro una dosi.*

On pourra augmenter, ou diminuer la dose du purgatif qui entre dans cette opiate, suivant l'effet qu'elle produira. On prendra immédiatement après l'opiate un bouillon de veau sans sel, où l'on aura fait bouillir pendant un quart d'heure.

une once & demie de racines de pivoine mâle coupées par tranches.

Après avoir pris cette opiate quinze jours de suite, on la prendra encore pendant un mois, mais on ne la prendra plus que de deux jours l'un. Pendant l'usage de cette opiate la malade usera pour boisson ordinaire, d'une décoction de bois rapé de gui de chêne.

A la fin de l'usage de cette opiate on purgera la malade comme au commencement, & si l'on a la commodité de pouvoir la conduire à des eaux chaudes, comme à Bourbon, à Bouronne, à S. Amand, &c, on l'y mènera pour lui faire donner la douche sur la tête, sur la nuque, & sur le col; ce qu'on réitéreroit huit, neuf, dix fois, selon que la malade pourroit le soutenir.

Au demeurant, je conseille d'ouvrir un cautere à la malade dès à présent, ou au bras gauche, ou, ce qui seroit mieux, à la nuque du col. Il est vrai que pour empêcher ce cautere de paroître, il faudroit l'appliquer plus haut, de telle maniere

Li ij

380 CONSULTATIONS

qu'il y eut assez de cheveux pour le cacher.

Le régime de la malade doit être régulier. On la réduira au potage, au bouilli, & au roti ; elle ne mangera de la viande qu'à dîner ; elle s'abstiendra de toute autre nourriture ; elle boira un peu de vin aux repas, mais le fond de la boisson sera la décoction de gui de chêne déjà proposée ; enfin la malade évitera l'application, la tristesse, la solitude, & ne négligera rien pour s'amuser, & se distraire.

A Paris, le 23, l'an mil sept cent quarante trois.

Juillet 1743.

ASTRUC, Médecin
Consultant du Roi.



XXIX. CONSULTATION.

Pour la même personne.

MÉMOIRE

IL s'est passé bien des événemens depuis qu'on a envoié le Mémoire concernant la maladie de M^{me}.... Dans le tems que votre Consultation étoit en route, la gorge de la Malade s'enfla si considérablement, qu'on regarda sa mort comme infaillible. Tout ce qu'on put faire fut de la confesser. Cependant les convulsions cessèrent le soir; mais il ne fut point possible de faire rien avaler à la malade, qui avoit la tête enfoncée dans ses draps. Comme on vit qu'elle se levoit tout d'un coup avec efforts, on courut à elle croiant que ses convulsions alloient recommencer, ou que c'étoit son dernier moment. Point du tout. Elle vomit une quantité prodigieuse de pus; après quoi elle demanda du vinaigre pour se rin-

382 CONSULTATIONS

cer la bouche, ce qu'elle fit ; la fièvre cessa, elle prit un bouillon, & se leva pour donner le tems de faire son lit. Le surlendemain elle étoit sur pied.

Cependant l'appétit ne s'est point rétabli, & elle a de tems en tems au nez des démangeaisons si cruelles, qu'elle se gratte jusqu'au sang. Ces accidens n'ont point empêché la nature de faire son devoir, & les règles ont paru dans le tems. Comme les vapeurs convulsives ont disparu, elle n'a fait de tous les remèdes indiqués dans votre Consultation que de se baigner les pieds, ce qui n'a fait ni bien, ni mal.

Quelques jours après les accidens ont recommencé, mais avec bien moins de violence. La fièvre est revenue, & la malade s'est trouvée dans une disposition très-prochaine à retomber dans son premier état.

Ce renouvellement de mal fit mettre en usage les remèdes indiqués dans votre Consultation. Il est vrai qu'ils furent faits avec assez de nonchalance. Mais la malade n'en sentit aucun soulagement. Rien ne l'a produit

plus prompt que le pigeon vivant appliqué sur la tête. Ce remede l'a guérie entierement , & si bien , qu'elle ne s'est plus ressentie de ses autres accidens.

Trois mois s'étant écoulés de la sorte , vers la fin de Septembre la fièvre tierce a reparu ; mais elle a cédé à une saignée du bras , & à une petite purgation.

Cependant comme la malade approchoit du tems de ses regles , qui est celui où les convulsions l'ont constamment reprise , on voulut prévenir ce fâcheux accident par la saignée du pied , qui fut tentée inutilement : le sang est si épais , qu'il ne peut sortir.

On souhaiteroit savoir ce qu'il faudroit faire pour diviser ce sang , & le rendre fluide.

Il est à propos d'observer que le bras , & la jambe où la malade sentoit des douleurs si vives avant l'accès des convulsions , ont été autrefois cassés , & qu'elle a eu il y a quelques mois un vomissement de matières épaisse , & noirâtres , qui a procuré dans le tems quelque soulagement à ses accidens.

R E' P O N S E.

Il y a tout lieu de croire que la malade n'auroit point le sang si épais, si elle avoit usé avec plus de régularité des remedes qui lui ont été indiqués, & qui sont très-propres à diviser le sang, tant en le délaissant, qu'à raison de leur vertu incisive. Au reste il ne faut pas s'imaginer que son épaississeur soit cause qu'il ne sorte pas par l'ouverture de la veine. Il est inconcevable que cette liqueur puisse sortir par une picquure d'aiguille, comme elle le feroit surement, si la malade se picquoit, ou passer par des filières qui échappent aux meilleurs microscopes, & refuse de le faire par une incision de plusieurs lignes. Quoiqu'il en soit, je ne doute pas que le sang ne soit fort épais, & n'ait besoin d'être divisé; & je suis persuadé que les premières voies sont farcies de crudités. Je vois même dans le nouveau Mémoire un symptôme qui n'étoit pas dans le premier, ou qui a échappé à M. Astruc, & à moi, c'est la démangeaison cruelle au nez,

... et le symptôme

symptôme qui indique presque infailliblement des vers, qui prennent aisément naissance dans ces glaires épaisses que la malade a rendues par le vomissement. Il faut donc chasser ces parasites incommodes, & donner de la fluidité au sang, & à la lymphé.

Pour cet effet j'estime qu'il faut débuter par purger la malade avec un bol composé de douze grains de mercure doux, six grains de diagrede glycyrrhisé, & pareille quantité de tartre vitriolé, le tout incorporé avec le sirop de fumeterre. On réiterera cette purgation tous les quatre, ou cinq jours, augmentant, ou diminuant les doses des purgatifs suivant l'effet qu'ils produiront; c'est-à-dire, le mercure doux de deux grains, & le diagrede d'un, jusqu'à ce qu'on ait trouvé le degré de force convenable; car je n'aime point les évacuations considérables.

Après chaque bol, on boira un gobelet de ptisanne chande, & l'on aura soin d'aider l'opération du purgatif par une boisson suffisante.

Le lendemain de l'usage du bol

Tome II.

K k

386 CONSULTATIONS

purgatif , on mettra la malade à celui des bouillons suivans.

Prenés racines de patience sauvage , une once ; racines d'aunée , une demi once ; feuilles de chicorée sauvage , de bourrache , de chacunes une poignée ; de cresson de fontaine , beccabunga , & cochlearia , de chacunes une demi poignée ; ces trois dernières n'ayant bouilli qu'un Miserere dans un vaisseau couvert , on passera le tout avec expression , & l'on en fera deux bouillons , l'un pour être pris le matin à jeun , & l'autre l'après midi , à distance égale du dîner au souper. On fera dissoudre dans celui du matin un gros d'arcانum duplicitum bien choisi , & dans celui de l'après midi un demi gros de sel d'absynthe. Les bouillons seront interrompus les jours de purgation , & l'on en usera trois semaines , après lesquelles la malade fera usage de l'opiate suivante.

Prenés éthiops minéral , semences de mille pertuis , de rue , d'absynthe , de tanaïsie , réduites en poudre impalpable , de chacune une demi once , incorporés avec le sirop d'absynthe.

La dose sera d'un demi gros le matin, & l'après midi ; en buvant par dessus un gobelet de décoction de racines de fougere mâle , qu'on fera en mettant bouillir une once de cette racine dans deux pintes d'eau. C'est ce qu'on conseille à la malade pour boisson ordinaire.

On continuera pendant un bon mois l'usage de l'opiate , qui est propre à fortifier l'estomac , à chasser , & faire mourir les vers , & à donner au sang de la fluidité ; ne l'interrompant que pour se purger , encore peut-on en prendre une dose l'après midi , si l'on prend le purgatif de bonne heure.

Délibéré , &c.

F I N.

K k ij

A V I S.

LES Pièces suivantes ne m'ayant été communiquées qu'après l'impression de la Préface, & par conséquent lorsque l'édition touchoit à sa fin, il m'étoit impossible de les ranger dans l'ordre de leurs dattes. Mais le deffaut d'arrangement ne m'a pas paru une raison suffisante pour priver le Public de ces Ouvrages de M. Chirac.

XXX. CONSULTATION.

Sur l'usage des purgatifs, & de la saignée, dans les diarrhées pestilentielles.

Quelque nécessité qu'il y ait, selon moi, d'employer les émétiques, & les purgatifs, dans toutes les diarrhées pestilentielles, je suis fort éloigné de prétendre qu'il faille les employer indistinctement. Ce seroit un moyen sûr de précipiter le malade dans des superpurgations pernicieuses, & leurs intestins dans des inflammations gangreneuses.

Pour employer tous les grands purgatifs, il faut que les Médecins aient une sûreté morale que les intestins ne sont pas dans une disposition inflammatoire bien confirmée, & comme la disposition inflammatoire du foie dans la peste introduit nécessairement une pareille disposition dans l'estomac, & dans les intestins, & qu'on doit être très-atten-

Kx iij

390 CONSULTATIONS

tif dans la cure de la peste à prévenir avec autant de soin l'inflammation gangreneuse de l'estomac , & des intestins , que celle du cerveau , & du foie ; il est plausible que pour faire un usage avantageux des purgatifs dans les diarrhées , il faut auparavant avoir prévenu soigneusement le danger de l'inflammation gangreneuse des intestins , ainsi que celui de celle des autres parties , par le moyen de la saignée , qui empêche l'engorgement des vaisseaux des intestins. Sans cette précaution préliminaire , les purgatifs irritant , & les émétiques forçant les intestins déjà engorgés de sang à des contractions violentes , ils porteront les vaisseaux artériels déjà engorgés à un point de distension qui les fera crever , & répandre le sang dans le tissu des intestins , ou dans leur cavité , ou qui leur fera perdre tout jeu de contraction ; & ce deffaut leur attirera la gangrene , ainsi qu'à tout le tissu des intestins. C'est pour cette raison que les émétiques , & les purgatifs , de quelque nature que ce soit , réussissent si mal dans le

écommencement de la peste, & qu'ils attirent des superpurgations funestes lorsque la petiteffé du pouls, & l'acablement du malade ont fait craindre la saignée au Médecin, & que ces remedes irritans ont trouvé les intestins dans une disposition inflammatoire. De forte que, quoiqu'il faille absolument purger dans toutes les diarrhées des pestiferés, on peut compter qu'on ne le fera jamais heureusement, & qu'au détriment du malade, lorsqu'on l'entreprendra sans précaution, & sans une attention particulière pour prévenir l'inflammation gangreneuse dont les intestins sont toujours menacés dans cette maladie.

Ce que l'on peut faire de mieux lorsque les malades sont exténués par la disette, & que le secours de la saignée est tout-à-fait interdit, c'est de n'employer, dans ces occasions pour tout purgatif que l'huile d'amandes douces qu'on peut donner à la dose de deux, trois & quatre onces sans manne, ou avec demi once de manne, dont il faut continuer l'usage tous les jours; ou deux verres par jour

K x iiiij.

392 CONSULTATIONS

de parties égales d'un jus de chicorée sauvage , & de bourrache , qu'on aguiseera avec un demi gros de sel végétal , & cela pendant tout le tems que le pouls demeurera foible ; observant de ne passer à l'émétique que lorsque le pouls se sera relevé , & qu'il aura permis de diminuer suffisamment le volume du sang pour prévenir la gangrene des intestins.

Quoiqu'il soit rare de voir échapper les malades exténués par la famine , & les mauvaises nourritures , principalement ceux qui tombent dans le cas de la fievre lipyrie , qui sont gelés au-dehors , & qui brûlent au-dedans , & que l'état du pouls y fasse infiniment craindre pour la saignée ; on feroit très-mal d'abandonner le malade à sa malheureuse destinée , & de ne pas tenter la saignée , qui est sans doute le remede le plus efficace pour garantir ses intestins d'une inflammation gangreneuse , qui est toujours funeste. Cet état du pouls ne m'a jamais éloigné de mettre en usage ce remede , avec la précaution de ne pas faire la saignée toute entière de suite , mais bien à plusieurs .

reprises ; & , quoi qu'elle ne m'ait pas constamment réussi , je n'ai pas laissé de la pratiquer , sur ce fondement que dans les cas désespérés , & où on voit la chute du malade certaine , il vaut encore mieux employer un remede efficace pour la guérison , mais dont l'événement est douteux , que de n'en point employer du tout. J'ai vu des guérisons si surprenantes par le secours de la saignée , dans les fievres pestilentielles , dans lesquelles le malade étoit presque sans pouls , & glacé dans toute l'habitude du corps , qu'elles ont paru aux assistans comme des résurrections. La seule observation qu'on doive faire regarde le tems où cet accident arrive , qui est le même que celui de la fievre lipyrie. Car s'il survient à une fievre bien expliquée depuis quelques jours , que le malade tombe alors dans un froid glaçant après un sentiment d'ardeur insupportable dans le ventre , & que le pouls se retire , & s'émincisse , c'est une marque certaine que l'inflammation des intestins a dégénéré en gangrene ; & il est évident que la saignée , quand même elle

394 CONSULTATIONS

n'auroit pas été pratiquée auparavant, sera non seulement inutile, mais qu'elle précipitera la fin du malade. Tout au contraire quand cet accident arrive au commencement, dans un tems où les vaisseaux des intestins sont simplement engorgés, & que le sang ne s'y est pas encore enflammé; que le froid extérieur ne vient qu'à raison de la sympathie des nerfs des intestins avec ceux du cœur, & des artères pulmonaires, qui fait que le ventricule gauche du cœur ne reçoit, & n'envoie aux parties sympathiques que très-peu de sang, qui n'agit qu'à raison de l'engorgement, & de la distension des membranes des intestins, on peut alors avec moins de crainte d'une gangrene déjà établie, tenter la saignée pour la prévenir, & quand cet engagement des vaisseaux des intestins, & du foie n'est pas extrême, que le sang n'y est pas absolument coagulé, ou desséché, non seulement la saignée se pratiquera sans inconvénient, mais encore la maniere dont le sang vient sur la fin de la saignée, où on le voit jaillir, & darder avec

force , encouragera le Médecin à la réiterer plusieurs fois , & il aura la satisfaction de tirer un malade d'un danger évident de mort , dont la seule saignée pouvoit le garantir.

A Paris , le
1720

XXXI. CONSULTATION.

Pour prévenir le retour d'un abscès dans l'oreille.

Les abscès de l'oreille n'y laissant jamais que de mauvaises cicatrices , c'est-à-dire , ou des callosités , ou quelques mauvaises chairs mollasses ; il n'est pas surprenant qu'ils se renouvellent souvent à la moindre occasion , soit que le sang se gonfle un peu plus qu'à l'ordinaire , soit qu'il prenne un peu plus de consistance , ou qu'il se porte en plus grande quantité dans les arteres de la tête . C'est à cette dernière occasion que Madame a eû le dernier

396 CONSULTATIONS

abscès. La gêne où sont les vaisseaux du bas ventre dans une femme grosse, fait que le sang ne peut s'y distribuer aussi facilement qu'en tout autre tems, se réfléchit, & se porte en plus grande quantité, qu'à l'ordinaire, dans les vaisseaux de la tête, & il déborde aisément, & crève les vaisseaux des parties qui lui résistent le moins. Les conduits de l'oreille de Madame sont sans doute les parties de la tête dont le tissu est le moins serré; & on en peut juger par les différens dépôts qui s'y sont faits. Faut-il s'étonner, si, étant grosse, le malheur d'avoir un nouvel abscès dans le conduit de l'oreille lui est arrivé de nouveau, y ayant été sujette plusieurs fois auparavant? Le malheur de ces retours, est la dureté d'oreille que les différentes suppurations qui se font dans le canal ont accoutumé d'attirer par le relâchement qu'elles causent au tympan.

De sorte que pour prévenir la surdité, qui est l'accident le plus intéressant, on ne doit avoir d'autre vue que celle d'amener à une parfaite cicatrice le dernier abscès qu'elle

à vuidé par le conduit de l'oreille, d'en empêcher le retour, de fortifier la membrane du tympan, & de l'entretenir dans un ressort suffisant pour la faire trémousser naturellement par les causes ordinaires du son.

La grossesse de Madame ne permet pas d'employer des remèdes internes pour remplir les indications proposées. On ne peut dans cette occasion qu'empêcher que le sang ne se porte en grande quantité dans les vaisseaux de la tête, & cela en diminuant de tems en tems son volume. Elle tirera de la fréquente saignée deux avantages considérables; l'un que sa grossesse en ira beaucoup mieux, & l'autre qu'elle en accouchera plus heureusement.

A la saignée fréquente il faut joindre un bon régime; car on ne gagne rien par la saignée, lorsqu'on mange excessivement, ou qu'on mange des choses qui, ou font trop bouillonner le sang, ou lui donnent plus de consistance. Ainsi Madame doit évidemment le salé, & l'épicé, les ragoûts, la friture, la pâtisserie, la viande noire, le fro-

398 CONSULTATIONS

mage , & le laitage , la sucrerie , & toute sorte de fruits cruds. Elle doit dîner raisonnablement , & souper très-légèrement.

A l'égard de l'oreille , il faut la nettoier d'abord pendant plusieurs jours avec de l'eau de Balaruc qu'on y injectera tiède , & cela pendant huit , ou dix jours , après lesquels on y injectera deux fois le jour , matin , & soir , l'infusion suivante.

Prenés un demi-septier d'eau-de-vie , jettés-y des fleurs d'hypericum , du petit absynthe , & de la véronique , une grosse pincée de chacun. Laissés-les-y infuser pendant vingt-quatre heures , & ayant passé l'infusion , on en jettera quelques gouttes dans le conduit de l'oreille de la malade , & cela pendant un mois.

Cela fait , elle recevra la fumée de la même eau-de-vie qu'on fera bouillir dans une petite écuelle , & elle en recevra la vapeur au moyen du canon d'un entonnoir qu'on renverra sur l'écuelle. Il faut pour cela que le canon de l'entonnoir soit fort long pour que la malade soit fort éloignée du réchaud sur lequel on

aura mis l'écuelle d'eau-de-vie altérée de toutes ces plantes , & à laquelle on pourra ajouter dans cette opération une pincée de feuilles de thim , & de romarin.

Quand Madame prendra cette fumigation elle aura soin de boucher les oreilles avec du coton mouillé avec de l'eau de la Reine d'Hongrie , & exprimé ensuite. Sur le tout elle doit éviter soigneusement le vent , & le serain , & tenir ses oreilles bouchées avec du coton lorsqu'elle s'expose au grand air.

CHIRAC.

*Délibéré à Paris , ce
12 Septembre 1727.*



XXXII. CONSULTATION.

Pour une Dartre.

LA dartre de Madame n'étant qu'une suite de l'acrimonie bilieuse de son sang, & de la retention d'une partie de la bile dans les vaisseaux, qui gâte & épaissit par son alliage la matière de l'insensible transpiration, on ne doit avoir d'autre vûe pour la guérir, que celle de lever les obstructions des canaux de la bile, & d'adoucir ensuite l'acrimonie que le sang a contractée par le long séjour que la bile a fait dans les vaisseaux.

Pour cet effet, Madame se fera saigner d'entrée, & prendra ensuite le bouillon qui suit pendant trois semaines.

Prenés des racines de fraisier, & de patience sauvage deux onces de chacune; faites-les bouillir un quart d'heure dans un bouillon de veau bien dégraissé; on y jettera quatre minutes avant que de le retirer du feu, des feuilles

feuilles de cresson de fontaine , de cerfeuil , & d'hépatique , une demi poignée de chacunes ; on le passera , & on y dissoudra un gros & demi de sel végétal pour le servir à Madame le matin à son réveil. On rendra le dixième , & le dernier de ces bouillons légerement purgatifs , en y délaissant trois gros de sel admirable de Glauber.

Elle prendra ensuite l'opiate qui suit pendant un mois.

Prenés de la limaille d'acier porphirisée , myrrhe , & gomme ammoniaque six gros de chacune , extrait d'hellebore noir deux gros , jalap en poudre demie once , poudre de mille pieds cinq gros ; formés en un opiate avec l'extrait de fumeterre , dont Madame prendra un gros dans du pain à chanter , le matin à son réveil , avalant par-dessus le bouillon ci-devant.

Elle passera l'Eté à se baigner quinze jours chaque mois , pour revenir aux mêmes remèdes l'Automne prochain.

Elle passera l'Hyver prochain à prendre dix jours chaque mois le

Tome II.

L.1.

402 CONSULTATIONS

bouillon ci-dessus , pour se mettre au lait pour toute nourriture le Printemps prochain.

Du reste elle évitera soigneusement le salé , & l'épicé , les ragouts , la friture , la pâtisserie , la viande noire , la salade , le fromage , la sucrerie , les fruits crus ; elle n'usera ni de pois , ni de fèves , ni de haricots , ne fera aucun jour maigre , & se réduira à ne boire que de l'eau à son ordinaire.

CHIR. 2.

Délibéré à Paris , ce

12 Mai 1730.

XXXIII. CONSULTATION.

*Sur une tumeur indolente au sein
d'une Dame.*

Quoique la tumeur du sein de Madame soit indolente , qu'elle n'ait pas fait changer la couleur de la peau , qu'elle ne soit ni attachée

aux côtes , ni à l'aisselle , elle n'en mérite pas moins d'attention par rapport à la grande augmentation qu'elle a prise en peu de tems ; étant à craindre que la compression qu'elle doit causer aux glandes du sein sur lesquelles elle est appliquée , n'y arrête le cours de la lymphe , & n'y produise des tumeurs de la même espece. Il n'est pas moins important de prévenir les attaches que cette tumeur pourroit prendre avec les vaisseaux , & les glandes de l'aisselle , qui en rendroient la cure tout-à fait impratiquable.

Ces différentes considérations doivent engager Madame à prévenir tous les inconveniens qui pourroient arriver si on différoit à remédier le plutôt qu'il se pourra à un mal , dont les suites seroient très-fâcheuses , si on le négligeoit aujourd'hui , & dans un tems qui n'est pas éloigné de la suppression naturelle des regles , où le sein est toujours menacé de quelque dépôt effraiant.

Mais comme ce n'est ni des topiques , ni des remedes internes qu'on peut espérer la guerison de cette tu-

Lili

404 CONSULTATIONS

meur , le meilleur parti qu'il y ait à prendre dans cette occasion , c'est de la faire extirper. Puisqu'elle est encore mouvante , & qu'elle n'a aucune attache particulière , on peut l'emporter sans intéresser les glandes du sein , & sans faire essuier à Madame d'autre inconvenient que celui de la douleur que cause une opération de trois- , ou quatre minutes.

Mon avis est donc que Madame fasse emporter cette tumeur aussi-tôt que la saison pourra le permettre. Il n'est question pour elle que du choix d'un adroit , & d'un habile Chirurgien , & d'entreprendre cette opération avec courage , & confiance. J'ai fait pratiquer cette opération si souvent , avec succès , qu'elle peut s'y déterminer avec une entiere confiance. Il faut seulement qu'elle profite du reste de l'Hyver pour s'y préparer.

Pour cet effet Madame doit éviter soigneusement , non seulement pendant le Carême , mais le reste de sa vie , les alimens maigres dont l'apprêt ne fauroit être que pernicieux à sa santé , en sorte que si elle

y revient, ce ne doit jamais être avec un apprêt ordinaire. Il n'en faut d'autre que celui de faire cuire le poisson dans l'eau avec du sel. La friture n'est guères moins mal faîne que les autres façons d'apprêter le poisson au beurre.

Mais il n'est pas question de maigre présentement. Elle doit se réduire à ne manger que de l'uni en gras, manger un potage, du bouilli, & un peu de rôti à dîner, & se contenter d'un potage le soir. On n'emploiera dans ses potages que de la poirée, de la chicorée blanche, ou des choux verts, ou des épinards; point d'oignons, ni de poireaux. Elle ne boira que la simple infusion à froid de la scolopendre, & de la pimprenelle, & un bouillon tous les matins composé de la maniere suivante.

Prenés un poulet qu'on farcira de ris; faites-en un bouillon dans lequel on fera bouillir deux onces de la racine de patience sauvage pendant un demi quart d'heure, & des feuilles de mélisse, de primevere, & de cresson d'eau, une demi poignée de

406 CONSULTATIONS

chacune : on le passera , & on y dis-
soudra demi gros de sel admirable
de Glauber , pour le prendre tous les
matins à son réveil.

On rendra ce bouillon légèrement
purgatif de dix en dix jours , en y
délaiant une once & demi de manne ,
& deux gros de sel végétal.

Elle continuera l'usage de ce bouil-
lon jusqu'au tems de l'opération que
l'on fixera au commencement du
mois d'Avril , & immédiatement
après ses regles. On la saignera deux
fois du bras avant l'opération , &
deux fois encore après qu'elle aura
été faite , & plus souvent même , s'il
est nécessaire.

CHIRAC.

*Délibéré à Paris , ce
13. Février 1728.*



XXXIV. CONSULTATION.

Pour des foiblesses, & vertiges.

Les foiblesses, & les vertiges de Madame n'étant qu'une suite d'une palpitation de cœur habituelle presque toujours sourde, & quelquefois un peu plus développée, & ces accidens n'étant qu'un produit des nouveaux degrés d'épaississement que prend le sang foncierement gras, épais, & collant, qui l'empêche de traverser librement les vaisseaux du poumon, & de se distribuer en ce tems-là en quantité suffisante aux vaisseaux du cerveau, & des autres parties, on ne doit avoir d'autre vûe pour la mettre à couvert du retour de pareils accidens, qui pourroient avoir des suites plus fâcheuses, que celle de corriger la viscosité de son sang, & de l'entretenir dans sa fluidité naturelle.

Mais parce qu'elle ne tombe jamais dans ces accidens qu'à l'occasion

408 CONSULTATIONS

des mauvaises digestions qu'elle fait, qui ne fournissent au sang qu'un chylé crud, gluant, & visqueux, il feroit inutile d'employer des remedes pour entretenir la fluidité de son sang, si elle se livre à ses goûts, & si elle ne réforme sa maniere de vivre ordinaire.

Elle doit en conséquence éviter soigneusement le salé, & l'épicé, les ragouts, la friture, la pâtisserie, la viande noire, le fromage, & le laitage, la salade, la sucrerie, & toute sorte de dessert, à l'exception de quelque bâtons d'angélique, ou d'un peu de fleurs d'oranges au sec. Elle doit dîner raisonnablement, & se borner à ne manger qu'une aile de poulet le soir. Si elle peut gagner sur elle de ne rien prendre du tout, elle n'en fera que mieux. Elle boira son vin bien trempé, & fera tous les jours un petit exercice réglé.

A l'égard des remedes, comme elle se trouvera échauffée, & fatiguée du voyage, lorsqu'elle arrivera à Montpellier, je lui conseille de suspendre la boisson des eaux de Balaruc, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à Perpi-

gnan,

gnan , & qu'elle s'y sera reposée une quinzaine de jours.

Après quoi elle se fera saigner du bras pour se disposer à boire les eaux de Balaruc , deux pintes chaque matin , chauffées au bain marie , pendant quatre jours , observant d'y ajouter chaque matin deux gros de sel de polychreste.

S'étant reposée huit , ou dix jours après l'usage des eaux de Balaruc , elle prendra pendant trois semaines l'opiate qui suit.

Prenés de la limaille d'acier porphirisée , & de la gomme ammoniaque desséchée , & mise en poudre une once de chacune , poudre de cloportes six gros , extrait d'aloës trois gros , jalap en poudre demi once , castor , & saffran oriental trois gros de chacun , formés-en un opiate avec l'extrait de gentiane , dont Madame prendra un gros le matin à son réveil , avalant par-dessus un bouillon de veau , dans lequel on aura fait bouillir une poignée de cresson de fontaine.

Elle se reposera deux jours de cinq en cinq pendant l'usage de cet opiate ,

Tome II.

M m

410 CONSULTATIONS

observant de prendre tous les jours un , ou deux lavemens d'eau.

Elle en demeurera-là , observant seulement de se faire saigner de deux en deux mois , & de se purger de tems en tems. Le principal est qu'elle garde un grand régime.

CHIRAC.

Délibéré Paris, ce 15

Septembre 1728.

F. I. N.



TABLE

DES PIECES

Contenues dans le premier
Volume.

<i>Réface de l'Editeur</i> ,	p. iij
<i>Mémoires pour servir à l'His-</i>	
<i>toire de la vie de M. Chirac</i> ,	
	ij
<i>Mémoires pour servir à l'His-</i>	
<i>toire de la vie de M. Silva</i> ,	
	lxix
<i>Observations sur la petite Vé-</i>	
<i>role</i> ,	3
<i>Dissertation sur l'inutilité des</i>	
<i>Médicaments Etrangers</i>	63
	M mij

412	T A B L E
	<i>Dissertation où l'on examine la maniere dont l'esprit séminal est porté à l'ovaire ,</i> 162
	<i>Dissertation où l'on examine si dans les inflammations il faut toujours donner la préférence à la saignée révulsive ,</i> 195
	<i>Extrait d'une Lettre écrite à M. Régis , l'un des quatre Com- mis pour le Journal des Sca- vans , sur la structure des Cheveux ,</i> 261
	<i>Explication des Figures ,</i> 334



TABLE DES PIECES

Contenues dans le second
Volume.

Dissertation sur le Cochemart, où l'on examine si la rouille de fer convient dans cette Maladie.

SECTION I.

Ce que c'est que le Cochemart,
& quelles sont ses causes,
page 3
M m iij

SECTION II.

*Des symptômes qui accompagnent
le Cochemart,* 59

SECTION III.

*Quels sont les signes diagnostiques
du Cochemart, & quel est
son événement,* 70

SECTION IV.

*Comment il faut traiter le Co-
chemart,* 78

*Lettre, ou Réflexions prélimi-
naires sur l'Apologie de M.
Vieussens, & sur la Préface
qui la précéde,* 109

*Réponse à la déclamation du R.
P. C. sous le titre de Réponse*

T A B L E. 415
*du Sieur Vieussens, Docteur
 en Médecine en l'Université
 de Montpellier, à trois Let-
 tres du Sieur Chirac, Profes-
 seur en Médecine de la même
 Université, 140*

**CONSULTATIONS
 MEDICINALES.**

- I. Consultation. Pour une per-
 sonne attaquée d'étourdisse-
 mens, 207*
- II. Consultation. Pour une per-
 sonne attaquée d'une difficulté
 d'avalier, & notamment les
 liquides, 210*
- III. Consultation. Pour la même
 maladie dont il s'agissoit dans
 la précédente, 218*

416 T A B L E.

<i>IV. Consultation. Pour la maladie qui a occasionné les deux précédentes,</i>	222
<i>V. Consultation, Mémoire,</i>	244
<i>VI. Consultation, Mémoire,</i>	250
<i>VII. Consultation, Mémoire,</i>	254
<i>VIII. Consultation, Mémoire,</i>	263
<i>IX. Consultation. Pour une Dame attaquée d'un rhumatisme gouteux,</i>	270
<i>X. Consultation, Mémoire,</i>	273
<i>XI. Consultation. Extrait d'une Lettre de M. Varland, Médecin de Châlons,</i>	286
<i>XII. Consultation, pour une</i>	

T A B L E	417
<i>Religieuse de L***. Mémoire,</i>	290
<i>XII. Consultation, pour la même personne, Mémoire,</i>	297
<i>XIV. Consultation, pour une Demoiselle de la Province de Guyenne, Mémoire,</i>	300
<i>XV. Consultation. Pour un jeune homme attaqué d'épilepsie,</i>	309
<i>XVI. Consultation. Lettre de M. C***, Docteur en Médecine, demeurant à M***, sujet de la Consultation précédente,</i>	312
<i>XVII. Consultation. Mémoire, ou Lettre du Malade dont il s'agissoit dans les deux précédentes Consultations,</i>	316
<i>XVIII. Consultation. Pour une</i>	

T A B L E	
<i>Demoiselle de B***. Mémoire ,</i>	319
<i>XIX. Consultation. Pour une Demoiselle de B***. Mémoire ,</i>	323
<i>XX. Consultation. Pour une personne de L***. Mémoire ,</i>	328
<i>XXI. Consultation, Mémoire ,</i>	333
<i>XXII. Consultation, Mémoire ,</i>	335
<i>XXIII. Consultation , Mémoire ,</i>	340
<i>XXIV. Consultation , Mémoire ,</i>	343
<i>XXV. Consultation, Mémoire ,</i>	348
<i>XXVI. Consultation. Pour une Dame âgée d'environ soixante-</i>	

T A B L E. 413

<i>huit ans, Mémoire,</i>	355
<i>XXVII. Pour la même Demoiselle pour qui a été faite la XVIII, Mémoire,</i>	359
<i>XXVIII. Consultation, Mémoire,</i>	365
<i>XXIX. Consultation. Pour la même personne, Mémoire,</i>	381
<i>Avis,</i>	388
<i>XXX. Consultation. Sur l'usage des purgatifs, & de la Saignée dans les diarrhées pestilentielles,</i>	389
<i>XXXI. Consultation. Pour prévenir le retour d'un abcès dans l'oreille,</i>	395
<i>XXXII. Consultation. Pour une Dartre,</i>	402
<i>XXXIII. Consultation. Sur</i>	

420	T A B L E.
	<i>une tumeur indolente au sein</i>
	<i>d'une Dame ,</i> 404
	<i>XXXIV. Pour des foiblesses ,</i>
	<i>& vertiges ,</i> 407

E R R A T A.

P Age 22. ligne 19. acides, <i>lisés</i> âcres.
p. 30. <i>lig.</i> 15. des leur , <i>lis.</i> de leurs.
p. 49. <i>lig.</i> 12. maladie , <i>lis.</i> maladive.
p. 97. <i>lig.</i> 1. les plus , <i>lis.</i> les parties.
p. 177. <i>lig.</i> 1. rendre , <i>lis.</i> rendrés.
p. 191. <i>lig.</i> 1. long-tems , <i>ajoutés</i> après.
p. 209. <i>lig.</i> 28. s'accorde , <i>lis.</i> s'accommode.
p. 229. <i>lig.</i> 29. subsistent , <i>lis.</i> subsiste.
p. 304. <i>lig.</i> 12. <i>l cause</i> , <i>lis.</i> la cause.
p. 364. <i>lig.</i> 12. rougite , <i>lis.</i> rougit.
p. 382. <i>lig.</i> 15. conlulation, <i>lis.</i> consultation.

APPROBATION

APPROBATION.

Nous, Commissaires nommés par l'Assemblée de MM. les Lecteurs & Professeurs Royaux, avons lu le vingt-troisième & le vingt-quatrième Volumes de la *nouvelle Histoire de France*; & nous les avons jugé dignes de l'impression. A Paris, ce 23 Avril 1774.

BOUCHAUD. VAUVILLIERS.

Vu l'Approbation ci-dessus, je soussigné, Doyen de MM. les Lecteurs & Professeurs Royaux, certifie que la Compagnie accorde à M. l'Abbé Garnier son Privilége en commandement pour l'impression desdits deux Volumes. A Paris, ce 26 Avril 1774.

CAPPERONNIER.

170 II. L E T T R E.

donc qui fussent de cette nature, n'aurai-je pas eu raison de les mettre en évidence, & si je n'avois eu d'autres motifs en cela que le bien public, & le mien propre qui s'y trouvoit intéressé, me serois-je tant écarté des loix de la charité ? Faudroit-il tant s'écrier ? Qu'en pensez-vous, M. R P ? Car c'est ici une affaire de votre ressort ? quelques grains de direction d'intention ne pourroient-ils pas justifier ma conduite ? Et parce que vous avez épousé les intérêts de Monsieur *Vieuſſens*, voudriez-vous renverser en sa faveur tous vos principes de morale ? Voudriez-vous vous faire le procès à vous-même ? On peut donc en certaines occasions mettre en évidence les défauts du prochain.

Il ne s'agit donc plus que de sçavoir si le motif que j'ai eu de faire un portrait de Monsieur *Vieuſſens* est tel, que je n'aie pu me taire sans porter quelque préjudice au public ? Il s'agit de sçavoir encore, si, quand le bien public ne m'auroit pas engagé à parler des défauts de Monsieur *Vieuſſens*, je n'étois pas en plein droit, pour reclamer le bien de Monsieur